

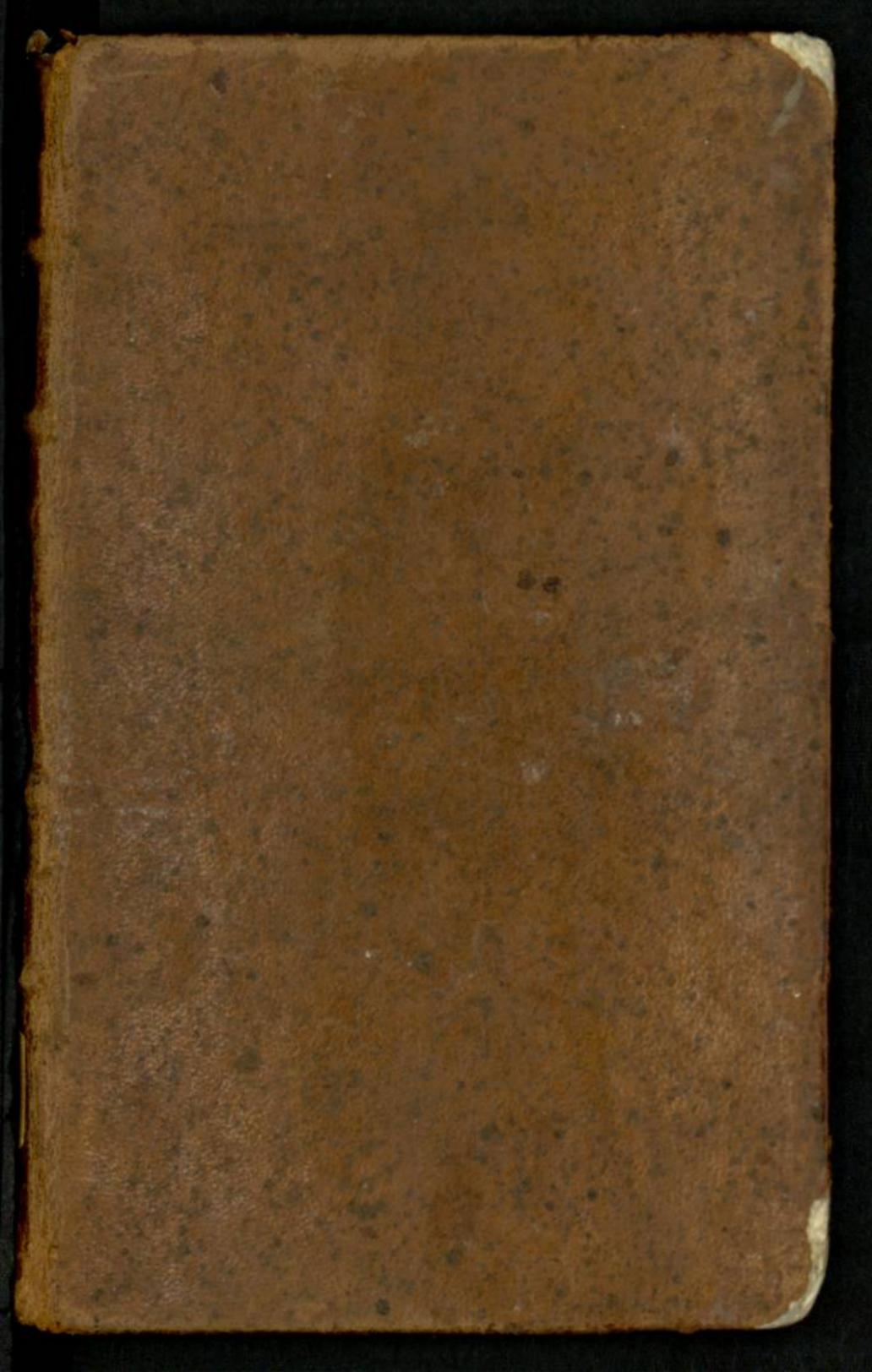


RITUEL
DE S.
PALGUL



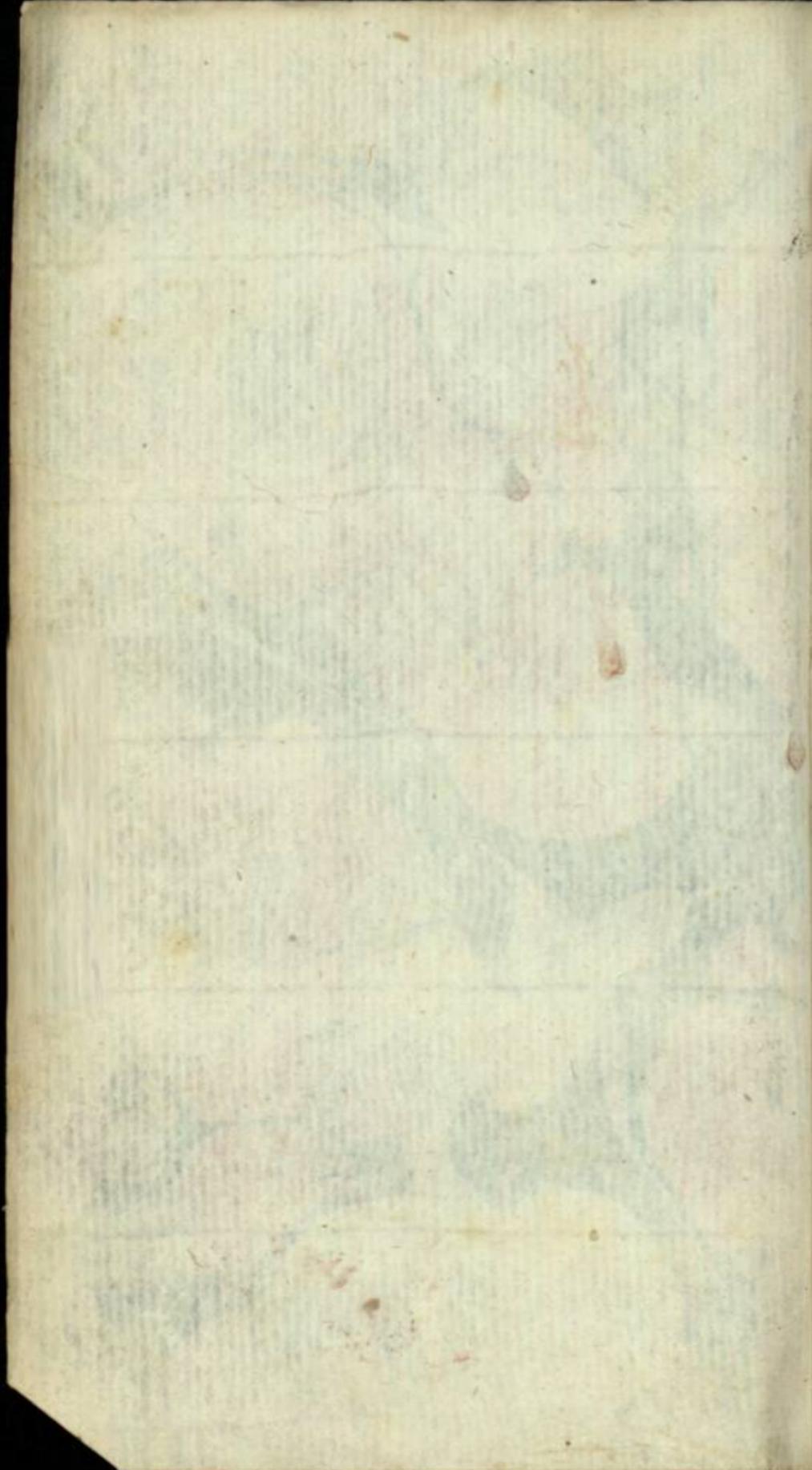
JUL 14

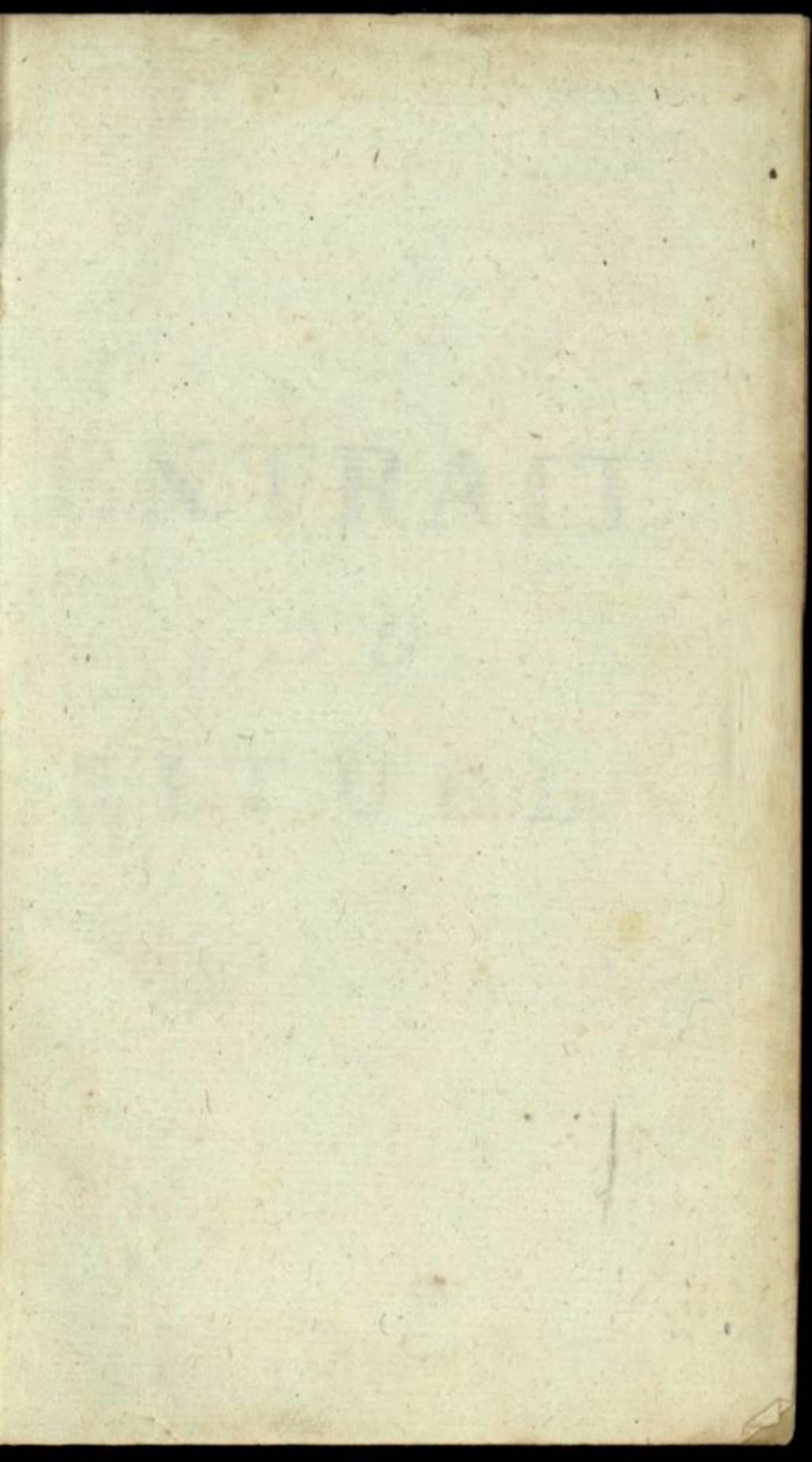












LIBRARY

1800

1800

JD 14

EXTRAIT

D U

RITUEL.

THE
DOCTOR
OF SAINT PAUL
EXTRACT

RI T U E L

PAT 189021

EXTRAIT
DU RITUEL
DE SAINT-PAPOUL,
OU
MANUEL,

*CONTENANT les Rits & les Cérémonies
qu'on doit observer dans l'administra-
tion des Sacremens & les fonctions du
Ministère Ecclésiastique les plus usitées.*

Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque.



JD
14



A TOULOUSE,
Chez JOSEPH DALLES, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXXXIII.

Bibliothèque Catholique

EXTRAIT

DU RITUEL

DE SAINT-PAPOUL

DE SAINT-PAPOUL

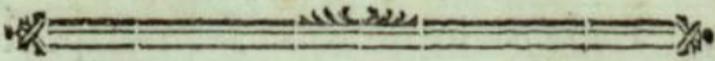
Contenant les rites & les cérémonies
en son lieu observés dans l'administration
de son sacrement & les fonctions du
ministre ecclésiastique qui y sont usitées.

Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque
de Saint-Papoul, le 10 Mars 1773.



CHEZ JEAN DARRAS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

M. DCC. LXXIII.



F Ê T E S

*Q U I doivent être observées dans le
Diocèse de Saint-Papoul, & dans
lesquelles il est défendu de travailler.*

F Ê T E S M O B I L E S.

Tous les DIMANCHES de l'année.
PAQUES, & le Lundi suivant.
L'ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR.
LA PENTECÔTE, & le Lundi suivant.
La Fête du TRÈS-SAINTE SACREMENT.

F Ê T E S,

SELON L'ORDRE DES MOIS.

J A N V I E R.

1. La Circoncision de Notre Seigneur.
6. L'Epiphanie.

F Ê V R I E R.

2. La Purification.

M A R S.

25. L'Annonciation.

J U I N.

24. La Nativité de Saint Jean-Baptiste.
29. Saint Pierre & Saint Paul.

A O U T.

15. Assomption de la Sainte Vierge.

S E P T E M B R E.

8. Nativité de la Sainte Vierge.
29. (*Dans la Ville & Paroisse de
Castelnaudarry, Saint Michel.*)

N O V E M B R E.

1. Tous les Saints.
3. Saint Papoul, Prêtre & Martyr,
Patron du Diocèse.

D É C E M B R E.

8. Conception de la Sainte Vierge.
25. Nativité de Notre Seigneur.
26. Saint Etienne.

Il n'y aura dans chaque Paroisse qu'une seule Fête de Patron. Lorsqu'elle ne sera pas du nombre de celles qui sont marquées ci-dessus, on la célébrera le Dimanche qui suit le jour où l'Office tombe, à moins cette Dominique ne soit privilégiée ou occupée par une Fête solennelle, auquel cas la Fête du Patron sera célébrée le Dimanche précédent.

^

JOURS DE JEÛNE.

Tous les jours de Carême , à l'ex-
ception des Dimanches.

L'usage des œufs, du lait, du beurre & du fromage n'est permis dans le Carême, que sur la dispense que nous renouvellons chaque année, & qui n'est accordée que sous la condition que ceux qui useront de cette permission payeront dix-huit deniers d'aumônes, lesquelles seront recueillies par MM. les Curés, & employées au soulagement de leurs pauvres.

Les jours des Quatre-Temps de l'année ; savoir, les Mercredi, Vendredi & Samedi après le troisieme Dimanche de l'Avent, après le premier Dimanche de Carême, après la Pentecôte, & après l'Exaltation de la Sainte Croix.

La veille de la Nativité de N. S.

La veille de la Pentecôte.

La veille de Saint Jean-Baptiste.

La veille de S. Pierre & S. Paul, Apôt.

La veille de l'Assomption de la Ste. V.

La veille de tous les Saints.

(„Si le jeûne tomboit un jour de
 „Dimanche , ou d'une Fête chommée,
 „on l'observera la veille.)

JOURS D'ABSTINENCE.

Tous les jours de jeûne.

Tous les jours du Carême.

Les trois jours des Rogations , qui
 font les Lundi , Mardi & Mercredi avant
 la Fête de l'Ascension de N. Seigneur.

Les Vendredis & Samedis de l'année,
 excepté ceux où se rencontreroit la Fête
 de la Nativité de Notre Seigneur.

Ce MANUEL ne renferme , comme le
 titre l'annonce , que les Rits & les Céré-
 monies. Tout ce qui regarde leur insti-
 tution , leur nature , leurs effets , &
 l'esprit dans lequel ils doivent être ad-
 ministrés , se trouve dans les autres
 Parties du Rituel. Celle-ci est purement
 pratique , & c'est seulement sous ce point
 de vue qu'elle doit être envisagée.

EXTRAIT



EXTRAIT DU RITUEL.

PRIERES

AVANT ET APRES L'ADMINISTRATION DES SACREMENTS.

LE Prêtre appelé pour l'administration des Sacremens , aura soin de se recueillir avant de les administrer , & de rendre graces à Dieu après leur administration. Quand le temps ne lui permettra pas de plus longues Prieres , il ne manquera pas aumoins de réciter à genoux celles qui suivent.

AVANT L'ADMINISTRATION.

VENI Sancte Spiritus , reple tuorum corda fidelium , & tui amoris in eis ignem accende.

2 *Prieres avant & après l'adm. des Sacr.*

Ÿ. Emittes Spiritum tuum & creabuntur ;
ꝯ. Et renovabis faciem terræ.

O R E M U S.

Domine, Deus omnipotens, qui me licet indignum, propter tuam misericordiam ministrum fecisti Sacerdotalis officii: propitius esto mihi peccatori, ut condignè possim divinæ clementiæ tuæ Sacramenta, fidelibus ad ea confugientibus, ministrare: Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Il y a, avant l'administration du Sacrement de Pénitence, une Priere propre.

APRÈS L'ADMINISTRATION.

O R E M U S.

Omnipotens & misericors Deus, qui mihi indigno famulo tuo adesse dignatus es ad sacrum istud ministerium peragendum; ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ; & præsta ut in famulis tuis gratia tua illud intus operetur, quod exteriori opere à nobis exercetur; & quos, in hac re, fragilitas nostra defectus admisit, tua benignus misericordiâ supplere digneris. Per Christum.



BAPTÊME.

ORDRE

ET CÉRÉMONIES DU BAPTÊME SOLENNEL

DES ENFANS.

Le Prêtre, après avoir lavé ses mains & s'être revêtu d'un Surplis & d'une Etole violette, se rendra à la porte de l'Eglise précédé d'un Clerc portant un Cierge; & ayant fait le signe de la Croix, il fera au Parrain & à la Marraine les questions suivantes.

[*Le Prêtre.* **L'**ENFANT que vous présentez est-il de cette Paroisse ?

Le Parrain

&

Rép. Oui, Monsieur.

la Marraine.

B A P T Ê M E.

4

Le Prêtre. Est-ce un garçon ou une fille ?

Le Parrain

&

Rép. C'est un garçon, ou une fille.

Le Prêtre. A-t-il été ondoyé ? Ou, a-t-elle été ondoyée ?

Le Parrain

&

Rép. Non, Monsieur. Ou, oui, Monsieur.

Le Prêtre.

Que demande-t-il ? Ou, que demande-t-elle ?

Le Parrain

&

Rép. Le Baptême. Ou, les Cérémonies du Baptême.

Le Prêtre.

Qui est le Parrain ?

Le Parrain.

Rép. C'est moi, Monsieur.

Le Prêtre.

Qui est la Marraine ?

La Marraine.

Rép. C'est moi, Monsieur.

Le Prêtre.

Voulez-vous vivre & mourir dans la Foi de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine ?

Le Parrain.

&

Rép. Oui, Monsieur, avec la grâce de Dieu.]

Ici le Prêtre fera l'exhortation suivante ou une autre semblable.

EXHORTATION.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, c'est avec les yeux de la Foi qu'il faut envisager les choses saintes. Plus le Baptême étoit nécessaire à l'homme, plus la bonté divine a dû choisir pour son administration l'élément le plus commun & les paroles les plus simples. Un peu d'eau versée sur la tête de celui qu'on baptise, quelque paroles qui expriment cette action & le nom du Dieu auquel elle est faite, voilà ce qui frappe les sens; mais cet extérieur, tout foible qu'il est en apparence, renferme une vertu secrète & divine, aussi puissante que magnifique dans les prodiges qu'elle opere. Je ne la puis mieux exprimer que par les paroles de l'Apôtre, qui nous apprend que cette Eau nous fait renaître dans la vie spirituelle; que ce renouvellement se fait par le Saint-Esprit que le Pere céleste répand sur nous, par Jesus-Christ notre Sauveur; afin qu'étant justifiés par sa grace, nous devenions les héritiers de la vie

éternelle , selon l'espérance qui nous en est donnée.

Quelle heureuse révolution va donc s'opérer dans l'ame de cet Enfant ! Héritier malheureux du premier des Pécheurs , fouillé de son péché , privé de tous les dons de la grace , dévoué à une mort éternelle , il n'a aucun droit à l'héritage céleste ; mais bientôt purifié dans les eaux salutaires du Baptême , ce même Enfant deviendra , par les mérites du Sauveur , un Enfant de grace & de bénédiction ; il sera le Fils adoptif de Dieu , le Frere & le cohéritier de Jesus-Christ , le Temple vivant de l'Esprit-Saint ; l'Eglise va inscrire son nom parmi les noms de ceux qui sont destinés à regner éternellement dans les Cieux.

(*S'adressant au Parrain & à la Marraine.*)

Partagez la joie de cette tendre Mere , vous qui lui présentés cet Enfant ; mais apprenez en même temps l'étendue des obligations que vous allez contracter : vous jurez solennellement à Dieu , en son Nom , qu'il conservera jusqu'à son dernier soupir une foi vive de toutes les vérités que l'Eglise Catholique enseigne ; vous

renoncez pour lui au péché & à ses perfides amorces; au Monde & à ses maximes perverses; au Démon, à ses pompes & à ses œuvres; enfin vous promettez qu'il remplira fidèlement tous les devoirs attachés au titre auguste de Chrétien : l'Eglise va recevoir de la part de Dieu ses promesses & les vôtres; ce Temple & ces Autels seront témoins de vos sermens; prenez donc garde qu'il ne les viole jamais. C'est à vous sur-tout, au défaut du Pere & de la Mere que la Nature lui a donnée, c'est à vous à pourvoir à son éducation Chrétienne; ayez soin qu'il soit instruit de bonne heure des saintes vérités de la Religion, & qu'il reçoive dignement les Sacremens de Confirmation & d'Eucharistie; ayez soin de le prémunir contre tout ce qui pourroit altérer sa foi ou son innocence; veillez sans cesse sur lui comme sur un dépôt que la Religion vous confie; conservez par vos discours, mais sur-tout par vos exemples, le trésor inestimable de la grace dont il va être enrichi; foyez pour lui la bonne odeur de Jesus-Christ; tracez-lui dans votre conduite la route qu'il doit tenir

pour marcher avec sûreté au milieu des dangers & des tentations du Monde. Tels sont les devoirs que la Religion vous impose , les sentimens qu'elle attend de vous.

Vous tous , MES TRÈS-CHERS FRERES , qui assistez à l'administration de ce Sacrement , rappelez-vous avec quelle tendresse l'Eglise s'est empressée de vous adopter vous-même , & de vous recevoir dans son sein. Vous étiez des esclaves du Démon , & vous avez été appelés par le Baptême à la véritable liberté des enfans de Dieu. Les promesses qu'on va faire au nom de cet Enfant ont été faites pour vous : si vous avez eu le malheur d'y être infideles , ah ! du moins qu'une cérémonie si touchante vous inspire un regret amer de vos infidélités , & la ferme résolution de ne plus trahir les engagements sacrés de votre Baptême : assistez-y donc , MES TRÈS-CHERS FRERES , avec tout le respect & le recueillement que demande une action si sainte.

L'exhortation étant finie , & le Clerc ayant allumé le cierge , le Prêtre s'adressant au Parrain & à la Marraine , dira :

[*Le Prêtre.* Quel nom voulez-vous donner à cet Enfant ?]

Le Parrain

& *Rép. N. (Nom d'un Saint ou la Marraine d'une Sainte.)*

Le Prêtre souffle légèrement sur le visage de l'Enfant, & il dit :

Exi ab hac imagine Dei, immunde Spiritus, & da locum Spiritui Sancto paraclito.]

Le Prêtre tenant la main droite étendue sur l'Enfant, dit :

O R E M U S.

OMnipotens sempiternus Deus, Pater Domini nostri Jesu Christi, respicere dignare super hunc famulum tuum
hanc famulam tuam N. quem
quam ad rudimenta fidei vocare dignatus es ; omnem cœcitatem cordis ^{ab eo}_{ab ea} expelle ; dirumpe omnes laqueos fatanæ quibus est alligat^{us} ; aperi ei, Domine, januam pietatis tuæ, ut signo sapientiæ tuæ imbut^{us}, omnium cupiditatum fœtoribus careat & ad suavem odorem præceptorum tuorum, læt^{us} tibi in Ecclesia tua seruiat & proficiat de die in diem. Per eundem Christum Dominum nostrum. ꝛ. Amen.

Le Prêtre bénit le Sel , s'il n'y en a déjà de béni.

℣. Adjutorium nostrum † in nomine Domini ,

℞. Qui fecit cœlum & terram.

Il tient la main étendue sur le Sel , & il dit :

EXorciso te creatura Salis , in nomine Dei Patris † omnipotentis , & in charitate Domini nostri † Jesu Christi , & in virtute Spiritûs † Sancti ; exorciso te per Deum vivum † , per Deum verum † , per Deum sanctum † , per Deum qui te ad tutelam humani generis procreavit , & populo venienti ad fidem , per servos suos consecrari præcepit ; ut in nomine sanctæ Trinitatis efficiaris salutare sacramentum ad effugandum inimicum ; proinde rogamus te , Domine Deus noster , ut hanc creaturam Salis sanctificando † sanctifices & benedicendo † benedicas , ut fiat omnibus accipientibus perfecta medicina , permanens in visceribus eorum , in nomine ejusdem Domini nostri Jesu Christi qui venturus est judicare vivos & mortuos , & seculum per ignem. ℞. Amen

Le Prêtre aspersera le Sel avec de l'eau bénite en forme de Croix.

*Ensuite il se couvrira , & prenant de ce Sel ,
il en mettra un peu dans la bouche de l'Enfant ,
disant :*

[N. Accipe Sal sapientiæ , ut propitius sit
tibi Dominus , in vitam æternam.

℞. Amen.

Pax tecum..... ℞. Et cum spiritu tuo.]

*Ensuite il se découvrira , & tenant la main
droite étendue sur l'Enfant , il dira :*

O R E M U S.

DEus Patrum nostrorum , Deus universæ
conditor creaturæ ; te supplices exora-
mus , ut ^{hunc famulum tuum} _{hanc famulam tuam} respicere digneris pro-
pitius , & hoc primum pabulum falis gustan-
tem , non diutius relinquo in anem cœlestis
cibi , sed spiritali alimento esurientem reficias ;
quatenus sit semper spiritu fervens , spe gau-
dens , tuo nomini serviens ; & perduc ^{eum} _{eam} ad
regenerationis lavacrum , ut cum fidelibus tuis ,
promissionum tuarum æterna præmia consequi
mereatur. Per Christum Dominum nostrum.

℞. Amen.

L'Oraison finie , le Prêtre retire sa main.

Ensuite le Prêtre continue :

O R E M U S.

DEUS Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus qui Moyfi famulo tuo in monte Sinai apparuisti, & filios Israel de terra Ægypti eduxisti, deputans eis angelum pietatis tuæ, qui custodiret eos die ac nocte; te deprecamur, Domine, ut mittere digneris sanctum Angelum tuum, qui similiter custodiat hunc famulum tuum N.
hanc famulam tuam & perducatur ^{eam} _{eam} ad gratiam Baptismi tui. Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

Le Prêtre se couvrira, & étendant la main comme ci-dessus, il dira :

EXorciso te omnis spiritus immunde, in nomine Dei Patris † omnipotentis, & in nomine Jesu † Christi filii ejus & judicis nostri, & in virtute Spiritus † sancti, ut discedas ab hoc plasmate Dei *N.* quod Dominus noster Jesus Christus ad templum suum vocare dignatus est, ut fiat templum Dei vivi, & Spiritus sanctus habitet in eo. Per eundem Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

[Et hoc signum sanctæ Crucis (*Le Prêtre fait avec le pouce deux signes de Croix,*

l'un sur le front & l'autre sur la poitrine de l'Enfant.) quod nos fronti † & pectori † ejus damus ; tu , maledicte diabole , nunquam audeas violare. Per eundem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.]

Le Prêtre étend sa main, & en se découvrant il dit :

O R E M U S.

ÆTernam ac justissimam pietatem tuam deprecor, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, auctor luminis & veritatis, super ^{hunc famulum tuum} ^{hanc famulam tuam} N. crucis dominicæ impressione signat^{um}_{am}, ut digneris ^{illum} ^{illam} illuminare lumine intelligentiæ tuæ : munda ^{eum} ^{eam} & sanctifica : da ei scientiam veram, ut dignus ^{na} efficiatur ad consequendam gratiam baptismi tui, teneat firmam spem, consilium rectum, doctrinam sanctam ; ac demùm vitam consequatur æternam. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

*Le Prêtre se couvrira, & prenant de sa sa-
lève avec le pouce de sa main droite, il touchera*

les oreilles & les narrines de l'Enfant , en disant :

[Ephera † (à l'oreille droite) quod est adaperire , † (à l'oreille gauche) in odorem † suavitatis † (aux deux narrines) tu autem effugare diabole , appropinquat enim judicium Dei.]

Le Prêtre essuie son pouce , met l'extrémité de l'Etole qui répond à sa droite , sur le milieu du corps de l'Enfant , & l'introduit dans l'Eglise en disant :

N. Ingredere in templum Dei , ut habeas partem cum Christo in vitam æternam.

R. Amen.

Le Prêtre entre dans l'Eglise , s'arrête sur le dehors de la porte du Baptistère , tourné vers l'Autel , & fait réciter à haute voix , au Parrain & à la Marraine , le Symbole des Apôtres & l'Oraison Dominicale. Je crois en Dieu , &c..... Notre Pere..... &c.

L'Oraison étant finie , le Prêtre entre dans le Baptistère précédé d'un Clerc portant le Cierge allumé. La Sage-Femme arrange l'Enfant , de maniere qu'on puisse commodément

lui faire les onctions sur la poitrine & sur les épaules, & l'ondoyer sur la tête ; le remet au Parrain & à la Marraine, qui le portent entre leurs bras & le placent droit sur la Piscine des Fonts, le tenant par le milieu du corps. Le Prêtre étant couvert, fait les questions suivantes, auxquelles le Parrain & la Marraine répondent.

[Le Prêtre. D. Abrenun- Renoncez-vous à
tias Satanæ ? Satan ?

Le Par.

& la R. Abrenuntio. J'y renonce.

Mar.

Le Prêtre. D. Et omni- Et à toutes ses œu-
bus operibus e- vres ?
jus ?

Le Par.

& la R. Abrenuntio. J'y renonce.

Mar.

Le Prêtre. D. Et omni- Et à toutes ses
bus pompis e- pompes ?
jus ?

Le Par.

& la R. Abrenuntio. J'y renonce.

Mar.

Le Prêtre s'étant découvert , prend de l'huile des Cathécumenes avec le pouce de la main droite , dont il fait les onctions en forme de Croix sur l'Enfant , d'abord sur la poitrine , en disant :

Ego te linio † oleo salutis , (*ensuite sur les épaules*) in Christo Jesu Domino nostro , ut habeas vitam æternam. R. Amen.

Le Prêtre essuie avec du coton ou de l'étope son pouce , la poitrine & les épaules de l'Enfant , quitte l'Etole violette pour en prendre une blanche , & il interroge le Parrain & la Marraine , en ces termes :

Le Prét. D. Credis in Deum , Patrem omnipotentem , creatorem cœli & terræ ? *Croyez-vous en Dieu le Pere tout-puissant , créateur du ciel & de la terre ?*

Le Par.

& la R. Credo. *J'y crois.*

Mar.

Le Prét. D. Credis in Jesum Christum , filium ejus unicum , *Croyez-vous en Jésus - Christ son fils unique , qui est né*

cum , natum & né & a souffert la
passum ? mort pour nous ?

Le Par.

& la R. Credo. J'y crois.

Mar.

Le Prét. Credis in Spi- Croyez-vous au
ritum Sanctum , Saint -Esprit ; la
sanctam Ecclesiam : sainte Eglise Ca-
Catholicam ; Sanc- tholique ; la Com-
torum Communio- munion des Saints ;
nem ; remissionem la rémission des pé-
peccatorum ; car- chés ; la résurrec-
nis resurrectio- tion de la chair &
nem ; vitam æter- la vie éternelle ?
nam ?

Le Par.

& la Mar. R. Credo. J'y crois.

(Lorsque l'Enfant a été ondoyé , on omet
au supplément des Cérémonies , ce qui suit ,
jusqu'à l'Oraison exclusivement.)

Le Prét. D. Vis bap- Voulez-vous être
zari ? baptisé , ou bap-

Le Par. tifiée ?

& la Mar. R. Volo. Je le veux.

Le Parrain & la Marraine tenant l'Enfant de maniere que la tête soit penchée sur la Piscine des Fonts , le Prêtre prendra la Burette , dans laquelle il mettra de l'eau baptismale (si cela n'a déjà été fait) & en versera en forme de Croix sur la tête de l'Enfant , à trois reprises , en disant :

Ego te baptizo , in nomine † Patris , (*versant l'eau pour la premiere fois*) & † Filii , (*pour la seconde fois*) & Spiritus † Sancti , (*pour la troisieme fois*).

Ici on sonne les cloches. Si on doute que l'Enfant ait été baptisé , le Prêtre se servira de la forme conditionnelle , qu'il prononcera d'une voix intelligible , en disant :

Si non es baptizat^{us} , ego te baptizo , in nomine † Patris , & † Filii , & Spiritus † Sancti.

Il prendra ensuite du saint Chrême avec le ponce , & dira :

O R E M U S .

DEus omnipotens , pater Domini nostri Jesu Christi , qui te regeneravit ex aqua & Spiritu Sancto , quique dedit tibi remissionem omnium peccatorum , (*faisant l'onction sur le*

Sommet de la tête au dessus du front de l'Enfant en forme de Croix) ipse te liniat † Chrismate salutis , in eodem Christo Jesu Domino nostro , in vitam æternam. R. Amen.

Pax tibi. R. Et cum spiritu tuo.]

Le Prêtre , après avoir essuyé son pouce & la tête de l'Enfant , prendra le chrêmeau ou voile blanc , dont (s'il n'est déjà béni) il fera la bénédiction dans la forme suivante.

(BÉNÉDICTION DU CHRÊMEAU.

V. Adjutorium nostrum , &c.

R. Qui fecit , &c.

V. Dominus vobiscum ,

R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe , benedictic , quæsumus hanc vestem tuo baptismo regeneratis imponendam ; quatenus adoptionem filiorum adipiscentes amicti stolis albis cum omnibus his qui laverunt stolas suas & dealbaverunt eas in sanguine tuo , te per semitam mandatorum sequantur in hoc sæculo , & laudent , ac glorificent in futuro. Per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

Il l'aspérge d'eau bénite.]

La Bénédiction du Chrêmeau étant faite , le Prêtre se couvrira , & le posant sur la tête de l'Enfant , il dira :

N. Accipe vestem candidam , quam immaculatam perferas ante tribunal Domini nostri Jesu Christi , ut habeas vitam æternam. R. Amen.

Il présentera ensuite le cierge allumé au Parrain ou à la Marraine , s'il n'y a pas de Parrain , & il dira :

N. Accipe lampadem ardentem , & irreprehensibilis custodi Baptismum tuum , serva Dei mandata , ut cum Dominus venerit ad nuptias , possis occurrere ei unà cum omnibus Sanctis , in aula cœlesti , habeasque vitam æternam , in secula seculorum. R. Amen.

Le Prêtre fermera lui-même le vase des Saintes Huiles , mettra le coton ou l'étoupe dont il se sera servi pour les Onctions dans une boîte destinée à cet usage ; & s'il le trouve nécessaire , il instruira , suivant sa prudence , le Parrain & la Marraine de l'alliance spirituelle qu'ils viennent de contracter avec l'Enfant qu'ils ont présenté à l'Eglise , & avec ses pere & mere.

Il leur recommandera de veiller & d'avertir les Peres & Meres qu'ils veillent eux-mêmes à ce que cet Enfant, s'il ne peut pas, suivant le vœu de la Nature, être nourri par sa Mere, soit au moins confié à une Nourrice de bonnes mœurs & attachée à sa Religion, à ce que cette Nourrice ni toute autre personne ne l'expose pas à être étouffé, en le faisant coucher dans le même lit avec elle; enfin, à ce qu'il soit instruit, dès ses plus tendres années, des vérités de la Religion, & rendu capable, aussi-tôt qu'il pourra l'être, de recevoir le Sacrement de Confirmation, & de faire sa première Communion.

Immédiatement après on écrira l'acte de Baptême ou du supplément des Cérémonies sur les deux registres de la Paroisse, en se conformant aux formules ci-après indiquées; & après que l'acte de Baptême sera souscrit, le Prêtre (à moins que des raisons légitimes ne l'obligent d'abrégé la cérémonie), suivi de la Sage-Femme qui portera l'Enfant, ayant le Parrain & la Marraine à ses côtés, se rendra au Maître Autel ou à un autre Autel voisin, & là dé-

couvert , se tournant vers l'Enfant , & lui mettant le bout de l'Étole sur la tête , il récitera l'Évangile & l'Oraison qui suivent , observant de ne point faire de genuflexion , mais seulement une inclination de tête à ces paroles , & Verbum caro factum est.

ψ. Dominus vobiscum ,

κ. Et cum spiritu tuo.

Initium Sancti Evangelii (faisant sur soi les trois signes de Croix ordinaires) secundum Joannem.

κ. Gloria tibi Domine.

IN principio erat Verbum & Verbum erat apud Deum , & Deus erat verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt , & sine ipso factum est nihil , quod factum est. In ipso vita erat & vita erat lux hominum : & lux in tenebris lucet , & tenebræ eam non comprehenderunt. Fuit homo missus à Deo , cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium , ut testimonium perhiberet de lumine ; ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux , sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera quæ illuminat omnem ho-

minem venientem in hunc mundum. In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit. In propria venit & sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem Filios Dei fieri: his qui credunt in nomine ejus; qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri; sed ex Deo nati sunt. Et Verbum caro factum est & habitavit in nobis; (& vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti à Patre) plenum gratiæ & veritatis.

℞. Deo gratias.

Le Prêtre continue.

Te invocamus, te laudamus, te glorificamus,
ô Beata, benedicta & gloriosa Trinitas.

℣. Sit nomen Domini benedictum,

℞. Ex hoc nunc & usque in seculum.

O R E M U S.

COncede, quæsumus, omnipotens Deus,
ut ^{qui} _{quæ}, in similitudinem mortis Christi con-
sepult^{us} est per Baptismum, ^{famulus tuus} _{famula tua} in novitate
Spiritus ita perseveranter ambulet, ut regene-

rationis gratiam fervare , & ad promissam in
 cœlis hæreditatem pervenire mereatur. Per
 eundem Christum Dominum nostrum.

ꝛ. Amen.

Benedicat te omnipotens & misericors Do-
 minus , Pater & † Filius & Spiritus Sanctus.

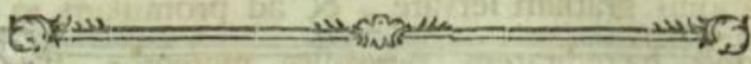
ꝛ. Amen.

*Le Prêtre après avoir fait baiser l'Etole à
 l'Enfant , le renvoie en lui disant :*

N. Vade in pace & Dominus sit tecum.

ꝛ. Amen.





M A N I E R E

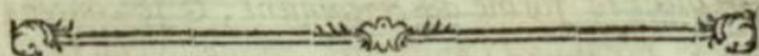
D E B A P T I S E R

PLUSIEURS ENFANS A LA FOIS.

*S*i les Enfans qu'on doit baptiser en même temps sont de différens sexes, il faut placer les garçons à la droite des filles, mettre au pluriel les paroles qu'on leur adresse ou qui les désignent, les appeller chacun par leur nom, & les distinguer par ces paroles : Hos electos, has electas.

Tout ce qui est renfermé entre ces deux [] dans l'ordre ci-dessus, doit être fait en particulier sur chacun, en commençant par les garçons. Dans les impositions des mains, il suffira de tenir la main étendue sur tous, après néanmoins l'avoir mise sur la tête de chacun en particulier.





M A N I E R E

D E B A P T I S E R

DANS LE DANGER DE MORT.

*S*I le danger de mort se manifeste à la maison, ou avant que l'Enfant soit à l'Eglise, le plus digne des Assistans le baptisera, même avec de l'eau commune, au défaut d'eau bénite. Il versera l'eau en forme de Croix sur la tête, & en même temps ayant l'intention de faire ce que l'Eglise fait, il prononcera distinctement les paroles qui expriment la forme du Sacrement : Ego te baptiso, in nomine † Patris, & † Filii, & Spiritus † Sancti. Amen. (Ou en Français) Je te baptise au nom du † Pere, & du † Fils, & du † Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Si le danger de mort arrivoit tandis que l'Enfant seroit dans l'Eglise ou prêt à y entrer, le Prêtre omettroit toutes les cérémonies qui

précèdent la forme du Sacrement, & se contenteroit de demander au Parrain & à la Marraine le nom qu'ils veulent donner à l'Enfant, il feroit l'ablution, ainsi qu'il vient d'être dit.

Si le baptisé vit encore après avoir été ainsi ondoyé, le Prêtre lui fera l'onction du Saint Chrême sur le sommet de la tête, en disant l'Oraison (Deus omnipotens, page 18.) Il lui donnera ensuite le chrêmeau & le cierge allumé, en disant les paroles qui sont propres à ces cérémonies.

Lorsque les forces du malade le permettront, on suppléera tout de suite les cérémonies omises, sinon on les renverra au premier jour où il pourra être porté à l'Eglise.



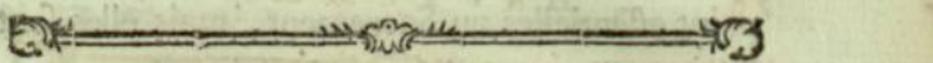
 M A N I È R E

D'ONDOYER HORS LE DANGER DE MORT ;
 LORSQU'IL Y A UNE PERMISSION
 DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

*L*E Prêtre qui aura cette permission se revêtira d'un surplis & d'une étole blanche , & ira au Baptistère où l'on aura porté l'Enfant ; il prendra de l'eau baptismale , & en ondoyera l'Enfant sur la piscine des Fonts , en la forme prescrite dans l'article précédent , & ne lui donnera aucun nom , il dira seulement : Pax tibi. Le Clerc répondra : Et cum spiritu tuo.

Si la permission portoit qu'on ondoyera l'Enfant dans un Oratoire particulier , ou même dans la maison , le Prêtre prendra avec lui un surplis , une étole blanche & de l'eau baptismale , & fera l'ondoyement en la forme ci-dessus.

Dans tous les cas le Prêtre écrira sur les Registres l'acte de l'ondoyement en se conformant aux formules ci-après indiquées.


 MANIERE

DE SUPPLÉER

LES CÉRÉMONIES DU BAPTÊME

AUX ENFANS.

QUAND un Enfant aura été ondoyé, ou par nécessité, ou en vertu de la permission de Monseigneur l'Evêque, on ne différera pas dès qu'il sera possible de le reporter à l'Eglise pour suppléer les cérémonies.

Le Prêtre revêtu & accompagné, comme il a été dit ci-dessus, pag. 3, se rendra à la porte de l'Eglise, & les choses disposées comme il est marqué au même endroit, il fera au Parrain & à la Marraine les questions qui y sont rapportées jusqu'à l'exhortation.

Quant à l'exhortation, le Prêtre pourra faire l'exhortation suivante, ou une semblable.

EXHORTATION.

LES cérémonies que nous allons suppléer à cet Enfant, mes très-chers Freres, ne sont

point essentielles au Sacrement, mais elles sont si vénérables par leur antiquité qui remonte jusqu'au temps des Apôtres; elles sont si saintes dans leur objet, si salutaires dans leurs effets, que la pratique de l'Eglise a toujours été de les suppléer à ceux qui avoient reçu le Baptême, ailleurs que dans le saint Temple; cette tendre Mere n'a pu souffrir qu'on les omit sans de fortes raisons; elle n'a pas voulu qu'aucun de ses Enfans fût privé des graces abondantes qui sont attachées aux Prières pleines d'onction qui les accompagnent.

Tout est grand, instructif, intéressant, tout enfin dans ces rits mystérieux éclaire & anime la piété. L'Eglise remplie de confiance dans la puissance de son divin Époux, emploie les exorcismes contre l'Ange de ténèbres, afin d'ôter à cet ennemi commun du salut des hommes la force qu'il pourroit avoir contre le Chrétien; elle donne aux nouveaux baptisés le nom de la Sainte Vierge, ou de quelque autre Saint, afin de les engager par le souvenir des noms qu'ils portent à imiter les vertus de leur Patron, à le regarder comme leur protecteur

Dans le Ciel, & à recourir souvent à son intercession : elle leur met du sel dans la bouche en demandant à Dieu de les remplir de cette sagesse d'en haut qui doit les préserver de la corruption du siècle ; elle imprime le signe de la Croix sur leur front & sur leur poitrine, pour leur faire connoître que c'est par la vertu de la Passion & de la Mort que Jesus - Christ a soufferte sur la Croix, qu'ils ont été délivrés de la servitude du péché, & que la liberté des enfans de Dieu leur a été rendue. Les onctions qu'ils reçoivent sur différentes parties du corps leur montrent qu'ils recouvrent cette force & cette vigueur qui leur est nécessaire pour courir dans la carrière de la justice & de la sainteté. La robe blanche dont le Ministre le revêt désigne la robe précieuse de l'innocence qu'ils doivent conserver tout le temps de leur vie pour la représenter sans tache au jour du jugement. Enfin le cierge allumé qu'il leur met en main les avertit de joindre à la foi qui éclaire leur esprit, l'ardeur de la charité & l'éclat des bonnes œuvres.

Ne soyons pas, M. T. C. F., les témoins

oisifs & insensibles de ces cérémonies, si capables de ranimer notre foi & notre piété. Faisons des vœux pour le salut éternel de cet Enfant. Demandons à Dieu qu'il le comble de ses bénédictions, mais profitons pour nous-mêmes des leçons profondes que nous donne cet acte solennel de notre Religion; il nous présente un tableau frappant des vertus, par lesquelles un Chrétien doit soutenir la dignité du caractère auguste dont il est revêtu. Prions Dieu avec autant d'ardeur que d'humilité, de les faire croître en nous, ou de nous les inspirer de nouveau par sa grace.

L'exhortation étant finie, & le Clerc ayant allumé le Cierge, le Prêtre s'adressant au Parrain & à la Marraine, dira :

Le Prêtre. Quel nom voulez-vous donner à cet Enfant ?

Le Parrain

&

la Marraine

*Rep. N. (Nom d'un Saint
ou d'une Sainte.)*

Le Prêtre souffle légèrement sur le visage de l'Enfant, & il dit :

Recede ab hac imagine Dei, immunde Spiritus,

ritus, & da locum Spiritui Sancto paraclito.

Le Prêtre tenant la main droite étendue sur l'Enfant, dit :

O R E M U S.

OMnipotens sempiterne Deus, Pater Domini nostri Jesu Christi, respicere dignare super ^{hunc famulum tuum} ^{hanc famulam tuam} N. ^{quem} ^{quam} ad rudimenta fidei vocare dignatus es; omnem cœcitatē cordis ^{ab eo} ^{ab ea} expelle; dirumpe omnes laqueos Sata-næ quibus fuerat alligat^{us}; aperi ei Domine januam pietatis tuæ, ut signo sapientiæ tuæ imbut^{us}, omnium cupiditatum fœtoribus careat, & ad suavem odorem præceptorum tuorum, læt^{us} tibi in Ecclesiâ tuâ seruiat & proficiat de die in diem, atque semper perfruatur gratia Baptismi tui quem suscepit. Per eundem Christum Dominum nostrum. &. Amen.

Le Prêtre bénit le Sel, s'il n'y en a déjà de béni, &c. Adjutorium, &c.

Exorcise te creatura Salis, &c. pag. 10.

Ensuite il se couvrira, & prenant de ce Sel, il en mettra un peu dans la bouche de l'Enfant, disant :

N. Accipe Sal sapientiæ, ut propitius sit

tibi Dominus in vitam æternam. R. Amen.

Pax tecum. R. Et cum spiritu tuo.

Ensuite il se découvrira, & tenant la main droite étendue sur l'Enfant, il dira :

O R E M U S.

DEUS Patrum nostrorum, Deus universæ conditor creaturæ, te supplices exoramus, ^{ut hunc famulum tuum hanc famulam tuam} respicere digneris propitius, & hoc primum pabulum salis gustantem, non diutius relinquas inanem cœlestis cibi, sed spirituali alimento esurientem reficias; quatenus sit semper spiritu fervens, spe gaudens, tuo nomini serviens, & ^{quam} ad regenerationis lavacrum perduxisti, quæsumus Domine, ut cum fidelibus tuis promissionum tuarum æterna præmia consequi mereatur. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Il retire sa main & continue.

O R E M U S.

DEUS, Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus qui Moyse famulo tuo in monte Sinai apparuisti, & filios Israel de terra Ægypti eduxisti, deputans eis Angelum pietatis tuæ, qui custodiret eos die ac nocte; te

deprecamur, Domine, ut mittere digneris sanctum Angelum tuum, qui similiter custodiat ^{hunc famulam tuam} _{hanc famulam tuam} N. & perducatur ^{eum} _{eam} ad perfectionem gratiæ baptismalis. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le Prêtre se couvrira, & étendant la main comme ci-dessus, il dira :

EXorciso te omnis spiritus immunde, in nomine Dei Patris † omnipotentis, & in nomine Jesu † Christi filii ejus, & judicis nostri, & in virtute Spiritus † sancti, ut discedas ab hoc plasmate Dei N. quod Dominus noster Jesus Christus ad suam sanctam gratiam, & benedictionem fontemque Baptismatis jam vocare dignatus est. Per eundem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Et hoc signum sanctæ Crucis (*Le Prêtre fait avec le pouce deux signes de Croix, l'un sur le front & l'autre sur la poitrine de l'Enfant.*) quod nos fronti † & pectori † ejus damus, tu maledicte diabole, nunquam audeas violare. Per eundem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le Prêtre étend sa main, & en se découvrant, il dit :

O R E M U S

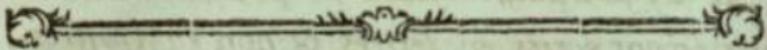
Æ Ternam ac justissimam pietatem tuam deprecor, Domine sancte, Pater omnipotens, æternæ Deus, auctor luminis & veritatis, super ^{hunc famulum tuum} ^{hanc famulam tuam} N. Crucis dominicæ impressione signat^{am}, ut digneris ^{illum} ^{illam} illuminare lumine intelligentiæ tuæ : mundâ ^{eum} ^{eam} & sanctifica : da ei scientiam veram, ut dign^{us} sit ^{qui} ^{quæ} perfruatur gratiâ Baptismi tui quem suscepit; teneat firmam spem, consilium rectum, doctrinam sanctam, ac demùm vitam consequatur æternam. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le Prêtre observera ensuite tout le reste comme ci-dessus au Baptême des Enfans pag. 13 & suivantes, jusqu'à la fin dudit article, en retranchant seulement la demande si l'Enfant veut être baptisé, l'ablution, & la forme du Baptême. Si les Cérémonies qui suivent l'ablution avoient été observées lors de l'ondoyement, il les omettroit de même.

Le Prêtre pourra selon sa prudence donner les avis convenables aux Parrain & Marraine comme ci-dessus à l'article du Baptême des Enfants, les avertissant néanmoins qu'ils n'ont contracté aucune alliance spirituelle avec l'Enfant, & qu'il n'y a que celui qui l'a baptisé qui l'ait contractée.

On ne trouvera rien dans ce Manuel sur la maniere d'administrer le Baptême aux adultes : cette cérémonie étant peu usitée, & se faisant toujours dans l'Église, on a cru inutile de la séparer du corps même du Rituel où elle se trouvera. Si cependant un adulte se trouvoit dans le temps qu'on l'instruit en danger de mort, & qu'il fût convenable & pressant de lui administrer le Sacrement de Baptême, on s'en tiendrait à ce qui est dit pour le Baptême d'un Enfant qui se trouve dans le même danger, & on suppléeroit de même les cérémonies du Baptême des adultes, dès qu'ils pourroient se présenter à l'Église.





ACTES DE BAPTÊME.

IL y aura dans chaque Paroisse, conformément à la Déclaration de 1736 & à l'Arrêt du Conseil du 12 Juillet 1746, deux Registres chacun en double original composés d'un nombre suffisant de feuilles, pour y inscrire sur l'un les actes de Baptême & Mariage, & sur l'autre les actes de Sépulture qui seront faits dans le cours de l'année : l'un desdits Registres originaux sera tenu sur du papier timbré, & l'autre sur du papier commun.

On aura soin d'avoir ces Registres dans les Annexes, comme dans les Églises matrices, & encore que le Baptême, Mariage & Enterrement desdites Annexes se fit dans l'Église matrice, les Actes n'en seront pas moins inscrits dans les Registres de l'Annexe.

Tous les Actes de Baptême, Mariage & de Sépulture seront inscrits sur ces Registres, aussitôt après que la cérémonie aura été faite, & signés sur le champ par tous ceux qui doivent signer.

Il n'y sera laissé aucun blanc , tous les nombres seront écrits en lettres & non en chiffres , & lorsqu'il aura été nécessaire de faire quelque rature , il en sera fait mention au bas de l'Acte & avant les signatures.

L'un de ces Registres restera dans les Paroisses matrices entre les mains du Curé , & dans les Annexes entre les mains du Vicaire , lorsqu'il y en aura de résidant ; l'autre sera envoyé au Greffe du Juge royal , six semaines au plus tard après l'expiration de chaque année.

Les Curés & autres Écclésiastiques auront la plus scrupuleuse attention de se conformer pour ces Registres & pour les Actes qui doivent y être inscrits à la Déclaration de 1736 , & pour leur en mieux faire connoître l'esprit & leur faire éviter tout reproche de la part du gouvernement , il semble convenable de faire précéder les formules de ces Actes de quelques observations , qu'une nouvelle Déclaration publiée cette année , semble rendre encore plus nécessaires.

Les actes de Baptême , de Mariage & de Sépulture ont eu lieu long-temps dans l'Eglise ,



avant que les Princes eussent pensé à en faire usage : celui de Baptême constatoit qu'il étoit né un Enfant à l'Eglise ; celui de Mariage , que l'union de deux époux avoit été bénite aux pieds des Autels ; celui de Sépulture qu'un fidele étoit mort , & avoit droit aux prieres des autres fideles.

En adoptant ces actes pour constater l'état des Citoyens , l'autorité civile a dû se promettre des effets du même genre & relatifs dans l'ordre de la société à ceux que l'Eglise avoit voulu produire dans l'ordre de la Religion.

L'acte de Baptême considéré sous ce rapport , a donc dû annoncer qu'il étoit né un Enfant à la société ; l'acte de Mariage que deux époux étoient unis par des liens légitimes ; l'acte de Sépulture que la société avoit perdu un de ses membres. La naissance & la filiation sont établies par le Baptême ; la légitimité par le Mariage ; la mort par la Sépulture.

Quelquesfois ces différens actes ont pu s'éclairer mutuellement ; quelquesfois même on a pu présenter l'un à l'appui de ce que l'autre seul devoit prouver , mais chacun a dû conserver

sa destination primitive, & quoique, par exemple, les actes de Baptême aient été quelquefois apportés en preuve de la légitimité, il est cependant certain qu'elle n'est bien prouvée que par les actes de mariage, & tous ceux qui y ont rapport.

Il résulte de ces premiers éclaircissemens, que les actes de Baptême ne doivent contenir que le jour de la naissance de l'Enfant, celui auquel il est baptisé, & les noms de ses pere & mere. En y insérant de leur chef les dénominations de légitime ou d'illégitime, les Prêtres s'exposeroient à des erreurs dangereuses qu'il leur seroit souvent impossible d'éviter.

Quand le Prêtre énonce dans un acte de Baptême qu'un Enfant a été baptisé tel jour, il énonce son propre fait, & c'est là le premier objet de l'acte de Baptême; quand il énonce que l'Enfant qu'il baptise est né un tel jour, & qu'il est fils de tel ou telle personne, il énonce ce qu'on lui dit, & ce qu'il tient des Parrains & Marraines, procureurs naturels des parens & choisis par eux pour présenter leur Enfant au Baptême, & quelquefois des Perea

eux-mêmes qui peuvent être présens , ou de la Mere qui peut avoir confié aux Parrains & Marraines sa propre déclaration.

Cette différente maniere d'envisager les faits que l'acte de Baptême énonce , doit déterminer celle de les exprimer.

L'administration du Baptême doit être affirmée par le Prêtre qui baptise ; le jour de la naissance & le nom des Pere & Mere doivent être déclarés par ceux de qui le Prêtre doit les apprendre , & il ne doit les écrire que comme il les apprend sans y rien retrancher ni ajouter.

C'est ce qu'établit positivement la Déclaration de 1736 , qui vient encore d'être , comme il a été dit , interprétée à cet égard par une Déclaration de cette année ; & c'est en conséquence de l'une & de l'autre que sont rédigées les formules suivantes.

Plus la tournure en est simple , plus elle épargnera de difficultés aux Curés & aux Vicaires dans les circonstances difficiles , où l'usage de faire dire à l'acte de Baptême plus qu'il ne devoit , les exposoit souvent à exprimer ce dont ils ne pouvoient être certains.

Moins les actes de Baptême seront surchargés de ce qui leur est étranger, moins ils seront sujets à être contestés, & les Ecclésiastiques qui les auront rédigés ne pourront être inculpés pour des déclarations qu'ils n'auront ni provoquées ni interprétées, & que suivant la dernière Déclaration ils n'auront pu se dispenser de recevoir & de transcrire.

Mais plus ces Formules sont simples, plus elles réduisent les Prêtres à n'écrire au delà de l'administration du Baptême, que ce qui leur a été déclaré, & plus ils doivent avoir soin que ces déclarations soient constatées : elles seront donc signées au bas de l'Acte par ceux qui les auront faites, & s'ils ne savent pas signer il conviendra d'appeller, autant qu'il sera possible, deux témoins qui puissent signer & attester que les déclarations ont été faites, & que ceux qui les ont faites ont déclaré ne savoir signer.

F O R M U L E S

D E S A C T E S D E B A P T Ê M E.

L A N & le du mois de
a été baptisé (ou baptisée,) par nous Curé

(ou Vicaire, ou Prêtre délégué) souffigné, N. (le nom de Baptême de l'Enfant), que les N. N. (les nom, surnom, qualités & domicile du Parrain & de la Marraine,) nous ont déclaré (ainsi que le Pere ici présent,) (ou le Pere étant absent,) être né le. . . (ici on marquera le jour de la naissance) dans cette Paroisse, (ou dans la Paroisse de N, s'il est né dans une autre Paroisse,) & être Fils (ou Fille) de N. N. (ici les noms des Pere & Mere, avec les qualités que le Parrain, la Marraine & le Pere s'il est présent indiqueront ;) & ont lesdits Parrain & Marraine & le Pere (s'il est présent) signé avec nous ; (& en cas qu'ils ne sachent pas signer,) & lesdits Parrain & Marraine & le Pere (s'il est présent,) interpellés par nous, ont déclaré ne savoir signer ; (& s'il est possible d'avoir deux témoins qui sachent signer, on ajoutera,) sur quoi ont été appelés les N. N. (ici les noms, surnoms, qualités & domicile des témoins) qui ayant entendu, ainsi que nous, la déclaration desdits Parrain & Marraine & dudit Pere (s'il est présent) ont signé avec nous le jour & an que dessus.

Ensuite sera apposée la signature du Parrain & de la Marraine, du Pere (s'il est présent,) en cas qu'ils sachent signer; celles de deux témoins, s'il a été possible de s'en procurer; & en dernier lieu celle du Curé.

Si les Parrain & Marraine apportent quelque déclaration par écrit du Pere & de la Mere absens, ou quelque acte de justice, il en sera fait mention dans leur déclaration en cas qu'ils le desirent.

Si les Parrain & Marraine disent que le Pere & la Mere de l'Enfant sont inconnus, on mettra dans l'acte que les N. N. . . . ont déclaré être né de Pere & Mere inconnus.

S'il s'agit d'un Enfant trouvé, ceux qui le présenteront au Baptême feront la même déclaration, qu'il est né de Pere & Mere inconnus; & on ajoutera encore l'indication du lieu où il a été trouvé.

L'acte d'ondoyement doit être le même, à l'exception qu'à la place de baptisé (ou baptisée,) on doit mettre ondoyé (ou ondoyée), à cause du péril de mort, par N. (nom, surnom & qualités de la personne qui a fait l'ondoye-

ment,) à la maison (ou à l'Église , ou par la permission de Monseigneur l'Évêque , suivant ce qui aura été fait). Le reste comme il est marqué ci-dessus.

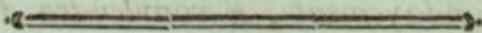
Comme il n'y a pas de Parrain ni de Marraine à l'ondoyement , il conviendra d'appeller deux témoins choisis par la famille même de l'Enfant présenté , & d'écrire leur déclaration qu'ils signeront.

Lorsque les cérémonies auront été suppléées , l'acte sera ainsi conçu.

L'an & le du mois ont été suppléées les cérémonies du Baptême , par nous Curé (ou Vicaire , ou Prêtre délégué) soussigné , à N. (noms de l'Enfant) qui avoit été ondoyé (ou ondoyée) le (ici on mettra la date de l'ondoyement) à la maison (ou à l'Église , ou par la permission de Monseigneur l'Évêque) & qui a été déclaré par les N. N. (ici les noms , surnoms & qualités du Parrain , de la Marraine) ainsi que par le Pere ici présent (ou le Pere étant absent) être fils (ou fille de N. N.) ici on répétera la déclaration qui a dû être faite dans l'acte de l'ondoyement ,

& on terminera l'acte comme les précédens.

Si le Baptême étoit donné sous condition, on ajoutera seulement après ces mots, a été baptisé (ou baptisée,) ceux-ci, sous condition.

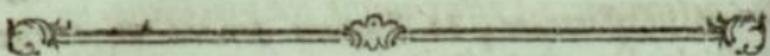


EXTRAIT DES ACTES DE BAPTÊME.

L'EXTRAIT de Baptême doit être donné sur du papier marqué. Il doit être entièrement conforme à l'original, & ainsi conçu.

Extrait des Registres des actes de Baptême, Mariage & Sépulture de la Paroisse de N. (ou Annexe de N. dépendante de la Paroisse de N.) de l'an.

Puis, l'acte tel qu'il est écrit & figuré, avec les noms de ceux qui ont signé, & sans aucune addition, retranchement ni changement; & à la fin, délivré conforme à l'original, ce. . . (ici la date de l'an, mois & jour auquel est donné l'extrait,) par nous soussigné N. Curé de ladite Paroisse, (ou Vicaire de ladite Annexe.)


B É N É D I C T I O N
D E S F E M M E S
 APRÈS LEURS COUCHES.

LA Femme qui voudra recevoir la Bénédiction fera avertir son Curé, & viendra à l'Église, au jour & à l'heure dont il sera convenu, faisant porter avec elle son Enfant, si cela se peut. En entrant dans l'Église, elle ira se placer à la balustrade de l'Autel destiné à cette cérémonie. Elle assistera à la Messe qu'on lira, Pro gratiarum actione post partum, pourvu que le jour ne soit pas empêché par un Office double, ou un autre Office qui exclut le double; si on ne peut pas dire la Messe, Pro gratiarum actione post partum, on en ajoutera la Collecte à la Messe du jour & on lira à la fin l'Évangile Postquam impleti sunt, &c. pris de la Messe, Post partum.

Si l'Enfant est mort on dira la Messe conformément à la rubrique du Missel, qui est à la tête de la Messe, Post partum.

A l'Offertoire, la Femme tenant un cierge allumé, se présentera avec son Enfant pour baiser la Croix, que l'Enfant baisera aussi.

La Messe finie, le Prêtre, sans quitter les habits Sacerdotaux, & ayant le bonnet à la main, s'approchera de la balustrade où la Femme sera à genoux, ayant avec elle son Enfant, & dira :

Ant. Anima mea illi vivet, & semen meum ferviet ipsi.

P S E A U M E.

L Audate Dominum omnes gentes : laudate eum omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus ; & veritas Domini manet in æternum. Gloria Patri, &c.

Il répète l'Antienne Anima mea, &c.

Kyrie eleison, Christe eleison.

Kyrie eleison. Pater noster. (tout bas.) Et ne nos inducas in tentationem.

℟. Sed libera nos à malo.

Le Prêtre. Salvam fac ancillam tuam,

℟. Deus meus sperantem in te.

Le Prêtre. Mitte ei Domine auxilium de Sancto.

℞. Et de Sion tuere eam.

Le Prêtre. Esto ei , Domine , turris fortitudinis ,

℞. A facie inimici.

Le Prêtre. Domine , exaudi orationem meam ;

℞. Et clamor meus ad te veniat.

Le Prêtre. Dominus vobiscum , &c.

℞. Et cum , &c.

O R E M U S.

OMnipotens , sempiternè Deus , qui per beatæ Virginis Mariæ partum , fidelium parientium dolores in gaudium vertisti ; concede propitius , ut hæc famula tua N. quæ te fœcunditatis suæ auctorem & servatorem læta cognovit , ejusdem Mariæ meritis & intercessione , ad æterna beatitudinis gaudia , (unà cum prole sua) pervenire mereatur. Per Christum Dominum nostrum. ℞. Amen.

Le Prêtre jettera ensuite de l'eau bénite sur la Mere & sur l'Enfant , disant :

Benedictio Dei omnipotentis , Patris † , & Filii & Spiritus Sancti descendat super te [& prolem tuam] & maneat semper. Amen ; & il terminera ainsi la Cérémonie

Si la Mere n'a pas avec elle son Enfant, on omettra ce qui est entre les deux crochets.

Lorsqu'on ne célébrera pas la Messe, le Prêtre revêtu d'un surplis & d'une étole blanche, ira à la balustrade où la Femme se fera placée, & il la bénira de la maniere qui suit :

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini,

℞. Qui fecit cœlum & terram.

Ant. Anima mea, &c. (comme ci-dessus.)

Pf. Laudate Dominum, &c.

Gloria Patri, &c.

On répète l'Antienne Anima mea.

℣. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

Sequentia Sancti Evangelii secundum Lucam.

℞. Gloria tibi Domine.

IN illo tempore ; postquam impleti sunt dies purgationis Mariæ, secundum legem Moyse, tulerunt Jesum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino, sicut scriptum est in lege Domini, quia omne masculinum adaperiens vulvam sanctum Domino vocabitur : & ut darent hostiam secundum quod dictum est in lege Domini par turturum, aut duos pullos colum-

barum. Et ecce Homo erat in Jerufalem; cui nomen Simeon, & homo iste justus & timoratus, expectans consolationem Israel; & Spiritus Sanctus erat in eo; & responsum acceperat à Spiritu Sancto, non visurum se mortem, nisi prius videret Christum Domini. Et venit in Spiritu in templum, & cum inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundum consuetudinem legis pro eo; & ipse accepit eum in ulnas suas & benedixit Deum, & dixit: Nunc dimittis servum tuum Domine, secundum verbum tuum in pace; quia viderunt oculi mei salutare tuum, quod parasti ante faciem omnium populorum, lumen ad revelationem gentium, & gloriam plebis tuæ Israel. *ꝛ. Deo gratias.*

Après l'Évangile le Prêtre dit Kyrie eleison, & poursuit le reste comme ci-dessus, en faisant après l'Oraison baiser la Croix à la Mere & à l'Enfant, & en jetant de l'eau bénite sur l'un & l'autre.



 S E R M E N T

D E S S A G E S - F E M M E S .

L'IMPORTANCE du ministère des Sages-Femmes ne permettant pas de négliger aucun des moyens de leur rappeler leurs devoirs , & de les engager à les remplir , il est utile que les Curés fassent prononcer aux Sages-Femmes le serment suivant , qu'elles réciteront à genoux & ayant la main droite sur l'Évangile.

 F O R M E D U S E R M E N T .

JE N. promets à Dieu le Créateur tout-puissant , & à vous Monsieur , de vivre & mourir en la Foi Catholique , Apostolique & Romaine , de m'acquitter avec le plus de fidélité & de diligence qu'il me sera possible de la charge que j'entreprends d'assister les femmes dans leurs couches ; de ne révéler jamais les secrets des familles , ni des personnes que j'assisterai ; j'apporterai tous mes soins pour em-

pêcher qu'il n'arrive aucun accident à la Mere ni à l'Enfant ; & si je vois quelque danger , j'appellerai des Médecins , des Chirurgiens ou des Femmes expérimentées en cette fonction , pour ne rien faire que par leurs avis & avec leurs secours.

Je promets que je n'usurai point de superstition , soit par paroles , soit par signes , soit par quelque autre maniere que ce soit , & que j'empêcherai de tout mon pouvoir que l'on en use ; que je ne ferai rien par vengeance ou par mauvaise affection ; que je ne consentirai jamais à ce qui pourroit faire périr le fruit ou avancer l'accouchement par des voies extraordinaires & contre nature ; que je vous avertirai de bonne heure , Monsieur , ou vos successeurs , de la naissance des enfans ; que je n'en baptiserai aucun hors le cas de nécessité ; que lorsque ce cas arrivant , j'aurai ondoyé un Enfant , je vous en donnerai avis sur le champ , & que je procurerai , de tout mon pouvoir , le salut corporel & spirituel des Meres & des Enfans.

Ensuite le Curé lui dira : Vous le jurez & promettez ?

La Sage - Femme répondra : Oui , Monsieur.

Le Curé lui fera baiser le saint Evangile , & écrira , soit sur le Livre de la Fabrique , s'il y en a un , soit sur celui des Baptêmes , (en sorte que cet acte n'interrompe pas la suite des actes du Baptême ,) cette prestation de serment en cette forme :

L'an . . . & le . . . du mois de . . . N. (les nom & surnom de la Sage-Femme , femme ou veuve de (les nom , surnom & profession du mari) de cette Paroisse , ou de la Paroisse de a été reçue pour exercer l'office de Sage-Femme , & a fait & prêté entre nos mains le serment porté par le Rituel. En foi de quoi j'ai signé le présent acte , les jour & an que dessus.





CONFIRMATION.

LE Sacrement de la Confirmation ne pouvant être administré que par l'Évêque, la maniere de l'administrer ne se trouvera point dans ce Manuel.

Le jour de la Confirmation, on fera préparer dans le Sanctuaire, du côté de l'Épître, une table couverte d'une nappe blanche, sur laquelle on mettra un bassin, avec une aiguiere remplie d'eau, & une serviette; un autre bassin, dans lequel on mettra de la mie de pain, enfin les vases des Saintes Huiles lorsqu'on les aura reçues.

On rangera les Enfans, de maniere qu'ils forment un demi cercle, que les Garçons soient

placés du côté de l'Épître , & les Filles du côté de l'Évangile.

Chacun d'eux doit avoir à la main un bandeau & un billet , sur lequel on aura écrit son nom. Les plus grands seront à genoux lorsque l'Évêque leur fera l'Onction sur le front , les plus petits pourront être debout.

On allumera les cierges de l'Autel avant que la Cérémonie commence , & on avertira ceux qui doivent être confirmés d'être présens depuis l'imposition des mains jusqu'à la Bénédiction de l'Évêque.





EUCCHARISTIE.

BÉNÉDICTION DE L'EAU.

Tous les jours de Dimanche , excepté les jours de Pâques & de la Pentecôte , le Prêtre qui doit célébrer la Messe de Paroisse fera avant la Procession , (ou s'il ne doit pas y en avoir , un peu avant la Messe ,) la Bénédiction de l'eau , en la maniere suivante.

Étant revêtu d'un Amict , d'une Aube avec la ceinture , & d'une Étole de la couleur convenable à l'Office , ou au moins d'un Surplis & d'une Étole , il dira en faisant le signe de la Croix le Verset :

℣. Adjutorium nostrum † in nomine Domini ,

℟. Qui fecit cœlum & terram.

Ensuite , tenant la main étendue sur le Sel :

EXorciso te creatura falis , per Deum † vivum , per Deum † verum , per Deum † Sanctum , per Deum qui te per Elizæum Prophetam in aquam mitti jussit , ut sanaretur sterilitas aquæ ; ut efficiaris sal exorcisatum in salutem credentium ; & sis omnibus sumentibus te sanitas mentis & corporis ; & effugiat atque discedat à loco in quo aspersum fueris omnis phantasia , & nequitia , vel verfusia diabolicæ fraudis , omnisque spiritus immundus adjuratus per eum , qui venturus est judicare vivos & mortuos , & sæculum per ignem. ꝛ. Amen.

Ici il joindra les mains.

O R E M U S.

IMmenfam clementiam tuam , omnipotens , æterne Deus , humiliter imploramus ut hanc creaturam falis , quam in usum humani generis tribuisti , Benedicere † & sanctificare † tua pietate digneris ; ut fit omnibus sumentibus falus mentis & corporis ; & quidquid ex eo tactum vel respersum fuerit careat omni immunditiâ , omnique impugnatione spiritua-

Es nequitiae. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium, &c. ꝛ. Amen.

Ensuite il étendra sa main droite sur l'eau & poursuivra:

EXorciso te, creatura aquæ, in nomine Dei † Patris omnipotentis, & in nomine Jesu † Christi Filii ejus Domini nostri, & in virtute Spiritus † Sancti, ut fias aqua exorcifata ad effugandam omnem potestatem inimici, & ipsum inimicum eradicare, & explantare valeas cum Angelis suis Apostaticis, per virtutem ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui venturus est judicare vivos & mortuos & seculum per ignem. ꝛ. Amen.

Il joindra les mains & continuera.

O R E M U S.

DEus, qui ad salutem humani generis, maxima quæque sacramenta, in aquarum substantia, condidisti: adesto propitius invocationibus nostris, & elemento huic multimodis purificationibus præparato, virtutem tuæ Benedictionis † infunde, ut creatura tua mysteriis tuis serviens, ad abigendos dæmo-

nes, morbosque pellendos, divinæ gratiæ fummat effectum; ut quidquid in domibus vel in locis fidelium hæc unda resperferit, careat omni immunditia & liberetur à noxâ; non illic resideat spiritus pestilens, non aura corrumpens; discedant omnes insidiæ latentis inimici: & si quid est quod aut incolumitati habitantium invidet, aut quieti aspersione hujus aquæ efugiat, ut salubritas per invocationem sancti tui nominis expetita, ab omnibus sit impugnationibus defensa. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit & regnat in unitate Spiritus Sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum.

R. Amen.

Ici le Prêtre mettra le sel béni dans l'eau, en faisant trois Croix, & disant une fois à voix basse.

Commixtio salis & aquæ pariter fiat: In nomine Patris †, & Filii †, & Spiritus † Sancti.

R. Amen.

Ÿ. Dominus vobiscum,

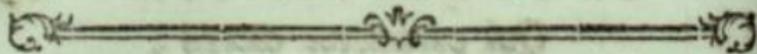
R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEUS, invictæ virtutis auctor & insuperabilis imperii Rex, ac semper magnificus triumphator, qui adversæ dominationis vires reprimis, qui inimici rugientis sævitiam superas, qui hostiles nequitas potenter expungas: te, Domine, trementes & supplices deprecamur, ac petimus ut hanc creaturam falis & aquæ dignanter aspicias, benignus illustres, pietatis tuæ rore sanctifices; ut ubicumque fuerit aspersa, per invocationem sancti tui nominis omnis infestatio immundi spiritus abigatur, terrorque venenosi serpentis procul pellatur, & præsentia Sancti Spiritus nobis misericordiam tuam poscentibus ubique adesse dignetur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit & regnat in unitate Spiritus Sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum. *ꝛ.* Amen.

Le Prêtre fera l'Asperfusion de la maniere marquée dans le Missel.

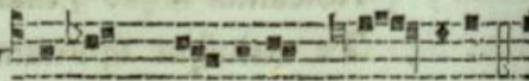


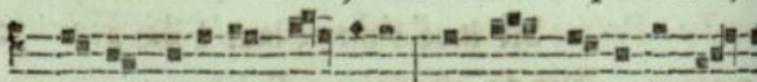

 ORDRE DE LA PROCESSION

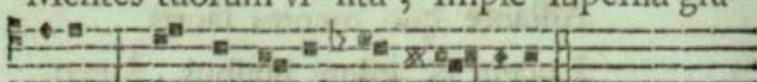
Qui doit se faire le Dimanche avant la
Messe de Paroisse.

CETTE Proceſſion doit commencer dans toutes les Églises Paroiſſiales le Dimanche de Pâques de chaque année, & finir le Dimanche avant la Fête de tous les Saints ; on ne la fera point les jours de Fête, autre que celui du Patron.

Après l'Asperſion de l'eau bénite, le Célébrant & tous les aſſiſtans ſe mettront à genoux, & on chantera l'Hymne ſuivante. La première ſtrophe de cette Hymne finie tous ſe leveront ; le Curé portant la Croix Paſtorale & précédé du Clergé ira proceſſionnellement juſqu'au lieu deſigné pour la ſtation.

Hymne, **V** 
du 8. E-ni, Cre-ator Spi-ritus,


Mentes tuorum vi-ſita ; Imple ſupernâ gra-


ti-â, Quæ tu creaf- ti pectora, Qui

Qui paracletus diceris ,
Donum Dei altissimi ,
Fons vivus , ignis , caritas ,
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere ,
Dextræ Dei tu digitus ;
Tu ritè promissum Patris ,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus ,
Infunde amorem cordibus ;
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longiùs ,
Pacemque dones protinus ;
Ductore sic te prævio ,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem :
Noscamus atque Filium ;
Te utriusque Spiritum
Credamus , omni tempore.

Sit laus Patri ; laus Filio :
Par sit tibi laus , Spiritus ,
Afflante quo mentes sacris
Lucent & ardent ignibus. Amen.

En arrivant au lieu de la Station, le Curé posera la Croix Pastorale, & après qu'on aura terminé l'Hymne on chantera :

ψ. Emittes Spiritum tuum & creabuntur,
 ρ. Et renovabis faciem terræ.

O R E M U S.

DEus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, & de ejus semper consolatione gaudere. Per Dominum nostrum.

Après l'Oraison le Curé se mettra à genoux pour dire le Munda cor meum.

Jube domne Benedicere. Dominus sit in corde meo, &c.

(S'il étoit assisté d'un Diacre, celui-ci diroit le Munda cor meum, recevrait la Bénédiction du Curé & chanteroit l'Évangile.)

S'étant relevé, il chantera.

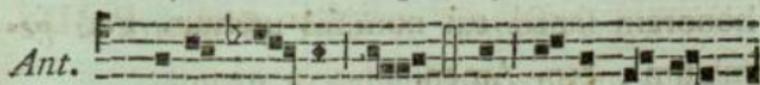
Dominus vobiscum. Et cum Spiritu tuo.
 Sequentia Sancti † Evangelii, secundum Matthæum. ρ. Gloria tibi Domine.

IN illo tempore ; ascendente Jesu in naviculam, secuti sunt eum Discipuli ejus : & ecce motus magnus factus est in mari, ita ut na-

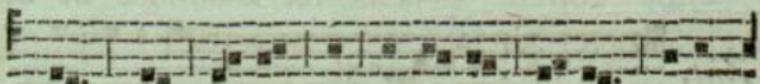
vicula operiretur fluctibus ; ipse vero dormiebat. Et accesserunt Discipuli ejus , & suscitaverunt eum , dicentes : Domine , salva nos , perimus. Et dicit eis , Jesus : quid timidi estis , modicæ fidei ? Tunc surgens imperavit ventis & mari , & facta est tranquillitas magna. Porro homines mirati sunt , dicentes : qualis est hic , quia venti & mare obediunt ei ?

L'Evangile fini , on chantera.

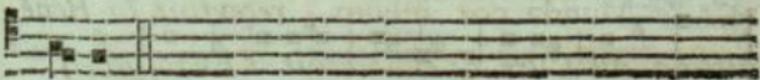
(Dans le Temps Paschal.)



Cruci- fi-xus est ex infirmi-ta-



te , sed vivit ex virtute De-i , alle-



lu-ia.

ψ. Dicite in gentibus ,

℞. Quia Dominus regnavit.

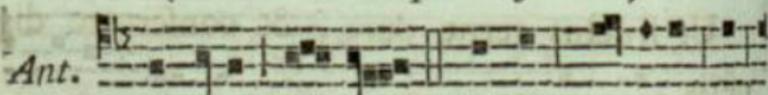
ψ. Oculi omnium in te sperant , Domine.

℞. Et tu das escam illorum in tempore oportuno.

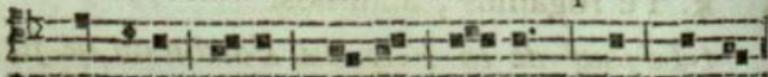
DEus, qui pro nobis filium tuum Crucis patibulum subire voluisti, ut inimici à nobis expelleres potestatem : concede nobis famulis tuis, ut resurrectionis gratiam consequamur.

Effunde, quæsumus, Domine, Deus noster, benedictionem tuam super populum tuum, ut, & dante te benignitatem, terra nostra det fructus suos ; & his collectis, ad laudem & honorem sancti tui nominis utamur. Per Dominum, &c. Amen.

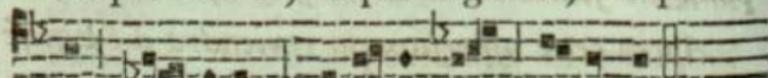
(*Hors le Temps Paschal.*)



Peccata nostra Christus pertulit in



corpore suo, super lignum, ut pecca-



tis mortui ; justitiæ vivamus.

℣. Ipse redimet Israel,

℞. Ex omnibus iniquitatibus ejus.

℣. Oculi. (*comme ci-dessus.*)

℞. Et tu das. (*idem.*)

DE LA PROCESSION.

O R E M U S.

PErpetuâ nos , quæsumus Domine , pace
custodi , quos per lignum sanctæ Crucis
redimere dignatus es.

EFfunde , &c. (*comme ci-dessus.*)

*Le Curé prendra l'aspersoir , & jettera de
l'eau bénite vers les quatre parties du monde ,
en commençant par l'Orient & continuant par
le Midi , & il dira alternativement :*

A fulgure & tempestate ,

℞. Libera nos , Domine.

Ut fructus terræ dare , & conservare dig-
neris ,

℞. Te rogamus , audi nos.

(*Le jour de la Fête du Patron on ne fera
point de station à la Procession.*)

*Après cette aspersio on reviendra à l'Eglise ,
& on chantera l'Hymne de la Vierge , Ave ,
maris stella. Lorsque le Célébrant sera arrivé
au pied de l'Autel , & qu'on aura terminé
l'Hymne , il dira.*

ORDRE DE LA PROCESSION.
(Dans le Temps Paschal.)

O R E M U S.

DEus, qui per resurrectionem filii tui Domini nostri Jesu Christi, mundum lætificare dignatus es : præsta, quæsumus, ut per ejus genitricem Virginem Mariam, perpetuæ capiamus gaudia vitæ. Per eundem, &c.
R. Amen.

(Hors le Temps Paschal.)

O R E M U S.

Concede nos famulos tuos, quæsumus, Domine, Deus, perpetuâ mentis & corporis sanitate gaudere, & gloriosâ Beatæ Mariæ semper Virginis intercessione à præsentî liberari tristitia, & æterna perfrui lætitia. Per Dominum nostrum Jesum Christum, &c.
R. Amen.

Lorsqu'on fera, le jour du Dimanche, l'Office d'un Mystere, ou d'un Saint particulier, on pourra chanter au retour de la Procession une des Hymnes propres à l'Office, & alors on dira les V. V. & l'Oraison convenables.

BÉNÉDICTION DU PAIN
POUR LA MESSE DE PAROISSE.

Ceux qui doivent présenter le Pain pour être béni s'approcheront de la Balustrade de la Communion avec respect, tenant un cierge allumé à la main droite, & le Prêtre tourné de leur côté, en faisant le signe de la Croix, dira.

℣. Adjutorium nostrum, &c.

℞. Qui fecit, &c.

℣. Sit nomen Domini benedictum,

℞. Ex hoc nunc & usque in seculum.

℣. Domine exaudi orationem meam,

℞. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum,

℞. Et cum Spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine, Jesu Christe, Panis Angelorum,
Panis vivus æternæ vitæ, Benedicere
dignare panem istum, sicut benedixisti quin-
que panes in deserto : ut omnes ex eo gustan-

tes inde corporis & animæ percipiant sanitatem. Qui vivis & regnas, in sæcula sæculorum. R. Amen.

Ensuite il jettera de l'eau bénite sur le Pain, & on le distribuera suivant l'usage.



FORMULE DU PRONE.

LE Curé, ou autre Prêtre, ayant quitté la chasuble & le manipule, ou s'il ne célèbre pas, étant revêtu d'un surplis & d'une étole, montera en chaire après l'Évangile, & ayant fait le signe de la Croix & dit : In nomine Patris, &c. il se couvrira & lira debout, posément & intelligiblement ce qui suit.

MES CHERS FRERES, tous les jours de notre vie appartiennent à Dieu & doivent être employés pour sa gloire ; ainsi au milieu même des soins extérieurs qui vous occupent pour les nécessités temporelles & les intérêts de vos familles, vous devez l'adorer, le louer, l'honorer, le servir, & lui rapporter toutes vos actions.

Mais le Dimanche qui est particulièrement le jour du Seigneur, doit aussi être particulièrement consacré à son service ; aucune œuvre fervile n'est permise en ce saint jour, & la meilleure partie doit en être passée dans les exercices de la piété chrétienne. Le premier de tous par excellence est le saint Sacrifice pour lequel nous sommes ici réunis.

C'est dans l'Église Paroissiale que les Conciles vous prescrivent d'y assister, à moins que des raisons légitimes ne vous en empêchent : & pour célébrer dignement le Dimanche, vous devez encore assister avec assiduité aux autres offices & aux instructions, & joindre au mérite de vos prières celui de vos bonnes œuvres.

Mais pour remplir avec fruit le devoir qui vous appelle à la Messe de Paroisse, il convient de vous pénétrer des dispositions de la victime qui va s'immoler pour les besoins de l'Église universelle, & pour les nôtres en particulier. Unissez vos vœux à notre ministère, pour reconnoître le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures, pour le remercier de

vous avoir tirés du néant & rachetés par le sang précieux de Jesus-Christ , pour lui demander le pardon de vos péchés & les secours qui vous sont nécessaires pour le salut de vos ames & la santé de vos corps.

Et comme ces saintes assemblées sont établies pour entretenir entre les fideles de cette Paroisse & les autres membres de l'Eglise l'esprit d'union & de charité par un commerce de Prieres , nous présenterons à Dieu les nôtres pour la conservation & l'augmentation de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine , pour l'exaltation de la Sainte Eglise notre Mere , afin qu'il lui plaise lui donner la paix , réunir sous son obéissance & dans sa Communion tous les Schismatiques & Hérétiques , & convertir les Juifs & les Infideles à la foi , sans laquelle il n'y a point de salut.

Nous priérons pour notre Saint Pere le Pape, pour Monseigneur l'Evêque , pour tous les Prélatz & pour tous les Pasteurs de l'Eglise , afin que par le secours des graces du Ciel ils conduisent dans la voie du salut ceux qui leur sont soumis.

Nous prierons pour l'union & la concorde entre les Princes chrétiens ; pour la paix générale de l'État & des Particuliers ; pour la tranquillité des familles , demandant au Seigneur qu'il détruise les guerres & les divisions , afin qu'unis ensemble par la charité nous ne soyons tous qu'un cœur & qu'une ame.

Nous prierons pour la personne sacrée du Roi ; (*s'il y a une Reine regnante , une Reine douairiere , on les recommandera aux Prières :*) pour toute la Famille Royale ; pour tous les ordres du Royaume , pour tous les Magistrats & Officiers qui nous gouvernent sous l'autorité du Roi , spécialement pour ceux de cette Ville ; (*A la Campagne , de cette Paroisse .*) pour M. N. Seigneur , ou Madame N. Dame de ce lieu ; pour les bienfaiteurs de cette Eglise ; pour tous les habitans de cette Paroisse , & pour ceux qui offrent aujourd'hui le pain béni.

Nous prierons pour nos ennemis ; pour la conversion des pécheurs ; pour l'avancement spirituel de justes ; pour ceux qui souffrent persécution pour la justice ; pour ceux que Dieu éprouve par la tribulation ; pour les malades ;

pour les Veuves , les Orphelins , les Captifs, les Pauvres & autres personnes affligées ; pour les Femmes enceintes , afin que Dieu leur accorde une heureuse délivrance , & que leurs enfans puissent recevoir le Saint Baptême.

○ Nous demanderons la disposition du temps nécessaire pour la santé des corps , & pour l'abondance & la conservation des fruits de la terre , afin que Dieu leur donnant sa bénédiction , nous puissions les recueillir avec action de graces , & en user à sa plus grande gloire pour nos besoins & ceux des pauvres.

○ Nous adresserons aussi à Dieu nos prieres généralement pour tous ceux qui font profession de la Foi de l'Eglise Catholique , Apostolique & Romaine.

○ Nous prierons pour le soulagement des Fideles trépassés , particulièrement pour ceux qui ont fondé cette Eglise , ou qui lui ont donné de leurs biens ; pour nos parens , amis & bienfaiteurs ; pour ceux qui sont enterrés dans cette Eglise ou dans le cimetièrre de cette Paroisse , afin que Dieu leur accorde le lieu de rafraîchissement , de lumiere & de paix.

Voilà, M. C. F., les principaux objets de nos prières à Dieu, & c'est à ces intentions que nous allons réciter les prières suivantes, pour nous disposer à en faire de plus efficaces dans l'action du saint Sacrifice.

Ici le Prêtre se découvrira pour réciter l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique & le Symbole; il en fera de même pour réciter les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & lorsqu'il annoncera une Fête, ou qu'il donnera quelque avis aux Fideles; mais il se couvrira pour tout le reste du Prône, même lorsqu'il publiera nos Mandemens ou les Bans de Mariage.

Nous commençons par la prière que notre Seigneur nous a apprise dans l'Evangile, & que l'Eglise pour ce sujet appelle l'Oraison Dominicale; elle contient en abrégé ce que nous devons demander à Dieu.

NOtre Pere qui êtes dans les Cieux; que votre Nom soit sanctifié; que votre regne arrive; que votre volonté soit faite en la Terre comme au Ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, & pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui

nous ont offensés, & ne nous laissez point succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Nous joindrons à l'Oraison Dominicale la Salutation Angélique, dont l'Eglise se sert pour remercier Dieu du Mystere de l'Incarnation, pour honorer & féliciter la Sainte Vierge, dans le sein de laquelle ce mystere a été accompli, & pour demander son intercession auprès de son Fils.

JE vous salue Marie, pleine de grace; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes, & Jesus, le fruit de votre ventre, est béni.

Sainte Marie, Mere de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Nous réciterons le Symbole des Apôtres, dans lequel est contenu ce que nous devons croire, afin que par cette profession de Foi nous rendions nos prieres plus agréables à Dieu.

JE crois en Dieu, le Pere tout-puissant, créateur du Ciel & de la Terre; & en Jesus-Christ, son Fils unique notre Seigneur,

qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie; a souffert sous Ponce Pilate; a été crucifié; est mort & a été enseveli; est descendu aux Enfers; le troisieme jour est ressuscité des morts; est monté aux Cieux; est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant, d'où il viendra juger les vivans & les morts.

Je crois au Saint-Esprit, la Sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la Chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Nous sommes obligés aussi de savoir que Jesus-Christ a institué dans son Eglise sept Sacremens pour la sanctification des Fideles; le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage.

Le Baptême, qui nous régénere en Jesus-Christ en nous donnant la vie spirituelle de la grace, & qui nous fait Enfans de Dieu & de l'Eglise; il est nécessaire pour le salut, & il imprime un caractère, ce qui fait qu'on ne peut le recevoir plus d'une fois.

La Confirmation, qui nous donne le Saint-

Esprit avec l'abondance de ses graces , pour nous rendre parfaits Chrétiens , & nous donner les forces pour confesser la Foi de Jesus-Christ , même au péril de notre vie ; ce Sacrement imprime aussi un caractère , de sorte qu'on ne peut le recevoir deux fois.

L'Eucharistie , qui contient réellement & en vérité , sous les especes du Pain & du Vin , le Corps , le Sang , l'Ame & la Divinité de notre Seigneur Jesus - Christ , la nourriture de nos ames , & qui est aussi un sacrifice de propitiation pour les vivans & pour les morts.

La Pénitence , qui remet les péchés commis après le Baptême.

L'Extrême-Onction , qui est établie pour le soulagement spirituel & corporel des malades.

L'Ordre , qui donne le pouvoir de faire les fonctions sacrées & la grace de les exercer saintement. Ce Sacrement imprime caractère comme les deux premiers.

Enfin , le Mariage , qui donne la grace pour sanctifier la société légitime de l'homme & de la femme.

Nous devons encore savoir que pour être
sauvé ,

ſauvé , il faut aimer Dieu de tout notre cœur , de tout notre eſprit , de toute notre ame & de toutes nos forces , & aimer notre prochain comme nous-mêmes. Ces deux Commandemens de Jeſus-Chriſt renferment les dix Commandemens de la loi que Dieu donna à Moïſe , dont nous allons faire la lecture.

1. **U**N ſeul Dieu tu adoreras & aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras , ni autre choſe pareillement.
3. Les Dimanches tu garderas , en ſervant Dieu dévotement.
4. Tes Pere & Mere honoreras , afin que tu vives longuement.
5. Homicide point ne feras , de fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne feras , de corps ni de conſentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras , ni retiendras à ton eſcient.
8. Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne deſireras qu'en mariage ſeulement.

10. Biens d'autrui ne convoiteras , pour les avoir injustement.

Dieu ne veut pas seulement qu'on lui obéisse, il veut encore qu'on obéisse à son Eglise : c'est pourquoi vous apprendrez & vous aurez soin de garder ses Commandemens , dont nous allons vous faire la lecture.

1. **L** Es Dimanches Messe ouiras , & Fêtes de commandement.

2. Les Fêtes tu sanctifieras , qu'on te commande expressément.

3. Tous tes péchés confesseras , à tout le moins une fois l'an.

4. Ton Créateur tu recevras , au moins à Pâques humblement.

5. Quatre-temps , Vigiles jeûneras , & le Carême entièrement.

6. Vendredi chair ne mangeras , ni le Samedi mémement.

7. Hors le temps noces ne feras , & paie la Dîme justement.

Maintenant pour satisfaire à l'obligation dans laquelle nous sommes tous , d'adorer souvent notre Dieu par des Actes de Foi , d'Espérance

& de Charité ; produisons - les avec attention.

Acte de Foi des Myfteres de la Trinité & de l'Incarnation.

Mon Dieu , je crois fermement que vous êtes un feul Dieu en trois perfonnes diftinâtes, Pere , Fils & Saint-Efprit ; que le Fils , feconde perfonne de la Sainte Trinité , s'est fait Homme & nous a rachetés par fa mort ; que vous récompentez de la vie éternelle ceux qui accompliffent avec fidélité vos Commandemens , & que vous puniffez des fuppliques éternels de l'Enfer ceux qui ne les observent pas. Je le crois , mon Dieu , parce que vous l'avez dit , vous qui êtes la fouveraine vérité , qui ne pouvez point vous tromper ni tromper perfonne.

Acte de Foi de toutes les vérités Chrétiennes en général.

Mon Dieu , je crois fermement toutes les vérités que l'Eglife nous propofe à croire , & je les crois parce que c'est vous qui les lui avez révélées , & que vous êtes la fouveraine vérité , qui ne pouvez point vous tromper ni tromper perfonne.

Acte d'Espérance.

Mon Dieu, j'espere de votre infinie miséricorde, que vous m'accorderez en cette vie, par les mérites de Jesus-Christ, tous les biens temporels & spirituels qui me sont nécessaires pour mon salut, la rémission de mes péchés & la vie éternelle ensuite; je l'espere parce que vous me l'avez promis, & que vous êtes très-fidèle dans vos promesses.

Acte de Charité envers Dieu & le Prochain.

Je vous aime, ô mon Dieu, de tout mon cœur, par dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment bon & infiniment aimable, & j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

Ensuite le Curé annoncera les Fêtes de précepte, les Jélunes & les Abstinenes, en la maniere qui sera marquée ci-après; s'il n'y a aucune Fête commandée en la semaine, il dira:

Il n'y a en cette semaine aucune Fête d'obligation qui vous empêche de vaquer à vos œuvres ordinaires; nous vous exhortons néanmoins de venir à l'Eglise, soit pour y faire vos

prieres, soit pour assister à la Messe, afin que Dieu vous accorde ses graces & bénisse vos travaux.

Ensuite celui qui fait le Prône annoncera les fondations qui doivent être acquittées dans la semaine ; il publiera nos Mandemens & nos Ordonnances, les Bans des Ordinans, ceux des Mariages, les Monitoires, &c. selon la forme qui sera ci-après indiquée. Il lira l'Evangile du jour ; pendant sa lecture chacun doit se tenir debout, & cette lecture sera suivie d'une explication ou d'une autre instruction ; à la fin il ne donnera point de Bénédiction, parce qu'elle se donne à la fin de la Messe.

Si l'Instruction devoit être un peu longue, la formule du Prône pourroit être abrégée, en se bornant pour les Prieres à l'Oraison Dominicale, à l'Ave Maria & au Credo. Mais cela ne doit arriver que rarement, & de maniere que la formule du Prône entiere soit aumoins remplie deux fois par mois.



 É D I T D' H E N R I I I.

F É V R I E R 1556.

Contre les Femmes qui célent leur
grosseffe.

*C E T Edit sera publié les quatre Dimanches
avant les Quatre-Temps , pour se conformer
à ce qu'il prescrit & à ce qui est renouvelé par
la Déclaration de 1708.*

HENRY, par la grace de Dieu, Roi de
France; à tous présens & à venir : Salut.

Étant dûment avertis d'un crime très-énorme
& exécrationnable fréquent en notre Royaume, qui
est que plusieurs Femmes ayant conçu enfans
par moyens deshonnêtes ou autrement, per-
suadées par mauvais vouloir & conseil, dégui-
fent, occultent & cachent leurs grossesses sans
en rien découvrir & déclarer; & advenant le
temps de leur part & délivrance de leur fruit,
occultement s'en délivrent, puis les suffoquent,
meurtrissent & autrement suppriment, sans leur

avoir fait impartir le Saint Sacrement de Bap-
tême ; ce fait , les jettent en lieux secrets &
immondes , ou enfouissent en terre profane ;
les privant par tel moyen de la sépulture cou-
tumiere des Chrétiens. De quoi étant préve-
nues & accusées pardevant nos juges , s'excu-
sent ; disans avoir eu honte de déclarer leur
vice , & que leurs enfans sont nés étant déjà
morts , & sans aucune apparence ou espérance
de vie ; tellement que , par faute d'autre preuve ,
les gens tenans nos Cours de Parlement , ou
autres nos Juges , voulans procéder au jugement
des procès criminels faits à l'encontre de telles
femmes , sont tombés & entrés en diverses
opinions, les uns concluans au supplice de mort ,
les autres à question extraordinaire.

Savoir faisons que Nous , desirans extirper &
du tout faire cesser lefdits exécrables & énor-
mes crimes , vices , iniquités & délits qui se
commettent en notredit Royaume , & ôter les
occasions & racines d'iceux dorénavant com-
mettre : avons (pour ce obvier) dit , statué &
ordonné , & par Edit perpétuel , Loi géné-
rale & irrévocable , de notre propre mouve-

ment ; pleine puissance & autorité Royale , difons , ftatuons , voulons , ordonnons & nous plaît , que toute femme qui fe trouvera due-ment atteinte & convaincue d'avoir celé , couvert & occulté , tant fa groffeffe que fon enfantement , fans avoir déclaré l'un ou l'autre , & avoir pris de l'un ou l'autre témoignage fuffifant , même de la vie ou mort de fon enfant lors de fa naiffance , & après fe trouve l'Enfant avoir été privé , tant du Saint Sacrement de Baptême , que Sépulture publique & accoutumée , foit telle femme tenue & réputée d'avoir homicidé fon Enfant , & pour réparation punie de mort & dernier fupplice , & de telle rigueur que la qualité particuliere du cas le méritera , afin que ce foit exemple à tous , & que ci-après n'y foit fait aucun doute ni difficulté.

Si donnons en Mandement . . . que cette préfente Ordonnance , Edit , Loi & Statut . . . foit lu & publié aux Prônes des Mefles Paroiffiales defdites Villes , Pays , Terres & Seigneuries de notre obéiffance , par les Curés ou Vicaires d'icelles ; & icelui Edit gardent &

MANIERE DE DONNER LA COMMUNION. 89
observent, & fassent garder & observer de
point en point selon sa forme & teneur sans y
contrevénir. Donné à Paris, au mois de Février,
l'an de grace mil cinq cens cinquante-six, &
de notre regne, le dixieme.



MANIERE
DE DONNER LA COMMUNION
PENDANT LA MESSE.

(*On la trouvera dans le Rituel.*)

HORS LE TEMPS DE LA MESSE.

On la trouvera de même dans le Rituel. Nous ne rapporterons ici que les Prières que le Prêtre doit dire en revenant de la Table de la Communion à l'Autel.

O sacrum convivium in quo Christus sumitur; recolitur memoria Passionis ejus; mens impletur gratia; & futuræ gloriæ nobis pignus datur. (*Temps Paschal, Alleluia.*)

℣. Panem de cælo præstitisti eis:

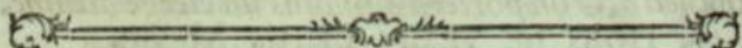
℟. Omne delictamentum in se habentem.

Dans la quinzaine de Pâques.

SPiritum nobis, Domine, tuæ caritatis infunde; ut quos Sacramentis paschalibus satiasti, tua facias pietate concordēs. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Dans tout autre temps de l'année.

DA nobis, quæsumus, Domine, divinitatis tuæ sempiternâ fruitione repleti, quam pretiosi corporis & sanguinis tui temporalis perceptio præfigurât. Qui vivis & regnas Deus in sæcula sæculorum. Amen.



O R D R E

POUR ADMINISTRER LA COMMUNION
AUX MALADES.

TOUT étant disposé, le Prêtre qui doit porter le Saint Sacrement lavera ses mains, se revêtira d'un surplis & d'une étole rouge par dessus, ira à l'Autel portant la clef du Tabernacle & une bourse garnie d'un Corporal & d'un Purificatoire; y étant arrivé, il se mettra

à genoux sur la plus basse marche pour adorer Jesus-Christ , & lui recommander l'action qu'il va faire ; il montera ensuite à l'Autel , mettra le Corporal dessus , ouvrira le Tabernacle , fera une gènesflexion , tirera le Ciboire , le mettra sur le Corporal ; fermera le Tabernacle , dont il retirera la clef ; fera une gènesflexion , prendra entre ses deux mains le Ciboire , & s'étant tourné vers les assistans , il donnera la Bénédiction sans rien dire ; il s'avancera sous le Dais , & marchera gravement , précédé d'un Clerc qui portera le Rituel avec la bourse. On sonnera une clochette , & on portera aumoins un cierge allumé.

Dans le cours du chemin il récitera le Pseaume 50^{me}. Miserere , alternativement avec les assistans ; si ce Pseaume ne suffisoit pas , il pourra en ajouter d'autres ; il terminera ce Pseaume par le Gloria Patri. En entrant dans la maison du malade , & lorsqu'il sera arrivé dans sa chambre , il dira :

℣. Pax huic domui ,

℞. Et omnibus habitantibus in ea.

Se tournant vers le malade il le bénira , faisant un signe de Croix † avec le Ciboire ou

la Custode sans rien dire ; il étendra le Corporal sur la table qu'on aura préparée , & après y avoir placé la réserve il fera une génuflexion , & s'étant relevé il jettera de l'eau bénite sur le malade & sur les assistans , en disant , même dans le temps Paschal :

Asperges me , Domine , hyssopo , & mundabor , lavabis me , & super nivem dealbabor.
1^{re}. *Ps.* Miserere , &c.

Gloria Patri , &c. *R.* Sicut erat , &c.

Asperges me , &c.

Ps. Adjutorium nostrum , &c.

R. Qui fecit , &c.

Ps. Domine exaudi , &c.

R. Et clamor , &c.

Ps. Dominus vobiscum ,

R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S .

DEus , infirmitatis humanæ singulare præsidium , auxilii tui super infirmum famulam tuam
infirmam famulam tuam ostende virtutem ; ut ope misericordiæ tuæ adju^{ta}, dignè suscipiat corpus Domini nostri Jesu Christi. Qui tecum , &c. . . . *R.* Amen.

Le Prêtre s'approchera du malade , & s'étant

assuré qu'il est bien disposé, il lui fera l'exhortation suivante ou une autre à son choix, selon les circonstances.

EXHORTATION.

LE Sauveur du monde, ^{MON CHER FRERE}
^{MA CHERE SŒUR,}
conversant parmi les hommes, attendri sur leurs misères, les invitoit à recourir à lui par ces paroles si touchantes : venez à moi, vous tous qui êtes accablés de peines, d'afflictions, de souffrances, qui gémissiez sous le poids de vos infirmités, & je vous soulagerai.

C'est ici le même Sauveur réellement présent, mais caché sous le voile de l'auguste Sacrement. Il veut lui-même se donner à vous pour vous soutenir dans les douleurs qui vous accablent. C'est le Dieu de toute consolation, c'est votre Roi qui vient à vous plein de douceur. Il est le pain vivant descendu du Ciel, il vous fortifiera contre les rigueurs de la maladie, contre la violence des tentations, contre les attaques de l'ennemi du salut des hommes, contre les frayeurs de la mort. L'abus que vous avez pu faire de ses grâces, les péchés dont vous vous reconnoissez coupable à ses yeux

n'ont pas été capables de diminuer son amour pour vous ; il veut votre salut avec encore plus d'ardeur que vous ne le desirez vous-même.

Le cœur contrit & humilié, excitez-vous donc aux mêmes sentimens que Saint Augustin, lorsque repassant ses années dans l'amertume de son cœur, il s'écrioit : ah ! Seigneur, bonté souveraine, j'ai commencé bien tard à vous aimer, dumoins à présent je vous aimerai jusqu'au dernier soupir. Vous êtes ma force, mon appui, mon soutien ; je n'ai confiance qu'en vous. Mais qui suis-je, pour que vous me visitiez ainsi dans votre miséricorde, pour que vous vous donniez à moi dans votre admirable Sacrement ?

Dites , MON CHER FRERE
MA CHERE SŒUR , pénétré^e d'une humble foi, comme le Centenier : Non, Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir. Une seule de vos paroles suffiroit pour guérir mon ame, mais puisque par un excès de bonté vous voulez bien venir à moi, que vous ne dédaignez pas d'entrer dans ma bouche & dans mon cœur, achevez de le purifier ce cœur, préparez-vous-y une demeure qui ne soit pas

tout-à-fait indigne de vous. Faites que j'aie cette faim & cette soif de la justice, qui me procure le bonheur d'être rassasié de vos dons ineffables ; faites que je vous desiré avec autant d'ardeur que le cerf altéré cherche les eaux pour se rafraîchir. Vous êtes le Dieu de mon cœur ; vous ferez mon partage, ô mon Dieu, pour le temps & pour l'éternité.

Tels sont les sentimens dans lesquels vous devez être, pour recevoir avec fruit le Sacrement adorable du corps & du sang de Jesus-Christ ; sentimens de compoction, de foi, d'humilité, de confiance, de desir & d'amour. Soyez-en tout occupé, tout pénétré, tout animé ; dans ces heureuses dispositions, recevez le précieux trésor que l'Eglise vous présente, ce sacré viatique qui vous préservera des embûches de l'ennemi, & vous assurera la vie éternelle.

L'exhortation étant finie, le Prêtre fera les interrogations suivantes au malade, ou toutes, ou en partie, selon sa prudence.

Ne croyez-vous pas tout ce que croit & enseigne l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine ?

R. Oui, Monsieur.

N'espérez-vous pas que Dieu vous fera miséricorde par les mérites de Jesus-Christ notre Sauveur.

R. Oui, Monsieur.

Ne voulez-vous pas aimer Dieu de tout votre cœur, & votre Prochain comme vous-même, pour l'amour de Dieu?

R. Oui, Monsieur.

Ne demandez-vous pas pardon à Dieu avec un sincere regret de tous les péchés de votre vie?

R. Oui, Monsieur.

Ne pardonnez-vous pas de bon cœur à ceux qui vous ont offensé?

R. Oui, Monsieur.

Ne demandez-vous pas aussi pardon à ceux que vous avez offensé ou scandalisé?

R. Oui, Monsieur.

Après ces interrogations, le Prêtre fera dire au Malade, Confiteor, &c.; s'il ne peut le réciter sans s'incommoder d'autres le diront pour lui: cependant le Prêtre ira devant le Saint Sacrement, fera une gènesflexion, ouvrira le ciboire,

Ciboire , & se tournant vers le malade , sans néanmoins avoir le dos tourné au Saint Sacrement , il dira les mains jointes :

Misereatur tui omnipotens Deus , & dimissis peccatis tuis , perducatur te ad vitam æternam. R. Amen.

Puis faisant le signe de la croix sur le malade il ajoutera :

Indulgentiam , absolutionem † & remissionem peccatorum tuorum tribuat tibi omnipotens & misericors Dominus.

R. Amen.

(Si on doit donner l'Extrême-Onction avant le Viatique , le Prêtre récitera l'Oraison , Introeat , Domine , Jesu Christe , &c. pag. 167 , après laquelle il dira : In nomine Patris , &c. pag. 168 , & il fera les onctions.)

Après avoir dit l'Oraison qui suit la cérémonie des onctions , il continuera.)

Le Prêtre prendra dans le Ciboire la sainte Hostie , qu'il tiendra un peu élevée au dessus de la Coupe , & s'étant approché du Malade , il la lui montrera , & lui demandera , en langue vulgaire :

D. Croyez-vous que c'est ici le Corps de Jesus-Christ, vrai Dieu & vrai Homme, notre Sauveur.

R. Oui, Monsieur, je le crois.

Le Prêtre dira alors :

Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi : Domine, non sum dignus, ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo & sanabitur anima mea.

Domine, non sum dignus, &c. Domine, non sum dignus, &c.

Et il donnera au Malade la sainte Hostie, avec laquelle il formera un signe de Croix sur le Ciboire en disant :

Accipe charissim^e Frater a Soror Viaticum Corporis Domini nostri Jesu Christi, qui te custodiat ab hoste maligno & perducatur in vitam æternam. Amen.

Lorsqu'on ne donnera pas la Communion en forme de Viatique, le Prêtre dira :

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen.

Le Prêtre reportera le Ciboire sur le Corporal, fera une gésflexion, le couvrira, trem:

pera l'extrémité du Purificatoire dans un peu d'eau, & il purifiera les deux doigts qui auront touché la sainte Hostie. Cependant on fera boire au Malade quelque peu de la liqueur dont il use pour l'aider à avaler la sainte Hostie; on jettera au feu ce qui restera de cette liqueur, & l'eau dans laquelle le Prêtre aura trempé le Purificatoire.

Et se tournant vers le Malade, il dira :

Dominus vobiscum, &c. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, te fideliter deprecamur, ut accipienti ^{Fratri nostro} _{Sorori nostræ} sacro sanctum Corpus Domini nostri Jesu Christi Filii tui, tam corporis quam animæ, profit ad remedium sempiternum. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Après l'Oraison il fera au Malade l'Exhortation suivante ou toute autre semblable.

E X H O R T A T I O N

Après le Viatique.

Vous possédez maintenant en vous, ^{MON} _{MA}
 CHER FRÈRE, ^{MON} _{MA} Jesus-Christ votre Dieu & votre
 CHERE SŒUR,

Sauveur. Jouissez du bienfait de sa présence ; & profitez des momens précieux d'une si admirable & si intime union avec l'Auteur de toute grace ; élevez votre ame au dessus de toutes les pensées & de toutes les affections terrestres. Votre corps même qui dans ce moment paroît succomber sous le poids de l'infirmité & de la douleur , votre corps possède en lui le germe de l'incorruptibilité & le gage de l'immortalité bienheureuse.

Ah ! ^{MON CHER FRERE}
^{MA CHERE SŒUR} , si Jesus-Christ notre Chef veut vous rendre conforme à lui par les souffrances , refuserez-vous de ressembler à ce divin modele ? Refuserez-vous de le suivre dans une carrière où il vous a si glorieusement précédé ? Refuserez-vous de souffrir , tandis qu'il vient lui-même pour vous fortifier , vous consoler & vous assurer que si vous partagés ses souffrances , vous partagés aussi sa gloire ?

Témoignez-lui votre reconnoissance & votre amour par votre résignation & votre patience. Dites , comme il le disoit lui-même au moment où il étoit prêt de consommer son sacrifice : Seigneur , s'il n'est pas possible que ce

calice s'éloigne de moi, que votre volonté soit faite, & non la mienne. Dites-lui, non, mon Dieu, rien n'est pénible, rien n'est amer pour une ame qui a le bonheur de vous posséder, de vous être unie, de vous aimer. Qui pourra désormais me séparer de l'amour de Jesus-Christ? Sera-ce la tribulation ou l'angoisse? La maladie ou la douleur? J'en triompherai par la vertu de celui qui m'a aimé. Ni la mort, ni la vie, ni le présent, ni l'avenir, rien ne pourra me séparer de l'amour de mon Dieu (1).

L'exhortation finie, le Prêtre ayant fait une génuflexion, bénira le Malade avec le Ciboire.

Le Pr. Benedicite. R. Dominus.

Le Pr. Benedictio Dei omnipotentis, Patris & Filii † & Spiritûs Sancti descendat super te & maneat semper tecum. R. Amen.

Il retournera à l'Eglise dans l'ordre dans lequel il est venu, récitant, avec ceux qui l'accompagnent, le Cantique Te Deum laudamus, page 149, & autres Cantiques d'action de graces, qu'il multipliera ou répétera à proportion de la longueur du chemin.

(1) Rom. 8, 35, 37, 38, 39.

Étant de retour à l'Eglise , il posera le Ciboire sur le Corporal au milieu de l'Autel , & ayant fait une génuflexion , il descendra sur la premiere marche , où étant à genoux , il dira tout bas l'Antienne suivante.

O sacrum convivium , in quo Christus sumitur : recolitur memoria passionis ejus : mens impletur gratiâ ; & futuræ gloriæ nobis pignus datur.

℣. Memoriam fecit mirabilium Dominus ;

℞. Escam dedit timentibus se.

O R E M U S.

DEus qui nobis sub Sacramento mirabili, Passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus , ita nos Corporis & Sanguinis tui sacra Mysteria venerari , ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Qui vivis & regnas Deus. ℞. Amen.

Après l'Oraison , qu'il lira étant debout , il se mettra à genoux , fera une inclination profonde , se tournera sur sa droite du côté de l'Evangile , sans néanmoins tourner le dos au Saint Sacrement , & dira à haute voix :

Si vous avez accompagné avec les disposi-

tions requises le Saint Sacrement , vous avez gagné les Indulgences accordées par les Souverains Pontifes & Monseigneur notre Evêque , à ceux qui font cette bonne œuvre. Je vous exhorte à prier Dieu pour le Malade , & à dire à cette intention un *Pater* & un *Ave*.

On n'omettra jamais de donner cet avis , à moins qu'on ne lui substitue l'Exhortation suivante ou une semblable , ce que l'on fera de temps en temps , & lorsqu'il y aura un concours de peuple plus nombreux qu'à l'ordinaire.

EXHORTATION

A ceux qui ont accompagné le Très - Saint Sacrement.

EN accompagnant le Très-Saint Sacrement de l'Autel , mes chers Freres , vous avez fait une action sainte , édifiante & méritoire ; c'est une profession publique de votre foi ; c'est un témoignage sensible de votre respect & de votre amour pour Jesus-Christ , caché sous les voiles Eucharistiques. Si autrefois lorsqu'il conversoit visiblement sur la terre , il signaloit sa puissance & sa bonté en faveur de ceux qui le

fuiuoient dans ses voyages , pouvez-vous douter qu'il ne s'empresse de récompenser par ses graces & ses bénédictions la piété avec laquelle vous l'avez accompagné. Mais ces graces , ces bénédictions ne sauroient être le partage de ceux qui tiennent leur cœur éloigné de lui lors même qu'ils le suivent extérieurement. Il ne les accorde qu'à ceux qui le suivent en vrais Disciples , & qui peuvent dire, ainsi que ceux d'Emmaüs , que leur cœur étoit embrasé d'amour , tandis qu'ils s'entretenoient dans le chemin avec leur Sauveur. Puissiez-vous , mes chers Freres , éprouver ces pieux sentimens routes les fois que vous avez le bonheur de suivre Jesus-Christ lorsque nous le portons aux malades , & mériter par les dispositions vraiment chrétiennes les Indulgences attachées à une action aussi recommandable aux yeux de la Religion ; savoir , une de cent jours , accordée par le Pape Grégoire XIII , & une de quarante jours que Monseigneur l'Evêque y ajoute pour vous animer de plus en plus à honorer cet auguste mystere , à demander pour vos Freres malades les graces dont il est la

source, & à vous en rendre dignes vous-même pour le temps & pour l'éternité.

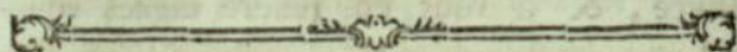
Le Prêtre se mettra à genoux & récitera tout bas le Pater & l'Ave avec les assistans. Cette Priere finie, il montera à l'Autel, fera une gémflexion, & donnera la Bénédiction au Peuple sans rien dire, en ne formant avec le Ciboire qu'un seul signe de Croix.

Il remettra le Ciboire sur le Corporal, & après avoir fait une gémflexion il l'enfermera dans le Tabernacle; il fléchira encore le genou, fermera la porte du Tabernacle & se retirera.

Si au lieu du Ciboire le Prêtre a pris la Custode, & qu'il ne reste plus d'Hostie, il bénira le malade en faisant un signe de Croix avec la main, disant : Benedictio Dei omnipotentis, Patris † & Filii, & Spiritûs Sancti descendat super te & maneat semper. &c. Amen.

De retour à l'Eglise, il enfermera la Custode dans le Tabernacle, il l'y laissera jusqu'à ce qu'il l'ait purifiée.





M A N I E R E
DE DONNER LA COMMUNION
A U N P R Ê T R E ,
OU AUX AUTRES ECCLÉSIASTIQUES.

LORSQU'ON donnera le *Viatique* à un *Prêtre*, on suivra tout ce qui est marqué dans le chapitre précédent, en observant les additions & changemens que nous allons prescrire.

Le Malade sera revêtu, si son état le permet, d'un surplis & d'une étole rouge. Après l'Oraison, *Deus infirmitatis*, &c. pag. 92, le *Prêtre* qui l'administrera lui fera faire sa profession de foi, en lui adressant ces paroles :

Reverendissime Pater (si le *Malade* est *Évêque*,)

ou,

Reverende Pater (si le *Malade* est *Prêtre*,)

ou bien,

Carissime Frater (si le Malade n'est que
Diacre ;)

Oportet ut quam fidem Catholicam tenuisti,
nunc Sacram Eucharistiam sumpturus profitea-
ris ; dic igitur.

Credo in Deum.

Alors le Malade récitera le Symbole des
Apôtres, & s'il ne le peut un des Clercs assis-
tans le récitera pour lui.

Le Prêtre lui fera ensuite une courte exhor-
tation, laquelle étant finie, le Malade dira
le Confiteor ; & après que le Prêtre aura dit
Misereatur tui, &c. Indulgentiam, &c. il pren-
dra le Ciboire, & tenant la Sainte Hostie un
peu élevée au dessus de la Coupe, il s'approchera
du Malade, & commencera l'Hymne Te Deum
laudamus, p. 149, qu'il continuera alternative-
ment avec ses Clercs, qui seront debout avec lui:
pendant le Verset Te ergo quæsumus famulis,
&c. &c. tous, excepté le Prêtre, se prosterne-
ront. Le Verset In te Domine speravi non con-
fundar in æternum, sera récité par le Malade,
qui le dira tout seul, & qui ajoutera par trois
fois : Domine non sum dignus, &c.

Le Prêtre lui donnera la sainte Hostie, en disant : Accipe, charissime Frater, (ou bien Reverende Reverendissime Pater,) Viaticum, &c. Et il terminera la cérémonie de même que pour la Communion des autres Malades.

Lorsqu'on donnera la Communion à un Diacre malade, on le revêtira d'un surplis & d'une étole rouge qu'on lui mettra en travers, de manière qu'elle passe de l'épaule gauche au côté droit.

Le Sous-Diacre & autres Ecclésiastiques malades seront seulement revêtus d'un surplis. On doit observer pour eux tout ce qui est marqué dans l'article précédent pour la Communion des Laïcs, excepté que les Sous-Diacres doivent réciter le Symbole des Apôtres avant de dire le Confiteor.



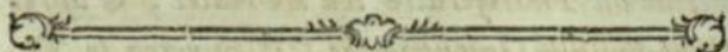
M A N I E R E

D'EXPOSER LE T. - S. SACREMENT.

*L*ES cierges de l'exposoir étant allumés , le Prêtre revêtu du surplis & d'une étole rouge précédé du Thuriféraire ira à l'Autel , & après les cérémonies accoutumées , il ouvrira le Tabernacle & prendra l'ostensoir qu'il placera sur l'Autel , il fermera le Tabernacle , fera une génuflexion & descendra une seule marche , sur laquelle il se mettra à genoux. Il fera une inclination profonde , & s'étant levé , il bénira l'encens , disant : Ab illo benedictaris in cuius honore cremaberis. Amen. S'étant remis à genoux , il prendra l'encensoir de sa main gauche par le haut des chaînes , & de sa main droite par le milieu , il encensera trois fois le Saint Sacrement , faisant une inclination profonde avant & après.

Il rendra l'encensoir , se relevera , montera à l'Autel , & après avoir fait une génuflexion il donnera la Bénédiction avec le Saint Sacrement

de la maniere prescrite ci-dessous , mais sans rien dire. Il posera l'ostensoir sur l'Autel , & ayant fait une g nuflexion , il le placera sur l'exposoir. Etant descendu il se mettra   genoux sur la premiere marche de l'Autel & encensera de nouveau le Saint Sacrement , & apr s avoir fait une profonde inclination il se retirera.



M A N I E R E
DE DONNER LA B N DICTIION
AVEC LE T.-S. SACREMENT.

LE Pr tre rev tu d'un surplis , d'une  tole & d'une chappe rouge sans  charpe (s'il doit donner la B n diction imm diatement apr s la Messe , il ne quittera aucun des habits sacerdotaux ,   moins qu'il n'eut c l br  la Messe pour les Morts) pr c d  du Thurif raire , & des Acolytes , ira   l'Autel , se mettra   genoux sur la premiere marche , & se prosternera ; s' tant relev  il montera   l'Autel , le baisera faisant une g nuflexion avant & apr s , & descendra une seule marche , sur laquelle il se mettra   genoux.

On chantera l'Hymne Pange lingua, que l'on continuera selon l'ordre des strophes, à moins qu'après avoir chanté la première (qu'on n'omettra jamais) on ne veuille passer à la cinquième, Tantum ergo. A ces paroles, veneremur, le Prêtre fera une inclination profonde, se relevera, bénira l'encens, & encensera trois fois le Saint Sacrement de la manière que nous avons marqué ci-dessus. Il rendra l'Encensoir, montera à Autel, descendra l'Ostensoir, faisant une inclination profonde les mains jointes avant de le prendre, & le posera sur l'Autel; il fera une génuflexion, & s'étant remis à genoux sur le même degré, il reprendra l'Encensoir, & sans y remettre de nouvel encens il encensera trois fois le Saint Sacrement.

Il se levera sur la fin du ψ. qu'on aura chanté à la suite de l'Hymne, pour chanter l'Oraison. (Si on chante plusieurs ψ. le Prêtre dira autant d'Oraisons, & les terminera par une seule conclusion.)

ψ. Filii tui sicut novellæ olivarum,

ꝛ. In circuitu mensæ tuæ.

ψ. Dominus vobiscum,

ꝛ. Et cum spiritu tuo.

*

O R E M U S.

DEus qui nobis sub Sacramento mirabili, Passionis tuæ memoriã reliquisti: tribue, quæsumus, ita nos Corporis & Sanguinis tui sacra Mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Qui vivis & regnas Deus. *ꝛ.* Amen.

Les Oraisons finies, il recevra à genoux l'Écharpe, il montera à l'Autel, fera une gènesflexion, & étant debout, il fera le signe de Croix en chantant :

ꝛ. Adjutorium nostrum † in nomine Domini.

ꝛ. Qui fecit cœlum & terram.

Ayant joint ses mains, il continuera sur la même ton en inclinant la tête :

ꝛ. Sit nomen Domini benedictum,

ꝛ. Ex hoc nunc & usque in seculum.

Il placera ses mains sur l'Autel; ensuite les élevant sur une ligne parallele à la hauteur des épaules, il élèvera en même temps la tête & les yeux vers le Ciel, & il poursuivra :

Benedicat vos omnipotens Deus.

A ce mot Deus il rejoindra les mains, ensuite les appuyant sur l'Autel il fera une gènesflexion,

généflexion , se relevera & avec les deux mains couvertes de l'Écharpe prendra l'Ostensoir , le disposant de maniere que par sa partie antérieure il soit tourné vers le peuple , & le tenant de sa main droite par le nœud au dessous du rayon , & de sa main gauche par le pied , en sorte que le rayon réponde à la hauteur des épaules , il se tournera sur sa droite pour bénir le Peuple par trois signes de Croix qu'il fera avec le Saint Sacrement.

Il fera le premier signe de Croix du côté de l'Épître , en disant : Pater † ; le second sur le milieu , en disant : Filius † , & le troisieme du côté de l'Évangile , en disant : Spiritus † Sanctus.

Le Chœur répond : Amen.

Achevant le tour , sans revenir sur sa gauche pour montrer de nouveau le Saint Sacrement au Peuple , il posera l'Ostensoir sur l'Autel , fera une généflexion , enfermera le Saint Sacrement dans le Tabernacle , & se retirera après avoir fait les inclinations & généflexions ordinaires.

Si le Prêtre Officiant est assisté d'un Diacre ou d'un autre Prêtre , l'Assistant portera l'étole de son ordre de la couleur convenable. Il ne la

quittera point tant qu'il sera à côté de l'Officiant.

C'est l'Assistant qui étend le Corporal sur l'Autel, qui descend le Saint Sacrement du lieu où il est exposé, qui le remet sur l'Autel, & le renferme ensuite pendant que l'Officiant demeure à genoux sur le marche-pied de l'Autel.





PÉNITENCE.

MANIÈRE D'ADMINISTRER

LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

LE Confesseur étant revêtu du surplis, & ayant son bonnet carré, avant d'entrer dans le Confessionnal, se mettra à genoux pour implorer les lumieres de l'Esprit-Saint, ce qu'il pourra faire par les prieres suivantes.

In nomine Patris †, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

Deus in adiutorium meum intende; Domine, ad adjuvandum me festina.

Cor mundum crea in me, Deus; & spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie tua ; & spiritum sanctum tuum ne auferas à me.

Redde mihi lætitiâ salutaris tui ; & spiritu principali confirma me.

Docebo iniquos vias tuas ; & impii ad te convertentur.

Libera me de sanguinibus , Deus, Deus salutis meæ ; & exultabit lingua mea justitiâ tuam.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe , qui sanctum hoc pœnitentiæ Sacramentum purificandis animabus misericorditer instituisi ; respice preces humilitatis meæ , meque qui primus gratiâ tuâ indigeo ab omni peccati contagione purifica ; ut Sacramentum hoc dignè & cum fructu valeam ministrare. Suscipe etiam Domine , humilem orationem quam fundo pro famulis & famulabus tuis , qui ad pœnitentiam conveniunt ; ut des illis Spiritum veræ contritionis , integritatem sinceræ confessionis & studium dignæ satisfactionis. Qui vivis , &c.

(*Ensuite , il entrera dans le Confessionnal , & s'y tiendra assis dans une grande modestie , la tête couverte , le visage caché & l'oreille pen-*

chée vers le Pénitent , sans le regarder en face. Le Pénitent doit être à genoux dans l'un des côtés du Confessionnal , s'inclinant modestement , & ayant les mains nues & jointes devant sa poitrine , la tête nue si c'est un homme , couverte si c'est une femme , il fera le signe de la Croix , en disant en Latin , In nomine , &c. † (ou en Français , au nom &c.) † Benedic mihi , Pater , quia peccavi , (ou bien , Bénissez-moi , mon Pere , parce que j'ai péché.)

Alors le Prêtre s'étant découvert , dira : Dominus sit in corde tuo & in labiis tuis , ut rectè confitearis omnia peccata tua. Et faisant sur le Pénitent le signe de la Croix , il ajoutera : In nomine † Patris , & Filii , & Spiritus Sancti. Amen.

Le Pénitent dira de suite le Confiteor en Latin ou en Français , jusqu'à mea culpa exclusivement : il dira depuis quel temps il ne s'est pas confessé , s'il a accompli la pénitence qui lui avoit été imposée dans sa dernière confession , s'il a reçu l'absolution , & s'il n'a rien oublié dans ses confessions passées.

Ensuite il fera une confession entière , claire

Et distincte, qu'il terminera en disant : je m'accuse de tous ces péchés, de tous ceux de ma vie passée, j'en demande pardon à Dieu, & à vous, mon Pere, l'absolution.

Ici le Confesseur interrogera le Pénitent, s'il le juge nécessaire, sinon il lui laissera finir le Confiteor, & alors le Pénitent dira tout de suite, frappant trois fois sa poitrine, mea culpa, &c. (ou en Français, par ma faute,) jusqu'à la fin du Confiteor.

Et pendant ce temps-là, le Confesseur étant découvert, dira, Misereatur tui omnipotens Deus & dimissis peccatis tuis perducatur te ad vitam æternam. Amen.

Puis élevant la main il bénira le Pénitent, en disant : Indulgentiam, absolutionem & remissionem † peccatorum tuorum tribuat tibi omnipotens & misericors Dominus. Amen.

Le Confesseur, après s'être couvert, donnera à son Pénitent les avis convenables, & lui imposera la pénitence, selon les regles de l'Église : après quoi, s'il y a lieu de donner l'absolution, sans se découvrir, & tenant la main droite élevée sur son Pénitent incliné, il dira :

Dominus noster Jesus Christus te absolvat : &

ego autoritate ipsius te absolvo ab omni vinculo excommunicationis , (suspensionis) & interdicti ; in quantum possum & tu indiges : deinde ego te absolvo à peccatis tuis , in nomine Patris † , & Filii , & Spiritûs Sancti. Amen.

(*S'étant découvert , il poursuivra .*)

Passio Domini nostri Jesu Christi , merita Beatæ Mariæ Virginis & omnium Sanctorum , quidquid boni feceris & mali sustinueris , sint tibi in remissionem peccatorum , augmentum gratiæ & præmium vitæ æternæ. Amen.

Si le Pénitent est une personne laïque il faut omettre le mot (suspensionis.) Si le Pénitent étoit sur le point de mourir , en sorte qu'il n'y eût pas assez de temps pour prononcer la formule marquée ci-dessus , le Confesseur se contentera de dire (tenant la main élevée :) ego te absolvo ab omnibus censuris & peccatis tuis in nomine † , &c.

Dans les confessions fréquentes , particulièrement lorsqu'il y a concours de peuple , on pourra omettre Misereatur. & il suffira de dire , Dominus noster , &c. jusqu'à Passio Domini , exclusivement.

Lorsque le Prêtre sortira du Confessionnal il fera une courte prière , & pourra réciter , à genoux , l'Oraison suivante.

OMnipotens sempiternè Deus, de cujus munere venit ut tibi dignè & laudabiliter ferviatur; præsta supplicibus tuis quos nostro ministerio à peccatorum vinculis absolvisti, ut sicut de tua misericordia confidunt, ita gratia tua illos jugiter committetur; & nullis tentationibus deinceps à te separentur: meque qui primus gratia tua indigeo in meo munere illibatam conserva. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

B É N É D I C T I O N

Dont les Prêtres pourront faire usage vis-à-vis des Enfans qui ne sont pas encore capables de recevoir l'absolution.

Domine Jesu Christe, qui dixisti: finite parvulos venire ad me, talium est enim regnum cælorum, super ^{hunc parvulum} _{hanc parvulam} rorem tuæ Benedictionis infunde, ut gratiâ, ætate, & sapientiâ apud Deum & homines proficiens, salutem consequatur æternam. In nomine Patris †, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

CASUS RESERVATI IN DIŒCESI SAN - PAPULENSI.

CASUS reservati Summo Pontifici , qui omnes annexam habent censuram.

1^o. **F**ALSIFICATIO Bullarum , seu Litterarum Apostolicarum , aut falsarum Litterarum retentio ultra viginti dies.

2^o. Exustio domûs sivè sacræ , sivè prophanæ , quando incendiarius est publicè denunciatus.

3^o. Deprædatio cum effractione Ecclesiæ , Monasterii , aliorumque piorum locorum , quando reus fuit publicè denunciatus.

4^o. Occisio , mutilatio , vel enormis percussio Clerici in sacris Ordinibus constituti , & Clericali habitu induti , sivè Religiosi habitu similiter induti.

5^o. Simonia , ac Confidentia realis & publica , tam circa Ordines quàm Beneficia.

Notandum. 1^o. *Quod omnes casus S. D. N. Papæ reservati non sunt hic descripti , sed illi tantùm , qui his in regionibus frequentius occurrere possunt.*

2^o. *Quod omnes casus Summo Pontifici reservati , si sint occulti , D. D. Episcopo tantùm reservantur , cum censurâ ipsis annexâ.*

3^o. *In potestate concessâ absolvendi à Simoniâ , vel Confidentiâ , non contineri potestatem rehabilitandi ad Beneficia , & condonandi redditus injuste perceptos.*

CASUS reservati D. D. Episcopo Sancti Papuli , quibus est annexa censura reservata.

1^o. **C**RIMEN Hæreseos , & Apostasiæ : quo casu comprehenduntur Hæretici , Schismatici , eorumque in hæresi fautores ; ac etiam qui legunt libros ab Ecclesiâ damnatos , aut contrâ Religionem scriptos.

2^o. Percussio Clerici in sacris Ordinibus constituti , & Religiosi professi.

3^o. Simonia & Confidentia realis in Ordine , aut Beneficio , quando sunt occultæ.

4°. Ingressus externarum utriusque sexûs Personatum, in Puellarum Monasteria: item ingressus Mulierum in Monasteria Virorum, etiam sub prætextu murorum ruinæ.

5°. Exustio domorum & frugum.

6°. Duellum, cujus casus rei sunt, non solum certantes, sed etiam invitantes, cooperantes, & suadentes.

7°. Matrimonium clandestinè contractum, cui reservationi subjacent, qui scienter interfunt, ac etiam testes.

8°. Excommunicatio quam incurrunt qui Litteris Monitoriis non obediunt.

CASUS reservati D. D. Episcopo Sancti Papuli, quibus non est annexa censura reservata.

1°. **E**NORMIS blasphemia in Deum, aut in Sanctos.

2°. Transgressio voti solemnitis, aut simplicis castitatis perpetuæ.

3°. Sortilegium, Divinatio, & quodcumque maleficium, cui reservationi subjacent, tam qui divinandi artem exercent, quàm qui hos consulendi causâ adeunt.

4°. Sacrilegium, scilicet. 1°. Furtum rei sacræ, aut ipsius abusus ad quid prophanum. 2°. Ecclesiæ aut Sacrorum locorum profanatio. 3°. Concubitus cum personâ Deo consecratâ.

5°. Litterarum, seu instrumentorum publicorum suppositio aut falsificatio.

6°. Solemne perjurium.

7°. Injectio manuum in Parentes.

8°. Homicidium per se vel per alium commissum; ac etiam involuntarium, vacando rei illicitæ & periculosæ.

9°. Oppressio parvulorum per incuriam; cui reservationi subjacent Parentes, Nutrices, aliæque personæ, quæ Infantes annum & diem nondum adeptos in lecto secum reponunt.

10°. Procuratio abortivus, sive foetus sit animatus, sive non sit, opere, consilio, vel auxilio, licet abortus non sequatur.

11°. Sodomia inter ejusdem aut diversæ sexûs personas: item Bestialitas.

12^o. Incestus in primo & secundo gradu consanguinitatis & affinitatis.

13^o. Incestus spiritalis, crimen scilicet Confessarii cum Pœnitente, & Pœnitentis cum Confessario; ac Parochi cum Parochianâ, & Parochianæ cum Parocho. Item sollicitatio ad inhonesta facta à Confessario, tam in Confessione, quàm extrâ.

14^o. Adulterium publicum, & Concubinatus notorius.

15^o. Stuprum per vim illatum, & Raptus mulieris honestæ.

CASUS reservati quibus, ipso facto, annexa est suspensio D. D. Episcopo reservata-

1^o. **S**USPENSIO, quâ ad octo dies afficiuntur Presbyteri sive Seculares, sive Regulares, cœterique Ecclesiastici in Sacris Ordinibus constituti, qui popinas & loca ab ipsis dependentia, edendi vel bibendi causâ adeunt, quæ unâ leucâ integrâ à domicilio non distant.

2^o. Suspensio, quâ plectuntur Confessarii sive Seculares, sive Regulares, qui potestatis sibi per approbationis litteras concessæ, tam pro locis & tempore, quam personis & peccatis limites prætergrediuntur; ac etiam qui falsas litteras præstant pro obtinendâ approbatione.

3^o. Suspensio, quam incurrunt ii qui alterius Parochiæ Sponfos, absque proprii illorum Parochi, vel D. D. Episcopi, aut Vicariorum ejus Generalium licentiâ Matrimonio conjungere aut benedicere præsumunt.

4^o. Suspensio, in quam incidunt Parochi, Vicarii, aliique Sacerdotes curam animarum habentes, qui ultrâ quindecim dies, absque D. D. Episcopi, aut Vicariorum ejus Generalium licentiâ, à Parochiâ suâ absunt.

5^o. Suspensio, quâ plectuntur Parochi, omnesque Presbyteri, aut Clerici in Sacris Ordinibus constituti, qui Ancillas aut Mulieres secum domi detinent, quæ quadragesimum quintum ætatis annum nondum attingere: exceptis Matre, Sorore, Amitâ, vel Mariterâ.

6^o. Suspensio qua afficiuntur Regulares tam Exempti quam non Exempti, qui sine licentiâ D. D. Episcopi, verbum Dei annuntiare præsumunt, etiam in suis Ecclesiis.

NOTANDA.

1°. **S**USPENSIO non incurritur, nisi ab iis qui sunt in Sacris Ordinibus constituti.

2°. Casus est verè reservatus, etiamsi reservationem peccator ignoraverit.

3°. Censuræ ipso factò, à Prædecessoribus nostris latæ, quæ hic non describuntur, jam nunc locum non habent; quilibetque Confessarius ab illis absque licentiâ absolvere potest.

4°. Nullum peccatum reservatur, nisi sit lethale, opereque externo completum, non autem solâ cogitatione admissum.

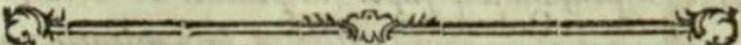
5°. Nullum quoque reservatur in pueris ante completos annos quatuordecim, & in puellis ante duodecim annos completos; nec in fidelibus, qui pro primâ vice ad sacram Mensam accedere debent.

6°. Nullum pariter reservatur respectu eorum, qui uno vel altero die, antequam Matrimonium contrahant, continentur; ac Mulierum prægnantium partui proximarum, aut prolem nutrientium; si facilis pro quibuslibet ipsorum, ad nos aut Vicarios nostros Generales, aut ad Confessarium pro reservatis approbatum non pateat recursus.

7°. Nulla est reservatio in articulo mortis.

8°. Sacerdos cui fuit concessa generalis potestas à casibus reservatis absolvendi, non ideò potest absolvere ab Hæresi, nec à Duello, nec à crimine Confessarii cum Pœnitente, aut Parochi cum Parochianâ; neque à censuris reservatis, nisi ad dictos casus & censuras specialem facultatem obtinuerit.

9°. Nullus Sacerdos (si casus evenerit, quod Deus avertat) unquam absolvere potest complicem peccati mortalis, exterius commissi contra sextum Decalogi præceptum, præterquam in articulo mortis; ac ne tum quidem, si alius reperireretur Confessarius; talique Sacerdoti conscio cujuscumque tactus illiciti, sicut & Confessario ad inhonesta sollicitanti, in perpetuum interdicitur confessio sacramentalis ipsius cum quo, aut quâcum crimen admisit, adimiturque potestas ipsum aut ipsam absolvendi sub quovis prætextu, etiam tempore Jubilæi.


 F O R M U L E S

Dont les Confesseurs doivent user lorsqu'ils appliquent, dans le Tribunal, les dispenses sur les empêchemens secrets du Mariage.

*L*E Confesseur auquel est adressé un Bref de la Pénitencerie de Rome, portant dispense sur un empêchement secret de mariage, ou qui aura reçu soit de Monseigneur l'Évêque, ou de quelqu'un de MM. les Vicaires Généraux, le pouvoir particulier d'en dispenser, doit se conformer exactement à ce qui est contenu dans le Bref ou dans la Permission.

Après l'Absolution, & avant ces paroles, *Passio Domini*, il employera les formules suivantes, pour les cas pour lesquels elles sont indiquées : & s'il se trouvoit d'autres cas différens il y conformera ces formules, qui, avec de légers changemens, pourront aisément y être appliquées.

*Ad Dispensandum super impedimento occulto
affinitatis, ex copulâ illicitâ provenientes.*

1^o. *Ad contrahendum.*

INsuper, auctoritate Apostolicâ mihi specialiter delegatâ (*vel* auctoritate mihi ab illustrissimo, ac Reverendissimo D. D. Episcopo Sancti Papuli traditâ), dispenso tecum, super impedimento primi (*vel* secundi) affinitatis gradus, ex copula à te illicitè habita cum matre (*vel* forore, *vel* amita) (1), *vel* matertera (2), (*vel* confanguinea in secundo gradu) mulieris, cum qua contrahere intendis, proveniente: ut, præfato impedimento non obstante, matrimonium cum dictâ muliere publicè servatâ formâ Concilii Tridentini contrahere, consummare, & in eo remanere licitè possis & valeas. In nomine Patris †, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

Pariter eadem auctoritate, prolem quam ex matrimonio susceperis legitimam fore nuntio & declaro. In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

(1) Tante paternelle.

(2) Tante maternelle.

Si la Dispense regarde une femme , alors on changera le genre dans la formule , & on en usera de même dans celles qui suivent.

2^o. Ad remanendum in contracto.

Insuper , auctoritate , &c. *ut supra* , dispenso tecum , super impedimento primi (*vel secundi*) affinitatis gradus , ex copula illicita quam cum matre (*vel sorore , vel amita , vel matertera , vel consanguinea in secundo gradu ,*) putatæ conjugis antea habuisti , proveniente : ut illo non obstante , renovato consensu cum præfata conjugè matrimonium cum illa contrahere , consummare , & in eo remanere licitè possis & valeas. In nomine Patris † , & Filii , & Spiritus Sancti. Amen.

Pariter ; eadem auctoritate , prolem , si quam suscepisti & susceperis legitimam fore decerno & declaro. In nomine Patris , &c.

Passio Domini , &c.

Ad dispensandum super impedimento criminis.

1^o. Ad contrahendum.

Insuper , auctoritate , &c. (*ut supra*) dispenso tecum super impedimento criminis ex adulterio & fide datâ (*vel , &c. ,*) proveniente

ut illo non obstante cum muliere complici, matrimonium publicè, servatâ formâ Concilii Tridentini, contrahere & consummare debitumque conjugale exigere & reddere licitè possis & valeas. In nomine Patris, &c.

Pariter; eadem auctoritate, prolem susceptam, (non tamen in adulterio conceptam,) & suscipiendam legitimam fore nuntio & declaro. In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

2^o. *Ad remanendum in contracto.*

Insuper; auctoritate, &c. *ut supra*, dispenso tecum super impedimento criminis ex adulterio & fide datâ proveniente; ut illo non obstante, renovato consensu cum tua putata conjuge matrimonium cum illa contrahere, consummare, ac debitum conjugale exigere & reddere possis & valeas. In nomine Patris, &c.

Pariter; eadem auctoritate, prolem si quam suscepisti, (non tamen ex adulterio conceptam) & quam suscepturus es legitimam esse & fore decerno & declaro. In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

Ad Dispensandum quandò impetratâ Dispensatione super impedimento publico , non exposita fuit in supplici libello copula carnalis inter oratores habita.

1^o. *Ad contrahendum.*

Confessarius non potest hanc Dispensationem executioni mandare , nisi priùs , ob-
tenta & ab Officiali recognita fuerit Dispensatio
impedimenti publici.

Insuper , auctoritate , &c. *ut supra* , dis-
penso tecum super impedimento ex incestuosa
copula , quam cum tua consanguinea (*vel* affi-
ne) habuisti proveniente ; ut præfato impedi-
mento non obstante matrimonium cum illa , ad
formam litterarum Dispensationis quam à sede
Apostolica (*vel* ab Illustrissimo ac Reverendis-
simo D. D. Episcopo Sancti-Papuli) obtinuisti ,
contrahere licitè possis & valeas. In nomine
Patris , &c.

Pariter ; eadem auctoritate , prolem fuscipiendam legitimam fore nuntio & declaro. In nomine Patris , &c.

2^o. *Ad remanendum in contracto.*

Insuper auctoritate, &c. *ut supra*, dispenso tecum super impedimento ex incestuosa cognitione in litteris Dispensationis cujus vigore contraxisti, non expressa proveniente; ut illo non obstante, renovato consensu cum tua putata conjuge, matrimonium cum illa contrahere, consummare, ac in eo remanere licite possis & valeas. In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

Ad dispensandum super voto castitatis, aut ingressus in Religionem.

1^o. *Ad contrahendum.*

Insuper; auctoritate, &c. (*ut supra*) tibi votum castitatis (*vel religionis*) quod emisisti, ad effectum ut matrimonium legitime contrahere, & debitum conjugale reddere; & exigere licite possis & valeas, in opera quæ tibi præscripsi, dispensando commuto. In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

2^o. *Ad remanendum in contracto.*

Insuper auctoritate, &c. (*ut supra*) te, non obstante castitatis (*vel religionis*) voto quod

emisisti & trangressus fuisti, in contracto matrimonio remanere, & debitum conjugale reddere posse & debere declaro: & ut idem debitum etiam exigere licitè possis & valeas, tecum eadem auctoritate dispenso. In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

Ad dispensandum super affinitate contracta, matrimonio constante, ex copula carnali habita cum persona consanguinea alterius conjugis, in primo vel secundo gradu.

INsuper, auctoritate mihi ab Illustrissimo ac Reverendissimo D. D. Episcopo Sancti-Pappuli, traditâ dispenso tecum ut non obstante affinitate quam contraxisti cum tua uxore, ex illicita copula à te habita cum ejus matre, (vel sorore, vel amita, vel matertera, vel consanguinea in secundo gradu,) debitum conjugale à tua uxore, etiam exigere licitè possis & valeas. In nomine, &c.

Pariter eadem auctoritate declaro te, non obstante præfata affinitate superveniente in matrimonio cum tua uxore remanere, illique debitum conjugale reddere posse & debere, &

idem debitum etiam ab ea exigere licitè posse.

In nomine Patris, &c.

Passio Domini, &c.

F O R M E

Pour absoudre de la Suspense ou de
l'Interdit.

SI l'absolution est donnée dans le for intérieur, on se servira simplement de la forme prescrite pour l'absolution sacramentelle.

On ne peut en absoudre dans le for extérieur, sans une commission de celui qui a porté les censures, ou auquel elles sont réservées, ou du Supérieur en cas d'appel.

Si la commission prescrit une formule particulière pour l'absolution on s'y conformera; si elle porte simplement qu'elle sera donnée in forma Ecclesiæ consueta, on se servira de la suivante.

Le Pénitent étant à genoux dira Confiteor; ensuite le Prêtre dira Misereatur & Indulgentiam, puis il ajoutera :

Auctoritate mihi à N. traditâ, ego absolvo te à vinculo suspensionis (*ou* interdicti) quam (*ou* quod) propter (*on exprime ici la cause,*) incurristi, in nomine Patris †, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

F O R M E

De Dispense de l'Irrégularité.

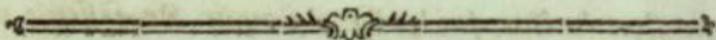
LE Prêtre qui aura reçu du Pape ou de Monseigneur l'Évêque, ou d'un des Messieurs les Vicaires Généraux, un pouvoir spécial de dispenser de l'irrégularité dans le Sacrement de Pénitence, après avoir donné l'absolution des péchés dira :

Et auctoritate, mihi à Sanctissimo Domino nostro Papa (*ou* ab Illustrissimo & Reverendissimo Domino Episcopo Sancti-Papuli) traditâ dispenso tecum super ^{irregularitate quam} _{irregularitatibus quas} ob, (*on exprime ici la cause,*) incurristi ; & habilem te reddo, & restituo executioni ordinum & officiorum tuorum, in nomine Patris †, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

Se le Pénitent n'a aucun ordre, il dira habilem te reddo ad ^{omnes} _{tales} ordines suscipiendos, suivant la teneur du Mandement pour dispenser.

Si le Mandement porte que le Pénitent sera rétabli dans le titre d'un Bénéfice, & qu'on lui remettra les fruits mal perçus, le Prêtre ajoutera : & restituto tibi ^{titulum Beneficii,} _{titulos Beneficiorum,} & condoño tibi fructus malè perceptos. In nomine Patris †, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

En tout ceci le Prêtre prendra garde de ne pas passer les bornes de son pouvoir.



O R D R E

Pour absoudre un Hérétique dans le for extérieur, & recevoir son abjuration.

IL n'est permis à aucun Prêtre d'absoudre de l'Hérésie hors du tribunal de la Pénitence, ni de recevoir l'abjuration de ceux qui l'ont professée publiquement, sans un pouvoir spécial

de Monseigneur l'Évêque, ou de Messieurs les Vicaires Généraux.

Le Prêtre, à qui la commission sera adressée, examinera si celui qui se présente est suffisamment instruit de la Doctrine Catholique, Apostolique & Romaine; il s'informera avec grand soin de l'état & de la condition de celui qui demande à faire abjuration.

Il employera tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la sincérité de son retour, il examinera si des vues humaines & d'intérêt n'en sont pas le principal motif; il se désiera surtout des Vagabonds qui ont professé l'Hérésie, ou même qui, sans l'avoir professée, ne demandent à en faire l'abjuration que pour surprendre la charité des Fideles.

Si la commission porte qu'après l'abjuration on lui suppléera les cérémonies du Baptême qui ont été omises lorsqu'il l'a reçu chez les Hérétiques, il s'y conformera, autrement il se contentera de le réconcilier en la manière suivante.

S'étant revêtu d'un Surplis & d'une Étole violette, il se rendra devant le grand Autel,

Et s'y étant mis à genoux sur la plus basse marche avec les Ecclésiastiques assistans, il commencera l'Hymne, Veni, creator, &c. p. 64, que ceux-ci continueront à deux Chœurs; ensuite le Prêtre s'étant levé, dira :

ψ. Emittes Spiritum tuum, & creabuntur;

ϣ. Et renovabis faciem terræ.

O R E M U S.

DEus qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, & de ejus semper consolatione gaudere; Per Christum Dominum nostrum. *ϣ. Amen.*

L'Oraison finie, le Prêtre & ses Assistans se rendront processionnellement à la porte de l'Église où sera le nouveau converti, tenant un cierge allumé, & accompagné de ceux qui doivent servir de témoins. Le Prêtre & ses Assistans s'assayeront & se couvriront: ensuite le Prêtre fera au nouveau converti les interrogations suivantes.

D. Quel est votre dessein en vous présentant ici?

R. Monsieur, c'est d'abjurer l'hérésie dans

laquelle j'ai vécu , & faire profession de la Foi Catholique , Apostolique & Romaine.

D. Est-ce de votre propre volonté , avec liberté & sans aucune contrainte & pour faire votre salut , que vous voulez faire abjuration de l'hérésie , embrasser la Foi & vous mettre dans l'Église Catholique , Apostolique & Romaine ?

R. Oui , Monsieur.

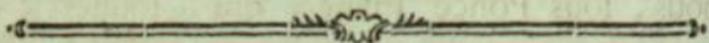
D. Croyez-vous que hors de l'Église Catholique , Apostolique & Romaine il n'y a point de salut ?

R. Oui , Monsieur , je le crois.

Ensuite il le félicitera sur son heureux retour : il lui représentera la grace singulière que Dieu lui fait , en le tirant de ses erreurs & des ténèbres de l'hérésie pour le mettre dans le sein de la seule véritable Église , hors laquelle il n'y a point de salut : il l'exhortera à persévérer constamment jusqu'à la mort dans la profession de Foi qu'il va faire , à éviter soigneusement tout ce qui pourroit l'en détourner , & à joindre à l'intégrité de cette Foi la pureté des mœurs & des bonnes œuvres , sans

lesquelles cette Foi seroit vaine & sans mérite devant Dieu.

Après l'exhortation il présentera au nouveau converti la Profession de Foi de l'Église Catholique, que celui-ci lira d'une voix intelligible; s'il ne fait pas lire, le Prêtre ou quelqu'autre la lira pour lui, après l'avoir averti de l'écouter & d'y unir son esprit & son cœur.



F O R M U L E

DE PROFESSION DE LA FOI

Catholique, Apostolique & Romaine.

JE N. crois d'une foi ferme, & professe, tant en général qu'en particulier, tous les Articles contenus au Symbole de la Foi dont se sert la sainte Eglise Romaine; savoir,

Je crois en un seul Dieu le Pere tout-puissant, qui a fait le ciel & la terre & toutes les choses visibles & invisibles; en un seul Seigneur Jesus-Christ, Fils unique de Dieu, qui est né du Pere avant tous les siècles, Dieu

de Dieu , lumiere de lumiere , vrai Dieu de vrai Dieu , qui n'a pas été fait , mais engendré , consubstantiel au Pere , par lequel toutes choses ont été faites ; qui est descendu des cieus pour nous hommes & pour notre salut ; & a été incarné en prenant chair de la Vierge Marie , par l'opération du Saint-Esprit ; & a été fait homme ; qui a été aussi crucifié pour nous , sous Ponce Pilate ; qui a souffert , & qui a été mis dans le sépulcre ; qui est ressuscité le troisieme jour selon les Écritures ; qui est monté au ciel ; qui est assis à la droite du Pere ; qui viendra de nouveau , (plein de gloire ,) juger les vivans & les morts , & dont le regne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit , qui est aussi Seigneur , & qui donne la vie , qui procede du Pere & du Fils , & qui est adoré & glorifié , conjointement avec le Pere & le Fils , qui a parlé par les Prophetes. Je crois l'Église , qui est Une , Sainte , Catholique & Apostolique. Je confesse qu'il y a un Baptême pour la rémission des péchés , & j'attends la résurrection des morts , & la vie du siecle à venir. Ainsi soit-il.

Je reçois & embrasse très - fermement les traditions Apostoliques & Ecclésiastiques , & toutes les autres observances & constitutions de la même Église.

Je reçois aussi la sainte Écriture selon le sens qu'a tenu & tient l'Église notre sainte Mere , à laquelle il appartient de juger du vrai sens & de l'interprétation des Écritures saintes ; & je ne la prendrai , ni interpréterai jamais que selon le consentement unanime des Peres.

Je professe encore , qu'il y a sept Sacremens de la Loi nouvelle , vraiment & proprement ainsi appelés & institués par Notre-Seigneur Jesus - Christ , nécessaires au salut du genre humain , quoiqu'ils ne le soient pas tous à chacun en particulier ; savoir , le Baptême , la Confirmation , l'Eucharistie , la Pénitence , l'Extrême-Onction , l'Ordre & le Mariage. Je reconnois qu'ils confèrent la grace ; & qu'entre ces Sacremens , le Baptême , la Confirmation & l'Ordre , ne se peuvent réitérer sans sacrilege.

Je reçois aussi & admets les cérémonies de l'Église Catholique , reçues & approuvées

dans l'administration solennelle de tous ces Sacremens.

J'embrasse & reçois tout ce qui a été défini & déclaré par le saint Concile de Trente, touchant le péché originel & la justification.

Je reconnois aussi que dans la Messe on offre à Dieu un vrai sacrifice proprement dit, & propitiatoire pour les vivans & pour les morts, & que le Corps & le Sang, avec l'Ame & la Divinité de Notre-Seigneur Jesus-Christ, sont vraiment, réellement & substantiellement au très-saint Sacrement de l'Eucharistie, & qu'il s'y fait un changement de toute la substance du pain au Corps, & de toute la substance du vin au Sang; lequel changement l'Église Catholique appelle transubstantiation.

Je confesse aussi, que sous une seule des deux especes on reçoit Jesus-Christ tout entier, & qu'en le recevant ainsi on reçoit un vrai Sacrement..

Je tiens fermement qu'il y a un Purgatoire, & que les ames qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des Fideles.

Je tiens aussi que les Saints qui regnent avec Jesus-Christ sont à honorer & à invoquer, qu'ils offrent à Dieu leurs prieres pour nous, & que leurs Reliques sont à honorer.

Je tiens aussi fermement que les Images de Jesus-Christ & de la Mere de Dieu, toujours Vierge, & des autres Saints, sont à avoir & à retenir, & qu'il faut leur rendre l'honneur & la révérence qui leur est due.

Je confesse que Jesus-Christ a laissé dans son Église le pouvoir de donner des Indulgences, & que l'usage en est très-salutaire au peuple Chrétien.

Je reconnois que l'Église Romaine est Sainte, Catholique & Apostolique, & qu'elle est mere & maîtresse de toutes les Églises.

Et je promets & jure une vraie obéissance au Pape, successeur de Saint Pierre, Prince des Apôtres & Vicaire de Jesus-Christ.

Je reçois aussi, sans aucun doute, & professe toutes les autres choses qui nous ont été données, définies & déclarées par les sacrés Canons & par les Conciles œcuméniques, & principalement par le saint Concile de Trente;

& en même temps je condamne aussi, je rejette & j'anathématise tout ce qui leur est contraire & toutes les hérésies que l'Église a condamnées, rejetées & anathématisées.

Celui qui fait la profession de Foi met la main droite sur les saints Évangiles ; & dit :

Je N. promets, voue & jure sur les saints Évangiles de Dieu, de garder & confesser très-constamment jusqu'au dernier soupir de ma vie, avec l'aide de Dieu, cette Foi Catholique, pure & entière, hors laquelle personne ne peut être sauvé, & dont présentement je fais profession sans aucune contrainte ; & tant qu'il me sera possible, je la ferai garder, enseigner & prêcher par ceux sur qui j'ai autorité, & dont le soin m'aura été commis.

Si le nouveau Converti sait écrire, le Prêtre lui fera signer son Abjuration & profession de Foi qu'il vient de faire. Après quoi il se lèvera avec ses Assistans, & lui seul couvert, & tenant la main droite sur la tête du nouveau Converti, il dira :

Exorciso te immunde spiritus, per Deum Patrem omnipotentem, & per Jesum Chris-

tum Filium ejus, & per Spiritum Sanctum, ut recedas ab ^{hoc famulo} Dei, ^{quem} Deus & Dominus noster ab erroribus & deceptionibus tuis liberare, & ad sanctam Matrem Ecclesiam Catholicam atque Apostolicam revocare dignatur. Ipse tibi imperat, maledicte damnate, qui pro salute hominum passus, mortuus & sepultus est; qui te & omnes vires tuas superavit, ac resurgens cœlos ascendit; indè venturus est judicare vivos & mortuos & sæculum per ignem.

Le Prêtre se découvrira, & faisant avec le pouce de la main droite le signe de la Croix sur le front du nouveau Converti, il dira :

Accipe signum Crucis Christi †; quod malè ^{deceptus} ^{decepta}, abnegasti.

Ensuite le Prêtre tourné vers l'Autel se mettra à genoux avec le nouveau Converti & les Assistans, pour réciter avec eux le Pseaume suivant.

P S E A U M E 50.

M iserere meî, Deus,	dele iniquitatem meam.
secundùm magnam	Amplius lava me ab ini-
miseriçordiam tuam.	quitate mea, & à peccato
Et secundùm multitudi-	meo munda me;
nem miserationum tuarum	Quoniam iniquitatem
	meam

meam ego cognosco , & peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi , & malum coram te feci ; ut justificeris in sermonibus tuis , & vincas cum judicaris.

Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum ; & in peccatis concepit me mater mea.

Ecce enim veritatem dilexisti : incerta & occulta sapientiæ tuæ manifesta mihi.

Asperges me hyssopo , & mundabor ; lavabis me , & super nivem dealbabor.

Auditui meo dabis gaudium & lætitiã ; & exultabunt ossa humiliata.

Averte faciem tuam à peccatis meis ; & omnes iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in me , Deus ; & spiritum rectum innova in visceribus meis.

Ne projicias me à facie

tua ; & Spiritum sanctum ne auferas à me.

Redde mihi lætitiã salutaris tui ; & spiritu principali confirma me.

Docebo iniquos vias tuas ; & impii ad te convertentur.

Libera me de sanguinibus , Deus , Deus salutis meæ ; & exultabit lingua mea justitiã tuam.

Domine , labia mea aperies ; & os meum annuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses sacrificium , dedissem utiquè ; holocaustis non delectaberis.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus : cor contritum & humiliatum , Deus , non despicias.

Benignè fac , Domine ; in bona voluntate tua Sion ; ut ædificentur muri Jerusalem.

Tunc acceptatis sacrificiis

eium iustitiæ , oblationes nent super altare tuum vi-
& holocausta ; tunc impo- rulos. Gloria Patri, &c.

Puis il se levera avec ses Assistans , & dira :

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.

Pater noster , *tout bas.* ψ. Et ne nos in-
ducas in tentationem ;

℞. Sed libera nos à malo.

ψ. *Salvum fac servum tuum ,
Salvam fac ancillam tuam ,*

℞. Deus meus , sperantem in te.

ψ. Nihil proficiat inimicus in ^{eo}ca.

℞. Et filius iniquitatis non apponat nocere
ei.

ψ. Esto ei , Domine , turris fortitudinis.

℞. A facie inimici.

ψ. Domine exaudi orationem meam ;

℞. Et clamor meus ad te veniat.

ψ. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Deus , cui proprium est misereri semper &
parcere , suscipe deprecationem nostram ;

ut ^{hunc famulum tuum quem} ^{hanc famulam tuam quam} excommunicationis

sententia cōstringit , miseratio tuæ pietatis

clementer absolvat. Per Christum Dominum

nostrum. ℞. Amen.

Après cette Oraison , le Prêtre s'assied seul , & s'étant couvert , fait les demandes suivantes au nouveau Converti.

D. Persévérez-vous dans le dessein que Dieu vous a donné de vivre & mourir en la Foi de l'Eglise Catholique , Apostolique & Romaine ?

R. Oui , Monsieur , par la grace de Dieu.

D. Voulez-vous recevoir l'Absolution ?

R. Oui , Monsieur.

Alors le Prêtre étendant la main droite sur la tête du nouveau Converti , lui donne l'Absolution en cette forme :

Dominus noster Jesus Christus , qui est summus Pontifex , te absolvat & ego auctoritate illius , Beatorumque Apostolorum Petri & Pauli , ac Illustrissimi & Reverendissimi Episcopi Sancti-Papuli , mihi concessa , absolvo te à vinculo excommunicationis quam propter hæresim incurristi ; restituo te communioni fidelium , participationi Sacramentorum , & planè reduco te in gremium Sanctæ Matris Ecclesiæ in nomine Patris † , & Filii , & Spiritûs Sancti.

Amen.

Puis le prenant par la main droite , il le

fera lever , & on ira processionnellement devant le grand Autel ; le Prêtre en introduisant le nouveau Converti dans l'Eglise , dira :

Ingrederere in Ecclesiam Dei à qua incauté aberrasti , ac evasisse te laqueos mortis agnosce , horresce idola , respue omnem pravitatem sive superstitionem hæreticam ; cole Deum Patrem omnipotentem , & Jesum Christum Filium ejus , & Spiritum Sanctum , unum , vivum & verum Deum , Sanctam & individuum Trinitatem.

Étant arrivés à l'Autel , le nouveau Converti se mettra à genoux au milieu de la marche de la balustrade , & le Prêtre ayant fait avec ses Assistans une génuflexion sur la plus basse marche du grand Autel , dira :

O R E M U S.

OMnipotens , sempiternè Deus , hanc ovem tuam de faucibus lupi tuâ virtute subractam paternâ respice pietate ; & gregi tuo reforma piâ benignitate , ne de familiæ tuæ damno inimicus exultet , sed de conversione & liberatione ejus Ecclesia tua ut pia Mater de filio recepto gratuletur ; Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ. Amen.*

O R E M U S .

DEus, qui hominem ad imaginem tuam conditum misericorditer reparas, quem mirabiliter creasti; respice propitius super hunc famulum tuum hanc famulam tuam, ut quod hujus ignorantia, cæcitate hostili, & diabolicâ fraude surreptum est, indulgentia tuæ pietatis ignoscat & absolvat; & ^{ipse} _{ipsa} altaribus sacris recept^{us} veritatis tuæ communioni reddatur; Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Les Oraisons finies, le Prêtre commencera le Te Deum.

TE Deum laudamus;
te Dominum confitemur.

Te æternum Patrem;
omnis terra veneratur.

Tibi omnes Angeli; tibi
cæli, & universæ potestates;

Tibi Cherubim & Sera-
phim; incessabili voce pro-
clamant:

Sanctus,

Sanctus,

Sanctus,

Dominus Deus sabaoth.
Pleni sunt cæli & terra;
majestatis gloriæ tuæ.

Te gloriosus; Apostolorum
chorus,

Te Prophetarum; lau-
dabilis numerus,

Te Martyrum candida-
tus; laudat exercitus.

Te per orbem terrarum;
sancta confitetur Ecclesia.

Patrem; immensæ ma-
jestatis:

Venerandum tuum ve-

rum ; & unicum Filium ,

Sanctum quoque ; para-
clerum Spiritum.

Tu Rex ; gloriæ , Chris-
te ,

Tu Patris ; sempiternus
es Filius :

Tu , ad liberandum sus-
cepturus hominem ; non
horruisti Virginis uterum :

Tu , devicto mortis acu-
leo ; aperuisti credentibus
regna cœlorum :

Tu , ad dexteram Dei
sedes ; in gloria Patris.

Judex crederis ; esse ven-
turus.

Te ergo quæsumus , fa-
mulis tuis subveni ; quos
pretioso sanguine rede-
misti.

Æterna fac ; cum San-
ctis tuis in gloriâ munerari.

Après le Te Deum le Prêtre dira :

ψ. Benedicamus Patrem , & Filium cum
Sancto Spiritu ;

ϩ. Laudemus & superexaltemus eum in sæ-
cula.

Salvum fac populum
tuum , Domine ; & bene-
dic hæreditati tuæ ;

Et rege eos ; & extolle
illos usque in æternum.

Per singulos dies ; bene-
dicimus te ;

Et laudamus nomen tuum
in sæculum ; & in sæculum
sæculi.

Dignare , Domine , die
isto ; sine peccato nos
custodire.

Miserere nostrî , Domi-
ne ; miserere nostrî.

Fiat misericordia tua ,
Domine , super nos ; que-
madmodum speravimus in
te.

In te , Domine , spe-
ravi ; non confundar in
æternum.

O R E M U S .

DEus, cujus misericordiæ non est numerus, & bonitatis infinitus est thesaurus: piissimæ majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes, ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad præmia futura disponas; Per Christum Dominum nostrum. &c. Amen.

Le Prêtre écrira l'Acte d'abjuration conformément à la formule suivante, & l'envoyera aussi-tôt, avec la profession de Foi signée du nouveau Converti, au Secrétariat de l'Evêché, sans en délivrer par lui-même aucune expédition.

 F O R M U L E

D'Acte d'Abjuration & d'Absolution
d'Hérésie.

L'AN mil. . . . le. . . . jour du mois de. . .
en présence des témoins soussignés, N., (les
nom, surnom & condition du nouveau Con-
verti) de la Paroisse de N., Diocèse de N.,

âgé de ans (*ou environ*), ayant reconnu que hors la vraie Eglise il n'y a pas de salut, de sa bonne volonté, & sans aucune contrainte, a fait sa profession de la Foi Catholique, Apostolique & Romaine, & abjuré l'Hérésie (*de Luther, Calvin, &c....*) entre mes mains, de laquelle je lui ai donné publiquement l'absolution en vertu du pouvoir que Monseigneur l'Evêque de Saint-Papoul m'a donné pour cet effet, en date du en foi de quoi.

Je N. (*nom, surnom, titre ou qualité & domicile du Prêtre*) ai signé le présent certificat avec ledit nouveau Converti, & avec N. N. (*nom, surnom, condition & domicile des témoins*) témoins. Fait en l'Eglise de N. les jour & an que dessus. N. N., &c. (*si le nouveau Converti ne sait pas signer, il sera fait mention que requis de signer, il a dit ne savoir.*)



  
F O R M U L E

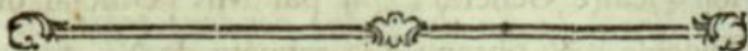
POUR PUBLIER LES MONITOIRES.

Lorsqu'un Curé recevra un Monitoire qui lui aura été adressé pour être publié dans sa Paroisse, il le lira à la fin du Prône pendant trois Dimanches consécutifs, en avertissant à chaque publication que c'est pour la première, seconde ou dernière, & il terminera chaque Publication par l'Avis suivant :

C'EST pourquoi j'avertis ceux contre lesquels a été obtenu le Monitoire, tant les coupables (ou le coupable) & les complices s'il y en a, que ceux qui ont, par conseil ou autrement, connivé à ce dont est complainte, qu'ils aient à venir à satisfaction, & ceux ou celles qui des faits ci-dessus énoncés, ou partie d'iceux, circonstances & dépendances, ont connoissance certaine & véritable, en quelque façon que ce soit, qu'ils aient à le dire & révéler dans le temps porté audit Monitoire; autrement & faute de ce faire, ils encourront la peine de l'Excommunication.

Après la dernière Publication, il ajoutera :

Et nous leur déclarons que s'ils ne se présentent dans le délai de huit jours, il sera procédé contre eux par Censures Ecclésiastiques, & que la peine de l'Excommunication sera prononcée selon les formes de droit.



F O R M U L E

P O U R A T T E S T E R

LA PUBLICATION D'UN MONITOIRE.

*L'attestation doit être mise au bas du Monitoire
en ces termes :*

NOUS Curé (ou Vicaire) de la Paroisse de N. certifions avoir publié par trois Dimanches consécutifs ; savoir, le le & le au Prône de la Messe Paroissiale, & lu mot à mot, à voix intelligible, le présent Monitoire. En foi de quoi nous avons signé le Présent. A N. (mettant le nom de la Paroisse) le jour du mois de l'an

Lorsque la Sentence d'Excommunication sera envoyée au Curé, il la publiera au Prône du Dimanche suivant en ces termes :

Nous vous avons fait lecture , par trois Dimanches consécutifs , d'un Monitoire à nous adressé par Monseigneur l'Evêque (*ou par Mr. son Vicaire Général, ou par Mr. l'Official du Diocèse*) & obtenu à la requête de N. en complainte de (*il exposera sommairement le fait énoncé au Monitoire*). Huit jours se sont écoulés depuis la dernière Publication , les Complainans ne se trouvant pas satisfaits , ont obtenu une Sentence d'Excommunication qui nous a été envoyée par Mr. (. *comme dessus*) contre les coupables.

C'est avec la plus vive douleur que nous allons , en la fulminant , séparer & retrancher de la communion des Fideles ceux qui l'ont mérité par leurs crimes ou par leur défobéissance aux ordres réitérés de notre mere la sainte Eglise.

Ici il lira la Sentence d'Excommunication mot à mot , & il ajoutera à la fin :

Nous vous déclarons donc, de la part de Dieu & de la sainte Eglise, que les coupables dont est complainte, & qui ont refusé, par endurcissement de cœur, de revenir à résipiscence, par refus de satisfaction, réparation ou restitution envers les Complainans, & ceux qui des faits exposés au Monitoire ou partie d'iceux, circonstances & dépendances, savent & ont connoissance certaine & véritable, en quelque façon que ce soit, ou qui en sont auteurs par conseil, support ou aide, sont excommuniés & livrés à Satan, & en conséquence sont privés des droits qu'ils avoient comme Chrétiens sur les biens communs de l'Eglise; c'est-à-dire, les Sacremens, le Sacrifice, les Prières & Suffrages publics, & la Sépulture en terre sainte, jusqu'à ce qu'ils aient mérité d'être réconciliés par une vraie pénitence; & quoique nous ne les dénoncions pas aujourd'hui par nom & par surnom, nous les avertissons que si, privés qu'ils sont devant Dieu de ces droits si précieux à tout vrai Fidele, ils sont assez téméraires pour oser en jouir aux yeux des hommes, ils seront coupables de sacrilege.

Et en témoignage de l'horreur que nous concevons de leur crime, & de l'extrême affliction que nous cause leur impénitence & leur rébellion, nous joignons à l'anathème la lugubre cérémonie usitée dans l'Eglise de l'extinction du cierge & du son entrecoupé de la cloche, qui nous est la figure de la mort spirituelle de ces hommes prévaricateurs.

Ici le Curé s'étant couvert de son Bonnet, prendra de sa main gauche un cierge allumé, & de sa droite une burette remplie d'eau; il jettera sur le cierge la quantité d'eau nécessaire pour l'éteindre, & en même temps le Clerc qui assistera le Curé sonnera une petite cloche, ensuite le Curé s'étant découvert, dira :

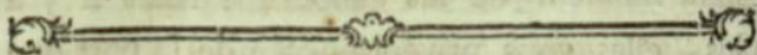
Gardez-vous bien de croire, mes Freres, que le crime que l'Eglise punit aujourd'hui attire la malédiction du Ciel sur d'autres que sur ceux qui sont coupables. Le fils ne porte point la peine de l'iniquité du pere, ainsi que le déclare Dieu lui-même; & si vous vous conservez dans l'innocence, & que vous n'ayez aucune part au péché d'autrui, le Seigneur vous distinguera des coupables, & vous com-

blera de ses bénédictions. Mais la charité chrétienne doit vous intéresser au malheur de ces hommes qui furent vos freres, puisqu'ils étoient comme vous enfans de la même Eglise, & par conséquent les enfans de Dieu même; & comme un pere est toujours pere, & qu'une mere n'oublie jamais ceux à qui elle a donné le jour, c'est faire à Dieu une douce violence, que de le conjurer de faire miséricorde à des enfans rebelles, & de l'engager, par des ferventes prieres, à leur donner les graces puissantes qui changent les cœurs & les pénètrent des vifs sentimens d'une salutaire pénitence; & c'est montrer à l'Eglise que vous l'aimez tendrement, que de pleurer avec elle ses pertes, & de contribuer par vos gémissemens réitérés devant le Seigneur à les réparer.

Que cette même cérémonie, mes Freres, vous apprenne à craindre les Censures de l'Eglise, & à éviter tout ce qui pourroit les attirer sur vous. Quand elles ne feroient que vous priver des biens extérieurs de l'Eglise, tels que sont la participation aux Sacremens & la Sépulture Ecclésiastique, ne seroit-ce pas un

grand malheur de les encourir ? Mais il y a plus, elles vous privent encore de la part que vous aviez de droit aux Prieres de l'Eglise; le mérite du saint Sacrifice de la Messe cesse de vous être appliqué; & ce qui est encore plus terrible, c'est qu'un Excommunié n'a plus aucun droit au Ciel tant qu'il demeure dans son excommunication; il cesse d'être enfant de Dieu, membre de Jesus-Christ, & cohéritier de son Royaume. Si l'intérêt de vos Freres vous touche, pleurez leur chute & leur malheur, tâchez de fléchir sur eux la colere de Dieu, mais en même temps, mes Freres, n'allez pas par vos crimes, & en particulier par votre défobéissance à l'Eglise attirer sur vous les mêmes malheurs & les mêmes châtimens.





M A N I E R E

DE RÉDIGER LES RÉVÉLATIONS,
TOUCHANT LES MONITOIRES.

*Cet Acte doit être délivré sur du papier timbré,
& conçu en la forme suivante.*

CEJOURD'HUI avant (ou après) midi,
pardevant nous Curé (ou Vicaire) de :
a comparu N. N. (les nom , surnom , qua-
lités de celui qui vient à révélation , sa de-
meure & son âge) , lequel ayant oui (ou ap-
pris) la Publication du Monitoire accordé par
Monseigneur l'Évêque (ou Monsieur l'Offi-
cial) de Saint-Papoul , sur la complainte de
N. N. (il mettra le nom de celui qui a ob-
tenu le Monitoire) qui a été faite dans la Pa-
roisse de N. , nous a déclaré , pour la décharge
de

de sa conscience, que (*on met ici la révélation mot à mot*) & c'est tout ce qu'il a dit savoir sur les faits énoncés audit Monitoire, circonstances & dépendances. Lecture à lui faite de sa déclaration, il y a persisté, & a signé (*ou a déclaré ne savoir signer*).

*Si il y a plusieurs personnes qui se présentent pour révéler, il faut les entendre séparément & en secret; & s'il en vient en différens jours, il faut marquer le jour exactement, & mettre, & le même jour avant (*ou après-midi, ou, & le devant, ou après*) midi.*

*Si les personnes se contentent de déclarer qu'elles sont instruites des faits contenus dans le Monitoire, & qu'elles déposeront lorsqu'elles en seront requises, après ces mots de la Formule précédente, nous a déclaré pour la décharge de sa conscience, (*il faut mettre*) qu'il a connoissance des faits y énoncés, circonstances ou dépendances, & a offert de déposer devant le Juge compétent quand il en fera requis.*

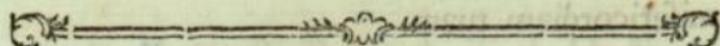
Le Curé enverra au Greffe les dépositions, sous une enveloppe dûment scellée & cachetée.





A

EXTREME-ONCTION.



M A N I E R E

D'ADMINISTRER LE SACREMENT
DE L'EXTREME-ONCTION.

LE Prêtre appelé pour administrer l'Extrême-Onction, portera avec la décence requise le Vase des Saintes Huiles. Arrivé dans la chambre du Malade, il lavera ses mains & se revêtira d'un surplis & d'une étole violette, & ayant récité à genoux la priere marquée page 1, il se levera & dira :

℣. Pax huic domui,

℞. Et omnibus habitantibus in ea.

Ayant mis le Vase des Saintes Huiles sur la table qu'on aura préparée, il prendra de l'eau bénite avec le rameau, & en jettera sur

le malade & sur les assistans , en disant , même dans le temps Paschal :

Asperges me , Domine , hyssopo & mundabor , lavabis me , & super nivem dealabor.

Miserere mei , Deus , secundum magnam misericordiam tuam.

Gloria Patri , &c.

Sicut erat , &c.

Et ayant répété l'Ant. Asperges , il dira :

ψ. Domine exaudi orationem meam ,

℞. Et clamor meus ad te veniat.

ψ. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum Spiritu tuo.

O R E M U S

EXaudi nos Domine , sancte Pater omnipotens æterne Deus , & mittere digneris Sanctum Angelum tuum de cœlis , qui custodiat , foveat , protegat , visitet atque defendat ^{hunc infirmum} _{hanc infirmam} ; & omnes habitantes in hoc habitaculo. Per Christum Dominum nostrum.
℞. Amen.

Après cette Oraison , le Prêtre fera baiser le Crucifix au malade , en lui disant :

Voici l'image de Jesus crucifié , adorez-le , souffrant pour vous , & mettez en lui toute votre confiance.

Si l'état du Malade le permet , il s'assurera de ses dispositions , & lui fera l'exhortation suivante , ou une semblable.

EXHORTATION

Avant l'Extrême-Onction.

LE Sacrement que nous allons vous administrer , ^{MON TRÈS-CHER FRERE} ^{MA TRÈS-CHERE SŒUR} , fera pour vous une source abondante de graces & de consolation si vous le recevez avec les dispositions qu'il exige. Quelqu'un parmi vous est-il malade , dit l'Apôtre Saint Jacques , qu'il appelle les Prêtres de l'Église , & qu'ils prient sur lui , en lui faisant l'Onction d'huile au nom du Seigneur , & la priere de la Foi sauvera le malade , & le Seigneur le soulagera , & s'il est coupable de péchés ils lui seront remis.

Oui , ^{MON CHER FRERE} ^{MA CHERE SŒUR} , l'Onction Sainte jointe à la priere & à la foi , va effacer en vous jusqu'aux restes du péché ; vous fortifier contre

les attaques du Démon ; vous donner la patience & le courage dont vous avez besoin au milieu de vos douleurs ; elle vous procurera le don précieux de la persévérance dans l'amour de Dieu ; elle peut même vous rendre la santé si une plus longue vie est utile à votre salut.

Recevez donc ce bienfait du Ciel avec autant de ferveur que de confiance. Et tandis que nous allons faire les Onctions Saintes sur les différentes parties de votre corps , unifiez vos prieres aux nôtres , demandez à Dieu, avec la plus vive douleur , qu'il daigne vous pardonner par l'application des mérites de son fils , tous les péchés que vous avez commis, soit par vos sens , soit par les puissances de votre ame , offrez-lui vos peines & vos douleurs. Hélas ! que sont vos souffrances si vous les comparés aux souffrances de l'homme Dieu, & aux châtimens que vous avez mérités par vos péchés.

Et vous , mes Freres , qui environnés ce lit de douleur , unifiez aussi vos prieres à celles de l'Église , afin d'obtenir à votre ^{Frere}_{Sœur} les graces qui lui sont nécessaires. Profitez en même-

temps d'un si touchant spectacle, & vivez désormais comme vous voudriez avoir vécu lorsqu'on vous administrera les derniers Sacremens de l'Église.

Après l'exhortation, le Prêtre dira :

Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

INtroeat, Domine Jesu Christe, domum hanc, sub nostræ humilitatis ingressu æterna felicitas, divina prosperitas, serena lætitia, charitas fructuosa, sanitas sempiterna: effugiat ex hoc loco accessus Dæmonum: adsint Angeli pacis, domumque hanc deserta omnis maligna discordia: magna, Domine, super nos nomen sanctum tuum, & Benedic ꝑ nostræ humilitatis ingressum qui sanctus & pius es & permanes cum Patre & Spiritu Sancto, in sæcula sæculorum. Amen.

Le malade dira ensuite le Confiteor, en Latin ou en Français; s'il ne peut le dire, le Clerc se tenant à genoux le dira pour lui.

Le Confiteor fini, le Prêtre dira: Misereatur tui, &c..... Indulgentiam, absolut. &c. &

il poursuivra, en formant trois signes de Croix sur le Malade.

In nomine Patris †, & Filii †, & Spiritus Sancti † extingatur in te omnis virtus diaboli, per impositionem manuum nostrarum, & per invocationem omnium sanctorum Angelorum, Archangelorum, Patriarcharum, Prophetarum, Apostolorum, Martyrum, Confessorum, Virginum, atque omnium simul Sanctorum. Amen.

Après cette Oraison le Prêtre fera les Onctions en forme de Croix avec le pouce, & prononcera à chaque Onction les paroles qui y répondent.

AUX YEUX (*Sur la paupiere fermée.*)

Per istam sanctam unctionem †, *sur (l'œil droit)* & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per † visum, *(sur l'œil gauche)* deliquisti. Amen.

AUX OREILLES. (*Sur la partie inférieure de chacune.*)

(*On ne fait point cette Onction aux sourds de naissance.*)

Per istam sanctam unctionem †, *(sur l'o-*

reille droite) & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per auditum †, (*sur l'oreille gauche*) deliquisti. Amen.

AUX NARRINES.

Per istam sanctam unctionem †, (*sur le côté droit*) & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per † *sur le côté gauche*) odoratum deliquisti. ✠. Amen.

A LA BOUCHE. (*Les levres étant fermées.*)

Per istam sanctam unctionem †, & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus, quidquid per gustum & (locutionem) deliquisti. ✠. Amen.

(*On omet le mot renfermé dans la parenthèse, lorsqu'on donne l'Extrême-Onction aux muets de naissance.*)

AUX MAINS. (*Sur le dessus de la main aux Prêtres, & dans la paume de la main aux autres Fideles.*)

Per istam sanctam unctionem †, (*à la main droite*) & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per † (*à la main gauche*) tactum deliquisti. ✠. Amen.

A LA POITRINE. (*Cette Onction ne doit point être faite aux Femmes ni aux Filles, & ne doit point être remplacée par aucune autre.*)

Per istam sanctam unctionem †, & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per ardorem libidinis deliquisti. R. Amen.

AUX PIEDS. (*Sur la partie supérieure & non sous la plante,) le Prêtre se tenant sur le côté du lit.*

Per istam sanctam unctionem †, (*sur le pied droit*) & suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per † (*sur le pied gauche*) gressum deliquisti. R. Amen.

Dans le cas où on n'auroit pas le temps de faire toutes les Onctions, on en fera au moins une sur les yeux, ou sur tout autre organe des sens, & alors on dira : Per quidquid per visum & omnes sensus deliquisti.

Si on doute que le Malade soit en vie, on fera l'Onction sous la forme conditionnelle. Si vivis. Per istam sanctam, &c.

Les Onctions étant achevées, le Prêtre ramassera les pelotons & les fera jeter au feu

avec la mie du pain & l'eau dont il se fera servi pour laver ses mains.

Ensuite, étant debout & tourné vers le Malade, il dira :

✠. Dominus vobiscum, ✠. Et cum Spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe, qui per Apostolum tuum Jacobum dixisti : infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros Ecclesiæ, & orent super eum ungentes eum oleo, in nomine Domini ; & oratio fidei salvabit infirmum ; & alleviabit eum Dominus, & si in peccatis sit, remittentur ei : salva, quæsumus, ^{huuc infirmum,} ^{hanc infirmam,} quem ^{quam} oleo sancto unximus in nomine tuo ; eum ^{eam} in mente simul & in corpore subleva, omniaque ejus peccata dimitte : & præstat ut internâ gratiæ tuæ unctione ^{roboratus} ^{roborata}, insidiantî adversario resistere, tibi que firmiter adhærere valeat : minusque, de suo sit periculo ^{solicitus} ^{soll-cita}, quam tuæ fiduciâ misericordiæ, ac cœlestis beatitudinis expectatione ^{securus} ^{secura}. Qui vivis & regnas Deus. ✠. Amen.

Après cette Oraison le Prêtre montrera de nouveau le Crucifix au Malade , en lui disant :

Voici le signe de la Croix sur laquelle notre Seigneur a souffert la mort pour nous racheter des peines de l'enfer. Le croyez-vous ?

Et lorsque le Malade aura répondu, Oui, je le crois, le Prêtre tenant toujours le Crucifix à la main, lui fera l'exhortation qui suit, ou une semblable, dans laquelle il doit se proposer sur-tout de lui faire renouveler du fond du cœur les Actes de Foi, d'Espérance, de Charité, de Contrition & de Reconnoissance, en lui proposant les motifs qui sont propres à chacune de ces vertus.

E X H O R T A T I O N

Après l'Extrême-Onction.

COMBLÉ^É_{EE} des dons du Ciel, MON CHER FRERE,
MA CHERE SŒUR, occupez-vous des grandes miséricordes de votre Dieu, & ne pensez qu'à l'Éternité. Que les biens de la Terre & la vie même doivent vous paroître méprisables au prix du

Ciel que votre Dieu est prêt de vous ouvrir si vous lui êtes fidele ! Pour obtenir cette persévérance ménagez tous les momens qui vous restent , & partagez-les entre les sentimens de haine du péché , d'amour de Dieu , de Foi , d'Espérance , de Confiance & de Résignation. Donnez à Jesus-Christ un témoignage digne de son amour & de ses bienfaits. Offrez - lui vos souffrances , & faites-lui généreusement le sacrifice de votre personne & de votre vie.

Voici , ^{MON CHER FRERE} _{MA CHERE SŒUR} , le signe adorable de la Croix sur laquelle il a bien voulu mourir pour vous ; contemplez-la avec Foi , embrassez-la avec amour.

Ici le Prêtre donnera la Croix à baiser au Malade.

Quoi de plus capable d'affermir votre patience & votre résignation que la vue d'un Dieu qui expire dans les opprobres & dans les tourmens ? Dites-lui donc du fond du cœur : Seigneur disposez de moi , je remets mon ame entre vos mains ; si vous exigez le sacrifice de ma vie , je vous le fais sans regret ; pourrois-je le refuser après que vous vous êtes sacrifié pour

moi ? Si je vous demandois de me conserver la vie , ce ne feroit que pour vous en consacrer tous les instans , & pour réparer tous ceux que je n'ai point employés à vous servir. Je n'ai d'autre desir que d'accomplir votre volonté , mes peines dussent-elles être prolongées , mes souffrances dussent-elles être augmentées , elles ne tireront jamais de mon cœur , ni de ma bouche , une plainte , une parole de murmure : ma Croix pourroit-elle me paroître dure ? La vôtre , ô mon Dieu ; la vôtre est sous mes yeux. Oui , je me réjouirai désormais dans mes infirmités , afin que la vertu de Jesus-Christ habite en moi : ma gloire & ma consolation seront de porter dans ma chair affligée les marques précieuses de mon Sauveur. J'espere ô mon Dieu , qu'après m'avoir rendu conforme à vous par les souffrances , vous m'associerez à votre gloire & à votre couronne dans l'Éternité.

Le Prêtre terminera l'exhortation , en donnant la Croix à baiser au Malade. Ensuite il le bénira , en disant :

Au nom du Pere † , & du Fils , & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Et il invitera les assistans à dire avec lui , un Pater & un Ave , pour demander à Dieu le soulagement spirituel & corporel du Malade.

Si le Prêtre doit donner le Viatique immédiatement après l'Extrême-Onction , il supprimera cette exhortation , & en fera une au Malade , qui lui serve de préparation à la Communion ; dans ce cas , il ne répétera point la Cérémonie de l'Asperston , & ne fera point répéter au Malade le Confiteor , &c. Mais après lui avoir fait les interrogations qui doivent précéder l'administration du Viatique , il découvrira le Ciboire , & ayant pris l'Hostie entre les doigts , il dira : Ecce Agnus Dei , &c. . . ainsi qu'il est marqué ci-dessus pour la Communion des Malades , pag. 98.

Si le danger étoit imminent pour la vie du Malade , le Prêtre avant de le quitter feroit les Prières de la Recommandation de l'Âme. Si le Malade avoit encore sa connoissance il lui promettra de ne point l'abandonner , & il recommandera à ceux qui seront auprès du Malade de l'avertir lorsque sa fin approchera , afin qu'il puisse l'assister dans les derniers momens de sa vie. Quand même le Malade auroit perdu la

connoissance le Prêtre l'aidera toujours par ses Prières, s'il ne le peut par ses avis & ses exhortations.

Les Curés & les Prêtres qui ont la charge des ames se doivent en tout temps aux besoins spirituels du peuple, mais c'est sur-tout lorsqu'un Paroissien est malade, plus encore si la maladie est dangereuse, qu'ils lui sont redevables de tous les soins que la sollicitude Pastorale peut inspirer : la présence de son Pasteur est la première des consolations pour celui que la mort menace ; cette consolation lui est encore plus précieuse si ce Pasteur proportionnant ses instances & ses avertissemens à la connoissance & aux forces qui restent au malade, profite des momens lucides & de rémission pour affoiblir la crainte qu'il peut avoir de la mort, lui inspirer le goût des choses célestes, & ranimer en lui la confiance en la miséricorde du Seigneur.

Les exhortations & les prières suivantes seront une indication de celles qui peuvent être mises en usage ; les Prêtres en s'en pénétrant seront plus en état d'assister les Malades, & d'approprier leurs secours aux différens besoins & aux diverses circonstances.



ACTES DES VERTUS.



M O D E L E

*DES Actes des Vertus Chrétiennes ,
qu'il est à propos de suggérer aux
Malades , avec les motifs propres
à les y exciter.*

•—————•
*Pour exciter le Malade à la contrition de ses
péchés.*

RAPPELLEZ-VOUS le souvenir de vos
péchés , M. , dans l'amertume de votre cœur.
Soyez pénétré d'une vive douleur à la vue de la
multitude & de l'énormité de vos offenses. Quel
plus juste objet de vos larmes que la perte que
vous avez faite de votre Dieu , de son amour &
de son héritage !

Détestez de tout votre cœur ces péchés , par

M

lesquels vous avez offensé le plus tendre de tous les Peres , le meilleur de tous les Maîtres , un Dieu souverainement aimable. Vous avez mérité d'être séparé de lui pour jamais , & d'être la victime de sa colere dans toute l'éternité : cependant il attend encore votre retour , il vous invite à faire pénitence , & vous offre sa grace. Rendez-vous à ses desirs , & profitez du peu de temps qui vous reste pour vous convertir sincèrement.

Acte de Contrition.

MON Dieu , j'ai un grand regret de vous avoir offensé , parce que vous êtes infiniment bon , & que le péché vous déplaît : je me propose , moyennant votre sainte grace , de vivre & mourir dans votre amour ; de ne vous offenser jamais ; & de faire pénitence du passé. J'accepte ma maladie avec toutes ses suites , & la mort même en esprit de pénitence pour les expier.

Mon Pere , j'ai péché contre le Ciel & contre vous ; je ne mérite plus d'être appelé votre fils , ayant manqué au respect , à l'amour & à la fidélité que je vous devois : brisez mon cœur d'une vive douleur pour tant d'offenses. *Luc , 15.*

Mon Dieu , faites-moi la grace de vivre & de mourir dans le regret d'avoir si mal vécu ; triomphez de mes crimes par votre miséricorde ; ayez pitié de moi , Seigneur , & ne me perdez pas.

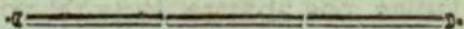
Dites à mon ame , je suis votre salut. *Pf. 34.*

» Delicta juventutis meæ & ignorantias meas ne memineras. *Pf. 34.*

» Reminiscere miserationum tuarum , Domine , & misericordiarum tuarum , quæ à sæculo sunt. *Ibid.*

» Propter nomen tuum , Domine , propitiaberis peccato meo , multum est enim. *Ibid.*

» Deus propitius esto mihi peccatori. *Luc , 18.*



Pour animer le Malade à la patience.

Vous devez regarder cette maladie, M., comme une carrière de gloire qui vous est ouverte , & dans laquelle vous ne pouvez remporter le prix que par la patience. Pour vous y exciter , jetez les yeux sur Jesus-Christ, l'auteur & le consommateur de notre Foi , qui a préféré à la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir , les souffrances & l'ignominie de la Croix. *Hebr. 12.*

Envisagez la récompense qui vous est préparée , & vous reconnoîtrez que les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire qui doit être le prix de votre patience. *Rom. 8.*

Refuseriez-vous de souffrir pour un Dieu qui couronne un moment de peine & de douleur par une éternité de gloire & de consolation ?

2. *Cor.* 4.

Rappelez-vous cette exhortation qui vous est adressée dans la Sainte Écriture. Mon fils, ne négligez pas le châtiment du Seigneur, & ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous corrige, car il châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans. Ne vous laissez donc pas de souffrir; car quel est l'enfant qui ne soit point châtié par son Pere? Et si vous n'êtes point châtié, tous les autres l'ayant été, vous n'êtes donc pas du nombre de ses enfans. Tout châtiment lorsqu'on le reçoit semble être un sujet de tristesse, mais il fait ensuite recueillir en paix les fruits de la justice. *Hebr.* 12.

Vous êtes, M., par votre qualité d'Enfant de Dieu, son hérttier & le cohéritier de Jesus-Christ, mais pensez que vous ne partagerez avec lui l'héritage de votre Pere qu'autant que vous souffrirez avec lui. *Rom.* 8.

Comment pourriez - vous être exempt de

souffrir, puisqu'il a fallu que Jesus-Christ lui-même souffrît, & qu'il entrât ainsi dans la gloire ? *Luc*, 24.

Sentimens d'un Malade souffrant avec patience.

JE reconnois, ô mon Dieu, le besoin que j'ai de souffrir pour l'expiation de mes péchés, je suis trop heureux de racheter par des peines passageres les flammes éternelles que j'ai méritées ; ne m'épargnez pas dans le teups présent, pardonnez-moi seulement dans l'éternité.

Mon Dieu, donnez-moi la patience, soutenez mon courage jusqu'à la fin. (*à la vue du Crucifix.*) C'est avec justice que je souffre, & que je porte la peine que j'ai méritée par mes péchés. Mais pour vous, mon Sauveur & mon Dieu, vous n'avez fait aucun mal. *Luc*, 24.

» Vertatur obsecro manus tua contra me. 2. *Reg.* 17.

» Ego in flagella paratus sum. *Pf.* 37.

» Hic ure, hic seca, modò in æternum parcas. *S. Aug.*

Pour exciter dans le Malade une foi vive.

CROYEZ fermement en Dieu, & en Jesus-Christ, M. ; car sans la Foi il est impossible de

plaire à Dieu. Rappellez-vous les grandes promesses attachées à cette Foi. Quiconque aura cette Foi ne fera point condamné , il ne périra point , & il fera préservé de la mort éternelle.

Croyez tout ce que Dieu a dit & révélé à son Église. Soyez soumis parfaitement & sans réserve à toutes ses décisions ; tenez à grand honneur de l'avoir pour Mere , & de vivre & mourir dans son sein.

Actes de Foi.

MON Dieu , je crois fermement tout ce que croit & enseigne l'Église Catholique , Apostolique & Romaine.

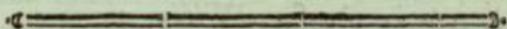
Je crois en un seul Dieu en trois personnes ; le Pere , le Fils & le Saint-Esprit ; je proteste que je veux vivre & mourir dans cette Foi.

Je crois en Jesus-Christ , le Fils de Dieu qui s'est fait Homme , & qui est mort pour mon salut.

Si le Malade peut parler sans s'incommoder , on lui fera réciter le Symbole des Apôtres ; s'il ne le peut pas , on pourra le réciter lentement auprès de lui , lui faisant ensuite protester qu'il croit tout ce qui y est contenu , lui demandant à peu-près en ces termes :

Est-ce là votre croyance , M. ? Croyez-vous tous les articles du Symbole que je viens de

réciter? *Le Malade ayant répondu que oui, on lui dira : Priez Dieu qu'il augmente votre Foi.*



Pour consoler le Malade par l'espérance de la vie éternelle, & de la résurrection glorieuse.

METTEZ en Dieu toute votre confiance, M. ; tant des graces qu'il vous a faites jusqu'à ce moment, vous répondent du desir sincere qu'il a de vous sauver. Espérez fermement qu'il achevera en vous le grand ouvrage de votre salut qu'il a toujours eu tant à cœur.

Envifagez cette récompense que Dieu promet à ceux qui l'aiment, elle s'approche de plus en plus ; la foiblesse de ce corps mortel qui commence à se dissoudre, vous avertit que bientôt votre ame sera délivrée de cette prison qui la tient captive. Desirez ardemment les Tabernacles éternels que Jesus-Christ vous a acquis par son sang.

Ne vous inquiétez point pour le corps qui se corrompt. Jesus-Christ est ressuscité d'entre les Morts, & sa résurrection est un gage assuré de

la résurrection glorieuse qu'il promet à ceux qui lui seront fideles. Il vous ressuscitera par cette vertu toute-puissante, par laquelle il peut s'affujettir toutes choses. *Philip. 3.*

Actes d'Espérance,

JE me présenterai avec confiance devant le trône de la grace pour y trouver grace & miséricorde, & pour en obtenir un secours toujours présent dans tous mes besoins. *Hebr. 4.*

Mon Dieu, je mets en vous toute ma confiance; quoique mes crimes me rendent indigne de la vie éternelle, j'espère néanmoins de votre miséricorde infinie que vous aurez pitié de moi, & que vous me recevrez au nombre des bienheureux.

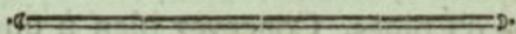
Je sai que mon Rédempteur est vivant, & que comme lui je ressusciterai de la terre au dernier jour; je serai encore revêtu de cette peau, & je verrai mon Dieu dans ma chair; je le verrai, dis-je, moi-même, & non un autre, & je le contemplerai de mes propres yeux, c'est l'espérance que j'ai, & qui reposera toujours dans mon cœur. *Job. 19.*

J'attends avec une ferme confiance mon Sauveur Jesus-Christ, qui transformera mon corps tout vil & abject qu'il est pour le rendre conforme à son corps glorieux. *Philip. 3.*

Que ne dois-je pas espérer, Seigneur, quand je me rappelle votre miséricorde & le commandement que

vous me faites d'espérer en vous ? Oui , mon Dieu , j'espérerai en vous jusqu'au dernier moment , & je ne ferai pas trompé dans mon espérance.

» Etiamfi occiderit me , in ipso sperabo. *Job. 17.*



Pour exciter le Malade à mettre sa confiance dans les mérites de J. C.

On pourra lui dire en lui présentant le Crucifix :

RANIMEZ votre espérance , M. , à la vue de ce grand objet de votre Foi. Si Dieu n'a pas épargné son propre Fils , s'il l'a livré à la mort pour vous , n'avez-vous pas lieu d'attendre qu'il vous donnera tout avec lui ? *Rom. 8.*

Que la multitude & l'énormité de vos péchés ne vous troublent point , Jesus-Christ vous en a mérité la rémission par son sang ; vos péchés , il est vrai , vous avoient assujetti à une mort éternelle , mais il vous a rendu la vie par son Sacrifice , c'est lui qui a effacé & aboli la sentence rendue contre vous , en l'attachant avec lui sur cette Croix.

Mettez votre confiance dans cette divine

Croix : oubliez tout pour ne plus favoir que Jéfus crucifié ; c'eft pour vous & pour votre falut que fon Côté a été ouvert , que fes Pieds & fes Mains ont été percés , & qu'il a été couronné d'Épines. Concevez bien à quel prix vous avez été racheté. Pouvez-vous douter maintenant qu'il defire fincèrement votre falut ?

ACTES DE CONFIANCE.

On fuggérera au Malade les Actes fuivans à la vue du Crucifix.

» MISERICORDIA tua ante oculos meos eft. *Pſ.* 25.

J'ai cette confolation , ô mon Dieu , de voir de mes yeux une preuve fenfible & convaincante de votre miféricorde : mes péchés m'ont rendu indigne de vous ; mais le fang de votre Fils répandu pour moi me fera trouver grace devant vous.

» Dilexit me , & tradidit ſemetipſum pro me. *Gal.* 2 .

Vous m'avez aimé , ô mon Dieu , juſqu'au point de vous livrer à la mort pour moi , j'ai cette confiance que mon falut , qui vous a tant coûté , vous fera cher & précieux juſqu'à la fin.

» Adjutor & ſuſceptor meus es tu ; & in verbum tuum ſuperſperavi. *Pſ.* 118.

» Miſericordia mea , & refugium meum , & liberator meus. *Pſ.* 143.

Occifus es, Domine, & redemifti nos Deo, in fanguine tuo. *Apoc. 5.*

Vous avez été mis à mort pour moi, Seigneur, & vous m'avez racheté à Dieu par votre fang: cette vérité confolante eft mon unique reffource & mon plus ferme appui.

»O Crux, Ave, Spes unica.

Croix adorable de mon Sauveur, vous êtes le feul fondement de mon efpérance; je trouve en vous mon falut & ma vie; j'abandonne & oublie tout le refte, pour ne plus favoir & ne plus pofféder que vous.



Pour lui inspirer une entiere conformité à la volonté de Dieu.

SOUMETTEZ VOUS à la volonté de Dieu, M., vous êtes fon ouvrage; il vous a acquis par fon fang; vous n'êtes plus à vous: lui appartenant par tant de titres, il eft jufté qu'il difpofe de vous pour fa plus grande gloire.

Si vous avez reçu des biens de la part du Seigneur, pourquoi n'en recevriez-vous pas auffi les maux qu'il vous envoie? *Job. 2.* Il vous difpense les uns & les autres felon vos besoins, qu'il connoît mieux que vous. Ne jugez point

de votre état par votre inclination ou vos ré-pugnances ; les voies de la Providence font infiniment élevées au dessus de vos pensées. Soyez docile à la conduite d'un si bon Pere , qui ne vous éprouve que pour vous rendre digne de lui dans l'éternité.

Actes de résignation à la volonté de Dieu.

» PARATUM cor meum Deus, paratum cor meum. *Psf. 56.*

Mon cœur est tout préparé , Seigneur ; j'accepte , en esprit de pénitence , la mort à laquelle vous me condamnez très-justement ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira.

Il ne m'est arrivé que ce qu'il a plu au Seigneur ; que son nom soit béni à jamais. *Job. 1.*

» Obmutui , & non aperui os meum , quoniam tu fecisti. *Psf. 38.*

Je me garderai bien de me plaindre de mon état , sachant que c'est vous-même qui m'y avez réduit ; disposez de moi en maître & en souverain Seigneur. Quoi qu'il m'en coûte , j'aime bien mieux tomber entre vos mains que dans celles des hommes , parce que vos miséricordes sont infinies. *2. Reg. 24.*

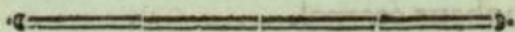
Mon Pere , faites , s'il vous est possible , que ce Calice s'éloigne de moi ; cependant que votre volonté soit accomplie , & non la mienne. *Matth. 26.*

• Nonne Deo subjecta erit anima mea? *Pf. 61.*

» Ita , Pater , quia sic fuit placitum ante te. *Matt. 11.*

» Non sicut ego volo sed sicut tu , fiat voluntas tua.

» *Matth. 26.*



*Pour modérer dans le Malade la crainte de
la mort.*

UN Chrétien , M. , ne vit que pour Jesus-Christ , & la mort est un gain pour lui. *Philip. 1.*

Nous sommes dans le monde hors de notre patrie , y vivant éloignez du Seigneur : pourquoi donc craindrions-nous la mort ? Ne devons-nous pas bien plutôt desirer de sortir de ce corps pour aller habiter avec le Seigneur ? *2. Cor. 5.*

Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur ; (*Apoc. 14.*) ils sont délivrés de toutes les miseres de cette vie , des frayeurs & des troubles qui les y ont agités ; ils n'ont plus à craindre leur propre inconstance : dans cette patrie où tous aimeront Dieu & le béniront à jamais , ils n'auront plus la douleur de

le voir offenser. Cessez donc , M. , d'envisager la mort comme une séparation terrible ; regardez-la bien plutôt comme l'heureux terme de votre exil qui doit vous mettre en possession d'un bonheur éternel.

Desir de la mort & des biens éternels.

» *Moriatur anima mea morte Justorum. (Num. 23.)*

FAITES , ô mon Dieu , que je meure de la mort des Justes ; j'ose la desirer & vous la demander , tout indigne que j'en suis.

Qui me délivrera de ce corps de mort qui tient mon ame captive ? (*Rom. 7.*) Rompez mes liens , Seigneur : quand viendra le moment auquel je vous posséderai pour toute l'éternité ?

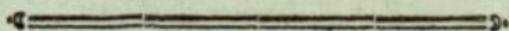
Céleste Jerusalem , ville sainte , séjour des Bienheureux , que vos tabernacles sont desirables ! Jour de l'éternité , vous êtes le plus tendre objet de mes desirs.

» *Tibi dixit cor meum , exquisivit te facies mea : faciem tuam , Domine , requiram. Ps. 26.*

» *Unam petii à Domino , hanc requiram , ut inhabitem in domo Domini , omnibus diebus vitæ meæ ; ut videam voluptatem Domini , & visitem templum ejus.*
» *Ibid.*

» *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum ; ita desiderat anima mea ad te , Deus. Sitiit anima mea ad Deum fortem , vivum. Ps. 41.*

- » *Désiderium habeo dissolvi, & esse cum Christo.*
Philip. 1
 » *Veni, Domine Jesu. Apoc. 22.*
 » *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, & volabo ;*
 » *& requiescam ? Pf. 54.*



Pour exciter le Malade à l'amour de Dieu.

VOUS aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit & de toutes vos forces; c'est là, M., le premier & le plus grand de tous les Commandemens. *Marc. 12.*

Aimez Dieu pour ce qu'il est en lui-même, M., il est infiniment aimable, & mérite seul de posséder votre cœur. Aimez-le par reconnoissance, puisqu'il vous a aimé le premier. (*1. Joan. 4.*) Empressez-vous d'obtenir cette couronne de vie qu'il a promise à ceux qui l'aiment; elle est au dessus de toute expression & de tout sentiment: l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment. *1. Cor. 2.*

Aimez tendrement Jesus - Christ, M., sa charité vous presse ; il est mort pour vous, il est ressuscité pour vous, afin que vous ne viviez plus que pour lui. 2. *Cor.* 5.

Actes d'Amour de Dieu.

MON Dieu, je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes infiniment bon & infiniment aimable ; j'aime mon Prochain comme moi-même, & spécialement mes ennemis, pour l'amour de vous.

Remplissez mon cœur, ô mon Dieu, de votre divin amour ; faites-moi la grace de vous aimer par dessus toutes choses.

Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force ; vous, Seigneur, qui êtes mon appui, mon refuge & mon libérateur. *Pf.* 17.

Vous êtes le Dieu de mon cœur ; vous ferez éternellement mon partage. *Pf.* 72.

Seigneur, vous connoissez tout ; vous savez que je vous aime. *Joan.* 21.

Ni la mort, ni la vie, ni les choses présentes, ni les futures, ni toute autre créature, ne me pourra jamais séparer de l'amour de Dieu en Jesus-Christ. *Rom.* 8.

Qui suis-je pour vous aimer, ô mon Dieu ; pourrois-je jamais mériter ou reconnoître le commandement que vous m'en faites ? Vous me l'ordonnez cependant ; & si j'y manque, votre colere s'allume contre moi, & vous
me

me menacez d'une effroyable misere , comme si ce n'en étoit pas une assez grande que de ne vous point aimer ?
S. Aug. l. 1 , Conf. c. 5.

» O , ignis qui semper ferves ; & nunquam extingue-
 » ris. O , amor qui semper ardes ; & nunquam tepescis !
 » Accendar totus abs te , ut rotus diligam te. *S. August.*
 » *Soliloq. c. 19.*

Actes d'Adoration.

MON Dieu , je vous adore avec tous les Saints , & vous reconnois pour mon créateur & mon souverain Seigneur. Ma vie & ma mort sont entre vos mains.

Que toute la gloire & tout l'honneur vous soient rendus à jamais , ô mon Dieu ! Vous êtes le Saint , le Seigneur & le Très-haut. A vous seul appartient l'immortalité , la puissance & l'empire de tous les siècles ; mais pour moi , qui ne suis que néant devant vous , mon partage est la confusion dont je suis tout couvert , & que j'ai justement méritée.

» *Benedic anima mea Domino : Domine , Deus meus*
 » *magnificatus est vehementer. Ps. 103.*

» *Te Deum laudamus , te Dominum confitemur.*

» *Laudamus te : benedicimus te : adoramus te : glori-*
 » *ficamus te : gratias agimus tibi , propter magnam glo-*
 » *riam tuam.*

A la vue du Crucifix. » *Adoramus te , Christe , &*
 » *benedicimus tibi ; quia per sanctam Crucem tuam re-*
 » *démisti mundum,*

Actions de Graces.

JE vous rends graces , Seigneur , de tous les biens que j'ai reçus de vous dans tout le cours de ma vie ; de toutes les années que vous m'avez données pour faire mon salut ; de la patience avec laquelle vous avez supporté mes iniquités ; de la miséricorde avec laquelle vous m'avez si souvent averti de retourner à vous ; de la grace que vous me faites de me reconnoître dans ces derniers momens de ma vie.

Que vous rendrai-je , ô mon Dieu , pour toutes les graces que vous m'avez accordées ? (*Pf.* 115.) Et comment pourrai-je vous témoigner dignement ma reconnoissance , si vous n'en formez vous-même en moi les sentimens ?

Faites-moi vivement sentir , ô mon Dieu , les obligations infinies que j'ai à votre miséricorde. Ingrat que j'ai été de tant de graces pendant m'a vie , ne permettez pas que je le sois jusqu'à ma mort.

»Benedic anima mea Domino , & noli oblivisci omnes retributiones ejus , qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis , qui redimit de interitu vitam tuam , qui coronat te in misericordia & miserationibus , qui replet in bonis desiderium tuum. *Pf.* 102.



 ASPIRATIONS,

Lorsque le moment de la mort est prochain.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde.

Venez à mon aide, ô mon Dieu; hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Soyez pour moi un Dieu protecteur.

Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi.

Mon Seigneur, Jésus, recevez mon esprit.

Je recommande & remets mon ame entre vos mains.

Venez, mon Seigneur, Jésus.

Sainte Marie, Mere de Dieu, priez pour nous pauvres Pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort.

Miserere mei, Deus; secundum magnam misericordiam tuam. *Pf.* 50.

Deus, in adjutorium meum intende: Domine, ad adjuvandum me, festina. *Pf.* 69.

Esto mihi in Deum protectorem. *Pf.* 30.

Jesu, Fili David; miserere mei. *Marc.* 10.

Domine, Jesu; suscipe Spiritum meum. *Act.* 7.

In manus tuas commendo spiritum meum. *Pf.* 30.

Veni, Domine; Jesu. *Apoc.* 22.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus; nunc, & in hora mortis nostræ.

Monstra te esse Ma-
trem.

Montrez que vous êtes
ma Mere.

Jesum , benedictum
fructum ventris tui , no-
bis post hoc exilium of-
tende.

Faites-moi voir , après
cet exil , Jesus , le fruit béni
de votre sein.

On portera encore le Malade à implorer la protection de son Ange Gardien , de son Patron , de tous les Saints & Saintes qui régnerent avec Jesus-Christ , & sur-tout on lui fera réitérer souvent des Actes de Foi , d'Espérance , de Charité & de Contrition , qui sont les plus nécessaires dans ces derniers momens.

Pour l'y engager plus efficacement , on lui rappellera que les Souverains Pontifes ont accordé des grandes Indulgences pour ces derniers momens à ceux qui produiront ces Actes.





O R D R E

POUR LA RECOMMANDATION
DE L'AME.

LORSQUE le Malade approchera de sa fin, le Prêtre revêtu du surplis & d'une étole violette, fera sur lui les prieres de la recommandation de l'Ame. Après avoir fait sa priere, il dira : Pax huic domui, & omnibus habitantibus in ea ; puis il fera allumer un cierge béni, jettera de l'eau bénite sur le Malade & sur les Assistans, en disant : Asperges me, &c. & lui présentera le Crucifix, l'exhortant en peu de mots, mais enflammés & remplis d'onction, à espérer son salut éternel des mérites de Jesus-Christ ; ensuite il placera la Croix devant lui, afin qu'en la regardant il y mette toute sa confiance, & s'étant mis à genoux, il dira les prieres suivantes, auxquelles les Assistans aussi à genoux répondront.

LITANIES.

KYrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie,
eleison.

Sancta Maria,	ora pro ^{eo} _{ca} .
Omnes Sancti Angeli,	orate pro ^{eo} _{ca} .
Sancte Abel,	ora.
Omnis chorus Justorum,	ora.
Sancte Abraham,	ora.
Sancte Joannes-Baptista,	ora.
Sancte Joseph,	ora.
Omnes Sancti Patriarchæ & Prophetæ,	orate.
Sancte Petre,	ora.
Sancte Paule,	ora.
Sancte Andræa,	ora.
Sancte Joannes,	ora.
Omnes Sancti Apostoli, & Evangelistæ,	orate.
Omnes Sancti Discipuli Domini,	orate.
Omnes Sancti Innocentes,	orate.
Sancte Stephane,	ora.
Sancte Saturnine,	ora.
Sante Laurenti,	ora.
Omnes Sancti Martyres,	orate.
Sancte Silvester,	ora.
Sancte Augustine,	ora.

Sancte Benedicte , ora.
 Sancte Francisce , ora.
 Omnes Sancti Confessores , orate.
 Sancta Maria Magdalena , ora.
 Sancta Thecla , ora.
 Sancta Lucia , ora.
 Omnes Sanctæ Virgines , orate.
 Omnes Sancti & Sanctæ Dei , intercedite

pro ^{eo}_{ca}.

Propitius esto , parce ei , Domine.
 Propitius esto , adjuva ^{eum}_{eam} , Domine.
 Propitius esto , libera ^{eum}_{eam} , Domine.
 Ab ira tua , libera ^{eum}_{eam} , Domine.
 A mala morte , libera.
 A potestate diaboli , libera.
 A pœnis inferni , libera.
 Per Nativitatem tuam , libera.
 Per Crucem & Passionem tuam , libera.
 Per Mortem & Sepulturam tuam , libera.
 Per gloriosam Resurrectionem tuam , libera.
 Per admirabilem Ascensionem tuam , libera.
 Per gratiam Spiritûs Sancti paracleti , libera.
 In die iudicii , libera.

tori dignatus est. Ovem suam te bonus pastor agnoscat atque in electorum suorum grege constituat. Redemptorem tuum facie ad faciem videas; & præfens semper assistens, manifestissimam beatis oculis aspicias veritatem, in sæcula sæculorum. R. Amen.

Commendamus tibi, Domine, animam famuli tui ancillæ tuæ; precamurque te, Domine Jesu Christe, Salvator mundi: ut propter quam ad terram misericorditer descendisti eam in pace suscipias; & in sinu Abrahæ per manus sanctorum Angelorum collocare digneris. Agnosce, Domine Jesu, creaturam tuam, per te renatam ex aqua & Spiritu sancto, consecratam signo crucis tuæ, nutritam corpore & sanguine tuo, & in Ecclesiæ tuæ sinu verbo veritatis instructam. Ne pereat pretium quod pro ejus æterna redemptione persolvisti. Delicta juventutis ejus & ignorantias clementer indulge. Ne memineris iniquitatum ejus antiquarum, quas suscitavit furor mali desiderii; sed memento miserationum tuarum & gloriæ nominis tui. Licet enim peccaverit tamen in te speravit & credidit, teque Deum & Salvatorem suum unâ

cum Patre & Spiritu sancto fideliter adoravit;
& Amen.

P S A L M U S. 3.

Domine, quid multiplicati sunt qui tribulant me : multi insurgunt adversum me.

Multi dicunt animæ meæ : Non est salus ipsi in Deo ejus.

Tu autem, Domine, susceptor meus es : gloria mea, & exaltans caput meum.

Voce meâ ad Dominum clamavi, & exaudivit me de monte sancto suo.

Ego dormivi, & soporatus sum; & exurrexi, quia Dominus suscepit me.

Non timebo millia populi circumdantis me : exurge, Domine; salvum me fac, Deus meus.

Quoniam tu percussisti omnes adversantes mihi sine causa : dentes peccatorum contrivisti.

Domini est salus; & super populum tuum benedictio tua.

Gloria Patri, &c.

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie, eleison.

Pater. *ψ.* Et ne nos, &c. *℞.* Sed libera nos à malo.

ψ. Salvum me fac, Deus; *℞.* Quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam. *Psf.* 68.

ψ. In multitudine misericordiæ tuæ exaudi me, *℞.* In veritate salutis tuæ. *Psf.* 68.

ψ. Eripe me de luto, ut non infigar: *℞.* Libera me ab iis qui oderunt me, & de profundis aquarum. *Psf.* 68.

ψ. Non me demergat tempestas aquæ; neque absorbeat me profundum: *℞.* Neque urgeat super me puteus os suum. *Psf.* 68.

ψ. Exurge in adjutorium mihi: *℞.* Dic animæ meæ, Salus tua ego sum. *Psf.* 34.

ψ. Fac mecum signum in bonum: ut videant qui oderunt me, & confundantur; *℞.* Quoniam tu, Domine, adjuvisti me, & consolatus es me. *Psf.* 85.

O R E M U S.

UNigenite & dilecte Fili Dei vivi: qui, pro redemptione mundi, voluisti in præsepio nasci, à Judæis reprobari; à Juda proditore, osculo tradi; vinctus alligari; sicut agnus ad victimam duci; flagellis & colaphis cædi;

spūtis fœdari ; spinis coronari ; cruci affigi ; cum sceleratis deputari ; & inter acerbissimos dolores expirare : quæsumus , ut per has sanctissimas pœnas tuas , & per crucem , ac mortem tuam liberare digneris ^{famulum tuum} à pœnis ^{ancillam tuam} inferni ; & perducere quò perduxisti latronem tecum crucifixum ; Qui cum Patre & Spiritu sancto vivis & regnas Deus. ꝛ. Amen.

*Ex Passione Domini N. J. C. secundùm Matth.
Marc. & Joann.*

ASsumit Jesus Petrum & Jacobum & Joannem secum , & cœpit pavere & tædere , contristari & mœstns esse. Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem ; sustinete hîc , & vigilate mecum. Et progressus pusillum positus genibus orabat dicens : Pater , si vis transfer calicem istum à me : verumtamen non mea voluntas , sed tua fiat. Apparuit autem illi Angelus de cœlo confortans eum. Et procidit super terram in faciem suam orans , & factus in agonia prolixius orabat ; ut si fieri posset , transiret ab eo hora. Et dixit : Abba , Pater ; si possibile est , transeat à me calix iste , omnia tibi possible sunt ; transfer calicem hunc à

me : sed non quod ego volo , sed quod tu. Et factus est sudor ejus , sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.

P S A L M U S. 69.

DEus , in adjutorium meum intende : Domine , ad adjuvandum me festina.

Confundantur & reveantur ; qui quærent animam meam.

Avertantur retrorsum & erubescant , qui volunt mihi mala.

Avertantur statim erubescences : qui dicunt mihi ; Euge , euge.

Exultent & lætentur in te omnes qui quærent te : & dicant semper ; Magnificetur Dominus , qui diligunt salutare tuum.

Ego verò egenus & pauper sum : Deus , adjuva me.

Adjutor meus & liberator meus es tu : Domine , ne moreris.

Gloria Patri , &c.

ψ. Exaudi , Deus , orationem meam ; & ne despexeris deprecationem meam. ρ. Intende mihi , & exaudi me. *Pf.* 54.

ψ. Cor meum conturbatum est in me : ρ. Et

formido mortis cecidit super me. *Pf.* 54.

ψ. Timor & tremor venerunt super me :
 R. Et contexerunt me tenebræ. *Pf.* 54.

ψ. Ego autem in te speravi , Domine ; R.
 Dixi : Deus meus es tu ; in manibus tuis fortes
 meæ. *Pf.* 30.

ψ. Illumina oculos meos , ne unquam obdor-
 miam in morte ; R. Nequandò dicat inimicus
 meus : Prævalui adversus eum. *Pf.* 12.

ψ. Custodi animam meam , & erue me :
 R. Non erubescam ; quoniam speravi in te
Pf. 24.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe , clementiam tuam
 humiliter imploramus , per illam animæ
 tuæ tristitiam usque ad mortem ; & per ago-
 niam quam instante passione pertulisti , quando
 factus est sudor tuus sicut guttæ sanguinis de-
 currentis in terram ; succurre ^{famulo tuo} _{ancillæ tuæ} , in
 agone mortis ^{constituto} _{constitutæ} : tuere ^{eum} _{eam} in hac hora
 contrà diabolicos incurfus : libera ^{eum} _{eam} à mortis
 imminentis terroribus ; & de peccatorum suo-
 rum conscientiam formidantem , fac ^{eum} _{eam} de mise-
 ricordiam tuam immensam largitate ^{securum} _{securam} : Qui
 vivis & regnas Deus. R. Amen.

PSALMUS. 141.

VOce meâ ad Dominum clamavi; voce
meâ ad Dominum deprecatus sum.

Effundo in conspectu ejus orationem meam;
& tribulationem meam ante ipsum pronuntio;
in deficiendo ex me spiritum meum.

Et tu cognovisti semitas meas: in via hac
quâ ambulabam, absconderunt laqueum mihi.

Considerabam ad dexteram, & videbam; &
non erat qui cognosceret me.

Periit fuga à me; & non est qui requirat
animam meam.

Clamavi ad te, Domine; dixi: Tu es spes
mea, portio mea in terra viventium.

Intende ad deprecationem meam; quia hu-
miliatus sum nimis.

Libera me à persequentibus me; quia con-
fortati sunt super me.

Educ de custodia animam meam, ad con-
fitendum nomini tuo: me expectant justi,
donec retribuas mihi.

Gloria Patri, &c.

ψ. Vide, Domine, humilitatem meam &
laborem meum: ρ. Et dimitte universa delicta
mea. *Pf.* 24.

ψ. Domine Deus miserator & misericors ,
 patiens , & multæ misericordiæ , & verax ;
 ρ. Respice in me , & miserere mei. *Psf.* 85.

ψ. Ne derelinquas me , Domine ; ρ. Deus
 meus , ne discesseris à me. *Psf.* 37.

ψ. Quis dabit mihi pennas sicut columbæ ?
 ρ. Et volabo & requiescam. *Psf.* 54.

ψ. Moriatur anima mea morte justorum :
 ρ. Et fiant novissima mea horum similia.
Num. 23.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe , qui per os Pro-
 phetæ dixisti : In caritate perpetua dilexi
 te ; ideò attraxi te miserans : te supplices depre-
 camur per istam caritatem quâ dilexisti nos ,
 ut omnes amaritudines passionum tuarum , quas
 pro nobis peccatoribus sustinuisti in cruce ,
 offerre & ostendere digneris Deo Patri pro
 anima ^{famuli tui} _{ancillæ tuæ} in hac hora exitûs ejus ; qua-
 tenûs cum ipsa misericordiùs agatur , quàm
 ejus peccata meruerunt : Qui cum eodem Deo
 Patre & Spiritu sancto vivis & regnas Deus.

ρ. Amen.

Si le Malade demeure plus long-temps dans l'agonie , le Prêtre dira ce qui suit :

Tenebræ factæ sunt in universam terram usque in horam nonam ; & obscuratus est sol. Et circà horam nonam clamavit , Jesus ; voce magnâ , dicens : Eli , Eli , lamma sabaccani ? hoc est : Deus meus , Deus meus , ut quid dereliquisti me ? Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt , ut consummaretur Scripturâ , dixit : Sitio. Vas ergò erat positum aceto plenum ; & continuò currens unus ex eis acceptam spongiam implevit aceto , & imposuit arundini ; & dabat ei bibere. Cum ergò accepisset Jesus acetum dixit : Consummatum est. Et iterùm clamans voce magnâ ait : Pater , in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens , inclinato capite , tradidit spiritum.

O R E M U S.

Memor esto , piissime Domine Jesu illius horæ , in qua de cruce pendens , clamasti voce magnâ : Deus meus , Deus meus , ut quid dereliquisti me ? & iterùm : Pater , in manus tuas commendo spiritum meum ; & hæc

dicens expirasti. Per istam ergò pretiosissimam mortem quæ vita nostra fuit , obsecramus clementiam tuam , ut non derelinquas in hac hora ^{famulum tuum} ^{ancillam tuam} , cujus præter te nullus est auxiliator alius , sed suscipere digneris spiritum ejus , & introducere in regnum tuum ; ubi te cum Deo Patre & Spiritu sancto perpetua caritate diligat ; & cum sanctis & electis in æternum cantet misericordias tuas.

R. Amen.

Pf. 21. Deus , Deus meus , respice in me.

Pf. 34. Judica , Domine , nocentes me.

Pf. 53. Deus in nomine tuo.

Pf. 56. Miserere mei , Deus..... quoniam in te confidit.

Pf. 70. In te , Domine , speravi.

Pf. 85. Inclina , Domine , aurem tuam.

Pf. 87. Domine Deus salutis.

Pf. 90. Qui habitat in adjutorio.

Pf. 138. Domine , probasti me.

Lorsque le Malade fera sur le point d'expirer , tous les assistans à genoux ranimeront leurs prieres pour lui avec plus d'instance , tandis que le Prêtre debout & auprès de lui

L'avertira de dire par trois fois , Jesu , Jesu , Jesu. S'il ne le peut , le Prêtre le prononcera lui-même d'une voix claire & intelligible , avertissant le mourant de le dire dumoins de cœur. Il répétera plusieurs fois à ses oreilles ce saint nom , & lui suggérera quelqueune des aspirations marquées ci-dessus pour les momens prochains de la mort.

Le Malade ayant rendu l'esprit , le Prêtre jettera dessus le corps de l'eau bénite , & se tenant debout & découvert , il dira le répons & les prieres suivantes.

℟. In te , Domine , speravi ; non confundar in æternum : accelera ut eruas me : in manus tuas commendo spiritum meum : * Redemisti me , Domine Deus veritatis : illustra faciem tuam super ^{servum tuum ;} ^{salvum} me fac ^{ancillam tuam ;} ^{salvum} in misericordia tua. ψ. Domine Jesu , suscipe spiritum meum : * Redemisti me. *Psf. 30. Act. 7.*

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie, eleison.

(*Tout bas* ,) Pater. (*A haute voix* ,) Et ne nos , &c. ℟. Sed libera nos à malo.

ψ. Non intres in iudicium cum ^{servo tuo} ^{ancilla tua ;}

Domine ; R. Quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. *Pf.* 142.

ψ. Ne tradas bestiis animas confitentes tibi :

R. Et animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem. *Pf.* 73.

ψ. Domine , exaudi , &c.

ψ. Dominus vobiscum , &c.

O R E M U S.

Tibi , Domine , commendamus animam famuli tui ancillæ tuæ N. ut defunctus defuncta seculo tibi vivat , & quæ per fragilitatem humanæ conversationis peccata commisit , tu veniâ misericordissimæ pietatis absterge ; Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le Prêtre pourra ensuite se tourner vers les assistans , & se servir de cette occasion pour leur représenter la fragilité de la vie humaine & des biens de ce monde , & conclure d'un si triste spectacle la nécessité de se préparer à la mort par une vie chrétienne & par les bonnes œuvres.

Avant de se retirer , il dira quelques mots

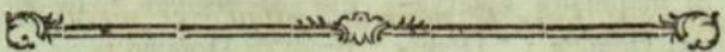
de consolation aux parens du défunt , leur représentant que Dieu n'abandonne pas ceux qui lui sont fideles , & qu'il leur tiendra lieu de Pere , de Fils , d'Epoux , &c. , tirant tout l'avantage possible de la bonne vie de leur parent décédé , de la religion avec laquelle il a reçu les derniers Sacremens , & de sa patience dans sa maladie , pour leur faire espérer que Dieu lui fera miséricorde , & exaucera les prieres que l'Église fera pour le repos de son ame ; ajoutant que l'union qu'ils ont eu avec lui n'est qu'interrompue , & qu'elle sera stable & indissoluble dans l'éternité.

On aura soin d'accommoder le corps honnêtement , & pour cela de lui fermer les yeux & la bouche ; de lui plier les bras en croix , ou de lui en mettre une petite entre les mains , sur la poitrine ; de le placer dans un lieu décent , où il y ait une table avec un Crucifix dessus , quelques cierges allumés autour de lui , & un vase plein d'eau bénite à ses pieds , avec un aspersoir. Quelques Ecclésiastiques ou autres personnes de piété y resteront en prieres , au-

*tant que faire se pourra , jusqu'à ce qu'on le
porte en Terre , & tout au moins jusqu'à ce
moment on lui laissera le visage découvert.*

*(On trouvera dans le Rituel tout ce qui
regarde l'Office des Morts.)*





O R D R E

DES FUNÉRAILLES DES ADULTES.

LE Prêtre qui doit faire l'enterrement sera revêtu d'un surplis & d'une étole noire, & les autres Ecclésiastiques seront revêtus d'un surplis.

Ils partiront de l'Église au son des Cloches, marcheront deux à deux, précédés de la Croix processionnelle, qui sera portée par un Clerc, & ils se rendront en silence à la maison du défunt.

Le Clergé étant arrivé à la porte on allumera les cierges, le Prêtre s'approchera du cercueil, sur lequel il jettera trois fois de l'eau bénite avec l'aspervoir, en disant :

Requiescat in pace. R. Amen.

Le Prêtre dira l'Ant. Si iniquitates.

P S E A U M E 129.

DE profundis clamavi Fiant aures tuæ in-
ad te Domine : * Do- dentes * in vocem depre-
catoris meæ.
mine, exaudi vocem meam.

Si iniquitates observa-
veris, Domine; * Domi-
ne quis sustinebit?

Quia apud te propitiatio
est, * & propter legem
tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in
verbo ejus: * speravit ani-
ma mea in Domino.

A custodia matutina us-

que ad noctem * speret
Israël in Domino;

Quia apud Dominum
misericordia, * & copiosa
apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israël *
ex omnibus iniquitatibus
ejus.

Requiem æternam dona
eis Domine: * & lux per-
petua luceat eis.

Le Pr. Si iniquitates observaveris Domine;
Domine, quis sustinebit.

Le Pr. Requiescat in pace.

R. Amen.

Le Pr. Domine exaudi, &c.

R. Et clamor, &c.

Le Pr. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Pour les Évêques & les Prêtres.

DEus, qui inter apostolicos sacerdotes fa-
mulum tuum N. ^{Pontificali} ^{Sacerdotali} dignitate fe-
cisti vigere: præsta quæsumus, ut eorum quo-
que perpetuo aggregetur consortio: [Per
Christum.]

Pour les Hommes.

Incлина, Domine, aurem tuam ad preces nostras, quibus misericordiam tuam supplices deprecamur, ut animam famuli tui N. *Si le défunt est Diacre, on ajoutera Diaconi,*) quam de hoc seculo migrare iussisti, in pacis ac lucis regione constituas & sanctorum tuorum jubeas esse consortem (Per.)

Pour les Femmes.

Quæsumus, Domine, pro tua pietate miserere animæ famulæ tuæ N. & à contagiis mortalitatis exutam in æternæ saluationis partem restitue : Per Christum, &c.

Le Prêtre jettera encore de l'eau bénite sur le corps du défunt, en disant :

Suscipiat te Christus qui vocavit te, & in sinum Abrahæ Angeli deducant te. &c. Amen.

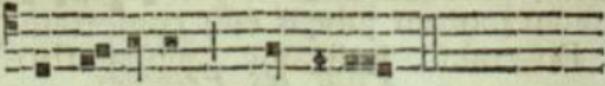
Ensuite il annoncera l'Antienne & on chantera le Pseaume ci-après ; on portera processionnellement le corps du défunt à l'Église.

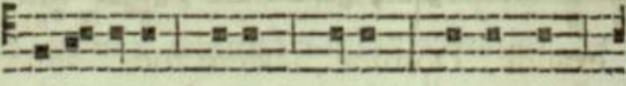
Ceux qui porteront le cercueil s'arrêteront avant d'entrer dans l'Église, & le Prêtre aspergera le corps du défunt, en disant :

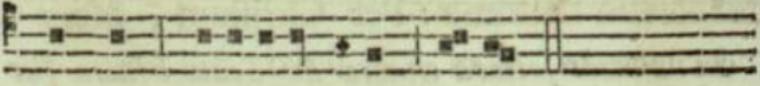
Aperite mihi portas justitiæ, ingressus in

eas confitebor Domino, hæc porta Domini,
iusti intrabunt in eam.

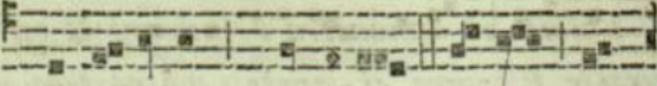
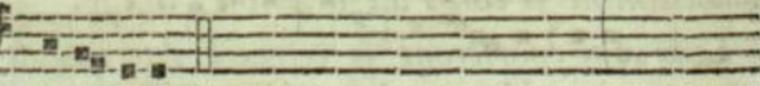
*En entrant dans l'Église on terminera le
Pseaume, & on déposera le cercueil de maniere
que la tête du défunt soit placée vers l'Autel,
s'il est Évêque ou Prêtre, & dans le sens con-
traire s'il ne l'est point.*

Ant. 1. f. 
Exultabunt Domino.

Pf. 50. 
Mise-rere me-î, Deus, secundum


magnam misericordiam tu-am.

Et secundum multitudinem, &c. *ci-dessus,*
page 144.

Ant. 
Exultabunt Domino of-fa hu-

mili- ata.

*Ici le Prêtre pourra se revêtir d'une chape
noire, il se placera debout vers les pieds du*

défunt , & on chantera le Répons suivant.

Pour un Evêque ou un Prêtre.

R. de 6.

I

Mmo-la-vi in tabernaculo

Do-mini hos-ti-am jubi-la-ti-o-nis :

exaudi, Domine, vocem me-am ; ne

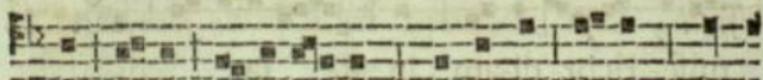
declines in i-ra, à ser-vo tu-

o ; ne aver-tas faci-em tu-am à me.

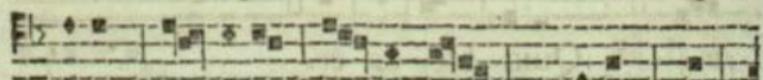
* Adju-tor me-us ef-to ; ne dere-lin-quas

me. Credo vide-re bona Do-mini,

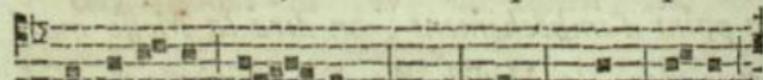
in ter-ra vi-ven-ti-um. ψ . Mors



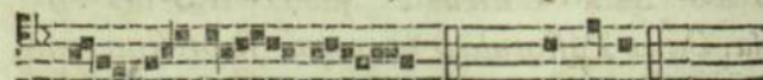
in nobis opera- tur : habentes autem spi-



ritum fi- de- i , credimus quoniam qui

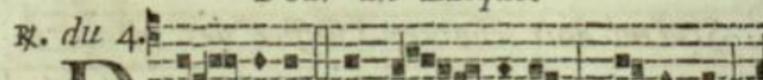


fuscitavit Je- sum , & nos , cum Jesu

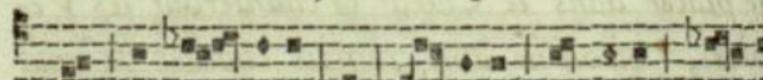


fuf- ci- ta- bit. * Adjutor.

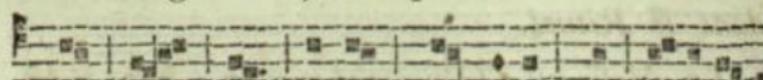
Pour un Laique.



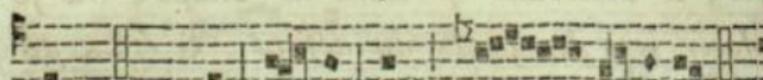
DO-mine, omni- potens : anima



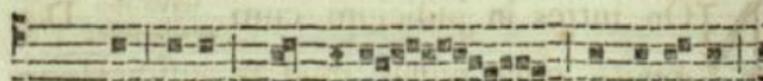
in anguf- tiis , & Spiritus anxi- us cla-



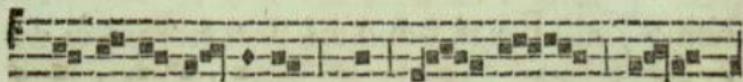
mat ad te : audi , Domine , & misere-



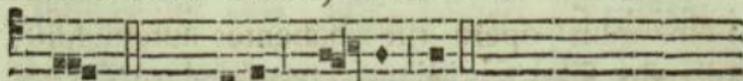
re ; * Quia De- us es mi- se- ricors.



ÿ. Da illi , Domine , inveni- re



mise-ricor-di-am, in il-la di-



e, * Quia De-us es.

Si l'enterrement se fait le matin, & s'il n'y a point d'empêchement, on dira la Messe marquée dans le Missel, In Die obitûs. A l'Offertoire de cette Messe le Célébrant fera baisser la Croix Pastorale à ceux qui se présenteront, en disant chaque fois : Requiescat in pace. Et le Clerc. R. Amen.

Si l'on doit chanter l'Office des Morts en tout ou en partie, le Prêtre & le Clergé iront se placer dans le Chœur & chanteront les Vêpres, (qu'on ne doit jamais chanter le matin,) ou les Matines, selon l'ordre marqué dans le Rituel.

La Messe ou l'Office s'il y en a, étant achevée, le Célébrant prendra la Chape, ira se placer vers les pieds du défunt, & étant debout il dira :

NOn intres in iudicium cum ^{fervo tuo} Do-
mine, quia nullus apud te justificabitur ^{ancilla tua}

homo , nisi per te omnium peccatorum ei tribuatur remissio. Non ergo ^{cum}_{cam} quæsumus , tua judicialis sententia premat , ^{quem}_{quam} tibi vera supplicatio fidei Christianæ commendat ; sed gratiâ tuâ illi succurrente , mereatur evadere iudicium ultionis , ^{qui}_{quæ} dum viveret insignit^{us} est signaculo sanctæ Trinitatis. Qui vivis & regnas in sæcula. *ꝛ.* Amen.

Cette Oraison étant finie , le Prêtre , s'il n'y a pas eu de Messe , recevra l'Offrande de ceux qui se présenteront.

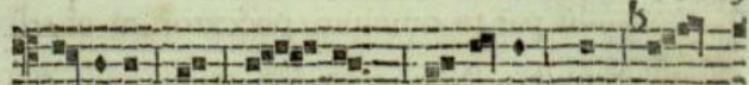
Ensuite il entonnera le Répons suivant , que le Clergé continuera. Pendant qu'on le chantera , (& seulement dans la cérémonie des enterremens solennels) , le Prêtre mettra de l'encens dans l'Encensoir sans le bénir.

ꝛ. de 2.

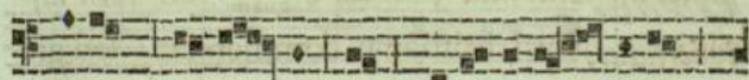
Libera me , Do- mine , ab i- is

qui o-derunt me : non absorbeat me pro-

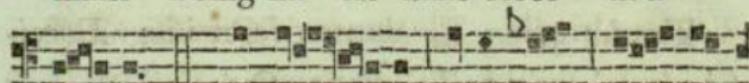
fundum ; neque urge-at su- per me



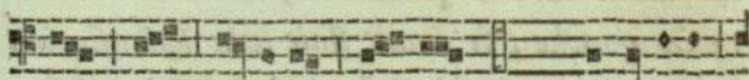
pute-us os fu- um : Exaudi me , quo-



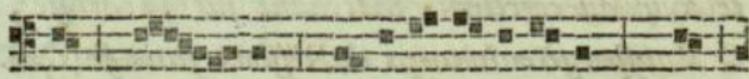
niam benig-na est mise-ricor- di-a



tu- a : * Inten- de animæ me- æ ;



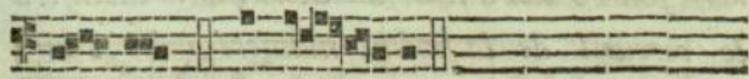
& li-bera e- am. ꝑ. Propofu-it



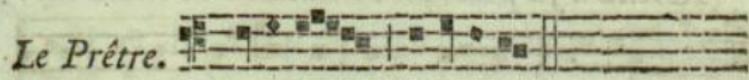
te , De- us , propiti- a- tionem , per



fidem , propter remiffi- o-nem de- lic-

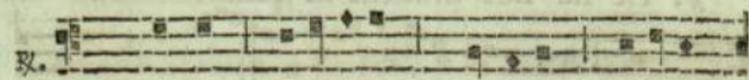


to- rum. * Inten- de.

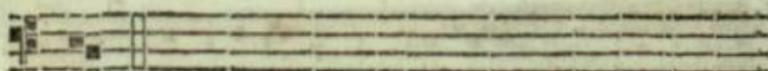


Le Prêtre.

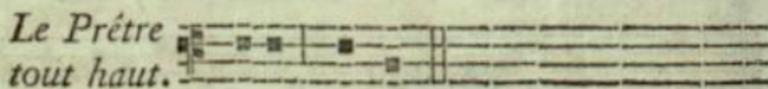
Kyri-e , ele- ifon.



Chri- ste , ele- ifon , Kyri- e , e- le- i-



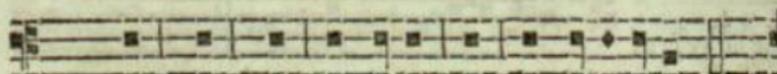
fon.



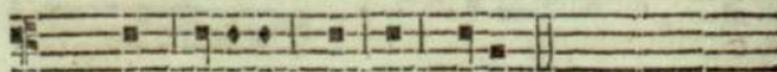
Pater noster.

Tandis qu'on continuera l'Oraison Dominicale, à voix basse, il prendra l'aspersoir de la main droite, tenant son bonnet de la main gauche, & ayant fait une gènesflexion ou une inclination profonde à l'Autel, il fera le tour du cercueil, marchant sur sa droite, & il aspergera le corps du défunt trois fois de chaque côté, observant de faire une inclination profonde lorsqu'il passera devant la Croix processionnelle. S'il y a d'encensement il donnera son bonnet à tenir au Clerc, & il encensera le cercueil de la même manière qu'il l'aura aspergé.

Revenu à sa place, il continuera en chantant :



ψ. Et ne nos inducas in tentationem.



κ. Sed libera nos à malo.

ψ.

ψ. Educ Domine de custodia animam ejus.

ꝛ. Ad confitendum nomini tuo.

ψ. Requiescat in pace.

ꝛ. Amen.

Le Pr. Domine exaudi orationem, &c.

ꝛ. Et clamor meus ad te veniat.

Le Pr. Dominus vobiscum,

ꝛ. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Pour l'Evêque du Diocèse.

DEUS qui famulum tuum *N.* Antistitem (nostrum) ad apicem sacerdotii evectum, de corpore mortis hujus educere voluisti : suscipe propitius preces nostras, & præsta, ut anima ejus tremendi oneris pondere liberata ad thronum gloriæ tuæ recipi, & tecum in eo sedere mereatur : Per Dominum, &c.

Pour un autre Evêque on supprimera ce qui est renfermé dans la Parenthèse.

Pour un Prêtre.

DEUS qui inter ministros & dispensatores mysteriorum tuorum, famulum tuum *N.* ad sacrificandum tibi hostiam laudis elegisti ; te supplices exoramus, ut eum à carnis vin-

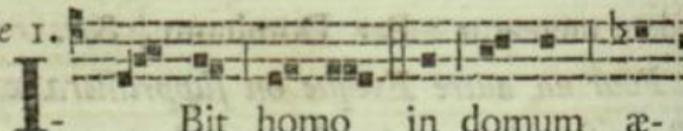
culis absolutum; cum iis qui benè ministraverint partem recipere, & in gaudium tuum facias introire: Per Dominum.

Pour les autres Écclésiastiques dans les Ordres sacrés, & pour les Laïques.

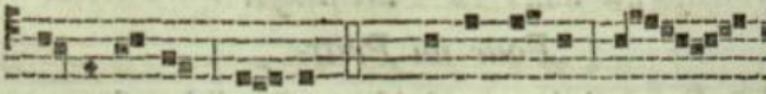
DEUS cui proprium est misereri semper, & parcere: te supplices exoramus pro anima ^{famuli tui} _{famulæ tuæ} N. (Diaconi) quam de hoc sæculo migrare iussisti: ut non tradas eam in manus inimici, neque obliviscaris in finem; sed jubeas eam à sanctis Angelis suscipi, & ad patriam paradisi perduci; ut quia in te speravit & credidit, non pœnas inferni sustineat, sed gaudia æterna possideat: Per Christum Dominum nostrum: R. Amen.

Après l'Oraison on chantera le Répons suivant.

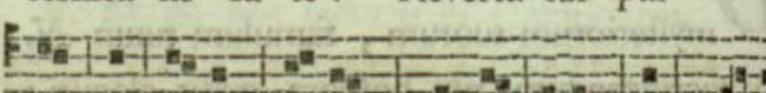
R. de I.



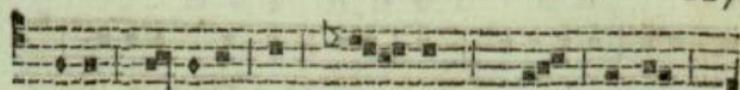
I- Bit homo in domum æ-



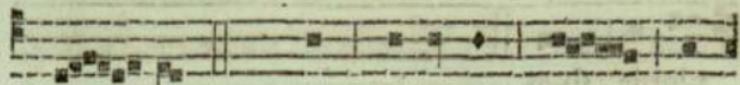
ternita-tis su-æ: * Reverta-tur pul-



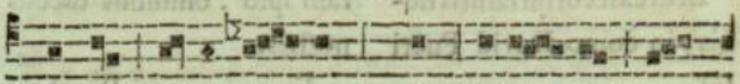
vis in terram su-am, undè erat; & spi-



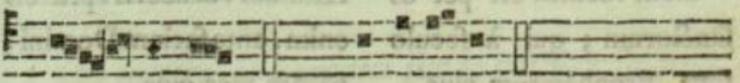
ritus redeat ad De-um, qui dedit



il- lum. ψ . Non habemus hic ma-

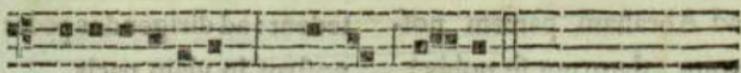


nentem ci-vi-ta-tem, sed futu-ram in-



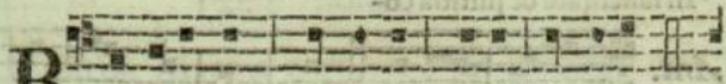
qui-remus : * Revertatur.

Le Répons étant fini le Prêtre entonnera l'Antienne suivante, dont on prolongera le chant du ψ . & du Cantique jusqu'au lieu de la sépulture, où l'on se rendra dans le même ordre qu'on aura observé en venant à l'Eglise.

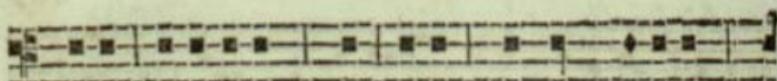


Ant. de 2. Venit ho-ra.

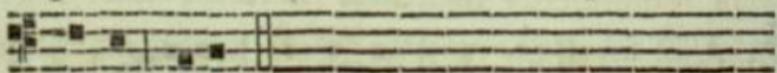
CANTIQUE DE ZACHARIE.



Benedictus Dominus Deus Isra-el, *



quia visitavit, & fecit redemptionem



plebis suæ.

Et erexit cornu salutis nobis; in domo David Pueri sui,

Sicut locutus est per os sanctorum; qui à seculo sunt, Prophetarum ejus,

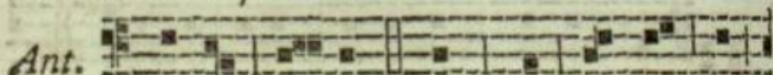
Salutem ex inimicis nostris; & de manu omnium qui oderunt nos;

Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris; & memorari testamenti sui sancti:

Jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum: daturum se nobis;

Ut sine timore, de manu inimicorum nostrorum liberati: serviamus illi.

In sanctitate & justitia co-



Ant.

Venit hora, in qua omnes qui

ram ipso: omnibus diebus nostris.

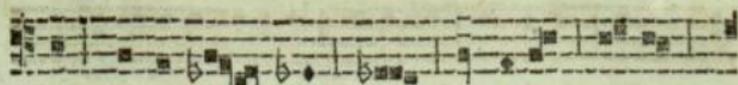
Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis: præibis enim, ante faciem Domini, parare vias ejus,

Ad dandam scientiam salutis plebi ejus: in remissionem peccatorum eorum,

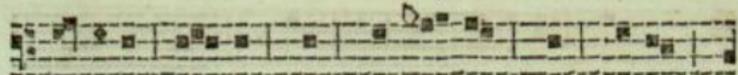
Per viscera misericordiae Dei nostri: in quibus visitavit nos oriens ex alto,

Illuminare his qui in tenebris & in umbra mortis sedent: ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.

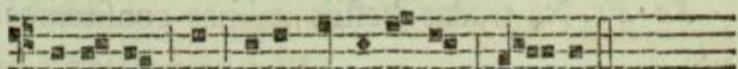
Requiem æternam dona eis, Domine: & lux perpetua luceat eis.



in monumen- tis sunt, audient vocem

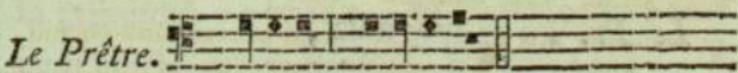


Fili-i De- i; & procedent qui bona

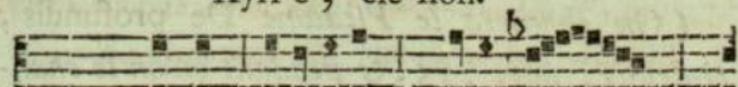


fece-runt in resurrectio-nem vi- tæ.

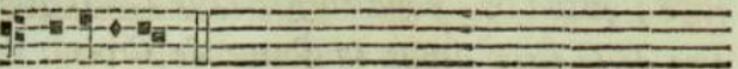
*On mettra le Cercueil sur le bord de la fosse,
& le Prêtre chantera :*



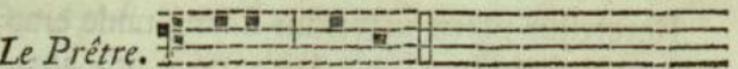
Kyri-e, ele-ison.



ꝛ. Christe, ele-ison, Kyri-e,

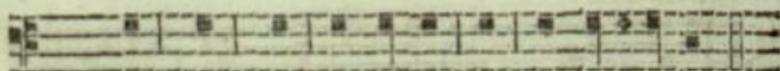


ele-ison.



Pater noster.

*Qu'on récitera tout bas, & le Prêtre asper-
gera trois fois le corps du Défunt.*



Le Pſeume fini , le Prêtre dira :

Requiescat in pace.

℞. Amen.

Le Pr. Domine exaudi , &c.

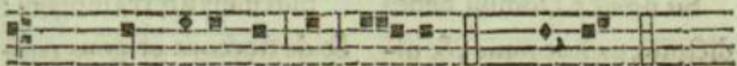
℞. Et clamor , &c.

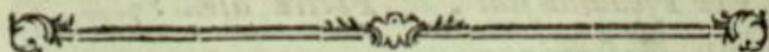
Le Pr. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum , &c.

O R E M U S.

OMnipotens ſempiternæ Deus , qui humano corpori animam inſpirare dignatus es : te ſupplices exoramus , ut dum te jubente pulvis in pulverem revertitur , tu imaginem tuam , cum ſanctis & electis tuis , æternis ſedibus jubas ſociari ; per eum qui venturus eſt judicare vivos & mortuos , & ſæculum per ignem. ℞. Amen.





O R D R E

DES FUNÉRAILLES DES ENFANS.

*L*E Prêtre revêtu d'un Surplis & d'une Étole blanche, se rendra en la maniere prescrite page 215, pour l'enterrement des Adultes, à la maison où est le défunt. Y étant arrivé, il jettera avec l'aspersoir de l'eau bénite sur le corps de l'Enfant, & dira sans chanter l'Antienne,

Ant. Sit nomen Domini.

P S E A U M E 112.

LAudate, pueri, Dominum : laudate nomen Domini. noster, qui in altis habitat : & humilia respicit in caelo & in terra ?

Sit nomen Domini benedictum : ex hoc nunc, & usque in seculum. Suscitans à terra inopem : & de stercore erigens pauperem ;

A solis ortu usque ad occasum : laudabile nomen Domini. Ut collocet eum cum principibus : cum principibus populi sui.

Excelsus super omnes gentes Dominus : & super caelos gloria ejus. Qui habitare facit sterilem in domo : matrem filiorum lætantem.

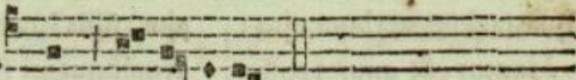
Quis sicut Dominus Deus Gloria Patri, &c.

Ant. Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc & usque in sæculum.

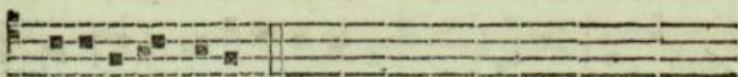
Après que le Prêtre aura aspergé le corps une seconde fois, il annoncera l'Antienne, Hic accipiet, & on chantera le Pseaume, Laudate Dominum de cœlis, ci-après, qu'on continuera jusqu'à ce que ceux qui porteront le corps soient arrivés à la porte de l'Église. Alors le Prêtre jettera de l'eau bénite sur le cercueil, en disant :

Aperite mihi portas justitiæ; ingressus in eas confitebor Domino: hæc porta Domini, justii intrabunt in eam.

Ensuite on entrera dans l'Église, on y déposera le cercueil, & on terminera le Pseaume.

Ant. de 6. 

Hic acci-pi-et.



E-u-o-u a-e.

P S E A U M E 148.

Laudate Dominum, de cœlis: laudate eum in excelsis. geli ejus: laudate eum, omnes virtutes ejus.

Laudate eum, omnes Angeli ejus: laudate eum, omnes stellæ & lumen.

Laudate eum, cœli cœlo-
rum : & aquæ omnes quæ
super cœlos sunt, laudent
nomen Domini ;

Quia ipse dixit, & facta
sunt : ipse mandavit, &
creata sunt.

Statuit ea in æternum,
& in seculum seculi : præ-
ceptum posuit, & non præ-
teribit.

Laudate Dominum, de
terra : dracones, & omnes
abyssi ;

Ignis, grando, nix, gla-
cies, spiritus procellarum :
quæ faciunt verbum ejus ;

Montes, & omnes colles :

ligna fructifera, & omnes
cedri ;

Bestiæ, & universa peco-
ra : serpentes, & volucres
pennatæ.

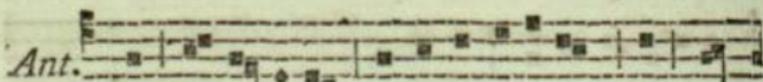
Reges terræ, & omnes
populi : principes, & omnes
judices terræ ;

Juvenes & virgines, senes
cum junioribus, laudent no-
men Domini : quia exalta-
tum est nomen ejus solius.

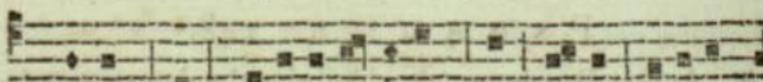
Confessio ejus super cœ-
lum & terram : & exaltavit
cornu populi sui.

Hymnus omnibus sanctis
ejus : filiis Israel, populo ap-
propinquanti sibi.

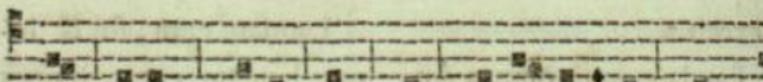
Gloria Patri, &c.



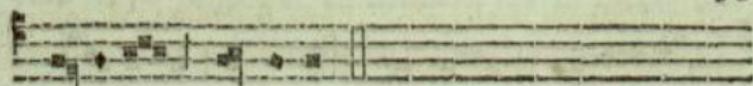
Hic accipiet benedicti-
onem à Do-



mino, & misericordiam à De-o saluta-



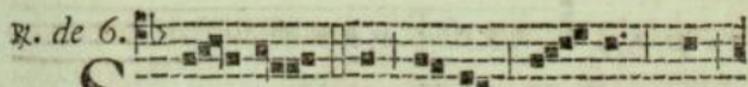
ri suo ; quia hæc est genera-ti-o quæ-



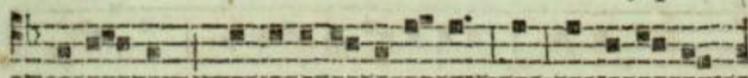
renti-um Dominum.

On dira si on le peut la Messe. Cette Messe sera celle qui est marquée dans le Missel, In exequiis parvulorum, à moins que la solennité du jour ne l'empêche. A l'Offrande, le Prêtre en donnant la Croix à baiser, dira : Pax tecum.

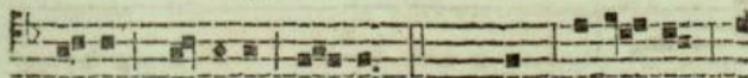
La Messe, s'il y en a, étant finie, le Prêtre revêtu du Surplis & de l'Étole se placera vers les pieds de l'Enfant, & on chantera le R. suivant.



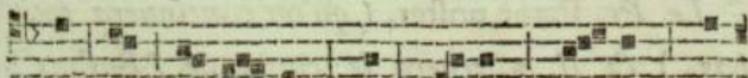
S Al- vos nos fe-cit De-us, per



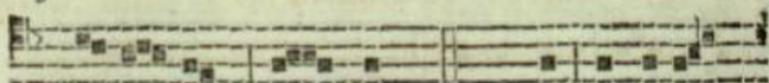
lavacrum regenera-ti-o-nis & renova-ti-



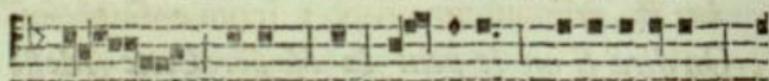
o-nis Spiritûs sancti ; * Quem effudit



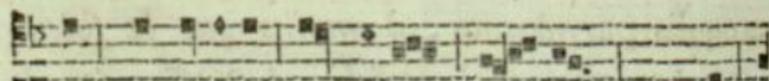
in nos abun-dè, per Je-sum Christum Sal-



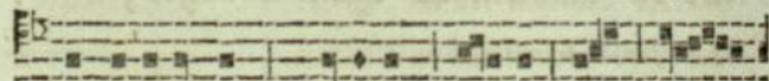
va-to-rem nos-trum. *ψ.* Qui suscita-



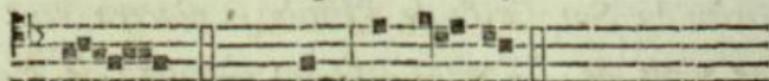
vit Je-sum à mortu-is, vivificabit



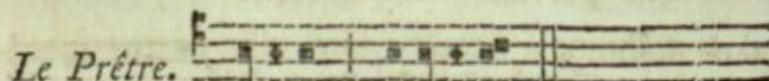
& mortali-a corpora nostra, propter



inhabitantem Spiritum e-jus in no-

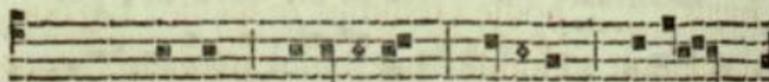


bis. * Quem effu-dit.

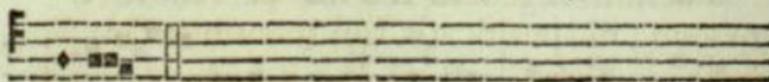


Le Prêtre.

Kyri-e, ele-ison.



R. Christe, ele-ison. Kyri-e, ele-



i-ison.

Le Pr. Pater noster. (*qu'on continuera tout bas,*) & il aspergera le corps de l'Enfant, comme il a été prescrit pour les Adultes. De re-

tour à sa place, il continuera sur le même ton;

Et ne nos inducas in tentationem.

ꝯ. Sed libera nos à malo.

Le Pr. Me autem propter innocentiam suscepisti.

ꝯ. Et confirmasti me in conspectu tuo in æternum.

Le Pr. Domine, exaudi orationem, &c.

ꝯ. Et clamor meus, &c.

Le Pr. Dominus vobiscum,

ꝯ. Et cum spiritu tuo.

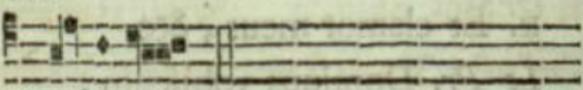
O R E M U S.

OMnipotens & mitissime Deus, qui omnibus parvulis renatis fonte baptismatis, dum migrant à sæculo, sine ullis eorum meritis vitam illicò largiris æternam; sicut animæ hujus ^{parvuli} _{parvulæ} hodie credimus te fecisse: fac nos, quæsumus, Domine per intercessionem beatæ Mariæ semper Virginis & omnium sanctorum tuorum, hic purificatis tibi mentibus famulari, & in paradiso cum beatis parvulis perenniter sociari. Per Christum Dominum nostrum. ꝯ. Amen.

Le Prêtre sans quitter sa place recevra l'Of-

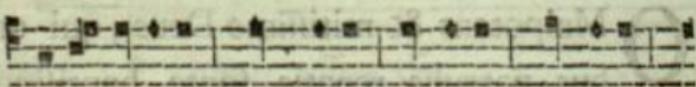
frande des Assistans, s'il ne l'a fait à la Messe, en observant de dire à chacun : Pax tecum, &. Et cum spiritu tuo.

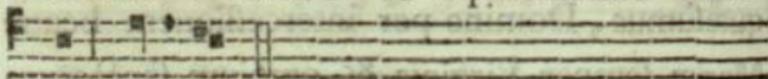
Il annoncera l'Antienne Sinite, & on chantera le Cantique suivant, dont on prolongera le chant jusqu'au lieu de la sépulture, & lorsqu'on y sera arrivé, on mettra le cercueil sur le bord de la fosse.

Ant. du 3. 

Sini-te.

CANTIQUE DES TROIS ENFANS.

Benedicite, omni-a opera Domini, 

Domino : laudate & superexaltate eum 

in secula.

Benedicite, Angeli, Domino : benedicite, omnes
mini, Domino : benedicite, virtutes Domini, Domino :
cœli, Domino. Benedicite, sol & luna,

Benedicite, aquæ omnes Domino : benedicite, stellæ
quæ super cœlos sunt, Do- cœli, Domino.

Benedicite, omnis imber & ros, Domino: benedicite, omnes spiritus Dei, Domino.

Benedicite, ignis & æstus, Domino: benedicite, frigus & æstus Domino.

Benedicite, rores & pruina, Domino: benedicite, gelu & frigus, Domino.

Benedicite, glacies & nives, Domino: benedicite, noctes & dies, Domino.

Benedicite, lux & tenebræ, Domino: benedicite, fulgura & nubes, Domino.

Benedicat terra Dominum, laudet & superexaltet eum in sæcula.

Benedicite, montes & colles, Domino: benedicite, universa germinantia in terra, Domino.

Benedicite, fontes, Domino: benedicite, maria & flumina, Domino.

Benedicite, cete & omnia quæ moventur in aquis,

Domino: benedicite, omnes volucres cœli, Domino.

Benedicite, omnes bestiæ & pecora, Domino: benedicite, filii hominum, Domino.

Benedicat Israel Dominum: laudet & superexaltet eum in sæcula.

Benedicite, sacerdotes Domini, Domino: benedicite, servi Domini, Domino.

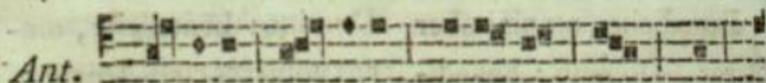
Benedicite, spiritus & animæ iustorum, Domino: benedicite, sancti & humiles corde, Domino.

Benedicite, Anania, Azaria, Misael, Domino: laudate & superexaltate eum in sæcula.

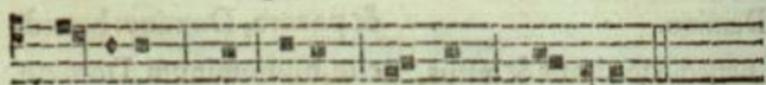
Au lieu de Gloria Patri. on dit

Benedicamus Patrem, & Filium, cum sancto Spiritu; laudemus & superexaltamus eum in sæcula.

Benedictus es, Domine; in firmamento cœli; & laudabilis, & gloriosus, & superexaltatus in sæcula.



Sinite parvulos veni-re ad me,



ta-li-um est enim regnum cœlorum.

Le Prêtre chantera sur le même ton.

Le Pr. Kyrie, eleison. *ꝛ.* Christe, eleison.

Kyrie, eleison.

Le Pr. Pater noster (*Et il aspergera la fosse.*)

Le Pr. Et ne nos inducas in tentationem;

ꝛ. Sed libera nos à malo.

Le Pr. Anima nostra erepta est,

ꝛ. De laqueo venantium.

Le Pr. Laqueus contritus est;

ꝛ. Et nos liberati sumus.

Le Pr. Ex ore infantium & lactentium,

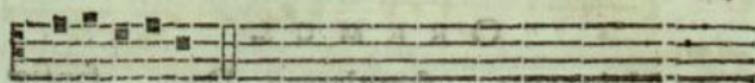
ꝛ. Perfecisti laudem tuam, Domine.

(*Ici on chantera à deux chœurs le Ps. suivant.*)

Pendant qu'on le chantera, on descendra le corps de l'Enfant dans la fosse, & le Prêtre jettera de la terre dessus en forme de Croix, en disant :

Revertitur pulvis in terram suam undè erat, & Spiritus † redit ad Deum qui dedit illum.

Ensuite il l'aspergera dans la fosse.



Euoae. *Du* 5.

P S E A U M E 8.

Domine , Dominus hominis , quoniam visitas
 noster , quàm admi- eum ?
 rabile est nomen tuum in 8. Minuisti eum paulò mi-
 univèrsa terra ! nùs ab Angelis , gloriâ &

Quoniam elevata est honore coronasti eum ; &
 magnificentia tua , super constituiisti eum , super ope-
 cœlos. ra manuum tuarum.

Ex ore infantium & lac- Omnia subjecisti sub pe-
 tentium perfecisti laudem , dibus ejus ; oves & boves
 propter inimicos tuos ; ut univèrsas , insuper & pecora
 destruas inimicum & ulto- campi ;
 rem. Volucres cœli , & pisces

Quoniam videbo cœlos maris : qui perambulant se-
 tuos , opera digitorum miras maris.
 tuorum ; lunam & stellas ,
 quæ tu fundasti. Domine Dominus nos-
 ter quàm admirabile est

Quid est homo , quòd nomen tuum in univèrsa
 memor es ejus ? aut filius terra !

Le Pr. Domine exaudi , &c.

R. Et clamor meus , &c.

Le Pr. Dominus vobiscum ,

R. Et cum spiritu tuo.

OMnipotens , sempiternè Deus , sanctæ puritatis amator , qui animam hujus ^{parvuli} _{parvulæ} ad cœlorum regnum hodie misericorditer vocare dignatus es ; digneris etiam , Domine , ita nobiscum misericorditer agere , ut meritis tuæ sanctissimæ passionis , & intercessione Sanctæ Mariæ Virginis , & omnium Sanctorum tuorum , in eodem regno nos cum omnibus Sanctis tuis semper facias congaudere. Qui vivis & regnas cum Deo Patre , &c. *ꝛ.* Amen.

Le Prêtre ajoutera d'une voix médiocre , & formant une Croix avec la main sur la fosse.

Benedictus Deus , qui me propter innocentiam suscepisti † : & confirmasti me in conspectu tuo in æternum.

Et il se retirera dans l'ordre dans lequel il est venu.



M A N I E R E
D E R É D I G E R

LES ACTES DE SÉPULTURE.

*U*N acte de Sépulture est fait , comme on l'a déjà dit , pour constater dans l'ordre civil comme dans celui de la religion , que la société , comme l'Eglise , a perdu un de ses membres. Il faut , comme dans l'acte de Baptême , y distinguer la sépulture même , qui est le fait de celui qui enterre , & qu'il doit principalement attester , & les qualités de celui qu'il enterre , qu'il ne peut pas toujours connoître par lui-même , & qu'il ne lui appartient pas de fixer sans s'exposer à tomber dans des erreurs dangereuses.

Ces qualités doivent donc être écrites d'après les déclarations de ceux qui présentent le corps à l'Eglise pour y être inhumé.

Si ce sont des personnes de la famille même , il ne peut y avoir aucune difficulté ; leur dé-

claration doit être écrite, & ils doivent la signer ou déclarer ne savoir signer, ainsi qu'il a été dit pour le Baptême.

S'il n'y a personne de la famille de celui qui est enterré, ou c'est un homme connu, & des qualités duquel des témoins peuvent déposer; ou c'est un homme inconnu, non-seulement au Curé, mais au reste des Paroissiens.

Dans le premier cas, les témoins tiendront lieu des parens, & signeront leur déclaration; ou après en avoir été sommés, ils seront déclarés ne savoir signer.

Dans le second cas, si la justice civile a fait un procès verbal, & si c'est d'après son autorité que se fait l'enterrement, il en sera fait mention, & des indications que le procès verbal aura pu donner. Si l'enterrement se fait sans autorité de Justice, on exprimera que la personne qu'on enterre est inconnue, & on se contentera de désigner, si on le fait, le nom sous lequel elle se faisoit appeller.

C'est d'après ces réflexions qu'on a rédigé la formule suivante.

L'AN. & le du mois de a été par Nous (*le nom, surnom & qualité de celui qui enterre,*) inhumé dans l'Eglise, (*s'il s'agit de quelqu'un de ceux qui, suivant la Déclaration de. peut être enterré dans l'Eglise, & si on a rempli les conditions auxquelles ces sépultures sont permises, ou c'est-à-dire pour tous les autres*) dans le Cimetiere de cette Paroisse, le corps de N. (*les noms, âge & qualités du décédé,*) ainsi qu'il a été déclaré par les N. N. (*les nom, surnom, qualité & domicile des parens ou témoins,*) qui ont signé avec Nous, lesdits jour & an, (*ou qui ayant été par Nous interpellés, ont déclaré ne pouvoir ou ne favoir signer.*)

Si l'enterrement se fait par autorité de Justice, on mettra (ainsi qu'il est porté au procès verbal.)

Si l'enterrement ne se fait pas par autorité de Justice, & qu'il n'y ait ni parens ni témoins qui donnent connoissance de l'état du mort, on mettra le corps de N. (les noms, &c. si on les fait) suivant qu'il se faisoit appeller, personne d'ailleurs ne s'étant trouvé pour nous en donner connoissance.

Dans tous les cas l'acte doit être signé de deux témoins, (ou il faut marquer qu'ayant été interpellés de signer, ils ont dit ne savoir ou ne pouvoir signer.)

S'il s'agit d'enterrer un corps trouvé mort, (ce qu'on ne doit faire qu'après que la Justice a rempli les formalités ordinaires) on ajoutera: que l'on a trouvé mort à tel lieu, ainsi qu'il est constaté par le procès verbal de.

L'extrait des actes de Sépulture doit être délivré comme l'extrait des actes de Baptême, & sans aucune altération.





O R D R E.

CE Sacrement n'étant conféré que par des Evêques, on ne trouvera point dans ce Manuel les Cérémonies qui le concernent, mais seulement ce qui peut, à son occasion, être du ministère de ceux qui desservent les Paroisses.

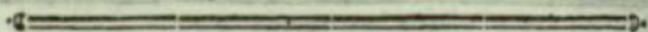
A T T E S T A T I O N

POUR CEUX QUI ASPIRENT A LA TONSURE.

ILLUSTRISSIMO & Reverendissimo in Christo Patri D. D. Episcopo Sancti-Papuli.

N. N. Rector Ecclesiæ Parochialis N. vestræ Diocesis obedientiam & reverentiam. Fidem facio dilectum in Christo N. N. Parochianum meum, Filium N. N. & N. N. (*talis conditionis,*) militiæ clericali adscribi desi-

derantem , bonis moribus & pietate preeditum esse : Sacramenta , tum Pœnitentiæ , tum Eucharistiæ identidem recepisse ; nulloque canonico impedimento [quantum nobis constat] innodari ; in quorum testimonium manu propriâ subscripsi. Datum die.... mensis..... anni.....

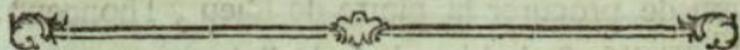


A T T E S T A T I O N

P O U R L E S O R D R E S M I N E U R S .

ILLUSTRISSIMO , &c. (*comme ci-dessus jusqu'à ces mots : Fidem facio.*)

N. N. Fidem facio dilectum in Christo N. N. Clericum vestræ Diœcesis , Ecclesiæ nostræ sollicitudini adscriptum , qui ut ad quatuor minores Ordines promoveatur , humiliter matris Ecclesiæ gratiam , ad reverentiæ vestræ indulgentiam , sollicitat ; ex quo Clericali Officio mancipatus est , (*ou à tali tempore* ,) piè & honeste vixisse ; Dominicis & Festivis diebus , in choro nostræ Parochialis Ecclesiæ , divinis officiis interesse & psallere ; sacramque communionem , in præcipuis anni festivitatibus , inter Missarum solemnias , cum Clericis sumere consuevisse ; Doctrinam Christianam & linguam Latinam intelligere ; in ecclesiastico cantu esse versatum ; nulloque canonico impedimento astringi quominus eisdem minores Ordines suscipiat. In quorum testimonium , &c. *comme ci-dessus.*



M A N I E R E

De publier les Bans avant l'Ordination.

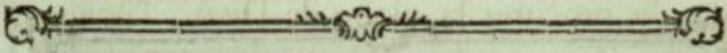
Nous vous avertissons que Me. N. Acolythe, (ou Sous-Diacre, ou Diacre,) Fils de N. (ou de Défunt N.) & de N. (ou de Défunte N.) son Épouse, de cette Paroisse, (ou de telle Paroisse,) a dessein de se présenter à Monseigneur l'Evêque de Saint-Papoul pour être ordonné Sous-Diacre, (ou Diacre, ou Prêtre,) à l'Ordination prochaine. Ceux qui connoîtroient dans sa personne, dans sa vie ou dans ses mœurs, quelque défaut considérable, & contraire à la sainteté de l'Ordre qu'il se propose de recevoir, qui sauroient qu'il eût encouru quelque censure ou contracté quelque irrégularité, seroient obligés, en conscience, de nous le déclarer. Il faudroit cependant agir avec prudence, non par prévention, par haine ou par quelque autre passion contraire à la charité, mais dans la seule inten-

tion de procurer la gloire de Dieu , l'honneur de l'Eglise & le bien de la Religion.

C'est pour la premiere (*ou* la seconde , *ou* la troisieme) publication.

Nous vous exhortons , M. F. , de prier pour cet Ecclésiastique , afin qu'il soit un digne Ministre de J. C. , plein de vertu , de lumieres & de zele pour édifier l'Eglise & travailler avec fruit au salut des ames.





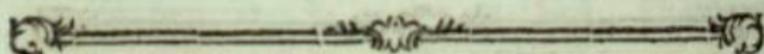
F O R M U L E

De Certificat de publication des Bans pour les Ordres.

(Ce Certificat ne doit être délivré que vingt-quatre heures après la dernière publication.)

ILLUSTRISSIMO, &c. *(comme ci-dessus jusqu'à N. N. Fidem.)*

N. N. Fidem facio me tribus diebus Dominicis (ou Festivis) videlicet. . . . *(Il exprimera les trois jours de Dimanches ou Fêtes auxquels il aura publié les Bans;)* inter Missarum solemnias denuntiassè dilectum in Christo N. N. Acolithum (ou Subdiaconum, ou Diaconum) vestræ Diœcesis, Parochianum meum; filium N. N. & N. N. *(talis conditionis,)* sub beneplacito vestro ad sacrum Subdiaconatus, (ou Diaconatus, ou Presbiteratus) Ordinem postulare proximè promoveri, nemine reclamante, aut impediante. Prætereà testor ipsum canonicè vixissè; Dominicis & Festivis diebus, in choro nostræ Ecclesiæ; divinis officiis interfuisse; sui ordinis functiones obiissè; ac Sacramenta Pœnitentiæ & Eucharistiæ sæpius recepissè; nulloque canonico impedimento, (quantum nobis constat), innodari: in quorum testimonium, &c. *comme ci-dessus.*



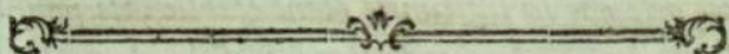
M A N I E R E

DE PUBLIER LE TITRE CLÉRIICAL.

LEDIT Me. N. présente pour titre un acte dont nous allons vous faire la lecture. (*Ici on lira l'acte en entier, & on ajoutera :*) si l'on a connoissance que l'héritage, ou l'acquisition, ou la rente viagere ou perpétuelle énoncée dans cet acte, n'appartienne point audit Me. N. ou à ceux qui lui en ont fait la donation, ou que cet héritage, ou cette acquisition, ou cette rente viagere ou perpétuelle, ou cette donation soit hypothéquée, autrement engagée ou chargée de dettes; enforte que ce titre ne puisse valoir cent livres de rente quittes de toutes charges, on est obligé de nous en avertir.

C'est pour la premiere (ou la seconde, ou la troisieme publication.)





F O R M U L E
D E C E R T I F I C A T

De la publication du Titre Clérical.

(*On donnera ce Certificat au bas du Titre.*)

JE souffigné, Curé (*ou* Vicaire) de la Paroisse de N. certifie avoir publié par trois Dimanches, (*ou* Fêtes,) savoir, le. . . . le. . . . & le. . . . au Prône de la Messe paroissiale le présent Titre Clérical, sans que personne se soit opposé ou ait rien déclaré contre ledit Titre. Fait à. . . . le jour du mois de. . . . l'an. . . .

S'il y avoit quelque opposition ou déclaration, il faudroit en faire mention.

Nota. L'acte de Baptême ne constatant pas seul la légitimité, les Curés, outre cet acte de Baptême, auront soin de demander à ceux qui se présenteront pour entrer dans l'état Ecclésiastique, l'acte de célébration du mariage de leurs Peres & Meres, & ce ne sera que d'après

cet acte que la légitimité étant établie, ils pourront donner les attestations & faire les publications ci-dessus indiquées.





M A R I A G E.



M O D E L E DE SUPPLIQUE,

À l'effet de demander au Tribunal de la Pénitencerie de Rome la Dispense d'un Empêchement de mariage dont Monseigneur l'Evêque ne peut dispenser.

(AVANT de dresser la Supplique pour la Pénitencerie, il faut soigneusement observer, 1°. Que l'empêchement dont on demande la dispense soit secret, 2°. Que si cet empêchement est commun aux deux parties qui veulent se marier, il faut que la Supplique soit dressée au nom de toutes deux; ensorte que si l'empêchement est ignoré de l'une d'elles, celle qui en demande la dispense doit le faire au nom de

l'autre, sans qu'il soit nécessaire qu'elle le lui fasse connoître. 3^o. Que la dispense demandée sans la participation des parties liées par l'empêchement seroit nulle, à moins que ce ne fût un des plus proches parens ou le Confesseur desdites parties qui la demandât. 4^o. Qu'il ne faut point que les Parties suppliantes se fassent connoître en aucune maniere par leur nom ni surnom, &c.)

Ad contrahendum.

M O N S E I G N E U R ,

LE Suppliant remontre à votre ÉMINENCE, qu'il lui seroit très-avantageux de se marier avec une Fille habitante de la même Paroisse que lui, mais que les Loix de l'Eglise s'y opposent, parce qu'il (*il faut faire ici l'espece de l'empêchement ou des empêchemens s'il y en a plusieurs*) ; mais attendu que (*on exposera ici les raisons qui portent les Parties à demander la Dispense.*)

PLAIRA DES GRACES DE VOTRE ÉMINENCE, accorder au Suppliant la dispense de cet empêchement (*ou de ces empêchemens,*) afin qu'il puisse se marier légitimement avec la Fille qu'il a en vue.

Il supplie son Éminence d'adresser le Bref de dispense à M. N. (*nom & qualité de la personne à qui l'on veut que*

que la réponse soit adressée) à Saint-Papoul, ou Castelnau-darry en Languedoc, (ou bien à tout autre endroit, pourvu qu'on puisse s'assurer que la réponse y parviendra.)

L'adresse doit être conçue en ces termes : A son Eminence Monseigneur le Cardinal Grand-Pénitencier, à Rome. Il faut jeter la Lettre au Courier : il ne faut pas l'affranchir.

Lorsqu'on demande une Dispense à la Pénitencerie de Rome, encore que les Supplians soient de différent Diocèse il n'est pas nécessaire de l'exprimer. Il en est autrement quand on s'adresse à l'Evêque pour être dispensé d'un empêchement qui est de sa compétence ; alors si l'empêchement est commun aux deux Parties, chacune d'elles doit s'adresser à son Prélat ; ensorte que si l'un des deux Evêques n'a voit pas le pouvoir d'accorder la Dispense, il faudroit que la Partie qui seroit de son Diocèse s'adressât à la Pénitencerie.

Ad remanendum in contracto.

M O N S E I G N E U R ,

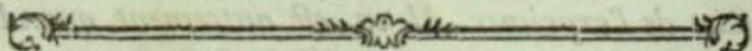
LES Supplians remontrent à votre ÉMINENCE ; qu'étant déjà liés par (il faut spécifier ici l'espece de l'empêchement, ou des empêchemens, s'il y en a plu-

R

seurs,) ont contracté Mariage ensemble , quoiqu'ils eussent connoissance de l'empêchement (ou des empêchemens) qui s'opposoit (ou qui s'opposoient) à leur mariage. (*Ou bien , ignorant , &c.*) mais d'autant que , (*il faut exposer ici , les raisons qui portent les Parties à demander la dispense.*)

Plaira des graces de votre Éminence , de dispenser de l'empêchement par eux contracté & les autoriser à réhabiliter leur Mariage selon les loix prescrites par les saints Canons.

Ils supplient , &c. *comme ci-dessus.*



M O D E L E

DE la Supplique qu'il faut adresser à Monseigneur l'Évêque , pour obtenir la Dispense d'un empêchement de Mariage.

SI des personnes qui veulent se marier , se trouvent parens dans un des degrés prohibés , dont Monseigneur l'Evêque de Saint-Papoul peut donner la dispense , il faut qu'elles présentent une Requête à Monseigneur l'Evêque , dans laquelle elles exposeront le degré de pa-

renté qui est entre elles , les raisons qui les portent à demander dispense , leur condition & leur état , c'est-à-dire , si elles sont riches ou pauvres , afin que Monseigneur l'Evêque puisse , sur leur exposé , ordonner une enquête ou information des faits énoncés en leur Supplique pour en connoître la vérité.

Ad contrahendum.

A VOUS MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-PAPOUL.

SUPLIENT humblement N. N. & N. N. (& s'ils sont en puissance d'autrui , on ajoutera du consentement de nos Peres & Meres , Tuteurs ou Curateurs respectifs ,) & remontent à votre Grandeur , qu'il leur seroit très-avantageux de pouvoir s'unir ensemble par Mariage , mais que les lois de l'Église s'y opposent à cause de l'empêchement dirimant qu'il y a entre eux , lequel provient de ce qu'ils sont parens au..... degré. Et attendu que (il faut dédaire ici toutes les raisons que l'on a de demander la dispense.)

Plaira de vos graces , Monseigneur , accorder aux Supplians la dispense qui leur est nécessaire pour contracter ensemble un valide & légitime Mariage. Et ils feront des vœux pour votre Grandeur.

(S'ils n'étoient qu'alliés , on substituera le mot d'alliés à celui de parens.)

La Requête doit être signée par les deux Parties, & si elles ne savent signer, par quelqu'un de leurs proches parens, ou par quelque personne de probité, sur le témoignage de laquelle Monseigneur l'Evêque puisse ordonner un enquis.

S'il s'agit de réhabiliter un Mariage déjà contracté, avec un empêchement de parenté ou d'affinité, on mettra :

Ad remanendum in contracto.

A vous, &c. qui remontent à votre Grandeur, qu'ayant contracté Mariage ensemble, ils auroient depuis découvert qu'ils étoient parens (ou alliés) au..... degré (ou bien que sachant qu'il y avoit un empêchement dirimant entre eux à raison de leur parenté au..... degré, ils auroient néanmoins contracté Mariage.) Et attendu qu'ils ont eu déjà des enfans de leur Mariage, (ou bien qu'ils ne peuvent se séparer sans scandale;) & (s'ils avoient eu connoissance de l'empêchement avant de se marier, qu'ils sont sincèrement repentans de leur crime.)

Plaira, &c.

(Les Supplians, dans le cas présent, doivent être avertis de l'obligation où ils sont de vivre comme frere & sœur, & de se préparer

au Mariage par des œuvres d'une pénitence proportionnée au péché qu'ils ont commis , s'ils se sont mariés ayant connoissance de l'empêchement qu'il y avoit entre eux.)

Monseigneur l'Evêque , ou MM. ses Vicaires Généraux mettent au bas de la Supplique une Ordonnance , pour informer sur les lieux des faits y contenus , & en donnent commission à MM. les Curés , ou autres Ecclésiastiques qu'ils jugent à propos de choisir pour faire l'enquête. Et afin que ceux qui recevront de pareilles commissions ne manquent à aucune des formalités requises , ils se conformeront aux règles suivantes.

1^o. Que le Commissaire ayant donné jour & heure pour ladite Information , y procédera étant assisté d'un Ecclésiastique , ou de telle autre personne qu'il jugera à propos , qui fera les fonctions de Greffier , & qui prêtera préalablement entre les mains dudit Commissaire le serment en tel cas requis , dont il sera fait mention dans le préambule de l'Information.

2^o. Le Commissaire entendra séparément les deux Supplians , & au moins quatre témoins ,

dont il est à propos que deux soient parens ,
comme étant plus en état de rendre un témoi-
gnage certain du degré de parenté ; & avant
que de les entendre il recevra le serment des
uns & des autres séparément , comme il est mar-
qué dans le Protocole ci-joint.

3°. Si les Supplians énoncent dans leur Sup-
plicative qu'ils se sont fréquentés pendant un cer-
tain temps , ce qui auroit donné lieu à des dis-
cours peu avantageux à l'honneur de la Sup-
pliante , le Commissaire demandera à l'un & à
l'autre , s'ils n'ont point entretenu cette fréquen-
tation dans la vue d'obtenir plus facilement la
dispense.

4°. Si les Supplians énoncent dans leur Re-
quête qu'ils ont eu un commerce ensemble , le
Commissaire demandera à l'un & à l'autre ,
comme dessus , s'ils ne se sont point proposés
d'obtenir par-là plus facilement la dispense , &
si ce n'a point été leur motif.

5°. Si l'un des deux Supplians a eu d'un
précédent mariage des enfans qui soient encore
en bas âge , & que l'autre Suppliant énonce
dans la Requête qu'il veut bien se charger de

leur éducation, le Commissaire aura soin de le demander au Suppliant, & de le faire énoncer dans sa déposition.

6°. L'intitulé ou préambule des dépositions, tant des Supplians que des Témoins, sera conforme au modele ci-joint.

7°. Les dépositions des Supplians & Témoins doivent rouler sur les chefs énoncés dans la Supplique qui doit être lue à chacun desd. Supplians & Témoins avant que de recevoir leur déposition, principalement sur la pauvreté desdits Supplians, & sur les raisons qu'ils ont pour contracter mariage ensemble; de plus, s'ils sont tous deux de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; sur l'âge de la Suppliante, sur le degré de parenté qui est entre eux, dont sera dressé généalogie en la forme suivante.

P I E R R E ,

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| 1°. JEAN | 1°. M A R I E. |
| 2°. J A C Q U E S | 2°. M A R C. |
| 3°. F R A N Ç O I S . . . , . | 3°. J E A N N E. |
| 4°. C A T H É R I N E | 4°. M A T H I E U. |

Outre cete généalogie, qui sera ainsi rap-

portée par le Suppliant ou par la Suppliante ; le Commissaire exigera des Témoins qu'ils rapportent dans leurs dépositions la filiation ; par exemple , de Pierre sont sortis Jean & Marie ; de Jean est sorti Jacques , &c. Et ainsi en descendant ou remontant en cette forme. Cathérine étoit fille de François ; François étoit fils de Jacques , &c.

Ce qui s'observera dans la déposition de chaque Témoin , afin de connoître s'ils sont véritablement au fait de la généalogie.

8°. Le Commissaire recevra avec une grande attention la déposition des Témoins , sur les raisons & motifs canoniques énoncés dans la Supplique ; & il fera rédiger fidèlement ces dépositions par le Greffier sans y rien changer.

9°. L'information ne doit point se faire en forme d'interrogatoire , par demandes & par réponses ; mais après la question faite au Témoin s'il n'est point parent , allié , serviteur ou domestique des Supplians , le Témoin doit dicter lui-même sa déposition au Greffier en présence du Commissaire , en cette forme :
Déposé que , &c.

10°. Le Commissaire ne recevra point de déposition que les Témoins apporteroient par écrit. Ils doivent parler, proprio ore, suivant l'Ordonnance.

11°. La déposition étant reçue par le Greffier, elle doit être lue au Témoin pour savoir s'il y persiste, s'il ne veut rien changer, ajouter ou retrancher, suivant la forme marquée dans le Protocole ci-joint.

12°. Chaque déposition doit être signée du Témoin, du Commissaire & du Greffier; si le Témoin ne sait point écrire il en sera fait mention, conformément à ce qui est marqué dans le Protocole ci-joint.

13°. Lorsque par la déposition des Témoins le degré de parenté ne se trouve point suffisamment constaté; & que pour éclaircir la difficulté, les Supplians représentent au Commissaire des titres par écrit, comme extrait de Baptême, contrat de Mariage, acte de Partage ou autres, le Commissaire en dressera un petit état, ou sur un papier séparé, ou au bas de l'information, & l'envoyera à l'Evêché. Cet état ou procès verbal sera signé du Commissaire & de son Greffier.

14°. L'information faite sera envoyée à l'Evêché par une voie sûre & sous une enveloppe, bien & duement cachetée

Messieurs les Curés ou autres Ecclésiastiques commis, procéderont à l'information, en cette forme,

FORME D'INFORMATION.

LE du mois de année dans notre maison presbytérale (ou dans tout autre lieu , si l'occasion le requiert) le matin (ou après midi) Nous , Prêtre , Curé de Commissaire député par Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Evêque de Saint-Papoul , &c. (ou par Monsieur son Vicaire Général) suivant l'Ordonnance du mois de mil rendue sur la Supplique présentée par N. & N. aux fins d'obtenir dispense de l'empêchement canonique qui se trouve entr'eux , du trois au (ou du quatre au) & nonobstant icelui , leur être

permis de contracter mariage ensemble ; les cérémonies de l'Eglise observées , suivant les Saints Canons , avons pour l'exécution de ladite Ordonnance , étant assisté de Me. . . . pris pour nous servir de Greffier en cette partie , après avoir pris de lui le serment en tel cas requis & accoutumé , procédé à entendre les Supplians & Témoins ci-après nommés , ainsi qu'il suit.

A comparu N. . . . (*Ici l'on fera mention des noms de Baptême & de famille du Suppliant , de sa profession , de sa demeure & de son âge ,*) juré par serment de dire vérité , ce qu'il a promis faire ; lecture à lui faite de la Supplique par lui présentée à Monseigneur l'Evêque de Saint-Papoul , & de l'Ordonnance au bas d'icelle , a dit (*Ici le Suppliant dépose ,*)

Lecture à lui faite de sa déposition , a dit qu'elle contient vérité , y persiste , & a signé (*ou déclaré ne savoir signer , de ce interpellé suivant l'Ordonnance ; & il fera sa marque au dessous de sa déposition dans le milieu de la page , autour de laquelle sera écrit , c'est ici la*

marque dudit N. déposant. . . . (Ce qui est à observer pour tout autre témoin qui déclarera ne savoir écrire.)

On observera la même formalité à l'égard de la Suppliante , & l'on se conformera aux avis donnés ci-dessus.

Les deux Supplians entendus , on ouira au moins quatre Témoins ; savoir , deux parens , & deux qui ne soient point parens.

P R E M I E R T E M O I N P A R E N T .

A comparu N. N. (son nom , sa profession , sa demeure , son âge) , juré par serment de dire vérité , ce qu'il a promis faire ; enquis s'il est serviteur , domestique , parent ou allié des Supplians , & en quel degré ?

A dit , qu'il n'est serviteur ni domestique , mais parent dudit (ou de ladite) étant cousin au degré , nonobstant quoi dira vérité. Lecture à lui faite de ladite Supplique & Ordonnance.

(Ici le Commissaire député reçoit la déposition & le détail que le témoin fait de la généalogie.)

Lecture à lui faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité, qu'il y persiste, & a signé. *Et au cas qu'il ne puisse signer, on fera comme il est marqué ci-dessus.*

On observera les mêmes formalités pour le second Témoin.

Quant aux Témoins non parens, on procédera en la même forme que dessus, avec cette différence, que ces deux Témoins déclareront qu'ils ne sont parens ni alliés, ni domestiques ni serviteurs, &c.



F O R M U L E

DE LA PUBLICATION DES BANS

POUR LE MARIAGE.

Nous vous avertissons qu'il y a promesse de Mariage, entre N. N. demeurant sur cette Paroisse, rue de (ou sur la Paroisse de rue de) fils de N. N. & de N. N. ses Pere & Mere, d'une part; & N. N. demeurant sur cette Paroisse, rue de

(ou sur la Paroisse de rue de)
 fille de N. N. & de N. N. ses Pere & Mere ,
 d'autre part , afin que s'il y a quelque person-
 ne qui y ait intérêt , ou qui ait connoissance
 qu'il y a parenté , affinité ou quelque autre em-
 pêchement légitime , pour lequel le Mariage
 ne se pût & ne se dût accomplir , il ait à nous le
 déclarer sous peine d'excommunication. Nous
 défendons pareillement sous peine d'excom-
 munication , d'y apporter empêchement , par
 malice & sans cause. C'est pour le premier
 (ou second , ou dernier) Ban.

*Si les parties se proposent de demander la
 dispense de la publication d'un ou de deux Bans ,
 on dira c'est pour le premier (ou second) &
 dernier Ban , les parties se proposant de de-
 mander à Monseigneur l'Évêque , la dispense
 des autres Bans , (ou du dernier Ban.)*

*A l'égard des Enfans trouvés ou des Enfans
 naturels , on observera en publiant les Bans de
 leur Mariage , de ne rien dire qui puisse énon-
 cer le défaut de leur naissance. On les désignera
 par leur nom & par le surnom qu'on leur donne
 communement , par leur vacation & par leur de-*

meure, sans parler de leur Pere, ni de leur Mere, connus ou inconnus.



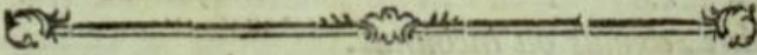
F O R M U L E

Du Certificat de la publication des Bans de Mariage.

Nous Prêtre, Curé (ou Vicaire) de la Paroisse de N. soussigné, certifie avoir publié au Prône de la Messe Paroissiale par trois Dimanches (ou Fêtes,) savoir le. . . . le. . . . & le. . . . les Bans du futur Mariage, d'entre N. N. de cette Paroisse (ou de la Paroisse de. . . .) & N. N. de cette Paroisse (ou de la Paroisse de. . . .) sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition; en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat. A. . . . le. . . . jour du mois de l'an mil. . . .

On observera que ce Certificat ne doit être délivré que sur du papier marqué du timbre, & seulement vingt-quatre heures après la dernière publication.





 F O R M U L E

DE Certificat de la publication des Bans , avec permission de se marier en Paroisse étrangere.

N OUS Prêtre , Curé de la Paroisse de N. soussigné , donne par ces présentes pouvoir à M. le Curé de N. de marier N. N. de cette Paroisse , avec N. N. de la Paroisse de N. déclarant que les Bans de leur futur Mariage ont été publiés au Prône de la Messe Paroissiale , par trois Dimanches (ou Fêtes) savoir le. . . . le. . . . & le. . . . (ou qu'ils ont eu dispense d'un , ou de. . . . Bans ,) sans qu'il se soit découvert aucun empêchement & sans opposition ; déclarant en outre qu'ils n'ont point encore été mariés , (ou s'ils l'ont été , qu'ils sont libres par le décès de. . .) & qu'ils ont l'âge requis & le consentement de leurs parens , Tuteurs ou Curateurs , (& s'il y avoit eu quelque empêchement de parenté ou autre ,) qu'ils ont été valablement dispensés de l'empêchement de. . . qui étoit entre eux : en foi de quoi , j'ai signé ces présentes. A. . . . ce. . . . jour du mois de. . . . l'an mil. . . .

Ce Certificat doit être enrégistré dans le registre des Mariages , & signé du Curé qui le donne.

EXTRAIT

EXTRAIT DE L'ARRÊT
DU PARLEMENT DE TOULOUSE,
Du 2 Juin 1767.

*Portant Règlement concernant les oppositions
aux Mariages.*

F A I S A N T droit sur les requisiions verbalement faites par notre Procureur Général , a ordonné & ordonne , que dans toutes les oppositions qui seront faites aux Mariages , autres néanmoins que celles des Pere , Mere , & autres ascendans , Tuteurs & Curateurs , les causes & raisons de l'opposition y seront exprimées , à peine de nullité desdites oppositions. Faisant inhibitions & défenses aux Notaires , Huissiers & Sergens de dresser , notifier , ou signifier aucun des Actes d'opposition conçus en termes vagues , à l'exception de ceux des personnes ci-dessus dénommées , à peine de répondre personnellement & solidairement avec lesdits opposans , de tous dépens , dommages & intérêts ; & néanmoins a ordonné & ordonne , que les Curés & Vicaires seront tenus de passer outre à la publication des Bans & à la déparition de la Bénédiction nuptiale , nonobstant lesdites oppositions qui seront faites , autres

que des Pere, Mere, Tuteurs & Curateurs ; & en cas de refus de la part des Curés ou Vicaires, les parties se pourvoiront devant l'Évêque Diocésain, pour leur être délégué un Prêtre pour procéder à ladite publication des Bans, & à la départition de la Bénédiction nuptiale, ainsi qu'il appartiendra.

Donné à Toulouse en notredit Parlement le 2 Juin 1767.

E X T R A I T

DE l'Édit du mois de Mars 1697, concernant les formalités qui doivent être observées dans les Mariages.

ENJOIGNONS à cet effet à tous Curés & autres Prêtres qui doivent célébrer des Mariages, de s'informer soigneusement avant d'en commencer les cérémonies, & en présence de ceux qui y assistent, par le témoignage de quatre Témoins dignes de foi, domiciliés, & qui sachent signer leurs noms, s'il s'en peut aisément trouver autant dans le lieu où l'on célébrera le Mariage, du domicile, aussi-bien que de l'âge & de la qualité de ceux qui le contractent, & particulièrement s'ils sont enfans de famille, ou en la puissance d'autrui, afin d'avoir en ce cas les consentemens de leurs Peres, Meres, Tuteurs ou Curateurs, & d'avertir lesdits té-

moins des peines portées par notre présent Édit, contre ceux qui certifient en ce cas des faits qui ne sont pas véritables, & de leur en faire signer après la célébration du Mariage les Actes qui en seront écrits sur le registre, lequel sera tenu en la forme prescrite par les articles VII, VIII, IX & X, du titre XX, de notre Ordonnance du mois d'Avril 1667.

Voulons pareillement que le procès soit fait à tous ceux qui auront supposé être les Peres, Meres, Tuteurs ou Curateurs des Mineurs, pour l'obtention des permissions de célébrer des Mariages, des dispenses de Bans, & de mains-levées des oppositions formées à la célébration desdits Mariages; comme aussi aux Témoins qui auront certifié des faits qui se trouveront faux, à l'égard de l'âge, qualité & domicile de ceux qui contractent, soit pardevant les Archevêques & Evêques diocésains, soit pardevant lesdits Curés & Prêtres lors de la célébration desdits Mariages, & que ceux qui seront trouvés coupables desdites suppositions & faux-témoignages soient condamnés, savoir les hommes à faire Amende-Honorable, & aux Galeres; pour le temps que nos Juges estimeront juste, & au bannissement, s'ils ne sont pas capables de subir ladite peine des Galeres; & les Femmes à faire pareillement Amende-Honorable, & au Bannissement qui ne pourra être moindre de neuf ans.





O R D R E DES CÉRÉMONIES

QU'ON DOIT OBSERVER

DANS LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE.

*L*E Curé revêtu du Surplis & d'une Étole blanche, (ou s'il doit dire lui-même la Messe, d'une Aube avec une Étole blanche croisée sur la poitrine), se rendra devant l'Autel accompagné d'un Clerc qui portera l'eau bénite, l'Aspersoir & un petit Bassin pour mettre l'Anneau lorsqu'on le bénira.

Après avoir récité à genoux la prière marquée page 1, il ira à la Balustrade où les Contractans se présenteront, & se tiendront debout devant lui, le Fiancé au côté droit de sa Fiancée.

Étant découvert, il fera le signe de la Croix.

In nomine Patris †, & Filii, & Spiritus Sancti. & Amen.

Et prononcera d'une voix intelligible ce qui suit :

Nous sommes ici assemblés au nom de Notre Seigneur Jesus-Christ , pour célébrer le mariage entre N. N. (*nommant l'Époux & l'Épouse par leur nom & surnom*) ici présens. Nous en avons publié les Bans par trois différens jours , (ainsi que dans la Paroisse de N. si on a publié ailleurs. Et si les Parties avoient obtenu dispense d'un ou de deux Bans , on en fera mention) sans opposition & sans aucun empêchement venus à notre connoissance. (*S'il y avoit eu dispense de quelque empêchement on ajoutera : autre que celui de la parenté ou affinité , &c. dont on a obtenu dispense.*) Nous vous enjoignons à tous , sous peine d'excommunication , de déclarer maintenant si vous avez connoissance d'aucun empêchement , (ou d'aucun autre empêchement *s'il y a eu dispense,*) pour lequel le mariage ne se puisse légitimement accomplir , & nous vous défendons pareillement sous peine d'excommunication d'y apporter aucun obstacle par malice , & sans cause légitime.

Si personne ne s'y oppose , le Curé fera approcher les quatre Témoins pour s'informer avec eux autant qu'il sera nécessaire , de l'âge , du domicile , & de la qualité de ceux qui se présentent au mariage , les avertissant des peines portées par l'Édit de 1697 , (voyez pag. 274 & 275 ,) contre ceux qui , en ce cas , certifient des faits qui ne sont pas véritables ; & après avoir pris d'eux les témoignages suffisans , il fera aux futurs Époux l'Exhortation suivante , ou une semblable.

EXHORTATION

Ayant la Célébration du Mariage.

LE Mariage , MON CHER FRERE & MA CHERE SŒUR , a été institué par Dieu même dès l'origine du monde , pour unir deux Époux par des liens aussi chastes qu'indissolubles. Si les hommes ayant corrompu leurs voies , ont oublié dans la fuite l'excellence de son origine ; s'il a été déhonoré chez les Païens par leurs dissolutions , s'il a été dégradé chez les Juifs par leurs divorces , Jesus-Christ l'a rétabli dans son

état primitif, & non seulement il a déclaré cette alliance une & indissoluble comme elle l'étoit au commencement, mais encore il l'a élevée à la dignité de Sacrement. Le Mariage des Chrétiens est donc une société sainte que le Sauveur des hommes a consacré par sa grace, afin de multiplier par elle les Enfants de la Foi, & de former dans le sein de son Église les héritiers de son Royaume. C'est une alliance dont on ne peut suffisamment exprimer la dignité. » L'Église, dit un Pere, en forme les nœuds, » l'offrande de notre auguste sacrifice la confirme, la bénédiction du Prêtre y met le sceau, » les Anges en font les témoins, le Pere céleste la ratifie. »

L'Apôtre appelle le Sacrement de Mariage un grand Sacrement ; grand, à cause du Mystere dont il est le symbole, il représente l'union de Jesus-Christ avec son Église ; grand, par les graces précieuses dont il est la source ; grand, par les devoirs sacrés qu'il impose. Telles sont les pensées, MONCHER FRERE & MA CHERE SŒUR, qui doivent dans ce moment élever vos ames, animer votre foi, exciter votre piété.

Mais quels sont les devoirs que ce Sacrement va vous imposer ? Les voici , MON CHER FRERE & MA CHERE SŒUR ; ils exigent de votre part les plus sérieuses réflexions.

Nous sommes les enfans des Saints , disoit autrefois le jeune Tobie à son épouse , & nous ne devons pas vivre dans le mariage comme les nations qui ne connoissent point le Seigneur. Tel doit être avec encore plus de justice le langage des Époux Chrétiens. Saints par leur vocation , ils ne doivent s'engager dans le mariage que par des vues saintes ; ils doivent y vivre saintement selon le Seigneur , & non suivant les maximes d'un monde pervers ; respectant leurs corps , commè les temples vivans de la Divinité , ils doivent prendre garde de ne jamais les profaner par des actions contraires à la sainteté de leur état ; ils doivent rendre leur union honorable par la pureté de leurs mœurs , par une mutuelle & inviolable fidélité ; ils doivent enfin s'il plaît au ciel de répandre la fécondité sur leur alliance , donner à leurs enfans une éducation chrétienne , & les former à la vertu , autant par leurs exem-

ples que par leurs instructions. Quel spectacle que celui de deux Époux qui s'animent mutuellement à remplir leurs devoirs, & à s'avancer dans la carrière des vertus chrétiennes ? Ils portent ensemble le joug du Seigneur ; ils partagent également les biens & les maux, les peines & les consolations ; ils n'ont qu'un cœur & qu'une ame, & ils s'aiment dès maintenant sur la terre comme ils s'aimeront un jour dans les cieux.

Vous venez d'entendre, MON CHER FRERE & MA CHERE SŒUR, les obligations communes que vous allez contracter l'un & l'autre ; apprenez maintenant celles qui vous sont particulières. Époux chérissez votre Épouse comme une portion de vous-même ; le ciel vous a donné l'empire sur elle, mais qu'une tendre amitié dirige toujours l'usage de votre puissance ; » ce » n'est pas une esclave, c'est une Épouse que » vous avez acquise : » que vos soins, vos attentions, vos égards lui fassent oublier, ou plutôt aimer sa dépendance. Et vous Épouse, soyez soumise à votre Époux, comme l'Église est soumise à Jesus-Christ. L'Époux, dit l'Apô-

tre , est le chef de l'Épouse , comme Jésus Christ est le chef de l'Église ; que votre douceur écarte tout ce qui pourroit altérer la paix qui doit regner entre vous ; que votre modestie , qu'une aimable pudeur lui répondent constamment de votre cœur & de votre fidélité ; songez que la vertu est infiniment plus précieuse que tous les agrémens extérieurs. La beauté , dit le Sage , n'est qu'un avantage frivole & trompeur ; la femme qui craint le Seigneur mérite seule des éloges ; elle fera la joie de son Époux , & elle lui fera passer dans la paix toutes les années de sa vie.

En remplissant fidèlement toutes ces obligations , Époux chrétiens , vous vous concilierez le respect & l'estime des gens de bien ; vous ferez descendre sur vous & sur votre Postérité les bénédictions du ciel , & vous trouverez dans votre union une source de bonheur en ce monde , en même temps qu'elle sera pour vous un puissant moyen de salut. Puissiez-vous , MON CHER FRERE & MA CHERE SŒUR , après des jours coulés dans la paix , n'être enfin séparés l'un de l'autre , que pour vous réunir à jamais

dans le sein d'Abraham, d'Isaac & de Jacob.

Après l'exhortation, le Curé s'adressera à l'Époux, l'appellera par son nom sans l'appeler Monsieur, quelque qualifié qu'il puisse être, & il lui dira :

[*N. Vous reconnoissez & jurez devant Dieu & en face de sa Sainte Église, que vous prenez maintenant pour votre femme & légitime épouse, N. ici présente ?*

L'Époux après avoir salué le Curé par une inclination profonde, se tournera du côté de ses Pere & Mere, ou de ceux qui les représentent, qu'il saluera de même ; & ayant de nouveau salué le Curé, il répondra :

Oui, Monsieur.

Le Curé. Vous promettez & jurez de lui garder la fidélité en toutes choses comme un fidele époux le doit à son épouse, selon le commandement de Dieu ?

L'Époux, R. Oui, Monsieur.

Ensuite le Curé s'adressant à l'Épouse qu'il appellera par son nom, sans lui donner le titre de Dame ou Demoiselle, quelque qualifiée qu'elle puisse être, lui demandera :

Et vous *N.* vous reconnoissez & jurez aussi devant Dieu & en face de sa Sainte Église, que vous prenez maintenant pour votre mari & légitime époux, *N.* ici présent ?

L'Épouse, après avoir salué par une profonde révérence le Curé, se tournera du côté de ses Pere & Mere ou de ceux qui les représentent, qu'elle saluera de même ; & ayant de nouveau salué le Curé, elle répondra : Oui, Monsieur.

Le Curé. Vous promettez & jurez de lui garder la fidélité en toutes choses comme une fidele épouse le doit à son époux, selon le commandement de Dieu ?

L'Épouse. R. Oui, Monsieur.

Le Curé ayant averti les deux Epoux de se donner mutuellement la main droite, dira :

Ego conjungo vos in matrimonium, In nomine Patris †, (formant ce signe avec sa main droite,) & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

Il prendra l'aspersoir & jettera de l'eau bénite sur les deux Époux.

Ensuite il bénira l'anneau qui lui sera présenté sur un bassin.

Le Curé. Adjutorium nostrum in nomine Domini,

℞. Qui fecit coelum & terram.

Le Curé. Domine, &c.

℞. Et clamor meus, &c.

Le Curé. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Benedic † Domine, annullum hunc, quem nos in nomine tuo benedicimus † : ut quæ eum gestaverit fidelitatem integram sponso suo tenens, in pace & voluntate tua permaneat, atque in mutua charitate semper vivat. Per Christum Dominum nostrum.

℞. Amen.

Le Curé aspergera l'anneau & le présentera à l'Epoux, qui le mettra au doigt annulaire de la main gauche de son Epouse, & alors le Curé dira :

In nomine Parris †, (formant ce signe avec sa main droite sur les Epoux) & Filii, & Spiritûs Sancti. ℞. Amen.

Le Curé. Confirma hoc Deus, quod operatus es nobis.

℞. A templo sancto tuo, quod est in Jerusalem.

Le Curé. Kyrie, eleison. *ꝛ.* Christe, eleison, Kyrie, eleison.

Le Curé. Pater noster. (*qu'il continuera tout bas.*)

Et ne nos inducas in tentationem,
ꝛ. Sed libera nos à malo.

Le Curé. Salvos fac servos tuos ;
ꝛ. Deus meus, sperantes in te.

Le Curé. Mitte eis auxilium de sancto :
ꝛ. Et de Sion tuere eos.

Le Curé. Esto eis, Domine, turris fortitudinis ; *ꝛ.* A facie inimici.

Le Curé. Domine exaudi, &c.
ꝛ. Et clamor, &c.

Le Curé. Dominus vobiscum,
ꝛ. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Respice, quæsumus, Domine, super hos famulos tuos : & institutis tuis quibus propagationem humani generis ordinasti, benignus assiste ; ut qui te auctore junguntur, te auxiliante serventur. Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

Si le Curé le juge convenable, il exhortera

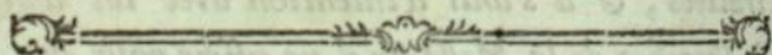
en peu de mots les nouveaux mariés à remercier Dieu de la grace qu'ils viennent de recevoir, à remplir les obligations qu'ils ont contractées, & à s'unir d'intention avec lui dans le sacrifice de la Messe qu'il va offrir pour eux.

Après ces avis, les nouveaux mariés qui auront été debout pendant toute la cérémonie, salueront le Curé, & iront se mettre à genoux près de la Balustrade & hors du Sanctuaire, l'Époux étant à la droite de l'Épouse.

Ils entendront la Messe que le Curé dira, *pro sponso & sponfa*, en se conformant aux rubriques du Missel.

On observera de ne point dire cette Messe (*pro sponso & sponfa*) lorsque la femme aura déjà été mariée. Dans ce cas on dira la Messe du jour ou une autre votive, dans laquelle on n'ajoutera point la collecte *pro sponso & sponfa*; on supprimera aussi les Prières qui suivent. Mais lorsque c'est seulement le mari qui passe aux secondes ou troisièmes nocés avec une personne qui n'a point été mariée, on doit dire la Messe *pro sponso & sponfa*, & y réciter les prières pour la Bénédiction nuptiale.

À l'Offertoire de la Messe le Célébrant recevra l'Offrande des nouveaux Epoux, & leur présentera la Croix pastorale à baiser.



O R D R E

D E S P R I E R E S

POUR LA BÉNÉDICTION NUPTIALE.

APRÈS que le Célébrant qui dit la Messe aura rompu l'Hostie en trois portions, il posera la plus petite sur la Patene avec les deux autres avant de dire Pax Domini sit, &c. Et ayant fait une génuflexion, il se tournera du côté de l'Épître vers les deux Epoux, qui seront venus se mettre à genoux sur le dernier degré de l'Autel, & sur la tête desquels on aura étendu un poêle ou une écharpe de couleur blanche qui sera tenu par un garçon du côté de l'Epoux, & par une fille du côté de l'Epouse.

Le Célébrant, tenant sa main gauche sur sa poitrine, (à moins qu'il ne s'en serve pour tenir le Manuel) étendra la main droite sur les deux Epoux,

Epoux , observant de ne pas séparer les doigts avec lesquels il a touché la Sainte Hostie , & il récitera les Prieres qui suivent.

O R E M U S.

Inclinant sa tête vers l'Autel.

Propitiare , Domine , supplicationibus nostris , & institutis tuis quibus propagationem humani generis ordinasti , benignus assiste , ut quod te auctore jungitur , te auxiliante fervetur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum , qui tecum vivit & regnat in unitate Spiritus Sancti Deus.

Per omnia sæcula sæculorum.

R. Amen.

Dominus vobiscum ,

R. Et cum spiritu tuo.

Sursum corda.

R. Habemus ad Dominum.

Gratias agamus Domino Deo nostro.

R. Dignum & justum est.

Vere dignum & justum est , æquum & salutare : nos tibi semper & ubique gratias agere ; Domine sancte , Pater omnipotens , æterne Deus : qui potestate virtutis tuæ , de

nihilo cuncta fecisti ; qui dispositis universitatis exordiis , homini ad imaginem Dei facto , inseparabile mulieris adiutorium condidisti , ut fœmineo corpori de virili dares carne principium : docens ; quod ex uno placuisset institui , numquam licere disjungi. Deus , qui tam excellenti mysterio conjugalem copulam consecrasti , ut Christi & Ecclesiæ sacramentum præsignares , in fœdere nuptiarum : Deus , per quem mulier jungitur viro , & societas principaliter ordinata eâ benedictione donatur , quæ sola nec per originalis peccati pœnam , nec per diluvii est ablata sententiam : Deus , in cujus folius manu est cordis potestas , quique tuâ providentiâ cuncta scis & regis , quo jungente nemo dissolvat quo benedicente nemo infortunabit , horum tuorum , quæsumus , conjugum jungentes , sincerum affectum illorum cordibus ingerendo ; ut sicut tu unus , verus , & solus es omnipotens , ita & illi in te unum sint.

(*Il dira ce qui suit au pluriel ou au singulier , selon qu'il donnera la Bénédiction nuptiale à une ou à plusieurs Femmes.*)

Respice propitius super hanc famulam tuam
has famulas tuas , quæ

maritali jungend^a consortio, tuâ se exper^{it}_{unt}
 protectione muniri : fit in ^{ca}_{eis} jugum dilectionis
 & pacis : ^{fidelis & casta nubat}
^{fideles & castæ nubant} in Christo : imi-
 ta^{trix}_{trix} que sanctarum permane^{at}_{ant} fœminarum :
^{fit amabilis} ut Rachel ^{viro suo} : sapien^s_{tes} ut Re-
^{sunt amabiles}becca : longev^a & fidel^{is} ut Sara. Nihil in ^{ca}_{eis} ex
 actibus suis ille auctor prævaricationis usurpet :
 nex^a fidei, mandatisque permane^{at}_{ant} : uni thoro
 junct^a, contactus illicitos fugi^{at}_{ant} : muni^{at}_{ant} infir-
 mitatem suam robore disciplinæ : ^{fit}_{sint} verecundiâ
 gra^{vis}_{ves} pudore venerabil^{is} ; doctrinis cœlestibus
 erudit^a : ^{fit}_{sint} fœcund^a in sobole : ^{fit}_{sint} probat^a &
 inno^{cens}_{centes} ; & ad beatorum requiem, atque ad
 cœlestia regna perveni^{at}_{ant} ; & videant, ambo ,
 (ou s'il y plusieurs Femmes ; hi sponsi & spon-
 sâ , au lieu de ambo) filios filiorum suorum ,
 usque in tertiam & quartam generationem ; &
 ad optatam perveniant senectutem. Per eum-
 dem Dominum nostrum Jesum Christum , qui
 tecum vivit & regnat in unitate Spiritûs Sancti
 Deus, per omnia, &c. R. Amen.

*Le Célébrant asperge les deux Epoux ; on ôte
 le Poêle de dessus leur tête, & ils vont se mettre
 à genoux à leur place.*

Le Célébrant s'étant tourné vers l'Autel, fait une génuflexion, continue la Messe en mettant dans le Calice la particule de l'Hostie qu'il avoit posée sur la Patene, & disant : Pax Domini, &c.

(La cérémonie qui suit n'aura lieu que lorsque le Célébrant sera assisté d'un Clerc revêtu d'un Surplis.

Après l'Oraison Domine Jesu Christe, qui dixisti, &c. le Célébrant baisera l'instrument de paix, en disant : Pax tibi Frater & Ecclesiae sanctae Dei.

Alors le Clerc qui aura présenté au Célébrant l'instrument de paix, ira le faire baiser à l'Epoux & à l'Epouse, en disant à chacun :

Pax tibi.)

Le Célébrant après avoir dit :

Ite Missa est.

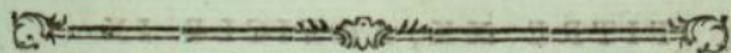
Demeurant tourné vers les Epoux, & tenant les mains jointes, dira :

Deus Abraham, Deus Isaac, & Deus Jacob sit vobiscum : & ipse adimpleat benedictionem suam in vobis, ut videatis filios filiorum vestrorum, usque ad tertiam & quartam

generaionem: & postea vitam æternam habeatis, adjuvante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre & Spiritu Sancto vivit & regnat Deus, Per omnia sæcula sæculorum.

R. Amen.

Après avoir quitté les habits sacerdotaux à la Sacristie le Curé écrira l'Acte de Mariage sur les Registres en la forme prescrite ci-après pag. 297.



M A N I E R E

De procéder à la célébration de plusieurs Mariages à la fois.

SI parmi les futures Epousés qui se présentent en même temps pour se marier, il y en a qui ne doivent pas recevoir la bénédiction nuptiale, il faut les séparer des autres, & les placer, chacune avec son Fiancé, à leur gauche.

Les interrogations, les prières & les cérémonies qui sont renfermées entre ces deux crochets [] dans l'ordre ci-dessus, doivent

être faites en particulier au premier Fiancé & à sa Fiancée , & ainsi de suite.

Les prières qui accompagnent ou qui suivent la bénédiction nuptiale , seront adressées à tous en commun. On observera de suivre ce que nous avons marqué devoir être dit au pluriel.

EXTRAIT DE L'ORDONNANCE DE 1667.

TITRE XX, ARTICLE IX.

AUX Mariages seront mis les noms & surnoms , âges , qualités & demeures de ceux qui se marient , s'ils sont enfans de famille , en tutele , curatelle ou en puissance d'autrui , & y assisteront quatre témoins qui déclareront sur le Registre s'ils sont parens , de quel côté & en quel degré.

ARTICLE X.

LES Baptêmes , Mariages & Sépultures , seront en un même Registre , selon l'ordre des jours , sans laisser aucun blanc ; & aussi-tôt qu'ils auront été faits , ils seront écrits & signés , savoir . . . les Actes de Mariages par les personnes mariées & par quatre de ceux qui y auront assisté.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE 1692.

VOULONS & nous plaît qu'à l'avenir, du jour de la publication des présentes, les dispenses de Mariage & les publications des Bans, ou les dispenses qui en auront été obtenues, ensemble l'insinuation desdites dispenses, soient énoncées dans les Actes de célébration de Mariage lorsqu'ils seront enrégistrés par les Curés ou Vicaires; leur défendons de mettre lesdits Actes de célébration sur leurs Registres si lesdites dispenses ne sont insinuées, & sans y faire mention desdites dispenses des Mariages & des publications des Bans, ou des dispenses qui en auront été obtenues; ensemble, de l'Insinuation desdites dispenses & de sa date; le tout à peine de 50 livres d'amende par chaque contravention, applicable aux Hôpitaux des lieux, au paiement de laquelle ils pourront être contraints par saisie de leur temporel.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION

Du 9 Avril 1736.

DANS les Actes de célébration de Mariage seront inscrits les noms, surnoms, âge, qualités & demeures des Contractans, & il y sera marqué s'ils sont enfans de

famille , en tutele ou curatelle , ou en la puissance d'autrui , & les consentemens de leurs Peres & Meres , Tuteurs ou Curateurs y seront pareillement énoncés ; assisteront auxdits Actes quatre témoins dignes de foi & sachant signer , s'il peut aisément s'en trouver dans le lieu qui sachent signer ; leurs noms , qualités & domiciles seront pareillement mentionnés dans lesdits Actes ; & lorsqu'ils seront parens ou alliés des Contractans , ils déclareront de quel côté & en quel degré , & l'acte sera signé sur les deux Registres , tant par celui qui célébrera le Mariage , que par les Contractans , ensemble par lesdits quatre témoins au moins. Et à l'égard de ceux des Contractans ou desdits témoins qui ne pourront ou ne sauront signer , il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront. Voulons au surplus que tout ce qui a été prescrit par les Ordonnances , Edits , Déclarations & Réglemens , sur les formalités qui doivent être observées dans la célébration des Mariages , & dans les Actes qui en seront rédigés , soit exécuté selon sa forme & teneur , sous les peines y portées. Lesdits Actes de célébration seront inscrits sur les Registres de l'Eglise Paroissiale du lieu où le Mariage sera célébré ; & en cas que pour des causes justes & légitimes il ait été permis de célébrer dans une autre Eglise ou Chapelle , les Registres de la Paroisse , dans l'étendue de laquelle ladite Eglise ou Chapelle sont situées , seront apportés lors de la célébration du Mariage , pour y être l'acte de ladite célébration inscrit. Voulons qu'en aucun cas

lesdits Actes de célébration ne puissent être écrits & signés sur des feuilles volantes, ce qui sera exécuté, à peine d'être procédé extraordinairement contre le Curé ou autre Prêtre qui auroit fait lesdits Actes, lesquels seront condamnés en telle amende ou autre plus grande peine qu'il appartiendra, suivant l'exigence des cas, & à peine contre les Contractans de déchéance de tous les avantages & conventions portées par le Contrat de Mariage ou autres Actes, même de privation d'effets civils s'il y échet.

F O R M U L E

D E S A C T E S

De la Célébration d'un Mariage.

LE jour du mois de de l'an mil après la publication des Bans de futur Mariage entre N. N. (*nom, surnom du Mari & son domicile s'il en a un autre que celui de ses Pere & Mere*) fils majeur, (ou mineur) de N. N. & de N. N. (*nom, surnom, condition & domicile de ses Pere & Mere,*) & N. N. (*nom, surnom de la Femme & son do-*

micile si elle en a un autre que celui de ses Pere & Mere) fille majeure , (*ou mineure*) de N. N. & de N. N. (*nom , surnom , condition & domicile de ses Pere & Mere ,*) faite en cette Eglise au Prône de la Messe de Paroisse le le & le , fans opposition & fans qu'il soit venu à notre connoissance aucun empêchement ; nous Curé (*ou Vicaire*) soussigné , avons reçu cejourd'hui leur mutuel consentement par paroles de présent , les avons conjoints en saint & légitime Mariage , [& leur avons départi la Bénédiction nuptiale] (*on supprimera ce qui est entre ces deux crochets lorsque la femme sera veuve d'un autre mari ,*) avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise , en présence de leurs susdits Pere & Mere , (*ou Tuteurs , ou Curateurs , s'ils sont présens*) & de N. N. & N. N. (*nom , surnom , condition , degré de parenté avec les Epoux & domicile des témoins ,*) lesquels , ainsi que lesdits Peres & Meres , (*ou Tuteurs , ou Curateurs , s'ils sont présens ,*) ont signé avec l'Epoux & l'Epouse , (*ou ont déclaré ne savoir signer .*)

Si l'un des Epoux est veuf , il faut met-

tre après son nom, veuf ou veuve de N. N.
(nom, surnom & condition du Mari ou de la
Femme défunt.)

Si l'une des Parties est d'une autre Paroisse
ou d'un autre Diocèse, après avoir fait men-
tion du domicile étranger & de la publication
faite dans la Paroisse du Curé qui aura béni
les Epoux, il ajoutera : & pareille publica-
tion ayant été faite dans la Paroisse de N.,
lieu du domicile de l'Epoux, (ou de l'Epouse)
le . . . le . . . & le . . . sans qu'il y ait eu aucun
empêchement ou opposition, ainsi qu'il conste
par le Certificat du sieur N. Curé (ou Vicaire)
de ladite Paroisse N. en date du (Si cette
Paroisse est d'un autre Diocèse, il faut ajouter,)
duement légalisé par Monseigneur l'Evêque
de N., (ou par M. N. Vicaire Général de Mon-
seigneur l'Evêque de N.) Nous, Curé (ou
Vicaire) soussigné, avons reçu cejourd'hui,
&c. (Le reste comme ci-dessus.)

S'il y a eu dispense de quelques Bans après
ces mots (publication faite le . . . on ajoutera)
sans opposition & sans qu'il soit venu à notre
connoissance aucun empêchement, Mon-

seigneur l'Evêque de Saint-Papoul les ayant dispensés des deux autres , (*ou* du troisieme) comme il conste par l'Acte de dispense du . . . jour du mois de . . . , signé N. N. duement insinué & contrôlé le . . . par N. Greffier : nous Curé (*ou* Vicaire) soussigné , &c. *comme ci-dessus.*

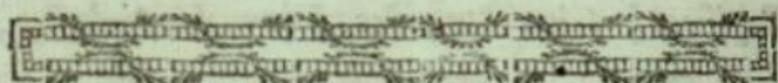
*S'il y a eu dispense de quelque empêchement ; on en fera mention en ces termes : après ces mots (sans opposition) on mettra , & sans autre empêchement venu à notre connoissance , que celui de (ici on spécifiera quel est cet empêchement) duquel ils ont été dispensés par un Bref de N. S. P. le Pape , fulminé à l'Officialité de Saint-Papoul , par Sentence du . . . le tout duement insinué (*ou* par Monseigneur l'Evêque de Saint-Papoul , (comme il conste par l'Acte de dispense du . . . , signé N. N. duement insinué & contrôlé le . . . par N. Greffier ; nous , Curé (*ou* Vicaire) soussigné , &c. (*comme dessus.*)*

Si le mariage a été célébré hors de la Paroisse des contractans , le Curé de la Paroisse où il aura été célébré en dressera l'Acte sur ses

Registres, selon l'une des Formules ci-dessus, & en enverra un extrait légal au Curé, (ou Curés) des Parties, lequel le transcrira sur ses Registres en la forme qui suit.

LE jour du mois de mil Me.
 N. N. (*nom, surnom, qualités & domicile de celui qui a fait le mariage*, commis par Monseigneur l'Evêque, ou par nous délégué,) a conjoint en saint & légitime mariage (& a départi la bénédiction nuptiale) dans la Paroisse de N. (ou dans la Chapelle de N. de la Paroisse de N., sur la permission de Monseigneur l'Evêque) à N. N. & N. N. (*nom, surnom des Epoux, & les noms, &c. de leurs Pere & Mere, avec le domicile des uns & des autres,*) ainsi qu'il conste par l'Acte en forme qu'il nous a envoyé, & que nous avons transcrit sur notre Registre en la maniere qui suit.

Ici il copiera mot à mot l'Acte de célébration du mariage qui lui aura été envoyé, & le clôturera en ajoutant, en foi de quoi nous avons signé, le jour du mois de de l'an mil



DES BÉNÉDICTIONS.

*I*L y a deux sortes de Bénédiction ; les unes qui sont réservées à l'Evêque, & qu'on appelle Episcopales ; les autres, qui peuvent être faites par tout Prêtre qui n'est ni excommunié, ni suspens, ni interdit.

Le Prêtre qui doit faire une Bénédiction sera revêtu d'un Surplis & d'une Etole violette, (à moins qu'il ne soit marqué qu'elle doit être d'une autre couleur.) S'il est revêtu d'une Aube il croisera l'Etole sur sa poitrine.

Il sera accompagné d'un Clerc, qui portera le Goupillon & un Cierge allumé.

Quand il sera marqué qu'il doit encenser la chose bénite, il aura encore un Clerc qui tiendra l'Encensoir & la Navette. Après la dernière Oraison il bénira l'encens ; ensuite il jettera l'eau bénite, & encensera par trois fois la chose qu'il aura bénie.

BÉNÉDICTIONS ÉPISCOPALES.

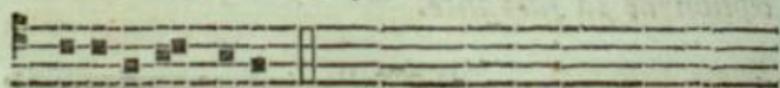
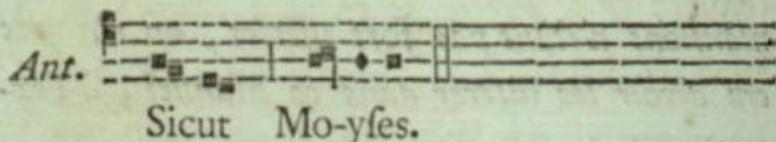
LE plus grand nombre des Bénédictiones Episcopales se trouvant dans le Missel, & ces Bénédictiones n'étant pas fort usitées, on n'a pas cru devoir les insérer dans ce Manuel, à l'exception de la suivante.

BÉNÉDICTION SOLENNELLE D'UNE CROIX.

ON bénira solennellement toutes les Croix qui seront placées dans un Cimetiere ou dans les places publiques, à la suite d'une mission, d'une premiere Communion, &c.

Le Prêtre qui aura la permission de bénir une Croix, s'étant revêtu du Surplis, d'une Etole rouge & du Pluvial de même couleur, ira au pied de l'Autel, accompagné du Clergé, & précédé des Clercs portant la Croix, le Goupillon, l'Encensoir & les deux Cierges des Aco-

lytes ; tous s'étant mis à genoux , à l'exception du Porte-Croix & des Acolytes ; le Prêtre annoncera l'Antienne suivante , & les Chantres entonneront le Pseaume. Alors tous se leveront & se rendront processionnellement au lieu où la Croix aura été plantée.



EUOUAE. 6. f.

CAntate, Domino, canticum novum : quia mirabilia fecit.

Salvavit sibi dextera ejus : & brachium sanctum ejus.

Notum fecit, Dominus, salutare suum : in conspectu gentium revelavit justitiam suam.

Recordatus est misericordiae suae : & veritatis suae domui Israel.

Viderunt omnes termini terrae : salutare Dei nostri.

Jubilate, Deo, omnis terra : cantate, & exultate, & psallite.

Pfallite, Domino, in cithara, in cithara & voce psalmi : in tubis ductilibus & voce tubæ corneæ ; jubilate in conspectu regis, Domini.

Moveatur mare, & plenitudo ejus : orbis terrarum, & qui habitant in eo.

Flumina plaudent manu, simul montes exultabunt à conspectu Domini ; quoniam

niam

niam venit judicare terram in justitia; & populos
in æquitate.

Judicabit orbem terrarum Gloria Patri, &c.

Le Porte-Croix se placera auprès de la Croix que l'on doit bénir ; le Clergé formera deux chœurs, & le Prêtre se tiendra tourné vis-à-vis de la Croix.

Le Pseaume étant fini, on chantera l'Antienne suivante.

Ant.

Le Prêtre dira, sur un ton élevé, en faisant le signe de la Croix.

℣. Adjutorium nostrum, &c.

℟. Qui fecit, &c.

℣. Sit nomen Domini benedictum,

℟. Ex hoc nunc, &c.

℣. Dominus vobiscum,

℟. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus, qui Crucis patibulum, quod prius erat scelestis ad pœnam, convertisti redemptis ad vitam : concede plebi tuæ ejus muniri præsidio, cujus est armata vexillo. Sit ei crux fidei fundamentum, spei suffragium, charitatis incitamentum ; sit in medio civitatis sanctæ signum protectionis atque defensionis ; ut per eam, Pastor in futuro gregem conferret incolumem, quæ pro nobis Agno vincente conversa est in salutem. Per eundem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

O R E M U S.

DEus qui nos vitæ arboris manducato fructu, per justam sententiam, morti adictos, coæternæ tibi sapientiæ, Dei & Do-

mini nostri Jesu Christi salutiferâ morte, ad vitam misericorditer revocasti; te supplices exoramus, ut hoc signum crucis, quod ad similitudinem illius quâ Dominus, idem ac salvator noster, debellato inferno, triumphavit, tuorum fidelium pietate constructum erectumque est; cœlesti benedictione † sanctificare digneris; ut omnibus hic genua flectentibus, tuæque majestatis supplicantibus, largior & cordis compunctio, & admissorum indulgentia concedatur: ac per unigeniti tui Crucem & Passionem tibi placita postulare valeant; & postulata percipere. Per eundem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le Prêtre après avoir béni l'encens aspergera trois fois la Croix, & l'encensera de même; ensuite il dira sur le même ton.

O R E M U S.

Sanctificetur signum istud, In nomine Patris, † & Filii †, & Spiritûs † sancti; & benedictio illius ligni, in quo sancta salvatoris membra suspensa sunt, in hac dedicata cruce vigeat & permaneat, ut memoriam Dominicæ passionis coram ipsa recolentes, & in hoc sæ-

culo gratiam, & in futuro consummatae in cruce redemptionis fructum, consequantur : (fidelesque sub hoc triumphali signo, in terrae pulvere dormientes, olim de corruptione sublevati in vitam æternam evigilent). Per eundem Christum Dominum. *℞.* Amen.

Il faudra omettre ce qui est renfermé dans la parenthèse lorsqu'on bénira une Croix hors du Cimetière.

Le Prêtre ayant fini l'Oraison, se mettra à genoux au pied de la Croix, s'inclinera profondément & la baisera, en disant, sans chanter :

Adoramus te, Christe, & benedicimus tibi, quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum : qui passus es pro nobis, Domine Jesu Christe, miserere nobis.

Le Clergé & les Assistans en feront de même. Pendant l'adoration de la Croix on récitera le Répons suivant : Christus passus est pro nobis ; peccatum non fecit, peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum ; ut peccatis mortui justitiæ vivamus. (Temps Paschal.) Alleluia, alleluia. Ensuite l'Hymne Vexilla...

HYMNE.

V Exilla Regis prodeunt;	Tam sancta membra tan-
Eulget Crucis myste-	gere.
rium :	Beata , cujus brachiis
Quo , carne , carnis con-	Secli pependit pretium ,
ditor	Stratera facta corporis ;
Suspensus est patibulo.	Prædamque tulit tartari.
Quo vulneratus , insuper ,	O Crux , ave , spes unica ;
Mucrone diro lanceæ :	In hac triumphi gloria , (*)
Ut nos lavaret crimine ,	Auge piis justitiam ,
Manavit unda & sanguine.	Reisque dona veniam.
Impleta sunt , quæ con-	Te , summa , Deus ;
cinit	Trinitas ,
David fidelis , carmine ,	Collaudet omnis Spiritus :
Dicens : in nationibus ;	Quos , per Crucis myste-
Regnavit à ligno , Deus.	rium ,
Arbor decora & fulgida ,	Salvas , rege per secula.
Ornata regis purpurâ ,	Amen.
Electa , digno stipite ,	

On répétera cette Hymne , s'il est nécessaire , jusqu'à ce que la cérémonie de l'Adoration soit finie , en reprenant à la seconde Strophe ; & on ne dira la dernière Strophe que lorsqu'on chantera l'Hymne pour la dernière fois. L'Hymne finie le Prêtre chantera :

(*) Dans le temps de la Passion , In hoc Passionis tempore.

ŷ. Copioſa apud Dominum redemptio :

ꝛ Et ipſe redimet Iſrael ex omnibus iniquitatibus ejus.

ŷ. Dicant , qui redempti ſunt à Domino ,

ꝛ. Quoniam in ſæculum miſericordia ejus.

ŷ. Domine exaudi orationem meam ,

ꝛ. Et clamor meus ad te veniat.

ŷ. Dominus vobiscum ,

ꝛ. Et cum ſpiritu tuo.

O R E M U S.

DA nobis , miſericors Deus , non , niſi in cruce Domini noſtri Jeſu Chriſti , gloriari ; ut cujus morte redempti ſumus , ejuſdem virtute carnem noſtram cum vitiis & concupiſcentiis crucifigentes , & peccato mori , & tibi ſoli , qui fons juſtitie es , ſemper vivere mereamur ; Per eundem Dominum noſtrum , &c. ꝛ. Amen.

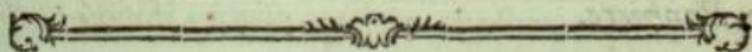
Le Prêtre entonnera le Te Deum (p. 149) & ayant fait une inclination profonde à la Croix , il reviendra proceſſionnellement à l'Egliſe. Arrivé devant l'Autel , & le Te Deum achevé , il chantera :

ŷ. Benedicamus Patrem & Filium cum Sancto Spiritu.

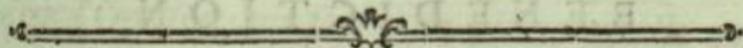
℞. Laudemus & superexaltemus eum in
 sæcula.

O R E M U S.

DEus cujus misericordiæ non est numerus,
 & bonitatis infinitus est thesaurus : piissi-
 mæ majestati tuæ , pro collatis donis , gratias
 agimus : tuam semper clementiam exorantes ,
 ut qui petentibus postulata concedis , eosdem
 non deserens , ad præmia futura disponas ; Per
 Dominum nostrum , &c. ℞. Amen.



BÉNÉDICTIONS SACERDOTALES.



BÉNÉDICTION D'UN DRAPEAU

O U B A N N I E R E

Qu'on porte aux Processions.

℥. Adjutorium nostrum , &c.

℞. Qui fecit cœlum & terram.

℥. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe , cujus Ecclesia est veluti castrorum acies ordinata : Benedic † hoc vexillum , ut omnes tibi Deo sub invocatione Beati N. Patroni (ou Beatae N. Patronæ) militantes , inimicos suos visibiles & invisibles in hoc seculo superare ; & post victoriam , in cœlis triumphare mereantur per te Jesu Christe ; Qui vivis & regnas cum Patre & Spiritu Sancto , Deus , in sæcula sæculorum. R. Amen.

Le Prêtre jettera ensuite de l'eau bénite sur la Banniere.

 BÉNÉDICTION

NON SOLENNELLE D'UNE CROIX.

LORSQU'ON voudra bénir une Croix telle qu'est celle des Processions ou celles qui se gardent dans les maisons particulières , on le fera en la maniere suivante :

℣. Adjutorium nostrum , &c.

℞. Qui fecit cœlum & terram.

℣. Domine exaudi orationem meam ,

℞. Et clamor meus ad te veniat.

℥. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine Jesu, auctor & consummator fidei nostræ; qui proposito tibi gaudio sustinisti crucem, atque in gloria Dei sedes: Benedic † hoc signum crucis, & præsta, ut orantibus coram eo, sit salus & remedium, solamen & scutum, quo possint omnia tela nequissimi ignea extinguere; & focii passionum tuarum effecti gloriæ pariter consortes effici mereantur; Qui vivis & regnas Deus. ℞. Amen.

(Si la Croix doit être placée sur l'Autel, on dira l'Oraison qui suit à la place de celle qui précède.)

O R E M U S.

Benedic & sanctifica, Domine Deus, hoc signum redemptionis nostræ, quod in Altari collocandum est: ut nobis annuntiet filii tui mortem, in oblatione sacrificii, quod in sui memoriam fieri præcepit Jesus Christus Dominus noster; Qui tecum vivit & regnat, &c.

℞. Amen.

BÉNÉDICTION DES CHAPELETS
ET ROSAIRES.

℣. Adjutorium nostrum , &c.

℞. Qui fecit cœlum & terram.

℣. Domine exaudi orationem meam,

℞. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

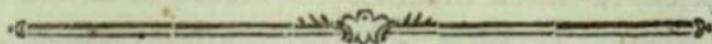
OMnipotens & misericors Deus; qui propter eximiam charitatem tuam quâ dilexisti nos, filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum, de cœlis in terra descendere, & de Beatissimæ Virginis Mariæ Dominae nostræ utero, Sacratissimo Angelo nuntiante, carnem suscipere, crucemque & mortem subire; & tertia die gloriosè à mortuis resurgere voluisti, ut nos eriperes de potestate Diaboli: obsecramus immensam clementiam tuam, ut hæc signa Rosarii in honorem & laudem ejusdem genitricis filii tui ab

Ecclesia tua fideli dicata Benedicas, & sanctifices; eisque tantam infundas virtutem Spiritus sancti; ut quicumque horum, quodlibet secum portaverit, atque in domo suâ reverenter habuerit; & in eis ad te secundum ejusdem sanctæ Ecclesiæ instituta, divina contemplando mysteria devote oraverit; salubri & perseveranti devotione abundet; sitque consors & particeps omnium gratiarum, privilegiorum & indulgentiarum quæ eidem societati, per sanctam sedem apostolicam, concessa fuerunt; & ab hoste visibili & invisibili semper & ubique in hoc & in futuro sæculo, liberetur; & in exitu suo ab ipsa Beatissima Virgine Maria, Dei genitrice, tibi plenus bonis operibus, præsentari mereatur. Per eundem Christum Dominum nostrum.

ꝛ. Amen.

Ensuite il jettera de l'eau bénite sur les Chapelets & sur les Rosaires.





BÉNÉDICTION DES CIERGES

HORS LE JOUR DE LA PURIFICATION,

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℞. Qui fecit cœlum & terram.

℣. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi; Benedic † Candelas istas supplicationibus nostris; infunde eis, Domine, per virtutem Sanctæ Crucis †, benedictionem cœlestem; qui eas ad repellendas tenebras humano generi tribuisti, talemque benedictionem signaculo Sanctæ Crucis † accipiant, ut quibuscumque locis accensæ, sive positæ fuerint, discedant principes tenebrarum & contremiscant & fugiant pavidî, cum omnibus ministris suis ab habitationibus in illis; nec præsumant amplius inquietare, aut molestare servientes tibi omnipotenti Deo: Qui vivis & regnas in sæcula sæculorum.

℞. Amen.

*Ensuite il jettera de l'eau bénite sur les
Cierges.*

BÉNÉDICTION

DES NOUVEAUX FRUITS.

LORSQUE les habitans d'une Paroisse au-
ront la dévotion d'apporter aux pieds des Autels
les prémices de leurs récoltes pour témoigner à
Dieu leur reconnoissance , on pourra se servir de
la Bénédiction suivante.

ψ. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℞. Qui fecit cœlum & terram.

ψ. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Benedic †, Domine , hos novos fructus N. :
& præsta , ut qui ex eis tuo sancto no-
mine vescantur , corporis , & animæ salute
potiantur ; Per Christum Dominum nostrum.

℞. Amen.

Ensuite il les aspersera d'eau bénite.

BÉNÉDICTION DES MAISONS
AU SAMEDI SAINT.

LE Prêtre revêtu d'un Surplis & d'une Etole blanche ayant avec lui un Clerc portant le vase de l'eau bénite, prisé des Fonts Baptismaux avant que le Saint Chrême y ait été versé, visitant les maisons de sa Paroisse, & les aspersant d'eau bénite, dira :

ÿ. Pax huic domui. &. Et omnibus habitantibus in eâ.

Ensuite aspersant les principaux endroits de la maison & ceux qui y demeurent, il dira :

Ant. Vidi aquam egredientem de templo, à latere dextro : alleluia, & Omnes ad quos pervenit aqua ista, salvi facti sunt : alleluia, alleluia.

Pf. Confitemini Domino quoniam bonus ; quoniam in sæculum misericordia ejus.

Gloria Patri & Filio & Spiritui Sancto. Sicut erat in principio & nunc & semper & in sæcula sæculorum. Amen.

*Il répétera l'Antienne , Vidi aquam , & puis
il dira :*

ψ. Ostende nobis Domine , misericordiam
tuam.

℞. Et salutare tuum da nobis.

ψ. Domine exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

ψ. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

EXaudi nos , Domine sancte , pater omni-
potens , æterne Deus ; & sicut domos
Hæbreorum , in exitu de Ægypto agni fan-
guine linitas ; quod Pascha nostrum in quo
immolatus est Christus figurabat , ab Angelo
percutiente custodisti , ira mittere digneris sanc-
tum Angelum tuum de cœlis , qui custodiat ,
foveat , protegat , visitet , atque defendat om-
nes habitantes in hoc habitaculo. Per eum-
dem Christum Dominum nostrum. ℞. Amen.



BÉNÉDICTION DU FEU

LA VEILLE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

(*CETTE cérémonie doit être faite ayant le coucher du soleil.*)

Le Célébrant revêtu du Surplis, d'une Etole blanche & d'un Pluvial de même couleur, s'étant mis à genoux sur le premier degré de l'Autel, commencera l'Hymne Veni creator, pag. 64. Il se levera après la première Strophe, & se rendra processionnellement au lieu désigné, ayant à ses côtés deux Clercs, dont l'un portera un Cierge allumé & l'autre le Goupillon. On continuera l'Hymne jusqu'à ce que l'on soit arrivé au Bâcher ; l'Hymne finie on chantera, V. Emittes Spiritum tuum & creabuntur, R. Et renovabis faciem terræ

O R E M U S.

DEus qui corda fidelium, &c. Per Dominum nostrum..... in unitate ejusdem, &c.
(pag. 66.).

Après

Après cette Oraison le Célébrant allumera le feu, & on chantera l'Hymne suivante.

H Y M N E.

C hriste, prolapsi repa- rator orbis,	Protinus, nascens patriæ resolvat
Ut tuum, casto cele- bremus omnes	Vincula linguæ.
Ore, Baptistam; macu- las profani	Quin; repromissam, subi- tus, Propheta
Elue cordis.	Cernis, humano generi: salutem;
Hunc paraturum, Domine sequenti,	Nuntias pacem, referas- que, fatis
Semitam; prisca cecinere vates:	Grandibus, ora.
Vatibus cunctis, fuit ipse major,	Gaudet admirans populus; stupetque:
Judice Christo.	Quis puer, clamat, erit iste, cujus
Hic, & inclusus geni- tricis alvo,	Se, statim, prodit mani- festa tantis
Sentit, exultans Domi- num latentem;	Gloria signis?
Jamque; cœlesti, trepi- dat venire	Laus sit æternæ sua Trini- tati;
Obvius, Agno.	Quæ, novam mundo pa- ritura lucem;
Quid, fide pendes dubiâ; Sacerdos?	Prævium Soli, voluit Joan- nem
Muta torpebit tibi vox: at infans,	Surgere sidus. Amen.

Ÿ. Paravi lucernam Christo meo.

℞. Super ipsum effloreat sanctificatio mea.

O R E M U S.

Domine, Jesu Christe, lux vera; illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum, Benedic † hunc ignem, quem in honorem nativitatis Sancti Joannis Baptistæ lærantes accendimus: & concede, ut gratiâ tuâ illuminati & amore tuo succensi, securi perveniamus ad te, quem sanctus Præcurzor & cecinit ad futurum & adesse monstravit Salvatorem mundi; Qui vivis & regnas cum Deo Patre in, &c. ℞. Amen.

Le Célébrant jettera de l'eau bénite sur le feu, ensuite il entonnera le Te Deum, & se rendra à l'Eglise. Après le Verset & l'Oraison, Pro gratiarum actione, Deus, cujus, &c. il se retirera.

Dua.

A. **T**E De-um lauda- mus, * re Do-
 minum confi-te-mur. Te æternum Patrem *
 omnis terra vene-ra-tur. Tibi omnes An-



geli ; * tibi cœli , & universæ Potesta- tes ;

Tibi Cherubim & Seraphim * incessabili vo-

ce proclamant : Sanctus , Sanctus , Sanctus ,

Dominus Deus sabaoth. Pleni sunt cœli &

terra * majestatis glori-æ tu- æ. Te glori- o-

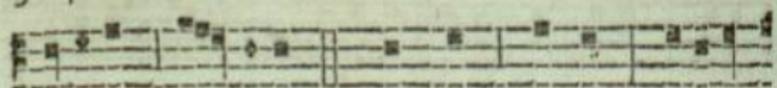
fus * Apostolorum chorus , Te Prophetarum *

laudabi- lis numerus , Te Martyrum candidatus *

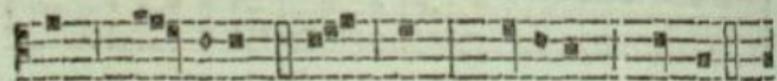
laudat exer- citus. Te per orbem terrarum *

sancta , confitetur , Eccle- si- a. Patrem * immen-

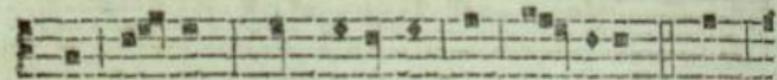
sæ majestatis : Venerandum tuum verum ; * &



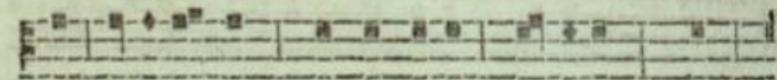
unicum Fi- li-um ; Sanctum quoque * Paracle-



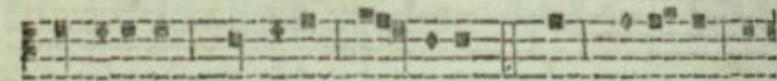
tum Spi- ritum. Tu Rex * glori-æ , Christe ,



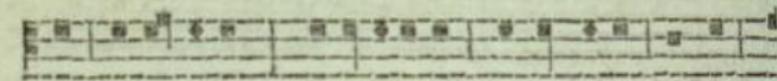
Tu Patris * sempiternus es Fi- li-us : Tu ,



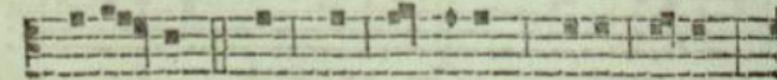
ad liberandum , suscepturus , hominem , * non



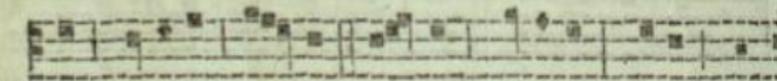
horruisti Virginis u- terum : Tu , devicto mor-



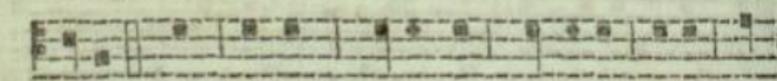
tis acu-le-o ; * aperu-isti credentibus regna



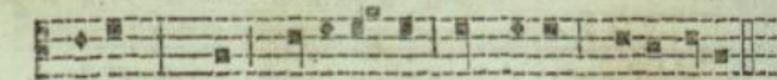
cælo-rum. Tu , ad dexteram De-i fedes *



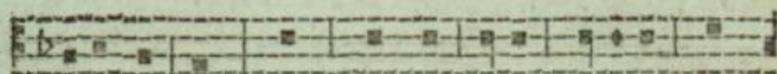
in glori-a Patris. Ju-dex crederis * esse ven-



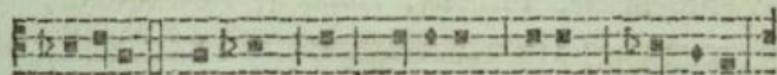
turus. Te , ergo , quæsumus , famulis tu-is sub-



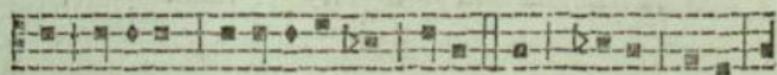
veni , * quos , preti-o-so sanguine , redemisti.



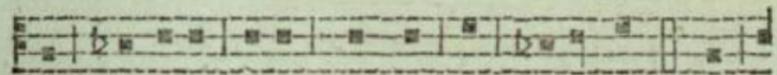
Æternâ fac * cum sanctis tu-is glori-â mu-



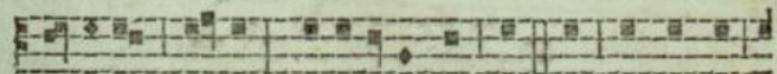
nerari. Salvum fac populum tuum, Domine, *



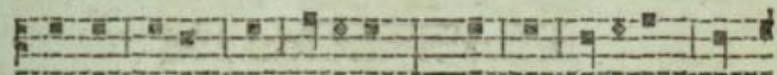
& benedic hæredita-ti tuæ. Et rege e-os; *



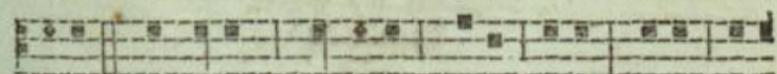
& extolle illos, usquè in æternum. Per



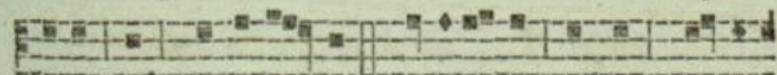
singulos di-es * benedicimus te; Et laudamus



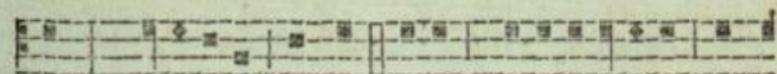
nomen tuum in seculum; * & in seculum se-



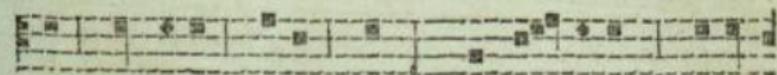
culi. Dignare, Domine, di-e isto; * sine pec-



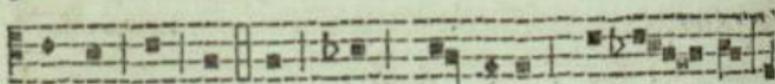
cato nos custodi-re. Misere-re nostrî, Domi-



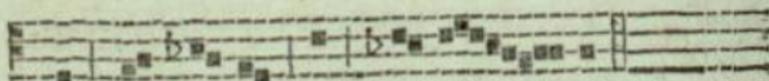
ne; * miserere nostrî. Fi-at misericordi-a tu-



a, Domine, super nos; * quemadmodum spera-



vimus in te. In te, Domine, spe-ra- vi; *



non con-fundar in æ-ter- num.

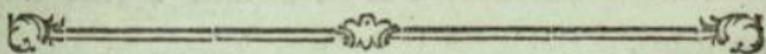




P R I E R E S

Q U E L' O N F E R A

DANS LES ÉGLISES DE NOTRE DIOCESE,
LORSQUE NOUS LES ORDONNERONS.



ORDRE DES PRIERES

POUR L'ORAISON DE QUARANTE-HEURES ;

Dans les nécessités Publiques.

*O*n exposera le Saint Sacrement dès le *Ma-*
tin. Après la Messe de Paroisse ou Conventuelle,
le Célébrant se mettra à genoux au pied de l'*Au-*
tel, & les Chantres entonneront le Pseaume
Miserere mei, page 144, que le Chœur chan-
tera alterativement.

Le Pseaume fini on chantera les Prieres sui-
vantes.

Ÿ. Domine, non secundum peccata nostra,
facias nobis.

ꝛ. Neque, secundum iniquitates nostras,
retribuas nobis.

O R E M U S.

DEus, qui culpas delinquentium districte
feriendo percutis, fletus quoque lugen-
tium non recusas : quæsumus, ut qui pondus
tuæ animadversionis cognovimus, pietatis tuæ
gratiam sentiamus. Per Christum Dominum
nostrum.

ꝛ. Amen.

*Avant la Bénédiction (qui ne doit se donner
que le soir,) l'Officiant revêtu du Surplis,
d'une Étole & d'un Pluvial rouge, accompagné
de ses Assistans, ira à l'Autel, se mettra à ge-
noux sur le premier degré, & alors les Chantres
entonneront les Litanies qui suivent auxquelles
le Chœur répondra.*

L I T A N I E S.

KYrie, eleison. Kyrie, eleison. Christe, eleison.
Christe, eleison. Kyrie, eleison. Kyrie, eleison.
Christe, audi nos. Christe, exaudi nos.

Pater, de cælis, Deus,	miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus,	miserere.
Spiritus sancte, Deus,	miserere.
Sancta Trinitas, unus Deus,	miserere.

Sancta Maria ,	ora.
Omnes Sancti beati spirituum ordines ,	orate pro nobis.
Sancte Joannes Baptista ,	ora.
Sancte Joseph ,	ora.
Omnes sancti Patriarchæ & Prophetæ ,	orate.
Sancte Petre ,	ora.
Sancte Andræa ,	ora.
Sancte Joannes ,	ora.
Omnes Sancti Apostoli & Evangelistæ ,	orate.
Sancte Stephane ,	ora.
Sancte Saturnine ,	ora.
Sancte Papule ,	ora.
Omnes sancti Martyres ,	orate.
Sancte Ambrosi ,	ora.
Sancte Thoma (Aquinas.)	orate.
Omnes Sancti Pontifices & Doctores ,	orate.
Sancte Antoni ,	ora.
Sancte Franciscæ ,	ora.
Omnes Sancti Monachi & Heremitæ ,	orate.
Sancte Ludovice ,	ora.
Sancte Roche ,	ora.
Sancta Agatha ,	ora.
Sancta Genovefa ,	ora.
Sancta Clotildis ,	ora.
Omnes Sancti & Sanctæ Dei ,	intercedite pro nobis.
Propitius esto ,	parce nobis , Domine.
Propitius esto ,	exaudi nos , Domine.
Ab omni peccato ,	libera nos , Domine.

Ab omni malo ,	libera.
Ab ira tua ,	libera.
A morte perpetua ,	libera.
A fulgure & tempestate ,	libera.
Per myſterium ſanctæ Incarnationis tuæ ,	libera.
Per Mortem & Sepulturam tuam ,	libera.
Per ſanctam Reſurrectionem tuam ,	libera.
Peccatores ,	te rogamus , audi nos.
Ut nobis parcas ,	te rogamus.
Ut nobis indulgeas ,	te rogamus.
Ut Eccleſiam tuam ſanctam regere , & conſervare digneris ,	te rogamus.

(On répétera ce V. une fois lorsſque les Prieres qu'on fera ſeront pour l'Égliſe.

Ut Antiftitem noſtrum (& omnes Congregationes illi commiſſas ; in tuo ſancto obſequio ,) conſervare digneris , te rogamus.

(Dans les Prieres pour Monſeigneur l'Évêque , on répétera ce Verſet une fois , & on omettra ce qui eſt entre les crochets.)

Ut Regem noſtrum N. cuſtodire digneris , te rogamus.

(On répétera ce V. une fois dans les Prieres pour le Roi.)

Ut fructus terræ dare , & conſervare digneris , te rogamus.

(On répétera ce V. une fois dans les Prieres pour demander la pluie , ou pour demander le beau temps , ou dans le temps de famine.)

Ut mentes nostras ad cœlestia desideria erigas ,
te rogamus , audi nos.

Ut omnibus fidelibus defunctis requiem æternam do-
nare digneris , te rogamus , audi nos.

Agnus Dei , &c. Parce nobis , Domine.

Agnus Dei , &c. Exaudi nos , Domine.

Agnus Dei , &c. Misere nobis.

Christe , audi nos , Christe , exaudi nos.

Kyrie , eleison.

*Ces Litanies étant finies , on chantera le
Pseaume & les Prières suivantes , selon que nous
les aurons désignées dans notre Mandement,
Le Prêtre & les Assistans se tiendront à genoux
pendant ces Prières ; le Célébrant seul se levera
pour chanter les Oraisons marquées ci-dessous ,
pour chaque nécessité ; on finira par chanter la
première , & les deux dernières Strophes du
Pange lingua,*

*Le Verset Filii tui , &c. après lequel le Célé-
brant ne dira d'autre Oraison que celle du Saint
Sacrement.*

PRIERES POUR L'ÉGLISE.

*Après les Litanies ci-dessus , dans lesquelles
on répétera le ψ. Ut Ecclesiam , on chantera
le Pseaume suivant.*

Qui regis Iſraël, intende : qui deducis velut ovem , Joſeph.

Qui ſedes ſuper Cherubim : manifeſtare , coram Ephraïm , Benjamin , & Manaffe.

Excita potentiam tuam , & veni : ut ſalvos facias nos.

Deus , converte nos , & oſtende faciem tuam ; & ſalvi erimus.

Domine , Deus virtutum : quouſque iraceris ſuper orationem ſervi tui ?

Cibabis nos pone lacrymarum : & potum dabis nobis in lacrymis , in menſura ?

Poſuiſti nos in contradictionem vicinis noſtris : & inimici noſtri ſubſannaverunt nos.

Deus virtutum , converte , nos , & oſtende faciem tuam : & ſalvi erimus.

Vineam de Ægypto tranſtulisti : eiecisti gentes , & plantaſti eam.

Dux itineris fuiſti in conſpectu ejus : plantaſti radices ejus , & implevit terram.

Operuit montes umbra ejus ; & arbuſta ejus cedros Dei.

Extendit palmites ſuos uſque ad mare ; & uſque ad flumen propagines ejus.

Urquid deſtruxiſti maceriam ejus ; & vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam ?

Exterminavit eam aper de ſylva ; & ſingularis ferus depaſtus eſt eam.

Deus virtutum , convertere : respice de cœlo , & vide , & viſita vineam iſtam.

Et perfice eam quam plantaſti dextera tua ; & ſuper filium hominis quem confirmaſti tibi.

Incenſa igni , & ſuffoſat

ab increpatione vultus tui vivificabis nos, & nomen
peribunt. tuum invocabimus.

Fiat manus tua super vi- Domine Deus virtutum;
rum dexteræ tuæ; & super converte nos, & ostende
filium hominis quem con- faciem tuam; & salvi eri-
firmaſti tibi. mus.

Et non discedimus à te : Gloria Patri, &c.

Ÿ. Sperate in Domino, omnis congregatio
populi.

Ꝟ. Effundite, coram illo, corda vestra.

Ÿ. Ut quid, Deus, repulisti in finem.

Ꝟ. Iratus est furor tuus super oves pascuæ
tuæ.

Ÿ. Memento, Domine, Congregationis tuæ.

Ꝟ. Quam possedisti, ab initio.

Ÿ. Ne tradas bestiis animas confitentes tibi.

Ꝟ. Et animas pauperum tuorum ne oblivif-
caris in finem.

Ÿ. Domine exaudi orationem meam.

Ꝟ. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum. Ꝟ. Et cum spiritu
tuo.

O R E M U S.

Eclesiæ tuæ, quæsumus, Domine, preces
placatus admitte, ut destructis adversitati-

bus & erroribus universi, securâ tibi serviat libertate.

Domine, Deus virtutum, qui tuam Ecclesiam reddis semper invictam, persecutorum ejus dexteræ tuæ potentiâ compeſce superbiam, ut confusione salutari per tuam misericordiam resipiscant; & ad tuæ veritatis lumen oculos aperiunt. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

PRIERES POUR LE PAPE,
OU POUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

Après les Litanies ci-dessus, dans lesquelles on répétera deux fois le V. Ut Pontificem, pour le Pape, (ou Antistitem, pour Monseigneur l'Évêque, on chantera le Pseaume suivant.

P S E A U M E 88.

Domini est assumptio nostra: & Sancti Israëli regis nostri.

Tunc locutus es in visione Sanctis tuis, & dixisti: Posui adjutorium in poten-

te, & exaltavi electum de plebe mea.

Inveni David servum meum: oleo sancto meo unxi eum.

Manus enim mea auxi-

liabitur ei : & brachium meum confortabit eum.

Nihil proficiet inimicus in eo : & filius iniquitatis non apponet nocere ei.

Et concidam à facie ipsius inimicos ejus ; & odientes eum in fugam convertam.

Et veritas mea & misericordia mea cum ipso : & in nomine meo exaltabitur cornu ejus.

Et ponam in mari manum ejus & in fluminibus dexteram ejus.

Ipse invocabit me : Pater meus est tu ; Deus meus , & susceptor salutis meæ.

Et ego primogenitum ponam illum ; excelsum præ regibus terræ.

In æternum servabo illi misericordiam meam : & testamentum meum fidele ipsi ;

Et ponam in seculum seculi semen ejus : & thro-

num ejus sicut dies cœli.

Si autem dereliquerint filii ejus legem meam ; & in judiciis meis non ambulaverint ;

Si justitias meas profanaverint ; & madata mea non custodierint ;

Visitabo in virga iniquitates eorum ; & in verberibus peccata eorum.

Misericordiam autem meam non dispergam ab eo ; neque nocebo , in veritate mea ;

Neque profanabo testamentum meum ; & quæ procedunt de labiis meis , non faciam irrita.

Semel juravi in sancto meo ; si David mentiar :

Semen ejus in æternum manebit ; & thronus ejus sicut sol in conspectu meo ,

Et sicut luna perfecta in æternum , & testis in cœlo fidelis.

Tu verò repulisti & def-

pexisti ; distulisti Christum tuum.

Evertisti testamentum fœveri tui : profanasti in terra sanctorum ejus.

Destruxisti omnes sepes ejus : posuisti firmamentum ejus formidinem.

Diripuerunt eum omnes transeuntes viam : factus est opprobrium vicinis suis.

Exaltaisti dexteram deprimentium eum : lætificasti omnes inimicos ejus.

Avertisti adjutorium gladii ejus ; & non es auxiliatus ei in bello.

Destruxisti eum ab emundatione ; & sedem ejus in terram collidisti.

Minorasti dies temporis ejus : perfudisti eum confusione.

Usquequò , Domine ; avertis in finem ? exarde-

cer sicut ignis ira tua ?

Memorare quæ mea substantia : numquid enim vanè constituisti omnes filios hominum ?

Quis est homo qui viveret ; & non videbit mortem ; eruet animam suam de manu inferi ?

Ubi sunt misericordiarum antiquarum , Domine ; sicut jurasti David in veritate tua ?

Memor esto , Domine ; opprobrii fervorum tuorum , quod continui in sinu meo , multarum gentium ;

Quod exprobraverunt inimici tui , Domine : quod exprobraverunt commutationem Christi tui.

Benedictus , Dominus , in æternum : fiat , fiat.

Gloria Patri , &c.

Pour le Pape.

ŷ. Oremus , pro Pontifice nostro N.

ꝯ. Dominus conservet eum , & vivificet eum

eum, & beatum faciat eum in terra, & non tradat eum in animam inimicorum ejus.

O R E M U S.

DEus, omnium fidelium Pastor & Rector, famulum tuum N., quem Pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, propitius respice : da ei, quæsumus, verbo & exemplo, quibus præest proficere; ut ad vitam unâ cum grege sibi credito perveniat sempiternam. Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

Pour Monseigneur l'Évêque.

ꝛ. Oremus, pro Antistite nostro N.

ꝛ. Salvum fac servum tuum, Deus meus, sperantem in te.

O R E M U S.

DA quæsumus, Domine, famulo tuo N. quem pascendo gregi tuo præfecisti spiritum consilii, & fortitudinis, spiritum scientiæ, & pietatis, ut per dignum Pontificis institutum, crescat devotio sancta fidelium, & salus gregis gaudium sit & corona Pastoris. Per Christum, &c. *ꝛ.* Amen.

Dans les Prières pour le recouvrement de la santé du Pape, ou de Monseigneur l'Évêque,

on chantera à la place de celles qui sont marquées, ci-dessus le Pseaume qui suit.

P S E A U M E 40.

BEatus qui intelligit super egenum & pauperem : in die mala liberabit eum Dominus.

Dominus, conservet eum, & vivificet eum, & beatum faciat eum in terra ; & non tradat eum in animam inimicorum ejus.

Dominus, opem ferat illi super lectum doloris ejus : universum stratum ejus versasti, in infirmitate ejus.

Ego dixi ; Domine, miserere mei : sana animam meam, quia peccavi tibi.

Inimici mei dixerunt mala mihi : Quando morietur, & peribit nomen ejus ?

Et si ingrediebatur ut videret, vana loquebatur : cor ejus congregavit iniquitatem sibi.

Egrediebatur foras : & loquebatur in idipsum.

Adversum me, susurrabant omnes inimici mei : adversum me, cogitabant mala mihi.

Verbum iniquum constituerunt adversum me ; numquid qui dormit non, adjiciet ut refurgat ?

Etenim homo pacis meae, in quo speravi, qui edebat panes meos : magnificavit super me supplantationem.

Tu autem, Domine, miserere mei, & resuscita me : & retribuam eis.

In hoc cognovi quoniam voluisti me : quoniam non gaudebit inimicus meus, super me.

Me autem, propter innocentiam suscepisti : & con-

firmasti me in conspectu Deum Israël à seculo ; & us-
tuo in æternum. que in seculum : fiat , fiat.

Benedictus Dominus Gloria Patri , &c.

ÿ. Dominus mortificat ;

ꝛ. Deducit ad inferos , & reducit.

O R E M U S.

DEus , infirmitatis humanæ singulare præ-
sidium , auxilii tui super infirmum famu-
lum tuum *N* , Pontificem nostrum , (*vel* An-
tistitem) ostende virtutem , ut ope misericor-
diæ tuæ Ecclesiæ tuæ sanctæ incolumis repre-
sentari mereatur. Per Christum Dominum nos-
trum. ꝛ. Amen.

P R I E R E S

POUR L'ÉLECTION D'UN PAPE,
OU LA NOMINATION D'UN ÉVÊQUE.

*On chantera après les Litanies , le Pseaume
suivant.*

P S E A U M E 122.

AD te levavi oculos Ecce , sicut oculi servo-
meos : qui habitas in rum , in manibus domi-
coelis. rum suorum : sicut oculi

ancillæ, in manibus domine suæ :

Ita, oculi nostri ad Dominum Deum nostrum : donec misereatur nostri.

Miserere nostri, Domine, miserere nostri : quia

✠. Da nobis, (Domine), Pastorem, juxta cor tuum,

✠. Qui pascat nos, scientiâ & doctrinâ, in innocentia cordis sui.

Pour le Pape.

Immensa pietas tua, Domine; eum Ecclesie tuæ concedat Petri successorem, qui & tibi morum integritate placeat; & vigili sollicitudine gregi tuo proficit. Per Christum, &c.
R. Amen.

Pour Monseigneur l'Évêque.

O R E M U S.

Respice, super nos, omnipotens Deus; & precibus nostris Pastorem secundum cor tuum concede; qui, gregis sui forma factus, pascat eum, scientiâ veritatis, & ad vitæ fontes deducat. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

multum repleti sumus despectione;

Quia multum repleta est anima nostra : opprobrium abundantibus, & despectio superbis.

Gloria Patri, &c.

PRIERES POUR LE ROI.

Après les Litanies ci-dessus, dans lesquelles on répétera deux fois le ψ. Ut Regem, &c. on chantera le Pseaume qui suit.

P S E A U M E 19.

EXaudi te, Dominus, cognovi, quoniam saluum
in die tribulationis : fecit Dominus Christum
protegat te nomen Dei Ja- suum.
cob.

Mittat tibi auxilium de Exaudiet illum de cælo
sancto : & de Sion tueatur sancto suo : in potentatibus
te. falus dexteræ ejus.

Memor sit omnis sacrifici- Hi in curribus, & hi in
cii tui : & holocaustum equis : nos autem in no-
mине, Domini Dei nostri,
tuum pingue fiat, invocabimus.

Tribuat tibi secundum cor Ipsi obligati sunt, & ce-
tuum : & omne consilium ciderunt : nos autem sur-
tuum confirmet. reximus, & erecti sumus.

Lætabimur in saluári tuo : Domine, saluum fac Re-
& in nomine Dei nostri gem : & exaudi nos, in
magnificabimur. die quâ invocaverimus te.

Impleat, Dominus, om- Gloria Patri, &c.
nes petitiones tuas : nunc

ψ. (Domine) in virtute tua lætabitur Rex :
R. Et super salutare tuum exultabit vehemen-
ter.

QUæsumus , omnipotens Deus , ut famulus tuus , Rex noster *N.* qui , tuâ miseratione , suscepit regni gubernacula , virtutum etiam omnium percipiat incrementa ; quibus decenter ornatus , & vitiorum monstra devitare , hostes superare , & ad te , qui via , veritas & vita es , gratiofus valeat pervenire. Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

P R I E R E S

POUR MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Après le Pseaume Exaudiat , (ci-dessus pag. 341) on dira :

Ꝗ. Deus iudicium tuum Regi da ;

ꝛ. Et iustitiam tuam filio Regis.

O R E M U S.

DEUS , à quo omnis potestas ordinata est , da famulo tuo Delphino nostro cor docile , ut in tempore suo , Populum Franciscum sapienter iudicet & gubernet ; atque cum ipso ad regnum transire mereatur sempiternum. Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

Lorsqu'on fera des Prieres pour le recouyrement de la santé du Roi , de la Reine , de Monseigneur le Dauphin ou de quelque Prince ou Princesse , on n'en fera point d'autres que celles que nous avons marquées (pag. 338) pour le Pape ou Monseigneur l'Evêque. On observera seulement de placer dans l'Oraison les noms & qualités de la personne malade pour laquelle on priera.

P R I E R E S

P O U R D E M A N D E R L A P L U I E .

Après avoir chanté les Litanies ci - dessus , dans lesquelles on répétera : Ut fructus terræ dare , &c. , on chantera le Pseaume qui suit :

P S E A U M E 146,

L Audate Dominum , Qui fanat contritos corde : & alligat contritiones
 quoniam bonus est de : & alligat contritiones
 Pfalmus ; Deo nostro sic eorum.
 jucunda , decoraque laudatio. Qui numerat multitudinem stellarum : & omnibus
 eis nomina vocat.

Ædificans , Jerusalem , Magnus Dominus noster ,
 Dominus : dispersiones Israël & magna virtus ejus : &
 raelis congregabit.

fapientiae ejus non est numerus.

Suscipiens mansuetos Dominus : humilians autem peccatores usque ad terram.

Præcinite Domino in confessione : psallite Deo nostro in cithara.

Qui operit caelum nubi- bus : & parat terræ plu- viam.

Qui producit in monti- bus fœnum : & herbam

Ÿ. Operi caelum nubibus.

℞. Et para terræ plu- viam.

Ÿ. Riga montes de superioribus suis.

℞. Et de fructu operum tuorum satiabitur terra.

Ÿ. Ut producat in montibus fœnum.

℞. Et herbam servituti hominum.

Ÿ. Domine exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

servituti hominum.

Qui dat jumentis escam ipsorum : & pullis corvo- rum invocantibus eum.

Non in fortitudine equi voluntatem habebit : nec in tibiis viri beneplacitum erit ei.

Beneplacitum est Domi- no super timentes eum : & in eis qui sperant , super misericordia ejus.

Gloria Patri , &c.

O R E M U S.

DEUS, in quo vivimus, movemur, & fumus; pluviam nobis tribue congruentem, ut præsentibus auxiliis sufficienter adjuti; sempiterna fiducialius appetamus.

Effunde, quæsumus Domine Deus noster, benedictionem tuam, super populum tuum, ut & dante te benignitatem, terra nostra det fructus suos, & his collectis ad laudem & honorem sancti tui nominis utamur. Per Christum, &c. R. Amen.

P R I E R E S

POUR DEMANDER LE BEAU TEMPS.

Après les Litanies, dans lesquelles on répétera le ψ. Ut fructus terræ, &c., on chantera le Pseaume suivant.

P S E A U M E 66.

<p>DEUS misereatur nostrî, & benedicat nobis : illuminet vultum suum super nos, & misereatur nostrî; Ut cognoscamus, in</p>	<p>terra, viam tuam : in omnibus gentibus, salutare tuum. Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes : lætentur & exultent gentes.</p>
--	--

Quoniam iudicas populos	fructum suum.
in æquitate : & gentes in	Benedicat nos , Deus ;
terra dirigis.	Deus noster , benedicat nos
Confiteantur tibi populi ,	Deus : & metuant eum omnes
Deus , confiteantur tibi	nes fines terræ.
populi omnes ; terra dedit	Gloria Patri , &c.

Ÿ. Adduxisti , Domine , spiritum tuum super terram.

ꝛ. Et prohibitæ sunt pluviae de cælo.

Ÿ. Obduxisti nubibus cælum.

ꝛ. Appareat arcus tuus ; & recorderis fœderis tui.

Ÿ. Domine exaudi , &c.

ꝛ. Et clamor meus , &c.

Ÿ. Dominus vobiscum ,

ꝛ. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

AD te nos , Domine , clamantes exaudi ; & aëris serenitatem nobis tribue supplicantibus , ut qui iuste pro peccatis nostris affligimus , misericordiâ tua perveniente clementiam sentiamus. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

P R I E R E S

POUR UN TEMPS DE DISETTE OU DE FAMINE.

Après les Litanies , dans lesquelles on aura dit deux fois le ψ. Ut fructus terræ , &c. , on chantera les Pſéaumes qui ſuivent ou l'un des deux.

P S E A U M E 22.

Dominus regit me , & nihil mihi deerit : in loco pascuæ ibi me collocavit.

Super aquam refectionis educavit me : animam meam convertit.

Deduxit me super feminas justitiæ : propter nomen suum.

Nam & si ambulavero in medio umbræ mortis , non timebo mala : quoniam tu mecum es.

Virga tua & baculus

tuus , ipsa me consolata sunt.

Parasti in conspectu meo mensam : adversus eos qui tribulant me.

Impinguasti in oleo caput meum : & calix meus inebrians , quam præclarus est !

Et misericordia tua subsequetur me : omnibus diebus vitæ meæ ;

Et ut inhabitem in domo Domini : in longitudinem dierum.

Gloria Patri , &c.

Benedic, anima mea,
Domino : Domine
Deus meus, magnificatus
es vehementer.

Confessionem & deco-
rem induisti, amictus lu-
mine sicut vestimento ;

Extendens cœlum sicut
pellem : qui tegis aquis su-
periora ejus ;

Qui ponis nubem, af-
censum tuum ; qui ambulas
super pennas ventorum ;

Qui facis Angelos tuos
spiritus, & ministros tuos
ignem urentem ;

Qui fundasti terram su-
per stabilitatem suam : non
inclinabitur, in seculum se-
culi.

Abyssus, sicut vestimen-
tum, amictus ejus : super
montes stabunt aquæ.

Ab increpatione tua fu-
gient ; à voce tonitruï tui
formidabunt.

Ascendant montes, &

descendant campi : in lo-
cum quem fundasti eis.

Terminum posuisti, quem
non transgredientur ; ne-
que convertentur operite
terram.

Qui emittis fontes in
convallibus : inter medium
montium, pertransibunt
aquæ.

Potabunt omnes bestias
agri : expectabunt onagri
in siti sua.

Super ea volucres cœli
habitabunt : de medio pe-
trarum dabunt voces.

Rigans montes de supe-
rioribus suis : de fructu
operum tuorum satiabitur
terra ;

Producens fœnum ju-
mentis, & herbam servi-
tuti hominum,

Ureducas panem de ter-
ra : & vinum lætificet cor
hominis ;

Ut exhilaret faciem in

oleo: & panis cor hominis
confirmet.

Saturabuntur ligna cam-
pi: & cedri Libani quas
plantavit.

Illic passerēs nidifica-
bunt: herodii domus dux
est eorum.

Montes excelsi servis:
petra refugium herinaciis.

Fecit lunam in tempora:
cognovit occasum suum.

Posuisti tenebras, & facta
est nox; in ipsa pertransi-
bunt omnes bestię sylvæ.

Catuli leonum rugientes,
ut rapiant; & quærant, à
Deo, escam sibi.

Ortus est sol; & congregati
sunt; & in cubilibus
suis collocabuntur.

Exibit homo ad opus
suum, & ad operationem
suam usque ad vesperum.

Quàm magnificata sunt
opera tua, Domine! omnia
in sapientia fecisti; impleta
est terra possessione tuâ.

Hoc mare magnum, &
spatiosum manibus; illic
reptilia, quorum non est
numerus, animalia pusilla
cum magnis.

Illic naves pertransibunt:
draco iste quem formasti
ad illudendum ei.

Omnia à te expectant;
ut des illis escam in tem-
pore.

Dante te illis, colligent:
apperiente te manum tuam,
omnia implebuntur boni-
tate.

Averrente autem te fa-
ciem, turbabuntur: aufe-
res spiritum eorum, & de-
ficient, & in pulverem
suum revertentur.

Emittes Spiritum tuum
& creabuntur; & renova-
bis faciem terræ.

Sit gloria Domini in se-
culum: lætabitur Dominus
in operibus suis.

Qui respicit terram, &
facit eam tremere: qui tan-

git montes, & fumigant. bor in Domino.

Cantabo Domino in vita mea : psallam Deo meo , quamdium sum. Deficiant peccatores à terra , & iniqui , ita ut non sint : benedic , anima mea , Domino.

Jucundum sit ei eloquium meum : ego verò delectabor in Domino. Gloria Patri , &c.

ψ. Domine , non secundum peccata nostra , facias nobis.

℞. Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.

ψ. Oculi omnium in te sperant , Domine.

℞. Et tu das illis escam , in tempore opportuno.

ψ. Dominus dabit benignitatem.

℞. Et terra nostra dabit fructum suum.

ψ. Domine exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

ψ. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus, qui famulos tuos ideo corporaliter verberas, ut mente proficiant : da nobis peccata, pro quibus fame affligimur, pœnitentiæ lacrymis abluere, ut qui iracundiam tuam rebelles provocavimus, miserationem subditi & humiles sentiamus.

POpulum tibi subditum , pro peccatis suis , fame laborantem , ad te , Domine , converte propitius , qui quærentibus regnum tuum , omnia adjicienda esse dixisti ; Qui vivis & regnas , Deus , in sæcula sæculorum. *R.* Amen.

P R I E R E S

P O U R U N T E M P S D E M O R T A L I T É .

Après avoir chanté les Litanies ci-dessus , dans lesquelles on ajoutera deux fois le Verset suivant , qui sera le pénultième.

ψ. Ut à pestilentia flagello nos liberare digneris.

R. Te rogamus , &c.

On dira le Pseaume qui suit.

P S E A U M E . 6.

Domine , ne in furore tuo arguas me : neque in ira tua corripas me.

Miserere mei , Domine , quoniam infirmus sum : sana me , Domine , quoniam conturbata sunt ossa mea.

Et anima mea turbata est valde : sed tu , Domine , usquequo ?

Convertere , Domine , & eripe animam meam : salvum me fac propter misericordiam tuam ;

Quoniam non est in

morte , qui memor sit tui ;
 inferno autem quis confitebitur tibi ?

quoniam exaudivit , Dominus ,
 vocem fletus mei.

Laboravi in gemitu meo ,
 lavabo , per singulas noctes ,
 lectum meum ; lacrymis
 meis stratum meum rigabo.

Exaudivit Dominus deprecationem meam ;
 Dominus , orationem meam
 suscepit.

Turbatus est à furore
 oculus meus ; inveteravi
 inter omnes inimicos meos.

Erubescant & conturbentur ,
 vehementer , omnes inimici mei ;
 convertantur & erubescant valde
 velociter.

Discedite à me , omnes
 qui operamini iniquitatem ;

Gloria Patri , &c.

Ÿ. Domine , non secundum peccata nostra
 facias nobis.

℞. Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.

Ÿ. Adjuva nos , Deus , Salvator noster.

℞. Et propter gloriam nominis tui libera nos.

Ÿ. Defecimus in ira tua.

℞. Et in furore tuo turbati sumus.

Ÿ. Non infernus confitebitur tibi.

℞. Neque mors laudabit te.

Ÿ. Miserere , Domine , super afflictionem
 nostram.

℞. Dic Angelo tuo sufficit : nunc contine manum tuam.

Ÿ.

ψ. Domine , exaudi , &c.

℞. Et clamor meus , &c.

ψ. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus , nostrum refugium in laboribus , virtus in infirmitatibus , adiutorium in tribulationibus , solamen in fletibus , parce populo tuo , ut dignis flagellationibus castigatus , in tua miseratione respiret.

DA nobis , Domine , piæ supplicationis effectum , & pestilentiam à nobis propitius averte , ut mortalium corda cognoscant , & te indignante talia flagella prodire , & te miserante cessare. Per Christum Dominum nostrum. ℞. Amen.

P R I E R E S

POUR UN TEMPS D'ÉPIZOOTIE.

Après les Litanies on chantera le Ps. suivant.

P S E A U M E 7.

Domine Deus meus , quærentibus me , & libera
in te speravi ; salvum me ;
me fac ex omnibus perfe-

Nequando rapiat ut leo

Z

animam meam ; dum non est qui redimat, neque qui salvum faciat.

Domine Deus meus, si feci istud ; si est iniquitas in manibus meis ;

Si reddidi retribuētibus mihi mala ; decidam meritò ab inimicis meis inanis.

Persequatur inimicus animam meam, & comprehendat, & conculcet in terra vitam meam ; & gloriam in pulverem deducat.

Exurge, Domine, in iram tua ; & exaltare in finibus inimicorum meorum.

Et exurge, Domine, Deus meus ; in præcepto quod mandasti.

Et synagoga populorum circumdabit te ; & propter hanc, in altum regredere.

Dominus judicat populos ; judica me, Domine, secundum justitiam meam, & secundum innocentiam

meam super me.

Consumetur nequitia peccatorum ; & diriges justum, scrutans corda & renes Deus.

Justum adjutorium meum à Domino ; qui salvos facit rectos corde.

Deus judex justus, fortis & patiens ; numquid irascitur, per singulos dies ?

Nisi conversi fueritis, gladium suum vibrabit : arcum suum terendit, & paravit illum ;

Et in eo paravit vasa mortis ; sagittas suas ardentibus effecit.

Ecce parturiit injustitiam ; concepit dolorem, & peperit iniquitatem.

Lacum aperuit, & effodit eum ; & incidit in foveam quam fecit.

Convertetur dolor ejus in caput ejus ; & in verticem ipsius iniquitas ejus descendet.

Confitebor Domino secundum psallam nomini Domini altissimi.
 secundum justitiam ejus; & altissimi.

Gloria Patri, &c.

ψ. Domine, non secundum peccata nostra facias nobis.

℞. Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.

ψ. Homines & jumenta salvabis, Domine.

℞. Quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam, Deus.

ψ. Domine exaudi, &c.

℞. Et clamor meus, &c.

ψ. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Averte, quæsumus, Domine, à fidelibus tuis cuncta miseratus flagitia; & sævientium morborum qui grassantur in animalia, depelle perniciem: ut quos suo merito flagellas devios, foveas tua miseratione correctos.

Deus, qui laboribus hominum, etiam demutis animalibus, solatia subrogasti: supplices te rogamus; ut sine quibus non alitur humana conditio, nostris facias usibus non perire. Per Christum Dominum, &c. Amen.

P R I E R E S

POUR rendre graces à Dieu de quelque bien qu'on en a reçu.

L'Officiant , après avoir fait à genoux une profonde inclination devant le Saint Sacrement , se levera & entonnera le Te Deum , ci-dessus , page. 149. après lequel le Célébrant & les Assistans étant toujours debout , on chantera les versets suivans :

℣. Benedictus es , Domine , Deus Patrum nostrorum.

℞. Et laudabilis ; & gloriosus in sæcula.

℣. Benedicamus Patrem , & Filium , cum Sancto Spiritu.

℞. Laudemus , & superexaltemus eum in sæcula.

℣. Benedictus es , Domine , Deus in firmamento Cœli

℞. Et laudabilis , & gloriosus , & superexaltatus in sæcula.

℣. Benedic anima mea Domino.

℞. Et noli oblivisci omnes retributiones ejus.

ψ. Domine, exaudi, &c.

℞. Et clamor, &c.

ψ. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus, cujus misericordiæ non est numerus, & bonitatis infinitus est thesaurus, piissimæ majestati tuæ, pro collatis donis, gratias agimus; tuam semper clementiam exorantes: ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad præmia futura disponas.

DEus qui neminem in te sperantem, nimium affligi permittis, sed pium precibus præstas auditum: pro postulationibus nostris, votisque susceptis gratias agimus: te piissime deprecantes; ut à cunctis semper muniamur adversis. Per Christum Dominum nostrum, &c. ℞. Amen.



P R I E R E S

POUR L'Oraison de Quarante-Heures

Du Dimanche de la Quinquagésime , & les deux jours suivans.

Le matin , après la Messe , on chantera le Pseaume Miserere , avec le Gloria Patri à la fin , (pag. 144) & le soir , après les Litanies ci-dessus , le Pseaume suivant.

P S E A U M E 78.

DEus, venerunt gentes
in hæreditatem tuam;
polluerunt templum sanc-
tum tuum : posuerunt Je-
rusalem in pomorum cus-
todiam.

Posuerunt morticina ser-
vorum tuorum, escas vo-
latilibus celi: carne sanc-
torum tuorum bestiis ter-
ræ.

Effuderunt sanguinem
eorum, tanquam aquam,
in circuitu Jerusalem: &
non erat qui sepeliret.

Facti sumus opprobrium
vicinis nostris: subsannatio
& illusio, his qui in cir-
cuitu nostro sunt.

Usquequò, Domine;
irasceris in finem? accen-
detur velut ignis zelus tuus?

Effunde iram tuam in
gentes quæ te non nove-
runt: & in regna, quæ
nomen tuum non invoca-
verunt;

Quia comederunt Ja-
cob: & locum ejus deso-
laverunt.

Ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum : cito anticipent nos misericordiae tuæ , quia pauperes facti sumus nimis.

Adjuva nos , Deus factorialaris noster : & propter gloriam nominis tui , Domine , libera nos :

Et propitius esto peccatis nostris , propter nomen tuum : ne fortè dicant , in gentibus ; Ubi est Deus eorum ?

Et innotescat in nationibus , coram oculis nostris : ultio sanguinis servo-

rum tuorum , qui effusus est.

Introeat , in conspectu tuo , gemitus compeditorum : secundum magnitudinem brachii tui , posside filios mortificatorum.

Et redde vicinis nostris septuplum , in sinu eorum ; improperium ipsorum : quod exprobraverunt tibi , Domine.

Nos autem populus tuus , & oves pascuæ tuæ : confitebimur tibi , in seculum.

In generationem & generationem : annuntiabimus laudem tuam.

Gloria Patri , &c.

Ÿ. Miserere nostri , Domine.

℞. Miserere nostri.

Ÿ. Propitius esto peccatis nostris.

℞. Propter nomen tuum.

Ÿ. Ne reminiscaris delicta nostra , vel parentum nostrorum.

℞. Neque vindictam sumas de peccatis nostris.

Ÿ. Domine exaudi, &c.

℞. Et clamor meus, &c.

Ÿ. Dominus vobiscum,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Ineffabilem nobis Domine, misericordiam tuam clementer ostende, ut simul nos à peccatis omnibus exuas, & à pœnis quas pro his meremur eripias.

Omnipotens & misericors Deus, qui omnem animam pœnitentem & confitentem tibi magis vis emendari, quam perdere: respice super hos famulos tuos, averte ab eis iram indignationis tuæ, & omnia eorum peccata, dimitte. Per Christum Dominum nostrum.
℞. Amen.

DES PRIERES CONTRE L'ORAGE.

L'expérience ayant appris que le son des cloches appelle l'orage, on ne les sonnara en en cas qu'il menace que légèrement, pour appeller les Fideles à l'Eglise, & seulement quand l'orage sera assez éloigné pour qu'il n'en résulte aucun mauvais effet. Lorsque le Peuple

sera assemblé dans l'Eglise on allumera les cierges de l'Autel ; alors le Prêtre prenant une Étole violette se mettra à genoux sur le premier degré de l'Autel , accompagné d'un Clerc qui tiendra le bénitier & l'aspersoir. Il commencera par la cérémonie de l'aspersion sur l'Autel , & sur les Assistans au tour de l'Eglise , comme avant la Messe de Paroisse : on chantera l'Ant. Asperges , page 375 (même dans le temps Paschal.) Après l'Oraison Exaudi nos , le Prêtre se mettra à genoux ainsi que le Peuple. Les Chantres commenceront les grandes Litanies (pag. 386) auxquelles les Assistans répondront , & on les continuera à genoux sans faire aucune Procession.

On dira deux fois : A fulgure & tempestate , libera nos , Domine.

Après le dernier Kyrie , eleison , le Prêtre étant encore à genoux dira : Pater noster , &c. à voix basse ; & ensuite à voix haute :

℣. Et ne nos inducas in tentationem ;

℞. Sed libera nos à malo.

Et après il chantera le Pseaume suivant , que le Chœur poursuivra alternativement.

Lauda, Jerufalem, Do-
minum : lauda Deum
tuum, Sion ;

Quoniam confortavit fe-
ras portarum tuarum ; be-
nedixit filiis tuis in te ;

Qui pofuit fines tuos,
pacem ; & adipe frumenti
fatiat te.

Qui emittit eloquium
fuum terræ ; velociter cur-
rit fermo ejus ;

Qui dat nivem ficut la-
nam ; nebulam ficut cinē-
rem fpargit.

Mittit cryftallum fuam
ficut buccellas : ante fa-
ciem frigoris ejus quis fuf-
tinebit ?

Emittet verbum fuum,
& liquefaciet ea : flabit
fpiritus ejus, & fluent
aquæ.

Qui annuntiat verbum
fuum Jacob ; justitias & ju-
dicia fua, Ifraël ;

Non fecit taliter om-
ni nationi ; & judicia fua
non manifeflavit eis.

Gloria Patri, &c.

Ÿ. Adjutorium noſtrum, in nomine Domini :

℞. Qui fecit cœlum & terram.

Ÿ. *Oſtende nobis Domine miſericordiam*
tuam,

℞. Et ſalutare tuum da nobis

Ÿ. Adjuva nos, Deus ſalutaris noſter :

℞. Et propter gloriam nominis tui, Do-
mine, libera nos.

Ÿ. Nihil proficiat inimicus in nobis :

℞. Et filius iniquitatis non apponat nocere
nobis.

Ÿ. Fiat misericordia tua, Domine, super nos :

R. Quemadmodum speravimus in te.

Ÿ. Salvum fac populum tuum, Domine ;

R. Et benedic hæreditati tuæ.

Ÿ. Non privabis bonis eos qui ambulant in innocentia :

R. Domine, Deus virtutum, beatus homo qui sperat in te.

Ÿ. Domine, exaudi, &c.

R. Et clamor, &c.

Ÿ. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Deus qui culpâ offenderis, pœnitentia placaris : preces populi tui supplicantis, propitius respice, & flagella tuæ iracundiæ quæ pro peccatis nostris meremur averte.

ADomo tuâ, quæsumus Domine, spirituales nequitia reppellantur, & aërearum discedat malignitas tempestatum.

OMnipotens sempiterne Deus, parce metuentibus, propitiare supplicibus, ut post noxios ignes nubium, & vim procella-

rum , in misericordiam transeat laudis , comminatio tempestatum.

Domine Jesu , qui imperasti ventis & mari , & facta fuit tranquillitas magna : exaudi preces familiæ tuæ , & præsta ; ut hoc signo sanctæ Crucis † (*en faisant le signe de la Croix avec la main*) , omnis discedat sævitia tempestatum.

Largiri , & conservare fructus terræ ; dignare Domine Deus noster : ut temporalibus gaudeamus auxiliis , & proficiamus spiritualibus incrementis. Per Christum Dominum nostrum. *ꝛ.* Amen.

Ensuite prenant l'aspersoir , il jettera de l'eau bénite en haut , sans rien dire & sans sortir de sa place , ni se tourner vers le Peuple.

On n'ajoutera rien à ce qui est ici prescrit ; on pourra seulement lorsque l'orage continuera , chanter le Symbole suivant :

S Y M B O L E.

Q uicumque vult salvus esse ; ante omnia , opus est , ut teneat catholicam fidem :	tegram inviolatamque servaverit ; absque dubio , in æternum peribit.
Quam , nisi , quisque in-	Fides autem catholica , hæc est : ut unum Deum in

Trinitate ; & Trinitatem
in Unitate veneremur ;

Neque confundentes per-
sonas ; neque substantiam
separantes.

Alia est enim persona
Patris, alia Filii ; alia Spi-
ritûs sancti.

Sed Patris, & Filii, &
Spiritus sancti, una est di-
vinitas ; æqualis gloria,
coæterna majestas.

Qualis Pater, talis Fi-
lius ; talis Spiritus sanctus.

Increatus Pater, increa-
tus Filius ; increatus Spiri-
tus sanctus.

Immensus Pater, im-
mensus Filius ; immensus
Spiritus sanctus.

Æternus Pater, æter-
nus Filius ; æternus Spiri-
tus sanctus.

Et tamen, non tres
æterni ; sed, unus æter-
nus.

Sicut, non tres in-
creati, nec tres immensi ;

sed unus increatus, & unus
immensus.

Similiter, omnipotens
Pater, omnipotens Filius ;
omnipotens Spiritus sanc-
tus.

Et tamen, non tres om-
nipotentes ; sed unus omni-
potens.

Ita Deus Pater, Deus
Filius ; Deus Spiritus sanc-
tus ;

Et tamen, non tres dii ;
sed unus est Deus.

Ira Dominus Pater, Do-
minus Filius ; Dominus Spi-
ritus sanctus.

Et tamen, non tres do-
mini ; sed unus est Domi-
nus.

Quia, sicut singillatim,
unamquamque personam,
Deum, ac Dominum,
confiteri, christianâ ve-
ritate, compellimur : ita,
tres deos, aut dominos
dicere, catholicâ religione,
prohibemur.

Pater , à nullo est factus ; nec creatus , nec genitus .

Filius , à Patre solo est ; non factus , nec creatus , sed genitus .

Spiritus sanctus , à Patre , & Filio ; non factus , nec creatus , nec genitus ; sed procedens .

Unus , ergo , Pater ; non tres patres : unus Filius , non tres filii : unus Spiritus sanctus , non tres spiritus sancti .

Et in hac Trinitate ; nihil prius , aut posterius ; nihil majus , aut minus : sed , totæ tres personæ coæternæ , sibi , sunt & coæquales .

Ita ut per omnia , sicut jam supra dictum est ; & Unitas in Trinitate : & Trinitas in Unitate , veneranda sit .

Qui vult , ergo , salvus esse ; ita , de Trinitate sentiat .

Sed , necessarium est ad æternam salutem ; ut incarnationem , quoque , Domini nostri Jesu Christi , fideliter , credat .

Est , ergo , fides recta ; ut credamus & confiteamur : quia Dominus noster , Jesus Christus , Dei Filius ; Deus & homo est .

Deus est ex substantia Patris ante sæcula , genitus ; & homo est , ex substantia matris , in sæculo natus .

Perfectus Deus , perfectus homo ; ex anima rationali , & humana carne subsistens .

Æqualis Patri , secundum divinitatem ; minor Patre , secundum humanitatem .

Qui licet Deus sit & homo ; non duo , tamen , sed unus est Christus .

Unus , autem , non con-

versione divinitatis in carnem ; sed , assumptione humanitatis , in Deum.

Unus , omnino , non confusione substantiæ ; sed unitate personæ.

Nam , sicut anima rationalis & caro , unus est homo ; ita Deus & homo , unus est Christus.

Qui passus est pro salute nostra , descendit ad inferos ; tertia die , resurrexit à mortuis :

Ascendit ad cœlos , sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis ; inde venturus est judicare vivos & mortuos :

Après le Symbole , on pourra dire les Pseaumes de la Pénitence ci-après , en tout ou en partie , que l'on terminera par une des Antiennes à la Vierge , propre au temps , (page 379).

Ad cujus adventum , omnes homines resurgere habent , cum corporibus suis ; & redditori sunt , de factis propriis rationem.

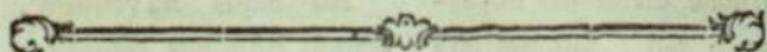
Et qui bona egerunt , ibunt in vitam æternam : qui verò , mala , in ignem æternum.

Hæc est fides catholica ; quam , nisi quisque , fideliter firmiterque , crediderit , salvus esse non poterit.

Gloria Patri , & Filio , & Spiritui Sancto :

Sicut erat in principio , & nunc & semper , & in secula seculorum. Amen.





PSEAUMES DE LA PÉNITENCE.

Pseaume 6. Domine ne in furore, p. 351.

P S E A U M E 31.

BEati quorum remissæ sunt iniquitates : & quorum
tecta sunt peccata :

Beatus vir cui non imputavit , Dominus , peccatum ;
nec est in spiritu ejus dolus.

Quoniam tacui , inveteraverunt ossa mea : dum cla-
marem , tota die.

Quoniam , die ac nocte , gravata est super me ma-
nus tua : conversus sum in ærumna mea , dum confi-
gitur spina.

Delictum meum cognitum tibi feci : & injustitiam
meam non abscondi.

Dixi : Confitebor , adversum me , injustitiam meam,
Domino : & tu remisisti impietatem peccati mei.

Pro hac , orabit ad te omnis sanctus : in tempore
opportuno.

Verumtamen , in diluvio aquarum multarum : ad
eum non approximabunt.

Tu es refugium meum à tribulatione quæ circum-
dedit me : exultatio mea : erue me à circumdantibus me.

Intellectum tibi dabo , & instruam te in via hac
quâ gradieris firmabo super te oculos meos.

Nolite

Nolite fieri sicut equus & mulus : quibus non est intellectus.

In campo & fræno maxillas eorum constringe : qui non approximant ad te.

Multa flagella peccatoris : sperantem aurem , in Domino , misericordia circumdabit.

Lætamini in Domino , & exultate iusti : & gloriamini , omnes recti corde.

P S E A U M E 37.

Domine , ne in furore tuo arguas me : neque in ira tua corripas me ;

Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi & confirmasti super me , manum tuam.

Non est sanitas in carne mea , à facie iræ tuæ : non est pax ossibus meis , à facie peccatorum meorum.

Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum : & sicut onus grave , gravatæ sunt super me.

Putruerunt & corruptæ sunt cicatrices meæ ; à facie insipientiæ meæ.

Miser factus sum & curvatus sum usque in finem : tota die contristatus ingrediebar.

Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus : & non est sanitas in carne mea.

Afflictus sum & humiliatus sum nimis : rugiebam à gemitu cordis mei.

Domine , ante te , omne desiderium meum : & gemitus à te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est , dereliquit me virtus

mea : & lumen oculorum meorum , & ipsum non est mecum.

Amici mei & proximi mei : adversum me appropinquaverunt & steterunt.

Et qui juxta me erant , de longè steterunt : & vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi , locuti sunt vanitates : & dolos totâ die meditabantur.

Ego autem , tanquam surdus non audiebam : & sicut mutus non aperiens os suum.

Et factus sum sicut homo non audiens : & non habens in ore suo redargutiones.

Quoniam in te , Domine , speravi : tu exaudies me , Domine Deus meus.

Quia dixi : Nequando , supergaudeant mihi inimici mei : & dum commoventur pedes mei , super me , magna locuti sunt.

Quoniam , ego in flagella paratus sum : & dolor meus in conspectu meo semper.

Quoniam iniquitatem meam annuntiabo : & cogitabo pro peccato meo.

Inimici , autem mei vivunt , & confirmati sunt super me : & multiplicati sunt qui oderunt me iniquè.

Qui retribuunt mala pro bonis , detrahebant mihi : quoniam sequebar bonitatem.

Ne derelinquas me , Domine , Deus meus , ne discefferis à me : intende in adjutorium meum , Domine , Deus salutis meæ.

Domine, exaudi orationem meam; & clamor meus
ad te veniat.

Non avertas faciem tuam à me; in quacumque die
tribulor, inclina ad me aurem tuam.

In quacumque die, invocavero te: velociter exaudi
me.

Quia defecerunt sicut fumus dies mei: & ossa mea
sicut cremium aruerunt.

Percussus sum, ut fœnum, & aruit cor meum: quia
oblitus sum comedere panem meum.

A voce gemitûs mei; adhæsit os meum carni meæ.

Similis factus sum pelicano solitudinis; factus sum,
sicut nycticorax in domicilio.

Vigilavi; & factus sum, sicut passer solitarius in
tecto.

Totâ die exprobrabant mihi inimici mei; & qui lau-
dabant me, adversum me jurabant.

Quia cinerem tanquàm panem manducabam; & po-
tum meum cum fletu miscebam,

A facie iræ & indignationis tuæ: quia elevans alli-
fisti me.

Dies mei sicut umbra declinaverunt: & ego sicut fœ-
num arui.

Tu autem, Domine, in æternum permanes; & me-
moriale tuum, in generationem & generationem.

Tu exurgens misereberis Sion; quia tempus miserendi
ejus, quia venit tempus:

Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus ; & terræ ejus miserebuntur.

Et timebunt gentes nomen tuum, Domine ; & omnes reges terræ gloriam tuam ;

Quia ædificavit Dominus Sion ; & videbitur in gloria sua.

Respexit in orationem humilium ; & non sprevit precem eorum.

Scribantur hæc in generatione altera ; & populus qui creabitur , laudabit Dominum ;

Quia prospexit de excelso sancto suo ; Dominus de cælo in terram aspexit ;

Ut audiret gemitus compeditorum ; ut solveret filios interemptorum ;

Ut annuntient in Sion nomen Domini ; & laudem ejus in Jerusalem ,

In conveniendo populos in unum , & reges : ut serviant Domino.

Respondit ei in via virtutis suæ ; Paucitatem dierum meorum nuntia mihi.

Ne revoces me in dimidio dierum meorum ; in generationem & generationem anni tui.

Initio tu , Domine , terram fundasti ; & opera manuum tuarum sunt cæli.

Ipsi peribunt ; tu autem permanes :

Et omnes sicut vestimentum veterascent ; & sicut opertorium mutabis eos , & mutabuntur.

Tu autem idem ipse es ; & anni tui non deficient.

Filii fervorum tuorum habitabunt ; & semen eorum
in seculum dirigetur.

Pseaume 119. De profundis. (pag. 215.)

P S E A U M E. 142.

Domine , exaudi orationem meam : auribus percipe
obsecrationem meam in veritate tua ; exaudi me in
tua justitia.

Et non intres in iudicium cum servo tuo ; quia non
iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

Quia persecutus est inimicus animam meam ; humi-
liavit in terra vitam meam.

Collocavit me in obscuris , sicut mortuos seculi : &
anxius est super me spiritus meus : in me turbatum est
cor meum.

Memor fui dierum antiquorum : mediatus sum in
omnibus operibus tuis ; in factis manuum tuarum me-
ditabar.

Expandi manus meas ad te ; anima mea sicut terra
sine aqua tibi.

Velociter exaudi me , Domine ; defecit spiritus meus.

Non avertas faciem tuam à me ; & similis ero descen-
dentibus in lacum.

Auditam fac mihi manè misericordiam tuam ; quia in
te speravi.

Notam fac mihi viam in qua ambulem ; quia ad te le-
vavi animam meam.

Eripe me de inimicis meis , Domine ; ad te confugi :

374 PEAUMES DE LA PÉNITENCE.

doce me facere voluntatem tuam , quia Deus meus es tu.

Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam ; propter nomen tuum , Domine , vivificabis me in æquitate tua.

Educes de tribulatione animam meam ; & in misericordia tua , disperdes inimicos meos.

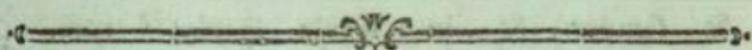
Et perdes omnes qui tribulant animam meam ; quoniam ego servus tuus suum.

Ant. Domine , memor esto mei , & ne vindictam sumas de peccatis meis ; neque reminiscaris delicta mea , vel parentum meorum.

On trouvera les Litanies & les Oraisons à la Procession de Saint Marc (pag. 386 ;) & si on les chante on observera de suivre l'intonation qui est propre aux jours des Rogations.



PROCESSIONS.



LE DIMANCHE.

HORS LE TEMPS PASCHAL.

Du 7. *Le Chœur* *pourfuit.*

A S- per- ges me , Do- mine ,

hissopo , & munda- bor , la- va- bis me , &

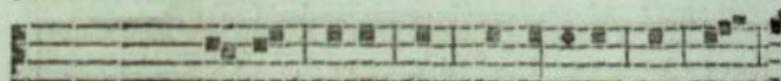
su- per nivem de- al- ba- bor. *Les Chan. Pf. Mi-*

se-rere , me- î , De- us , *Le Chœur.* se-cundum

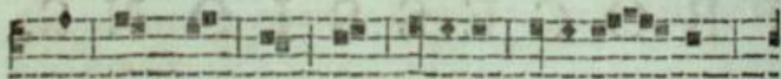
magnam misericor- diam tu-am. *Les Chant. Glo-*

ri-a Patri , & Fi-li-o , & Spiri- tu-i Sancto.

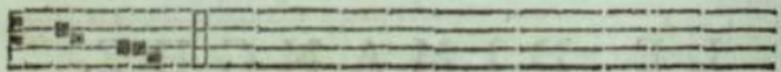
A a 4



Le Chœur. Sicut erat in principi-o, & nunc,



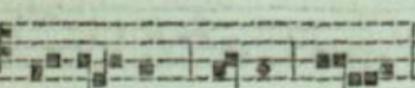
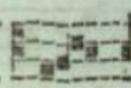
& semper, & in secula seculo-rum.

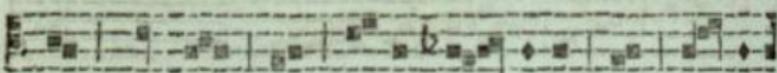


Amen.

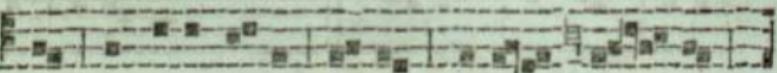
On répète l'Ant. Asperges. jusqu'au Ps. Dans le temps de la Passion on omet Gloria Patri.

DANS LE TEMPS PASCHAL.

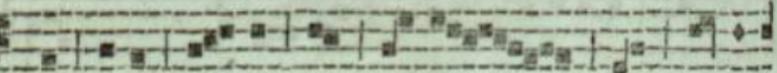
Du 8.  *Le Chœur poursuit.* 
E F-fundam super vos a-



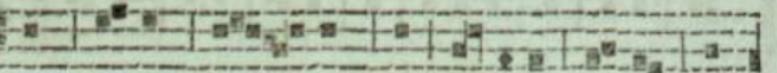
quam mundam, & munda-bi-mini ab omni-



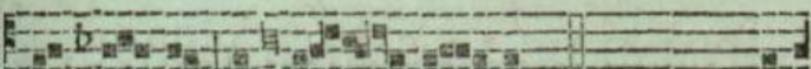
bus inquinamentis vestris, alle-lu-ia:



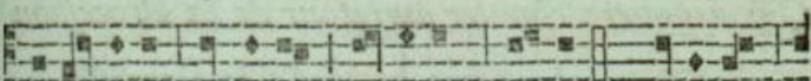
& dabo vo-bis cor novum, & Spi-ri-



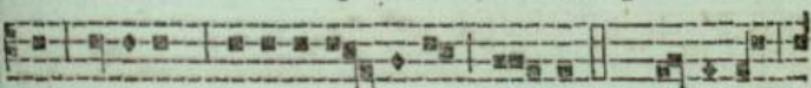
tum novum po-nam in medi-o vestri; al-



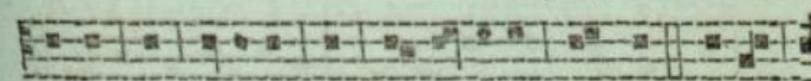
le- lu- ia , al- le- lu- ia. *Les Chant. Pf. Con-*



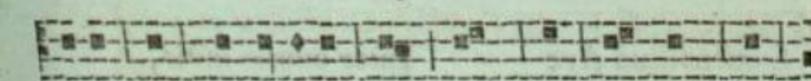
fitemini Domino quoniam bonus ; quoni-am



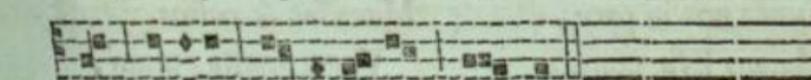
in seculum miseri-cor-di-a e- jus. ✠. Glori-a



Patri , & Fi-li-o , & Spi-ri-tu-i San-cto : Sicut



erat in princi-pi-o , & nunc , & semper , &



in secula secu-lo-rum. Amen.

On répete l'Antienne Effundam. jusqu'au Pf.

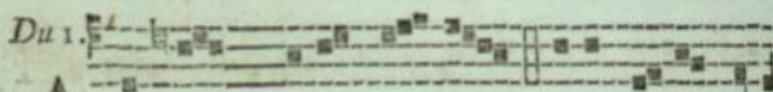
O R E M U S.

EXaudi nos , Domine sancte , Pater omnipotens ,
 æterne Deus ; & mittere digneris sanctum Ange-
 lum tuum de cœlis : qui custodiat , foveat , protegat ,
 visitet atque defendat omnes congregatos in hoc sancto
 templo tuo ; Per Christum Dominum nostrum.

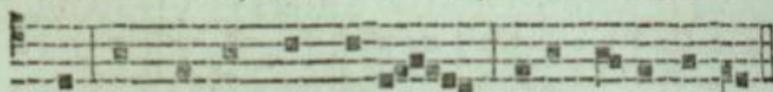
℞. Amen.

HYMNE DE LA SAINTE VIERGE,

*Qu'on pourra chanter au retour de la Procession
du Dimanche avant la Messe de Paroisse.*



A- Ve , maris stel- la , De- i mater al-



ma , atque semper virgo , Felix cœli porta.

Sumens illud Ave
Gabrielis ore ,
Funda nos in pace ,
Mutans Evæ nomen.

Solve vincla reis ,
Profer lumen cæcis ,
Mala nostra pelle ,
Bona cuncta posce.

Monstra te esse matrem :
Sumat per te preces ,
Qui pro nobis , natus
Tulit esse tuus.

Virgo singularis ,

Inter omnes mitis ,
Nos culpis solutos ,
Mites fac & castos.

Vitam præsta puram ,
Iter para tutum ,
Ut videntes Jesum ,
Semper collætetur.

Sit laus tibi , Christe ;

Cujus Virgo parens :
Laus par sit & Patri ,
Sit par tibi Flamen.

Amen.

ψ. Deus operatus est salutem :

℞. Tu confregisti capita draconis.

O R E M U S.

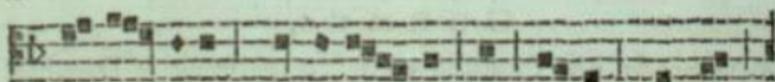
Concede nos famulos tuos , quæsumus , Domine Deus , perpetua mentis & Corporis fanitate gaudere ; & gloriosâ Beatæ Mariæ semper Virginis intercessione , à præsentî liberari tristitia & æternâ perfrui lætitiâ ; Per Christum Dominum nostrum. *R.* Amen.

ANTIENNES DE LA SAINTE VIERGE.

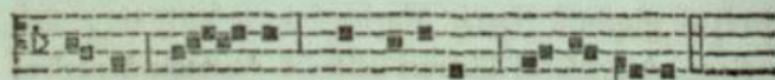
Pendant l'Avent.

Ant. 5. C.

A L- ma Redemptoris
 ma-ter , quæ per- vi-a cœ- li por- ta
 ma- nes , & stel- la ma- ris , succurre
 caden-ti , Surgere qui cu- rat populo ;
 tu quæ ge- nu-isti , natu- râ mirante ,
 tu-um sanctum geni-torem : Virgo pri- us ac



poste-ri-ùs ; Gabrie- lis ab o-re , Sumens



il-lud A- ve peccatorum mi-se-re-re.

ÿ. Deus in medio ejus.

℞. Non commovebitur.

O R E M U S.

GRatiam tuam , quæsumus , Domine , mentibus nos-
tris infunde : ut qui , Angelo nuntiante , Christi
Filii tui incarnationem cognovimus ; per passionem ejus
& crucem ad resurrectionis gloriam perducamur ; Per
eundem Christum Dominum nostrum. ℞. Amen.

*Depuis Complies de la Veille de Noel jusqu'à la Pré-
sentation. Ant. Alma Redemptoris ci-dessus.*

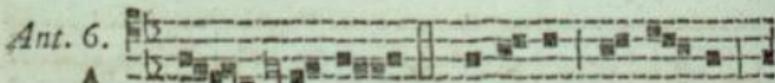
ÿ. Veritas de terra orta est ,

℞. Et justitia de cælo prospexit.

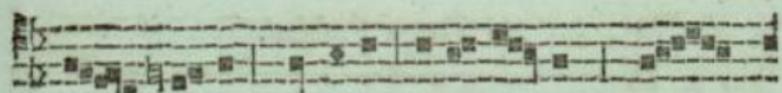
O R E M U S.

DEus , qui salutis æternæ , beatæ Mariæ virginitate
fœcunda , humano generi præmia præstitisti : tribue ,
quæsumus ; ut ipsam pro nobis , intercedere sentiamus ,
per quam , meruimus auctorem vitæ suscipere , Domi-
num nostrum Jesum Christum Filium tuum. ℞. Amen.

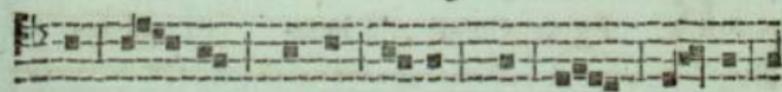
Depuis la Présentation jusqu'au Mardi Saint.



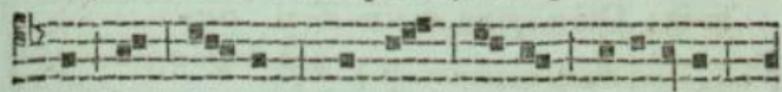
A- Ve , Regi-na Cælo- rum.



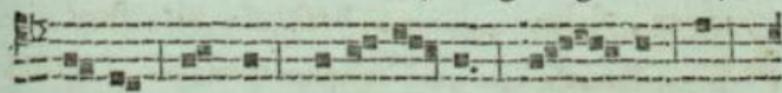
A- ve Domina Angelo- rum : Sal-



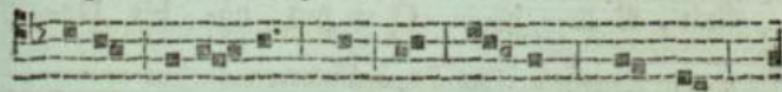
ve , ra- dix ; falve porta , Ex qua mundo



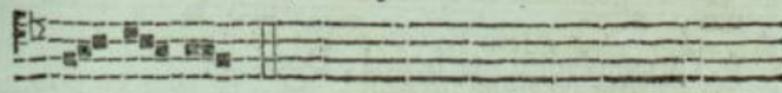
lux est or- ta : Gaude , Virgo glori- o- fa ,



super omnes speci- o- fa : Va- le , ô



valdè deco- ra , Et pro no- bis Christum



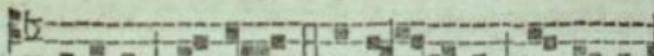
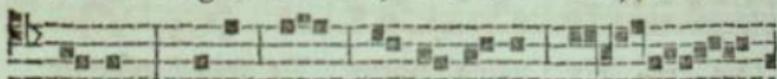
ex- o- ra.

℣. Elegit eam Dominus ,

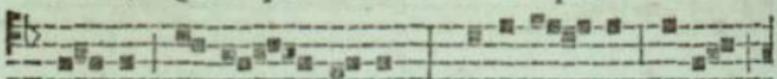
℞. In habitationem sibi.

O R E M U S.

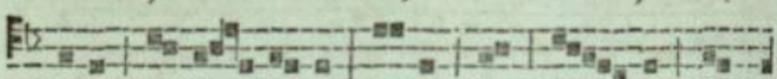
Concede , misericors Deus , fragilitati nostræ præli-
dium ; ut qui sanctæ Dei Genitricis memoriã
agimus , intercessionis ejus auxilio , à nostris iniquitati-
bus resurgamus ; Per eundem Christum Dominum nos-
trum. ℞. Amen.

*Au Temps Paschal.**Ant. 6.* **R** Egina Cœ-li , læta- re , al-le-

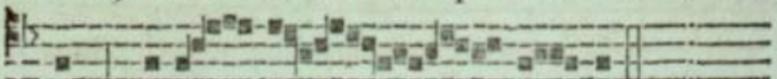
lu-ia ; Qui-a quem meru- is- ti por-



ta- re , al-le- lu-ia ; Resurre- xit , ficut



dixit , al-le- lu-ia. O-ra pro no- bis De-



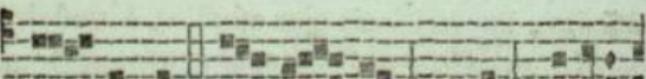
um , alle- lu- ia.

ψ. Circumdedisti me lætitiâ , Domine ;

℞. Ut cantet tibi gloria mea.

O R E M U S .

DEus , qui per Resurrectionem Filii tui Domini nostri Jesu Christi , mundum lætificare dignatus es : præsta quæsumus , ut per ejus Genitricem Virginem Mariam , perpetuæ capiamus gaudia vitæ ; Per eundem Christum Dominum nostrum.

*Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.**Ant. 1.* **S** Al- ve , Re- gi- na , mater miseri-

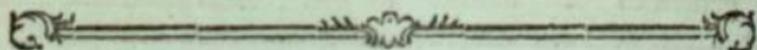
cor- di-æ ; Vi- ta , dulce- do , & spes
 nostra , fal- ve : Ad te clamamus , e- xu-
 les fi- li- i E- vœ ; ad te suspi- ra- mus ,
 gementes & fientes in hac la- crymarum
 valle : e- i- a ergò advoca- ta nostra , illos
 tu- os miseri- cor- des o- culos ad
 nos conver- te ; & Jesum benedic- tum fruc-
 tum ventris tu- i , no- bis post hoc e- xi-
 li- um of- tende ; ô cle- mens , ô
 pi- a , ô dulcis Virgo Ma- ri- a .

ÿ. Vultum tuum deprecabuntur ,

Û. Omnes divites plebis.

O R E M U S.

OMnipotens , sempiternæ , Deus , qui glorioſæ virginiſ matris Mariæ corpus & animam , ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur , Spiritu Sancto cooperante , præparaſti : da , ut cujus commemoratione lætamur , ejus piâ interceſſione , ab instantibus malis , & à morte perpetuâ liberemur ; Per eundem Christum Dominum noſtrum. Û. Amen.



P R O C E S S I O N S

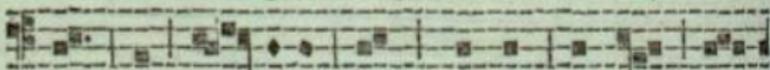
POUR LE JOUR DE SAINT MARC,

ET LES TROIS JOURS DES ROGATIONS.

Au jour marqué pour ces Proceſſions , le Célébrant revêtu du Surplis & d'une Etole violette , précédé d'un Clerc portant le goupillon , ira ſe mettre à genoux ſur la première marche de l'Autel. Après une courte prière il ſe leverá , & tourné vers l'Autel , il chantera l'Antienne & le Verſet qui ſuivent :

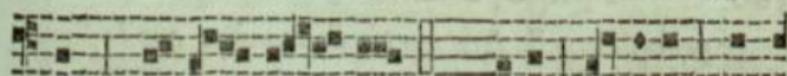
Ant. 2.

E- Xurge , Do- mine , ad- juva

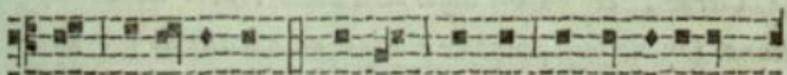


nos , & li- bera nos propter nomen tu-

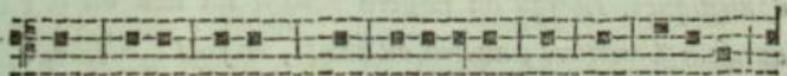
um,



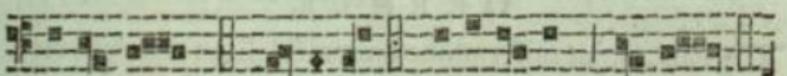
um, al-le-lu-ia. *Pf.* Deus, auribus nos-



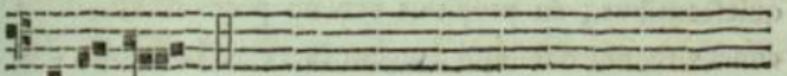
tris audivimus; Patres nostri annunti-ave-



runt nobis opus, quod operatus es in di-ebus



e-o-rum. *ψ.* Glori-a. Seculo-rum. Amen.



Exurge.

Après avoir répété l'Antienne, il dira en chantant.

O R E M U S.

MEntem familiæ tuæ, quæsumus, Domine, inter-
veniente beatâ Dei Genitrice Mariâ, cum omnibus
sanctis; & munere compunctionis aperi, & largitate
pietatis exaudi; Per eundem Christum Dominum nos-
trum. *R.* Amen.

*S'étant remis à genoux, ainsi que les Assistans, on
chantera les Litanies qui suivent, dont on ne doublera
point les Versets. A ces mots: Sancta Maria, tous se
leveront, & suivront processionnellement le cours ordi-
naire & fixé par l'usage, en se conformant toutefois aux
Réglemens du Diocèse concernant les Processions. La*

Croix processionnelle sera portée de manière que la figure de Jesus-Christ, qui y est représentée, soit tournée vers le Clergé, ce qu'on observera dans toutes les Processions. On ne fera point de station en aucune de ces Processions dans les Chapelles champêtres ni dans les Chapelles domestiques. Lorsqu'on passera devant un lieu où il y aura un Cimetière, ancien ou actuel, on fera l'Absoute, & on dira l'Oraison qui suit :

O R E M U S.

DEUS, cujus miseratione animæ fidelium requiescunt; famulis & famulabus tuis, hic & ubique, in Christo quiescentibus, da propitius veniam peccatorum, ut à cunctis reatibus absoluti, tecum sine fine lætentur; Per eundem Christum, &c.

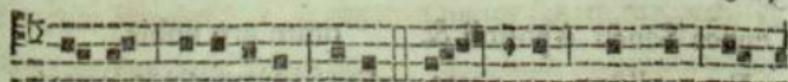
L I T A N I E S.

K Y- ri-e, e-le-i-son. Christe, e-le-i-son.

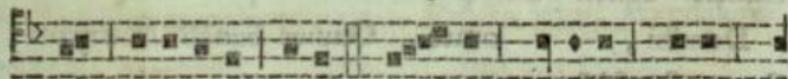
Ky- ri-e, e-le-ison. Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos. Pa- ter de cœlis De-

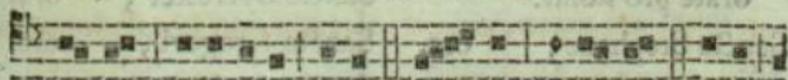
us, miserere nobis. Fi- li, Redemptor mundi,



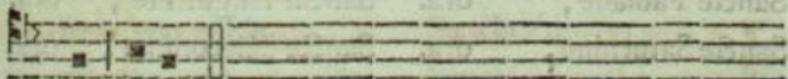
De-us , miserere nobis. Spi- ritus Sancte , De-



us , miserere nobis. Sancta Trinitas Unus



De-us , miserere nobis. Sancta Mari- a , Ora



pro nobis.

Sancta Dei genitrix , ora Sancte Petre , ora.
pro nobis. Sancte Paule , ora.

Sancta Virgo Virginum , Sancte Andrea , ora.
ora pro nobis. Sancte Jacobe , (Zeb.) ora.

Sancte Michael , ora. Sancte Joannes , ora.

Sancte Gabriel , ora. Sancte Thoma , ora.

Sancte Raphael , ora. Sancte Jacobe , ora.

Omnes sancti Angeli , & Sancte Philippe , ora.

Archangeli , orate. Sancte Bartholomæ , ora.

Omnes sancti beatorum Sancte Matthæ , ora.

Spirituum ordines orate. Sancte Simon , ora.

Sancte Joannes - Baptista , Sancte Thadæ , ora.

ora pro nobis. Sancte Matthia , ora.

Sancte Joseph , ora. Sancte Barnaba , ora.

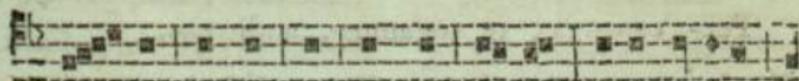
Omnes sancti Patriarchæ & Sancte Marce , ora.

Prophetæ , orate. Sancte Luca , ora.

Omnes Sancti Apostoli & Evangelistæ ,	orate.	orate pro nobis. Sancti Gervasi & Protasi ;
Omnes Sancti Discipuli Domini ,	orate.	orate pro nobis. Omnes Sancti Martyres ;
Omnes Sancti Innocentes ,	orate pro nobis.	orate pro nobis. Sancte Sylvester ,
Sancte Stephane ,	ora.	Sancte Gregori ,
Sancte Clemens ,	ora.	Sancte Ambrosii ,
Sancte Fabiane ,	ora.	Sancte Augustine ,
Sancte Saturnine ,	ora.	Sancte Hieronime ,
Sancte Papule ,	ora.	Sancte Athanasi ,
Sancte Laurenti ,	ora.	Sancte Basili ,
Sancte Vincenti ,	ora.	Sancte Gregori Nazianzene ,
Sancte Antonine ,	ora.	ora pro nobis. Sancte Joannes Chrysof- to-
Sancte Pothine cum sociis tuis ,	ora.	me ,
Sancte Irenæe cum sociis tuis ,	ora pro nobis.	Sancte Hilari ;
Sancte Dionysi cum sociis tuis ,	ora pro nobis.	Sancte Cæsari ,
Sancte Maurici cum sociis tuis ,	ora pro nobis.	Sancte Honorate ,
Sancti Ascisele & Victoria ,	orate pro nobis.	Sancte Hilari , (<i>Tolof.</i>)
Sancti Joannes & Paule ,	orate pro nobis.	ora pro nobis. Sancte Sylvi ,
Sancti Cosma & Damiane ,		Sancte Exuperi ;
		Sancte Germeri ,
		Sancte Eremberte ,
		Sancte Ludovice , (<i>Tolof.</i>)
		ora pro nobis. Sancte Nicolae ,
		ora.

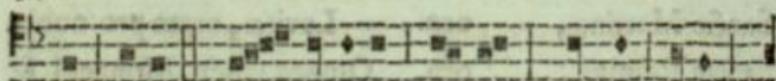
P R O C E S S I O N S. 389

Sancte Martine ,	ora.	Levitæ , orate pro nobis.
Sancte Remigi ,	ora.	Omnes sancti Monachi &
Sancte Bertrande ,	ora.	Eremitæ , orate pro nobis.
Sancte Carole ,	ora.	Sancta Anna , ora pro nobis.
Sancte Francisce Salesi ,	ora.	Sancta Maria Magdalene ,
Sancte Bernarde ,	ora.	ora pro nobis.
Sancte Thoma Aquinas ,	ora.	Sanctæ Perpetua & Felici-
Omnes Sancti Pontifices &		tas , orate pro nobis.
Confessores ,	orate.	Sancta Agatha , ora.
Omnes Sancti Doctores ,		Sancta Lucia , ora.
orate pro nobis.		Sancta Agnes , ora.
Sancte Honefte ,	ora.	Sancta Cæcilia , ora.
Sancte Antoni ,	ora.	Sancta Catharina , ora.
Sancte Benedicte ,	ora.	Sancta Anastasia , ora.
Sancte Berengari ,	ora.	Sancta Genovefa , ora.
Sancte Ægidi ,	ora.	Sancta Clotildis , ora.
Sancte Guillelme ,	ora.	Sancta Radegundis , ora.
Sancte Dominice ,	ora.	Sancta Bathildis , ora.
Sancte Francisce ,	ora.	Sancta Theresia , ora.
Sancte Pette Nolasce ,	ora.	Sancta Maria Ægyptia , ora.
Sancte Ludovice ,	ora.	Sanctæ Puellæ , orate.
Sancte Roche ,	ora.	Omnes Sanctæ Virgines &
Sancte Gauderice ,	ora.	Viduæ , orate pro nobis.
Omnes sancti Sacerdotes &		

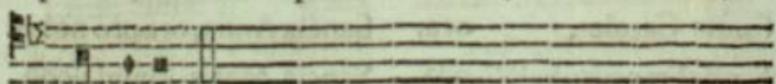


Omnes Sancti & Sanctæ De-i , Intercedite

Bb 3



pro nobis. Pro-pi-ti-us es-to, Parce nobis,



Domine.

Propitius esto, exaudi nos, Domine.

Ab omni malo, libera nos, carnationis tuæ, libera.

Domine.

Per Adventum tuum, lib.

Ab omni peccato, libera. Per Nativitatem tuam, lib.

Ab ira tua, libera. Per Baptismum & sanctum

A subitanea & improvisa Jejunium tuum, libera.

morte, libera. Per Crucem & Passionem

Ab infidijs Diaboli, libera. tuam, libera.

Ab immundis cogitationi- Per mortem & sepulturam

bus, libera. tuam, libera.

A Spiritu fornicationis, lib. Per sanctam resurrectionem

Ab ira & odio, & omni nem tuam libera.

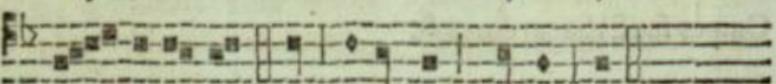
mala voluntate, libera. Per admirabilem Ascensionem

A fulgure & tempestate, nem tuam, libera.

libera nos, Domine. Per Adventum Spiritus

A morte perpetua, libera. sancti paraleti, libera.

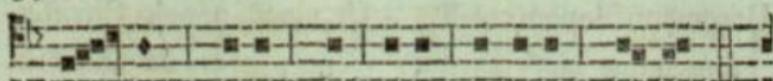
Per mysterium sanctæ in- In die judicii, libera.



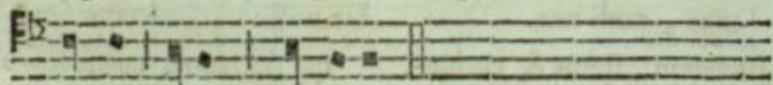
Pec- cato-res, te rogamus, audi nos.

Ut ad veram pœnitentiam,	Ut remissionem pœccato-
nos perducere digneris,	rum, nostrorum, nobis
te rogamus, audi;	dones, te rogamus.

- Ut compunctionem cordis, fontemque lacrymarum nobis dones, te rogamus, audi nos.
- Ut fidem, spem & caritatem nobis dones, te rogamus, audi nos.
- Ut Ecclesiam tuam sanctam regere, & conservare digneris, te rogamus.
- Ut dominum Apostolicum & omnes gradus Ecclesiæ, in sancta religione conservare digneris, te rogamus, audi nos.
- Ut Antistitem nostrum, & omnes congregationes illi commissas, in tuo sancto obsequio conservare digneris, te rog.
- Ut Regem nostrum custodire digneris, te rogamus.
- Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos.
- Ut Regibus & Principibus Christianis, pacem & veram concordiam donare digneris, te rog.
- Ut cuncto populo Christiano pacem, & unitatem largiri digneris, te rog.
- Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio, confortare & conservare digneris, te rogamus, audi nos.
- Ut mentes nostras, ad cœlestia desideria erigas, te rogamus, audi nos.
- Ut omnibus benefactoribus nostris, sempiterna bona retribuas, te rogamus.
- Ut animas nostras, fratrum, propinquorum & benefactorum nostrorum, ab æterna damnatione eripias, te rogamus.
- Ut fructus terræ dare, & conservare digneris, te rogamus, audi nos.
- Ut omnibus fidelibus defunctis, requiem æternam donare digneris, te rogamus, audi nos.
- Ut nos exaudire digneris, te rogamus, audi nos.
- Fili Dei, te rogamus.



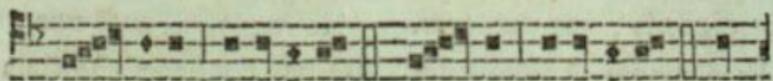
Ag-nus De-i , qui tollis peccata mundi ,



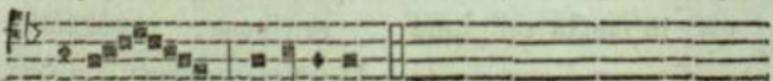
parce nobis , Domine.

Agnus Dei, qui tollis pec-
cata mundi, Exaudi nos,
Domine.

Agnus Dei, qui tollis pec-
cata mundi, Miserere
nobis.



Ky-ri-e , e-le-i-son. Chri-ste , e-le-i-son. Ky-



ri-e , e-le-ison.

Le Célébrant dira tout haut , Pater noster , que l'on continuera tout bas. Et il reprendra (tout haut) Et ne nos inducas in tentationem.

R. Sed libera nos à malo.

ψ. Oremus pro summo Pon-
tifice *N.*

ψ. Domine , non secundum
peccata nostra , facias
nobis.

R. Det illi Dominus assis-
tricem sapientiam , ut
disponat populum Dei,
justè.

R. Neque secundum iniqui-
tates nostras retribuas
nobis.

ψ. Pro Pastore nostro *N.*

ψ. Esto nobis , Domine ,
turre fortitudinis.

R. Dominus , conserve
eum , & vivificet eum.

R. A facie inimici.

ψ. Pro Rege nostro *N.*

- R.** Domine , saluum fac Regem ; & exaudi nos in die quâ invocaverimus te.
- Ÿ.** Pro benefactoribus nostris.
- R.** Deus , omnem gratiam abundare faciat in illis , & augeat incrementa frugum justitiæ illorum.
- Ÿ.** Pro cunctis fidelibus defunctis.
- R.** Educat eos Dominus in lucem , & videant justitiam ejus.
- Ÿ.** Pro infirmis , afflictis , captivis , & peregrinis.
- R.** Libera eos , Deus , ex omnibus tribulationibus suis.
- Ÿ.** Pro fratribus nostris absentibus.
- R.** Benefac , Domine , bonis & rectis corde.
- Ÿ.** Memor esto congregationis tuæ.
- R.** Quam possedisti ab initio.
- Ÿ.** Domine , exaudi orationem meam.
- R.** Et clamor meus ad te veniat.
- Ÿ.** Dominus vobiscum.
- R.** Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus , cui proprium est misereri semper & parcere : suscipe deprecationem nostram ; ut nos & omnes famulos tuos quos delictorum catena constringit , miseratione tuæ pietatis clementer absolvat.

EXaudi , quæsumus , Domine , supplicum preces , & confitentium tibi parce peccatis ; ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus , & pacem.

Ineffabilem nobis , Domine , misericordiam tuam clementer ostende ; ut simul nos & à peccatis omnibus exuas , & à pœnis quas pro his meremur , eripias.

DEus, qui culpas delinquentium districtè feriendo percutis, fletus quoque lugentium non recusas; quæsumus, ut qui pondus tuæ animadversionis cognovimus, pietatis tuæ gratiam sentiamus.

DEus, omnium fidelium pastor & rector, famulum tuum *N.* quem pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, propitius respice; da ei, quæsumus, verbo & exemplo, quibus præest proficere, ut ad vitam, unâ cum grege sibi credito, perveniat sempiternam.

OMnipotens, sempiternæ Deus, miserere famulo tuo Pontifici nostro *N.* & dirige eum secundum tuam clementiam in viam salutis æternæ; ut, te donante, tibi placita cupiat, & totâ virtute perficiat.

QUæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Rex noster *N.* qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa; quibus decenter ornatus, vitiorum monstra evitare, hostes superare; & ad te, qui via, veritas, & vita es, gratiosus valeat pervenire.

DEus, à quo, sancta desideria, recta consilia, & justa sunt opera: da servis tuis, illam quam mundus dare non potest, pacem; ut & corda nostra mandatis tuis dedita, & hostium sublatâ formidine, tempora sint tuâ protectione tranquilla.

URe igne sancti Spiritûs renes nostros, & cor nostrum, Domine; ut tibi casto corpore serviamus, & mundo corde placeamus.

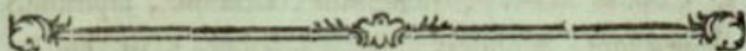
Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni, & adjuvando prosequere; ut cuncta nostra oratio & operatio, à te semper incipiat, & per te cœpra finiatur.

Fidelium, Deus, omnium conditor & redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum; ut indulgentiam quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur.

Omnipotens, sempiterna Deus, qui vivorum dominaris simul & mortuorum, omniumque miseris, quos tuos fide & opere futuros esse prænoscis: te supplices exoramus, ut pro quibus effundere preces decrevimus, quosque vel præsens sæculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore suscipit: intercedentibus omnibus Sanctis tuis, pietatis tuæ clementiâ, omnium delictorum suorum veniam consequantur; Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Dans les Églises où il y aura plusieurs Prêtres, on dira la Messe de l'Office du jour avant la Procession. Au retour, on dira celle qui est marquée la seconde dans le Missel pour le jour de Saint Marc, & dans les trois jours des Rogations, celle qui est marquée pour chaque jour, à moins qu'on ne l'ait dite dans quelque Eglise où l'on aura fait station.





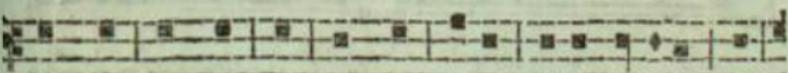
POUR LES ROGATIONS.

On observera à la Procession des trois jours des Rogations le même ordre que nous avons prescrit ci-dessus, avec la différence qu'aux Processions des Rogations, le chant des Litanies sera moins solennel, & qu'on les chantera sur le ton qui suit.

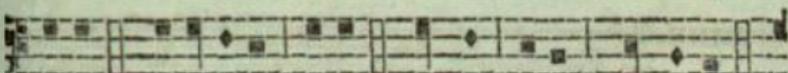
K Yri-e, e-le-ison. Christe, e-le-ison. Kyri-e,
 e-le-ison. Christe, audi nos. Christe, exaudi
 nos. Pater de cœlis, Deus, miserere nobis. Fili,
 Redemptor mundi, Deus, miserere nobis. Spiri-
 tus Sancte, Deus, miserere nobis. Sancta Tri-
 nitas, Unus Deus, miserere nobis. Sancta
 Mari-a, ora pro nobis.

PROCESSIONS. 397

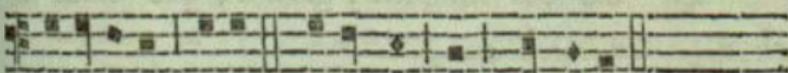
Sancta Dei, Genitrix, &c. *ci-dessus*, page 387.



Omnes Sancti & Sanctæ De-i, intercedite pro

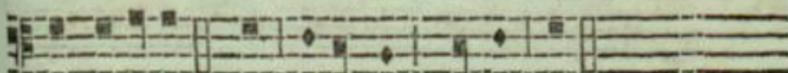


nobis. Propiti-us esto, Parce nobis, Domine.



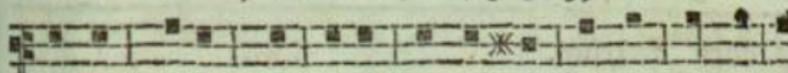
Propi-ti-us esto, Exaudi nos, Domine.

Ab omni malo, &c. *ci-dessus*, page 390.

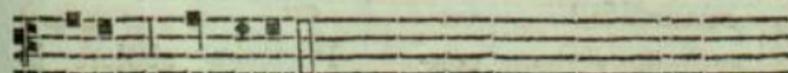


Peccatores, Te rogamus, audi nos.

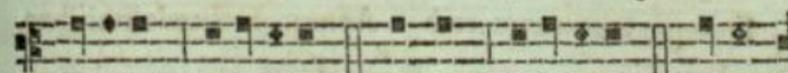
Ut ad veram, &c. *ci-dessus*, page 390.



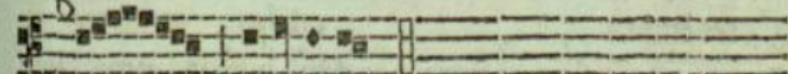
Agnus De-i, qui tollis pecca- ta mundi, parce



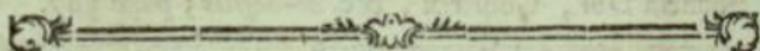
nobis, Domine. *On le répète trois fois.*



Kyri-e, e-le-ison. Chri-ste, e-le-ison. Kyri-



e, e-le-ison.



POUR LE JOUR DE LA PENTECOTE.

HYMNE, *du 6.*

QUÒ vos Magistri, glori-a, quò salus
 Invitat orbis, sancta cohors? De-i Portate
 verbum: vos reposcit; Prima seges, pi-a
 cura fratrum.

Proh! quanta messis protinùs extitit!	Ardent salutaris lavacri
Ter mille verbum concipiunt viri:	Præterita abolere labes.
Deoque maturante reddunt,	At non, Hebræis limitibus, facer
Multiplicem, bona terra, fructum.	Hærebit ardor. Sol habitabiles,
Compuncta passim pectora fletibus	Quà lustrat, oras, hæc triumphis
Mœrent amaris, atque piaculo	Materies patet ampla vestris.

Humana mens , hic alta
Dei , pavens

Mirare : lumen nî præeat
fides ,

Cœcutis ; & tunc disse-
rendo

Decipitur ratio superba.

Hinc qui fidelis , fit puer
ex fide ,

Et dogma menti suscipit
invium :

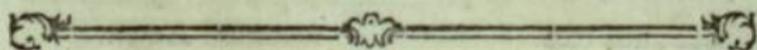
Persona triplex , Numen
unum :

Hoc ratio stupes ; hoc
adorat.

Laus summa Patri , qui
Genitum dedit ;

Qui nos redemit , gloria
Filio ;

Qui caritatis mittis ignes,
Divus Amor , tibi laus
per ævum. Amen.



POUR LE JOUR DU ST. SACREMENT.

HYMNE,

du 3.

P Ange , lingua , glori-o- si Corporis

myste- ri- um , Sanguinisque preti- osi , Quem in

mundi preti- um , Fructus ventris generosi , Rex

effudit gentium.

Nobis datus , nobis natus Sparso verbi semine ,

Ex intacta Virgine , Sui moras incolatûs

Et in mundo conyersatus , Miro clausit ordine.

In supremæ nocte cœnæ
 Recumbens cum fratribus,
 Observata lege plenè,
 Cibis in legalibus,
 Cibum turbæ duodenæ
 Se dat suis manibus.

Verbum caro panem ve-
 rum
 Verbo carnem efficit:
 Fitque sanguis Christi me-
 rum;
 Et si sensus deficit,
 Ad firmandum cor fince-
 rum
 Sola fides sufficit.

Tantum ergo Sacramen-
 tum
 Veneremur cernui;
 Et antiquum documentum
 Novo cedat ritui:
 Præster fides supplemen-
 tum
 Sensuum defectui.
 Genitori, Genitoque
 Laus & jubilatio,
 Salus, honor, virtus quo-
 que,
 Sit & benedictio:
 Procedenti ab utroque
 Compar sit laudatio.
 Amen.

HYMNE,
 du i. **S**

A-cris so-lemni-is Juncta sint gaudia,

Et ex præcordi-is sonent præconi-a: Recedant ve-

tera, Nova sint omni-a, Corda, voces, & opera.

Noctis, recolitur, Cœna Agnum & azyma
 novissima, Dedisse fratribus, juxta
 Quâ, Christus, creditur legitima

Priscis indultra patribus, bus sic congruit
 Post agnum typicum, Ex- Ut sumant, & dent ce-
 pletis epulis, reris.
 Corpus Dominicum Da- Panis Angelicus Fit panis
 tum discipulis, hominum :
 Sic totum omnibus, Dat panis cœlicus Figu-
 Quod totum singulis, ris termintum :
 Ejus fatemur manibus. O res mirabilis ! Mandu-
 Dedit fragilibus Corpōris cat, Dominum ;
 ferculum ;
 Dedit & tristibus Sangui- Pauper, servus, & hu-
 nis poculum, milis.
 Dicens : Accipite Quod Te, trina Deitas, unaque,
 trado vasculum ; poscimus ;
 Omnes ex eo bibite. Sic nos tu visita, Sicut te
 Sic sacrificium Istud insti- colimus ?
 tuit, Per tuas semitas, Duc
 Cujus officium Committi nos quò tendimus,
 voluit Ad lucem quam inhabi-
 Solis Presbyteris, Qui tas. Amen.

HYMNE, *F*
du6. **V** Erbum supernum prodi-ens, Nec Patris
 linquens dexteram, Ad opus suum e-xi-ens,
 Venit ad vitæ Vesperam.

PROCESSIONS. 403

In mortem à discipulo	Se, regnans dat in præ-
Suis tradendus æmulis,	mium,
Priùs in vitæ ferculo	O salutaris, Hostia;
Se tradidit discipulis.	Quæ cœli pandis ostium:
Quibus sub bina specie	Bella præmunt hostilia;
Carnem dedit & sangui-	Da robur, fer auxilium.
nem;	Qui carnes nos pascis tuâ,
Ut duplicis substantiæ	Sit laus tibi, Pastor bone,
Totum cibaret hominem.	Cum Patre cumque Spi-
Se nascens dedit focium;	ritu,
Convescens in edulium;	In sempiterna secula.
Sei moriens in prærium,	Amen.

L'Hymne suivante peut se chanter sur le ton du Pange lingua.

HYMNE,

du5. **N**are, qui De-o Parenti Par Deus nunc
 affides; Christe, supremus Sacerdos, Atque
 factus hosti-a, Ipse Judex & Patronus, Et

Deus, nobis homo.
 Te tuis offers sub aris Heu! cruentant crimina;
 Incruento funere; Judicem te, te Patronum,
 Nostra, vel te gloriosum, In dies laceffimus.

Sacrificiè tam nocentes	Temperato tu benignus
Ambiunt altaria ?	Vis latere Numine.
Quam tremiscunt intuendo	Ni premas, nos fulguranti
Puriores Spiritus,	Enecares lumine.
Sustinebunt inquinati	: Nube densa delitentem,
Numinis præsentiam ?	Da fide te cernere,
Morte victa, qui triumphas,	Sole puro puriorem
Cogimus rursus mori :	Ore puro pangere :
Morte placasti parentem,	Da simul nos immolari
Illam mors nil proderit !	Immolatae victimæ.
Vana sunt, an sic amoris	Laus suprema fit Parenti,
Sempiterna pignora ?	Qui creavit omnia ;
Tolle vela, rumpe nubem,	Filioque qui redemit
Ore nudo prodeas :	Morte nos volens suâ :
	Par & illi, cujus almo
	Recreamur halitu. Amen.

HYMNE,

du 6.

C Effant figuræ : non litat impares Impar

Sacerdos ampliùs hosti-as : Jam Pontifex fit Nu-

men ipsum, Seque sibi	Deus Agnus offert.
Vitam cruentus qui semel obtulit,	Maclatus aris, & renascens,
Se non cruentum, jugiter	Perpetuo, moriendo vivit.
immolat :	Ad grande munus nos,
	Deus, erigit,

Quos ungit, intus, Sacrifi-
cos sibi ;
Pondus caduci sustine-
mus :
Angelicis humeris tremen-
dum.
Quam stupendæ, quas
agimus vices ;
Quem prona cœli Curia
suspicit,
Sacras ad aras imperantes
Nos docilis Deus ipse fen-
tit.
Christum, Sacerdos ;
cœlitus evocas ;
Per te creatur, qui creat
omnia ;

Immotus orbem qui guber-
nat,
Se tibi dat facilem moveri.
Non impotenti, criminis
arbitrer,
Verbo resolvis ferrea vin-
cula :
Quas, fers magistrâ voce ;
Namen,
Ecce, sibi putat esse leges.
Laus summa Patri, sum-
maque Filio ;
Sit, sancte, compar laus ti-
bi, Spiritus,
Quo, Christus, aris per
Ministros
Hostia stat, simul &
Sacerdos. Amen.

On chante l'Hymne suivante sur le ton de Cessant.

H Y M N E.

NOn qualis olim ver-
tice legifer
Fumante sedit, cum ti-
midos mori,
Migrantis è nimbo pro-
cellæ
Jussa tonans populos do-
ceret :

Adeste, Gentes : fulmi-
neum jubar,
Velante signo providus
oculis :
Venite ; nunc sacros amoris
Totus amor jaculatur ignes.
An ulla quondam tam
facili Deo

Potita gens est? dicite, se- cula;	Et, quâ litaret funeratus;
Quâ sole mundus claret orto,	Nos docuit reparare vitam. Aris renascens nomine duplici,
Quaque tepet fugiente, di- cat.	Verus Sacerdos, veraque victima,
O gente quavis natio grandior,	Oblatus offert, & cruorem Ipse suum sine cæde fundit.
Carumque cœlo, Christia- dæ, genus,	Laus summa Patri, sum- maque Filio,
Illamnè, quâ nos Christus arsit,	Qui se Sacerdos, immolat hostiam:
Usque adeò caluisse flam- mam!	Quo sacra flammis ardet ara,
Devota Patri Filius hostia Mox offerendus; se priùs obtulit:	Spiritus, & tibi laus in ævum. Amen.

*L'Hymne qui suit se chante sur le ton du Pange lingua:
nu du Nate qui Deo.*

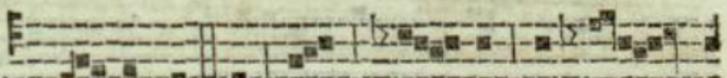
H Y M N E.

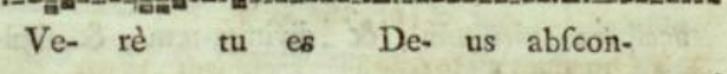
H oste dum victo trium- phans	Quam vetus signabat umbra,
Abraham revertitur,	Clara lucet veritas:
Obvius fit magnus illi Rex Salem Melchisedech,	Pontifex novus secundùm Ordinem Melchisedech
Vina, qui, tanquam Sacer- dos,	Dat suum sub pane cor- pus,
Atque panem protulit.	Subque vino sanguinem.

Quo creata cuncta verbo	Ipsa quin astans sacratis
Mira fit mutatio ?	Sancta plebs alta ribus
Panis in carnem, merum-	Maximo Christum Parenti
que	Seque cum Christo litat :
In cruorem vertitur :	Carne posthac quam litavit
Deficit sensus, sed alta	Et cruore pascitur.
Roborat mentem fides.	Summa laus Deo Parenti
Qui semel Patri cruen-	Qui creavit omnia ;
tam	Filio , qui nos redemit
Obtulit se victimam ;	Pontifex & victima ;
Singulis idem diebus ,	Flamini, cujus superno
Per Ministrorum manus ;	Confovemur halitu.
Ritè nostris incruentus	Amen.
Sed sub aris immolat.	

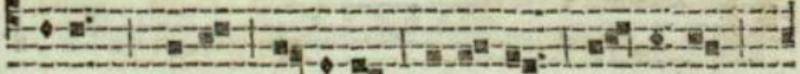
ANTIENNES POUR LES STATIONS.

A LA PREMIERE STATION.

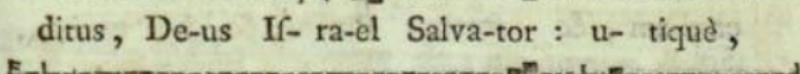
Ant. 

du 1. 

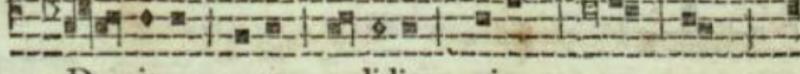
Ve- rè tu es De- us abscon-



ditus, De-us Is- ra-el Salva- tor : u- tique ,

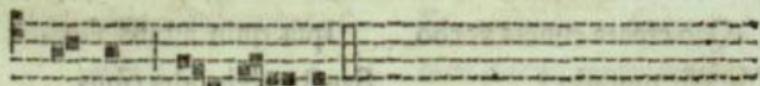


Domine , ego credidi , quia tu es



Christus Fi- li- us De- i vi- vi , qui in hunc

C c 4



mundum ve- nis- ti.

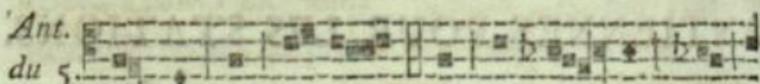
Ÿ. Cor meum & caro mea,

℞. Exultaverunt in Deum vivum.

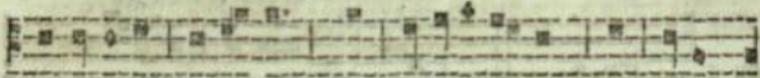
O R E M U S.

Deus, qui inestimabili caritate nobiscum, sub hoc Sacramenti velamine habitare voluisti; da fidelibus tuis absconditam divinitatis tuæ majestatem firmâ fide intueri, & per hæc publicæ venerationis officia percipere religionis augmentum; Qui vivis & regnas Deus. ℞. Amen.

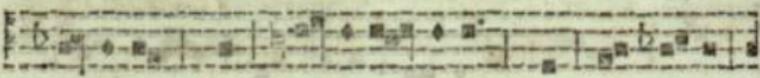
A LA SECONDE STATION.



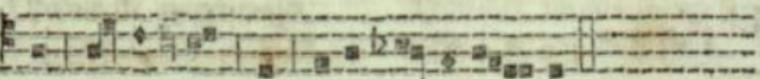
Dignus est Agnus qui oc- ci- fus est



accipere virtutem, & divinitatem, & sapi-



en-tiam, & fortitu- dinem, & ho- norem,



& glori- am, & benedic- ti- o- nem.

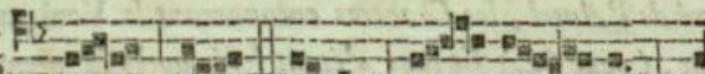
Ÿ. Afferte Domino gloriam nomini ejus :

℞. Adorate Dominum in atrio sancto ejus.

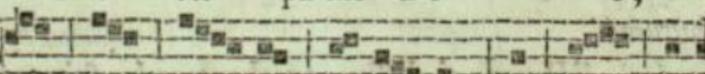
O R E M U S.

DA nobis, quæsumus, omnipotens Deus, Agnum qui pro nobis occisus est, in Sacramento latentem, dignis laudibus, celebrare; ut eundem, in gloria manifestum, contemplari mereamur; Qui tecum vivit & regnat Deus. *R.* Amen.

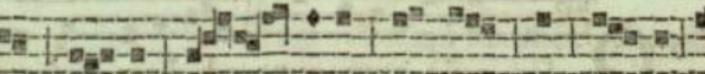
A LA TROISIEME STATION.

Ant. 
du 6.

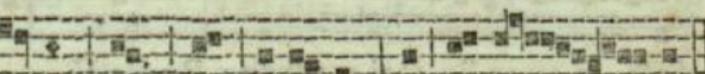
Hic est pa-nis De- i,



qui de cœ-lo descendit, & dat vi-



tam mundo. Do- mine, semper da no-bis



pa-nem hunc, ut vivamus in æ-ter- num.

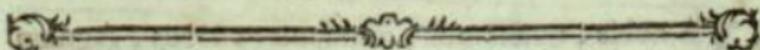
ψ. Sicut adipe & pinguedine repleatur anima mea.

R. Et labiis exultationis laudabit os meum.

O R E M U S.

DEus, qui nobis panem de cœlo verum dedisti; ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur: præsta, quæsumus, ut spiritualis alimenti virtute; & anima semper in te vivat, & corpus in novissimo die gloriosum resurgat; Per eundem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

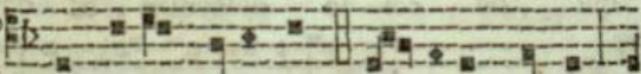


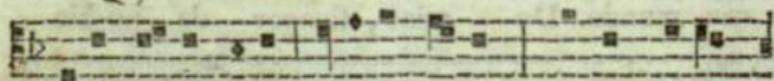
P R O C E S S I O N

DU JOUR DE L'ASSOMPT. DE LA S. VIERGE.

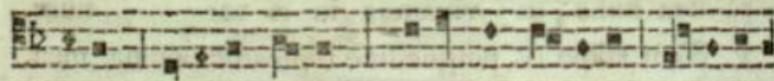
Le Célébrant après les Vêpres ayant pris une Chape blanche, & s'étant mis à genoux sur le premier degré de l'Autel, les Chantres entonneront le Veni creator, (page 64.) Et tous s'étant levés après la première strophe, on fera la Procession en suivant le cours accoutumé.

Après l'Hymne ci-dessus, on chantera les suivantes.

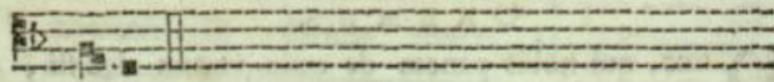
HYMNE, 
 dus. **Q** Uæ cælo nova nunc ad-ditur hospes!



Sese to-ra po-li regi-a pandit: Ruptis Virgo



parens libera vinclis, Caro se properat reddere



Nato.

Quantum delituit paupere
 recto,

Tantum splendida nunc
 fulget in astris:

Se velare quibus mater
 amabat,

Densas, Natus, amat
 rumpere nubes.

Olim quæ fuerat juncta marito,	Nostras, tu nova lux, dis- cute noctes :
Et de connubio credita mater,	Tu Regina, graves solve catenas :
Totum , jam colitur , nota per orbem	Cæcos, stella maris, di- rige cursus ;
Cum matris titulis , in- tegra virgo.	Da, quo tu frueris, cer- nere Natum.
Ancillæ tribuit quæ sibi nomen ,	Divinæ Soboli qui daræ matrem
Cœlesti dominans regnat in aula :	In terris voluit , gloria Patri :
Quæ tot passa neces Pro- lis amore ,	Cujus Virgo parens, glo- ria , nato ,
Jam secura , suâ Prole triumphat.	Quo fœcunda , tibi glo- ria Flamen. Amen.

HYMNE ,
du 6. **P** Ara-ta, cum te poscerent, O Virgo ,
coeli præmi-a , Purum sacra-tis ar-tibus Amor
resolvit spiritum.

Sed victa partu mors tuo;	Regina scandit Cœlites!
Te labiis expertem nequit;	Quàm pulchra, celsæ pro- xima
Suis , nec audet stringere	Sedi Tonantis , affidet!
Vitæ parentem , nexibus.	Amicta sole fœmina ,
O qualis inter obvios	*

Lunamque subjectam pre- Præbere nobis, quod potes,
mens, Patrona, placatum velis.

Biffena cui cingunt caput Sit, nostra, per te laus

Fulgore miro sidera. Patri:

O tu, Clientum cui pre- Tuoque grata Filio,

ces, Et utriusque Flamini,

Cui vota cordi, Judicem In seculorum secula. Amen.

On pourra répéter ces Hymnes, même y ajouter les autres Hymnes de la Sainte Vierge suivant le cours, & on chantera les Litanies au retour.

(Dans les Campagnes, lorsqu'il n'y aura pas de Chantres, on pourra chanter l'Ave Maris stella. (page 378,) ou les Litanies de la Sainte Vierge ci-après, à la place des deux dernières Hymnes.)

K Yrie, eleison.	Sancta Dei Genitrix, ora
Christe, eleison.	pro nobis.
Kyrie, eleison.	Sancta Virgo Virginum,
Christe, audi nos.	ora pro nobis.
Christe, exaudi nos.	Mater Christi, ora.
Pater de Cœlis Deus, Mi-	Mater divinæ gratiæ, ora.
serere nobis.	Mater purissima, ora.
Filii Redemptor mundi	Mater castissima, ora.
Deus, miserere nobis.	Mater inviolata, ora.
Spiritus sancte Deus, mise-	Mater intemerata, ora.
rere nobis.	Mater amabilis, ora.
Sancta Trinitas unus Deus,	Mater admirabilis, ora.
miserere nobis.	Mater Creatoris, ora.
Sancta Maria, ora pro nobis.	Mater Salvatoris, ora

Virgo prudentissima ,	ora.	ora pro nobis.
Virgo veneranda ,	ora.	Auxilium Christianorum ,
Virgo prædicanda ,	ora.	ora pro nobis.
Virgo potens ,	ora.	Regina Angelorum , ora.
Virgo clemens ,	ora.	Regina Patriarcharum, ora.
Virgo fidelis ,	ora.	Regina Prophetarum , ora.
Speculum justitiæ ,	ora.	Regina Apostolorum , ora.
Sedes sapientiæ ,	ora.	Regina Martyrum , ora.
Causa nostræ lætitiæ ,	ora.	Regina Confessorum , ora.
Vas spirituale .	ora.	Regina Virginum , ora.
Vas insigne devotionis ,		Regina Sanctorum om-
ora pro nobis.		nium , ora pro nobis.
Vas honorabile ,	ora.	Agnus Dei , qui tollis pec-
Rosa mystica ,	ora.	cata mundi , Parce nobis,
Turris Davidica ,	ora.	Domine.
Turris eburnea ,	ora.	Agnus Dei , qui tollis pec-
Donus aurea ,	ora.	cata mundi , Exaudi nos,
Fœderis arca ,	ora.	Domine.
Janua cœli ,	ora.	Agnus Dei , qui tollis pec-
Stella matutina ,	ora.	cata mundi , Miserere
Salus infirmorum ,	ora.	nobis.
Refugium peccatorum ,	ora.	Christe , audi nos.
Consolatrix afflictorum ,		Christe , exaudi nos.

ψ. Vultum tuum deprecabuntur.

℞. Omnes divites plebis.

O R E M U S.

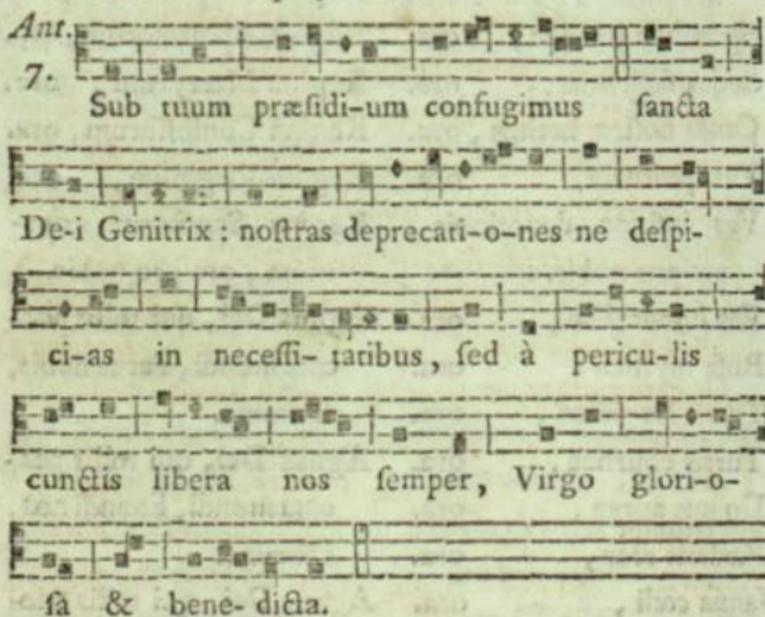
Concede, misericors Deus, fragilitati nostræ præsidium : ut qui sanctæ Dei Genitricis, memoriam

agimus, intercessionis ejus auxilio à nostris iniquitatibus resurgamus; Per eundem Christum Dominum nostrum.

Amen.

Quand on fera de retour dans l'Église, on chantera à genoux l'Antienne qui suit :

Ant.



7. Sub tuum præfidi-um confugimus sancta
De-i Genitrix : nostras deprecati-o-nes ne despi-
ci-as in necessi-tatibus, sed à pericu-lis
cunctis libera nos semper, Virgo glori-o-
sa & bene-dicta.

(Si on fait quelque Station , on y chantera ladite Antienne avec le ψ . & l'Oraison ; & l'Antienne ψ . & Oraison du Patron de l'Église où on fait la Station.)

Après cette Antienne, on chantera pour la Bénédiction l'Hymne Pange lingua, (p. 400) qu'on pourra abrégér en supprimant les seconde, troisieme & quatrieme Strophen.

ψ . Filii tui sicut novellæ olivarum ,

R. In circuitu mensæ tuæ.

ψ . Posuisti, Domine, in capite ejus, coronam,

R. De lapide pretioso.

Ps. Deus, judicium tuum Regi da;

R. Et justitiam tuam Filio Regis.

Ps. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Deus, qui nobis sub Sacramento mirabili passionis tuæ memoriam reliquisti: tribue, quæsumus, ita nos corporis & sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus.

Veneranda nobis, Domine, hujus diei festivitas opem conferat salutarem, in qua sancta Dei Genitrix mortem subiit temporalem: nec tamen mortis nexibus deprimi potuit, quæ Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum de se genuit incarnatum.

Deus Regum, Regnorum Rex, moderator & custos, qui Unigenitum Filium tuum Beatissimæ Virginis Mariæ Filium eique subditum esse voluisti: famuli tui Ludovici Christianissimi Francorum Regis, fidelis populi & totius Regni sui vota secundo favore prosequere, ut qui ejusdem Virginis servituti, devotâ se sponsione, consecrant, perennis in terra pacis, & in cælo æternæ libertatis præmia consequantur; Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Lorsqu'on fera mémoire à quelque Messe du Vœu de Louis XIII, l'Oraison ci-dessus, Deus Regum, servira de Collecte, & les deux suivantes, de Secrete & de Postcommunion.

SECRETÉ.

FIAT tibi, quæsumus, Domine, Hostia sacrandâ
celebritati pretiosi voti Ludovici Regis nostri, pla-
cibilis: ut tuâ potentiâ suffragante univerforum Hos-
tium frangantur impetus, populusque tuus cessante for-
midine te solum timere condiscat. Per Dominum, &c.

POSTCOMMUNION.

VOTIVA, Domine, Sacramenta quæ sumpsimus
famulum tuum Ludovicum Regem nostrum custo-
diant: ut vim æquitatis perpetuo exerceat, molem ini-
quitate potenter destruat, & Sanctam tuam Ecclesiam
ejusque Fideles propugnet semper & protegat. Per
Dominum, &c.





O R D R E

D E L A V I S I T E

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

LE Curé ayant pourvu à tout ce qui lui aura été prescrit par le Mandement de Monseigneur l'Évêque, au sujet de la Visite après avoir fait balayer l'Église, la Sacristie & les Chapelles; après avoir mis les Ornemens, les Linges & les Vases sacrés dans l'état & l'ordre convenables pour qu'ils puissent être visités sans confusion, fera annoncer la Fête dès la veille sur le soir, par le son solennel de toutes les cloches de son Église.

Aussi-tôt que Monseigneur l'Évêque sera apperçu, arrivant sur le territoire de la Paroisse, on sonnera les cloches avec la même solennité, ce qui sera répété un quart d'heure avant le commencement de la Visite.

Le Curé se revêtira d'un Surplis , d'une Étole blanche & d'une Chape de la même couleur , & tenant de sa main droite la Croix pastorale , il ira au devant de lui à la porte de la Ville ou de l'entrée du lieu , précédé de la Bannière , du Clerc portant le Goupillon , du Thuriféraire , d'un autre Clerc portant la Croix processionnelle entre deux Acolytes , & du Clergé.

Si c'est la première Visite , & dans un lieu où il y ait plusieurs Paroisses , toutes les Paroisses & les Communautés Séculières & Régulières s'assembleront à la principale Eglise pour aller au devant de Monseigneur l'Évêque , en la manière susdite , à moins qu'il n'en fût autrement ordonné.

Monseigneur l'Évêque étant arrivé , descendra dans une maison voisine de la porte de la ville , ou de l'entrée du lieu , dans laquelle il prendra une Etole & une Chape pardessus son Rochet , avec la Mitre & les Gands de cérémonie , si mieux il n'aime prendre seulement une Etole blanche pardessus son Rochet & son Camail , avec son Bonnet quarré. Cependant on étendra dans la rue un tapis sur lequel on mettra un carreau.

Monseigneur l'Evêque sortira de la maison, se mettra à genoux & baisera la Croix pastorale, qui lui sera présentée par le Curé, lequel sera debout, & ne fera point d'inclination avant ni après; ensuite Monseigneur l'Evêque se levera, & la Procession se rendra à l'Eglise dans le même ordre qu'elle en sera sortie: Monseigneur l'Evêque marchera sous le Dais, immédiatement précédé de son Porte-Crosse & de ses Officiers Ecclésiastiques, en Surplis. On chantera le Cantique Benedictus, (p. 227.) avec le Gloria Patri à la fin.

Cependant on allumera tous les cierges du grand Autel. Le Clergé s'arrêtera à l'entrée de l'Eglise, & se rangera en haie des deux côtés de la Nef; le Curé ayant donné la Croix pastorale à un de ses Assistans, prendra l'Aspersoir, fera une inclination profonde à Monseigneur l'Evêque, baisera le bas de l'Aspersoir, & le lui présentera, en baisant son anneau. Monseigneur l'Evêque prendra de l'eau bénite & aspergera le Curé, le Clergé & le Peuple; puis il rendra l'Aspersoir au Curé, qui l'ayant remis au Clerc, prendra la cuiller de la navette, & ayant fait

une inclination profonde à Monseigneur l'Evêque , il baisera le bas de la cuiller , la lui présentera en baisant son anneau , & disant : Benedicite Pater Reverendissime : Monseigneur l'Evêque bénira l'encens , après l'avoir mis dans l'Encensoir , que le Thuriféraire à genoux tiendra devant lui ; ensuite le Curé encensera Monseigneur l'Evêque , faisant une inclination profonde avant & après , & puis il reprendra la Croix pastorale.

La Procession continuera sa marche , & avancera vers l'Autel , en chantant fort gravement : Veni , Creator Spiritus , (page 64.) La Procession étant arrivée au Chœur , celui qui porte la Croix la placera auprès de l'Autel , du côté de l'Epître , les Acolytes mettront leurs Chandeliers sur la crédence ; les Ecclésiastiques se placeront des deux côtés du Chœur ; le Curé entrera dans le Sanctuaire & se tiendra debout à l'Autel , du côté de l'Epître , découvert & tourné vers Monseigneur l'Evêque , qui , après qu'on lui aura ôté sa Mitre , se mettra à genoux devant le Prie-Dieu qu'on lui aura préparé au milieu du Chœur , ou sur la première marche de l'Au-

tel , ayant à sa gauche son Porte-Croffe ; ses Assistans se mettront aussi à genoux.

L'Hymne finie , le Curé , toujours tourné vers Monseigneur l'Evêque , chantera les Versets & Oraisons suivantes.

ψ. Emittes Spiritum tuum , & creabuntur ;

℞. Et renovabis faciem terræ.

ψ. Protector noster aspice , Deus.

℞. Et respice in faciem Christi tui.

ψ. Salvum fac servum tuum ,

℞. Deus meus , sperantem in te.

ψ. Mitte ei auxilium de Sancto ,

℞. Et de Sion tuere eum.

ψ. Nihil proficiat inimicus in eo ;

℞. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.

ψ. Domine exaudi , &c.

℞. Dominus vobiscum , &c.

O R E M U S.

DEus , qui corda Fidelium , Sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu , recta sapere , & de ejus semper consolatione gaudere.

DEus , omnium fidelium Pastor & Rector ; famulum tuum Pontificem nostrum N.

quem, Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, propitius respice : da ei, quæsumus, verbo & exemplo, quibus præest, proficere ; ut ad vitam unâ cum grege sibi credito, perveniat sempiternam. Per Christum, &c.

Cette dernière Oraison ne doit se dire que dans la première visite. Dans les autres, on dit à la place celle qui suit.

DEUS, humilium visitator, qui nos paternâ dilectione consolaris : prætende societati nostræ gratiam tuam : ut per eos in quibus habitas, tuum in nobis sentiamus adventum. Per Christum, &c.

Ensuite on chantera l'Antienne & le Verset du Patron de l'Eglise. Cependant Monseigneur l'Evêque montera à l'Autel, le baisera, & chantera à côté de l'Epître l'Oraison du Patron.

Ici le Curé quittera sa Chape.

Après la Messe, si le temps permet de la dire, Monseigneur l'Evêque étant monté en Chaire, ou s'étant assis sur un fauteuil, exposera le sujet & les causes de sa Visite, & y joindra, s'il le juge à propos, une exhortation, après laquelle il reviendra à l'Autel, & s'y tiendra debout sur

la dernière marche, tourné vers le Tabernacle.

Cependant tous les Assistans se mettront à genoux, excepté le Curé qui, placé du côté de l'Épître, dira le Confiteor. La Confession finie, Monseigneur l'Évêque se tournera vers le Curé, & dira :

Misereatur vestri, omnipotens Deus, & dimissis peccatis vestris perducatur vos in vitam æternam.

Indulgentiam, † absolutionem & remissionem omnium peccatorum vestrorum, spatium veræ pœnitentiæ, & emendationem vitæ tribuat vobis omnipotens & misericors Dominus.

℟. Amen.

Ensuite Monseigneur l'Évêque s'étant revêtu d'Ornemens noirs, ou violets, on chantera le De profundis, pendant lequel on étendra le Drap des Morts au milieu du Sanctuaire, vis-à-vis Monseigneur l'Évêque. Le De profundis fini, il chantera :

Kyrie eleison. Pater noster, &c. qu'on continuera à voix basse, & pendant lequel Monseigneur l'Évêque ayant béni l'encens que le Curé lui présentera, ainsi que l'Aspersoir, sans

baiser ni l'un ni l'autre , il aspersera avec de l'eau bénite & encensera trois fois la représentation funebre. Ensuite il poursuivra.

℣. Et ne nos inducas in tentationem ;

℞. Sed libera nos à malo .

℣. A porta inferi ;

℞. Erue , Domine , animas eorum.

℣. Domine exaudi , &c.

℞. Et clamor , &c.

℣. Dominus vobiscum ,

℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus , qui inter Apostolicos Sacerdotes famulos tuos Pontificali , seu Sacerdotali fecisti dignitate vigere : præsta , quæsumus , ut eorum quoque perpetuo aggregentur consortio ; Per Christum , &c.

Monseigneur l'Evêque ayant ensuite la Mitre ou le Bonnet sur la tête , ira processionnellement au Cimetiere , précédé du Clergé , qui chantera le ℞. Libera , (page 222.) Lorsqu'on sera arrivé , le Porte-Croix se placera auprès de la Croix du Cimetiere , le Clergé se rangera sur deux lignes , & Monseigneur l'Evêque se met-

tra au dessus du Clergé, ayant le Curé à sa droite, & derriere lui le Porte-Bénitier & le Thuriféraire. Après le Répons, Monseigneur l'Evêque bénira l'encens, il chantera Kyrie eleison. Pater noster tout bas, pendant lequel il aspergera & encensera la partie du Cimetiere qui sera devant lui, & dira sur le même ton :

℣. Et ne nos inducas in tentationem ;

℞. Sed libera nos à malo.

℣. In memoria æterna erunt justii ;

℞. Ab auditione mala non timebunt.

℣. Domine, exaudi orationem meam,

℞. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum, ℞. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

DEus, veniæ largitor, & humanæ salutis amator, quæsumus clementiam tuam, ut nostræ congregationis Fratres, propinquos, & benefactores, qui ex hoc seculo transierunt, Beatâ Mariâ semper Virgine intercedente, cum omnibus Sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis confortium pervenire concedas ; Per Christum Dominum nostrum. ℞. Amen.

Monseigneur l'Evêque bénira ensuite avec

la main les quatre parties du Cimetiere ; on lui remettra la Mitre , ou il reprendra le Bonnet , & la Procession retournera à l'Eglise en psalmodiant le Ps. 50 , Miserere , &c. (page 144.)

(Si le temps étoit mauvais , ou si le Cimetiere étoit trop éloigné , on feroit la Procession dans l'intérieur de l'Eglise , & on s'arrêteroit dans la Nef , devant le Crucifix , pour dire les Prières ci-dessus.)

La Procession rentrée , & Monseigneur l'Evêque ayant pris des Ornemens rouges , se mettra à genoux sur le premier degré de l'Autel : le Curé étendra un Corporal sur l'Autel , & sortira le Ciboire du Tabernacle. Monseigneur l'Evêque bénira l'encens , & encensera le Très-Saint Sacrement.

On chantera l'Hymne qui suit.

The image shows three staves of musical notation in square neumes on a four-line staff. The first staff begins with a large capital letter 'O'. The lyrics are written below the staves.

O Sa-lutaris Hosti-a , Quæ cœli pandis
ostium : Bella premunt hosti-li-a , Da
robur fer auxi-lium.

Qui carne nos pascis tuâ ,
 Sit laus tibi , Pastor bone ,
 Cum Patre , cumque Spiritu ,
 In sempiterna secula. Amen.

Et du temps qu'on la chantera , Monseigneur l'Evêque montera à l'Autel , & visitera le Ciboire & le Tabernacle.

Ensuite étant descendu au bas de l'Autel , & l'Hymne finie , on chantera le ψ. Filii tui , &c. R. In circuitu , &c. Monseigneur l'Evêque se levera pour dire l'Oraison suivante.

DEUS , qui nobis sub Sacramento mirabili passionis tuæ memoriam reliquisti , tribue , quæsumus , ita nos corporis & sanguinis tui sacra mysteria venerari , ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Per Dominum nostrum , &c.

Monseigneur l'Evêque donnera la Bénédiction au Peuple , en formant trois croix avec le Ciboire , sans rien dire. Etant descendu , & à genoux sur la dernière marche , il encensera le Saint Sacrement , & le Curé le remettra dans le Tabernacle.

Après la Bénédiction , Monseigneur l'E-

vêque reprendra les Ornemens blancs , & on ira processionnellement aux Fonts Baptismaux , en chantant le Pseaume Laudate pueri , (page 232.)

Lorsqu'on sera arrivé aux Fonts , Monseigneur l'Evêque bénira l'encens , les encensera trois fois , les examinera , visitera les vaisseaux du Saint Chrême & de l'Huile des Catéchumenes , & interrogera les Sages-Femmes & les Enfans. Etant revenu au Chœur , il administrera le Sacrement de la Confirmation , s'il ne l'a déjà fait avant ou après la Messe.

Ensuite Monseigneur l'Evêque examinera les bâtimens & la décoration , tant du Chœur que de la Nef ; il visitera les Chapelles & les Autels , les Tableaux & les Confessionnaux. Il entrera dans la Sacristie , & visitera les Calices & autres Vases Sacrés , le vase de l'Huile des Infirmes , les Ornemens , les Linges , les Livres d'Eglise & les Armoires. Il examinera les Registres de Baptême , Mariages & Sépultures , les Titres & Papiers de l'Eglise , le Tableau des Fondations , & les Ordonnances des Visites précédentes. Il recevra les comptes des Marguil-

liers, des Confrairies, des Hôpitaux ou établissemens de charité; en un mot, il examinera si tout ce qui concerne le spirituel & le temporel de l'Eglise est dans l'ordre requis & en bon état; il recevra les requisitions de son Promoteur, les remontrances ou plaintes, tant du Curé que des Habitans, donnera les avis & fera les Ordonnances qu'il estimera convenables.

Et toute la cérémonie finira par la Bénédiction Pontificale.

Dans la seconde Visite & dans les suivantes, on observera le même ordre, avec cette différence seulement qu'on ne portera point le Dais, & qu'on n'ira point recevoir Monseigneur l'Evêque à la porte de Ville, ou à l'entrée du lieu, mais qu'on ira le prendre en Procession au Presbytere.







**ORDRE DE LA VISITE
DU VICAIRE GÉNÉRAL.**

LE Curé préparera toutes choses comme pour la Visite de Monseigneur l'Evêque, à l'exception du Dais & de l'Encensoir.

M. le Vicaire Général se présentera à la porte de l'Eglise, revêtu d'un Surplis. Le Curé, accompagné des principaux Habitans, ira le recevoir, & l'ayant salué, il lui présentera une Etole blanche qu'il lui fera baiser, & ensuite la lui mettra au col.

M. le Vicaire Général s'étant mis à genoux sur le tapis qu'on aura préparé & étendu à la porte de l'Eglise, le Curé lui fera baiser la Croix, & lui présentera l'Aspersoir.

Pendant que M. le Vicaire Général asperfera le Curé & les Assistans, un Chantre ou le Curé commencera un Répons ou une Antienne en l'honneur du Saint Patron de l'Eglise; on le continuera en conduisant processionnellement M.

le *Vicaire Général* devant le grand Autel , où il se mettra à genoux jusqu'à la fin du Répons ou de l'Antienne. On chantera le Verset convenable ; & alors *M. le Vicaire Général* montera à l'Autel , le baisera , ira au côté de l'Épître , où il dira , ayant les mains jointes :

Dominus vobiscum ;

℟. Et cum spiritu tuo.

O R E M U S.

Il dira la *Collede du Saint Patron* , à laquelle il ajoutera , sous une même conclusion , l'Oraison , Deus humilium visitator , (page 422.)

Après la Messe , si le temps permet de la dire , il prendra une *Etole* & un *Pluvial* noir pour l'absolution des morts , qu'il ne fera que dans le Cimetiere , ou s'il fait mauvais temps dans la Nef de l'Eglise , & on chantera les Prieres marquées page 423.

L'absolution finie , il prendra une *Etole* rouge , donnera la *Bénédiçtion du Saint Sacre-*

ment avec le Ciboire , sans rien dire. Après la Bénédiction , il fera la visite du Saint Sacrement , des Vases sacrés , & de toutes les autres choses que l'Evêque a coutume de visiter. Il dressera Procès verbal du tout , pour le remettre à Monseigneur l'Evêque.

F I N.

T A B L E

DU CONTENU DANS LE MANUEL.

<i>FETES chommées dans le Diocèse ,</i>	Page j
<i>Jours de Jeûne.</i>	iij
<i>Jours d'Abstinence.</i>	— iv
<i>Prieres avant l'Administration des Sacre-</i>	Page 1
<i>mens.</i>	
<i>----- après l'Administration.</i>	2
B A P T Ê M E.	3
<i>Ordre des Cérémonies du Baptême solennel des</i>	
<i>Enfans.</i>	Ibid.
<i>Maniere de baptiser plusieurs Enfans à la fois.</i>	25
<i>----- de baptiser dans le danger de mort.</i>	26
<i>----- d'ondoyer hors le danger de mort.</i>	28
<i>----- de suppléer les Cérémonies du Baptême</i>	
<i>aux Enfans.</i>	29
<i>Aâtes de Baptême.</i>	38
<i>Formules des Aâtes de Baptême.</i>	43
<i>Extrait des Aâtes de Baptême.</i>	47
<i>Bénédiction des Femmes après leurs couches.</i>	48
<i>Serment des Sages-Femmes.</i>	53
CONFIRMATION.	57
EUCCHARISTIE.	59
<i>Bénédiction de l'Eau avant la Messe de Paroisse.</i>	59

T A B L E.

<i>Ordre de la Proceſſion du Dimanche avant la</i>	
<i>Meſſe de Paroiſſe.</i>	64
<i>Bénédiſtion du Pain pour la Meſſe de Paroiſſe.</i>	71
<i>Formule du Prône.</i>	72
<i>Edit d'Henri II.</i>	86
<i>Maniere de donner la Communion pendant la</i>	
<i>Meſſe.</i>	89
<i>----- hors le temps de la Meſſe.</i>	Ibid.
<i>----- d'adminiſtrer la Communion aux Ma-</i>	
<i>lades.</i>	90
<i>----- à un Prêtre, ou aux autres Eccléſiaſti-</i>	
<i>ques.</i>	106
<i>----- d'expoſer le Très-Saint Sacrement.</i>	109
<i>----- de donner la Bénédiſtion avec le Très-Saint</i>	
<i>Sacrement.</i>	110
PÉNITENCE.	115
<i>Prière avant d'adminiſtrer le Sacrement de Pé-</i>	
<i>nitence.</i>	Ibid.
<i>Maniere de l'adminiſtrer.</i>	116
<i>Bénédiſtion des enfans qui ne ſont pas encore</i>	
<i>capables de recevoir l'Abſolution.</i>	120
<i>Cafus reſervati.</i>	121
<i>Formules pour appliquer dans le Tribunal les Dif-</i>	
<i>penſes des empêchemens ſecrets du Mariage.</i>	125
<i>Ad Diſpenſandum ſuper impedimento occulto</i>	
<i>affinitatis.</i>	
<i>1^o. Ad contrahendum.</i>	126
<i>2^o. Ad remanendum in contracto.</i>	127
<i>Ad Diſpenſandum ſuper impedimento criminis.</i>	
<i>1^o. Ad contrahendum.</i>	127

T A B L E.

2 ^o . Ad remanendum in contracto.	128
Ad Dispensandum quandò impetratà dispensatione non exposita fuit , in supplici libello , copula carnalis , inter oratores , habita.	
1 ^o . Ad contrahendum.	129
2 ^o . Ad remanendum in contracto.	130
Ad Dispensandum super voto castitatis , aut ingressùs in Religionem.	
1 ^o . Ad contrahendum.	<i>Ibid.</i>
2 ^o . Ad remanendum in contracto.	<i>Ibid.</i>
Ad Dispensandum super affinitate contracta , matrimonio constante , ex copula carnali habita cùm personâ consanguinea alterius conjugis in 1 ^o . vel 2 ^o . gradu.	131
<i>Formule pour absoudre de la Suspense ou de l'Interdit.</i>	132
----- <i>de Dispense de l'irrégularité.</i>	133
----- <i>d'absoudre un Hérétique dans le for extérieur , & recevoir son Abjuration.</i>	134
----- <i>de Profession de la Foi Catholique , &c.</i>	138
----- <i>d'Acte d'Abjuration & d'Absolution d'Hérésie.</i>	151
----- <i>pour publier les Monitoires.</i>	153
----- <i>pour en attester la publication.</i>	154
----- <i>pour publier l'Excommunication avec l'extinction du Cierge.</i>	157
----- <i>pour en rédiger les Révélations.</i>	160
<i>Maniere d'administrer l'EXTRÊME - ONC-</i>	
<i>TION.</i>	163
<i>Actes des vertus propres aux Malades.</i>	177

T A B L E.

<i>Acte de Contrition.</i>	178
----- <i>Patience.</i>	179
----- <i>Foi.</i>	181
----- <i>Consolation dans l'espérance.</i>	183
----- <i>Confiance.</i>	185
----- <i>Conformité à la volonté de Dieu.</i>	187
----- <i>pour modérer la crainte de la mort.</i>	189
----- <i>d'Amour de Dieu.</i>	191
----- <i>d'Adoration & d'Actions de graces.</i>	193
<i>Aspirations aux approches de la mort.</i>	195
<i>Recommandation de l'Ame.</i>	197
<i>Ordre des Funérailles des Adultes.</i>	215
--- <i>des Enfans.</i>	232
<i>Actes de Sépulture.</i>	243
SACREMENT DE L'ORDRE.	247
<i>Attestation pour la Tonsure.</i>	Ibid.
----- <i>pour les Ordres Mineurs.</i>	248
<i>Maniere de publier les Bans avant l'Ordina- tion.</i>	249
<i>Formule de Certificat de la publication des Bans.</i>	251
<i>Maniere de publier le Titre Clérical.</i>	252
<i>Formule de Certificat de cette Publication.</i>	253
MARIAGE.	255
<i>Modeles des Suppliques.</i>	Ibid & suiv.
<i>Regles qu'on doit suivre en procédant à l'Infor- mation.</i>	260
<i>Forme d'Information.</i>	266
----- <i>de la publication des Bans.</i>	269
<i>Certificat de leur Publication.</i>	271

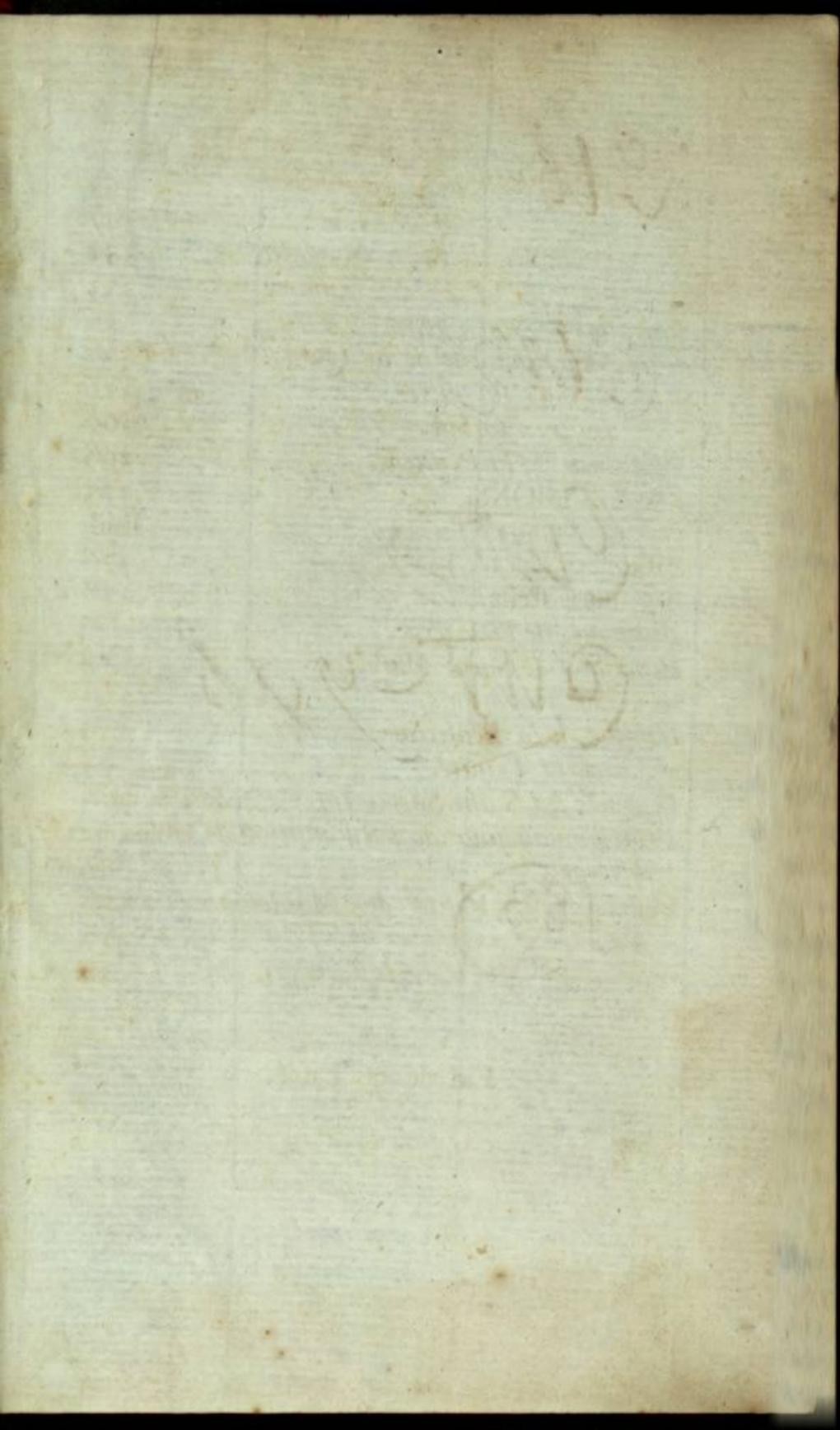
T A B L E.

— avec permission de se marier en Paroisse étrangere.	272
Ordre des Cérémonies pour la célébration du Mariage.	276
Prieres pour la Bénédiction Nuptiale.	288
Maniere de célébrer plusieurs Mariages à la fois.	293
Forme des Actes de la célébration d'un Ma- riage.	297
Bénédictions.	302
— Episcopales.	303
— solennelle d'une Croix.	Ibid.
— Sacerdotales.	311
— d'une Banniere.	Ibid.
— non solennelle d'une Croix.	312
— des Chapelets.	314
— des Cierges.	316
— des nouveaux Fruits.	317
— des Maisons , au Samedi Saint.	318
— du Feu , la veille de St. J. B.	320
Hymne , Te Deum , notée.	322
Prieres de Quarante-Heures.	327
— pour l'Eglise.	331
— pour le Pape ou pour Monseigneur l'E- vêque.	334
— pour l'Electon d'un Pape ou la nomina- tion d'un Evêque.	339
— pour le Roi.	341
— pour Monseigneur le Dauphin.	342
— pour la Pluie.	343

T A B L E

— pour le Beau Temps.	345
— pour un temps de Disette.	347
— pour un temps de Mortalité.	351
— pour un temps d'Epizootie.	353
— pour rendre graces à Dieu.	356
— du Dimanche de la Quinquagésime & les deux jours suivans.	358
— contre l'Orage.	360
<i>Pseaumes de la Pénitence.</i>	368
PROCESSIONS.	375
Asperges (noté.)	Ibid.
Effundam (noté.)	376
Ave maris stella.	378
<i>Antiennes de la Vierge.</i>	379
<i>Procession de Saint Marc.</i>	384
— des Rogations.	396
<i>Hymne de la Pentecôte.</i>	398
— de la Trinité.	399
<i>Hymnes du Saint Sacrement.</i>	400 & suiv.
<i>Procession du jour de l'Assomption de la Sainte Vierge,</i>	410 & suiv.
<i>Ordre de la Visite de Monseigneur l'Evê- que.</i>	417
— du Vicaire Général.	430

Fin de la Table.



Cl

Cl

Cl

Cl

1837





